



Enabling poor rural people
to overcome poverty

RÉPUBLIQUE DU NIGER

PROJET DE PETITE IRRIGATION *RUWANMU* (RUWANMU)

Document de Conception de Projet

Rapport principal et annexes

Date du Document: Novembre 2012
No. Projet: L-I-877-NE, G-I-C-1390-NE, L-E-14-NE
No. Rapport: 2786-NE

Division Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

REPUBLIQUE DU NIGER
PROJET DE PETITE IRRIGATION *RUWANMU*
DOCUMENT DE CONCEPTION DU PROJET

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| Taux de change | iii |
| Poids et Mesures | iii |
| Année budgétaire | iii |
| Sigles et acronymes | iii |
| Carte de la zone du Projet | vi |
| Résumé du Projet | vii |
| Cadre logique | xi |
| | |
| I. CONTEXTE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION | 1 |
| A. Contexte National et Développement Rural | 1 |
| B. Justification | 7 |
| II. DESCRIPTION DU PROJET | 10 |
| A. Zone du projet et stratégies de ciblage et de genre | 10 |
| B. Objectif de Développement et Indicateurs d'Impact | 12 |
| C. Résultats/composantes | 12 |
| D. Leçons apprises et adhésion aux politiques du FIDA | 25 |
| III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET | 28 |
| A. Approche | 28 |
| B. Cadre Organisationnel de Mise en Œuvre | 31 |
| C. Planification, Suivi-Evaluation et Gestion des Connaissances | 35 |
| D. Gestion Financière, Passation de Marché et Gouvernance | 37 |
| E. Supervision | 39 |
| F. Identification des Risques et Atténuation | 39 |
| IV. COÛTS, PLAN DE FINANCEMENT, BÉNÉFICES ET DURABILITE | 40 |
| A. Coûts de Projet | 40 |
| B. Financement | 41 |
| C. Bénéfices et Analyse Economique | 41 |
| D. Durabilité | 44 |

ANNEXES

- Annexe 1:** Contexte national et de développement rural
Appendice 1.1 Données nationales
Appendice 1.2 Contextes régionaux
- Annexe 2:** Pauvreté, ciblage et genre
Appendice 2.1 Zone cible du projet
Appendice 2.2 Cartes du projet
Appendice 2.3 Stratégie de ciblage
Appendice 2.4 Politique du FIDA sur le ciblage
Appendice 2.5 Cadre d'intégration de la dimension genre dans les opérations du FIDA
- Annexe 3:** Performances du pays et leçons apprises
- Annexe 4:** Description détaillée du projet
Appendice 4.1 Approche méthodologique du partenariat avec les OP
- Annexe 5:** Aspects institutionnels et dispositif de mise en œuvre
Appendice 5.1 Cadre institutionnel, schéma de mise en œuvre et organigrammes organisationnels
Appendice 5.2 Dispositif d'attribution des équipements subventionnés
Appendice 5.3 Répartition des coûts des ressources humaines
Appendice 5.4 Termes de référence pour l'accompagnement et l'évaluation des capacités des OP et des AUE
- Annexe 6:** Planification, suivi-évaluation et gestion des connaissances
- Annexe 7:** Dispositifs pour la gestion financière et les décaissements
Appendice 7.1 Eléments pour les TdR de l'audit
Appendice 7.2 Circuits de mise à disposition des fonds
- Annexe 8:** Passation des marchés
Appendice 8.1 *Draft* Plan de Passation des Marchés 18 mois
Appendice 8.2 *Draft* PTBA 2013
- Annexe 9:** Coûts du projet et financements (voir Document de Travail 4)
Appendice 9.1 Hypothèses pour le calcul des coûts
Appendice 9.2 Tableaux détaillés des coûts
Appendice 9.3 Tableaux de synthèse des coûts
- Annexe 10:** Analyse économique et financière (voir Document de Travail 4)
Appendice 10.1 Tableaux d'analyse financière
Appendice 10.2 Tableaux d'analyse économique
Appendice 10.3 Tableaux d'analyse économique
- Annexe 11:** *Draft* du manuel d'exécution du projet
Appendice 11.1 Cadre logique détaillé
- Annexe 12:** Adhésion aux politiques du FIDA
Appendice 12.1 Note d'Evaluation Environnementale et Sociale (NEES)
- Annexe 13:** Project life file

DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Document de Travail 1:** Aménagements et Infrastructures
Document de Travail 2: Pauvreté, Ciblage et Groupes Cibles
Document de Travail 3: Analyse Institutionnelle
Document de Travail 4: Coûts du projet et financements; Analyse économique et financière

TAUX DE CHANGE

| | | |
|-------------------|---|------------------|
| Unité monétaire | = | Franc CFA (FCFA) |
| 1 USD (fév. 2012) | = | 450 FCFA |

POIDS ET MESURES

Système métrique

ANNEE BUDGETAIRE

1^{er} janvier – 31 décembre

SIGLES ET ACRONYMES

Ruwanmu, « Notre eau » en langue Haoussa, traduit le concept d'appropriation de la ressource hydrique par les utilisateurs afin de mieux en prendre soin, de mieux l'utiliser, de mieux la protéger. En adoptant ce nom, le projet cherche à véhiculer ces valeurs et concepts directement compréhensibles par tous les bénéficiaires.

| | |
|---------|--|
| AGR | Activité Génératrice de Revenus |
| AHA | Aménagement Hydro Agricole |
| ARMP | Autorité de Régulation des Marchés Publics |
| ARSM | Agence de Régulation du Secteur de la Micro-finance |
| ASAPI | Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation |
| AUE | Association des Usagers de l'Eau |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BCER | Brigades Communales d'Entretien Routier |
| BEEEI | Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact |
| BM | Banque Mondiale |
| BI | Boutique d'Intrants |
| CAIMA | Centrale d'Achat d'Intrants et Matériels Agricoles |
| CDAP | Comité Départemental d'Analyse des Projets |
| CEIPI | Centre d'Etudes et d'Information sur la Petite Irrigation |
| CEP | Champs Ecoles Paysans |
| CES/DRS | Conservation de l'Eau et des Sols/Défense et Restauration des Sols |
| CNC | Cellule Nationale de Coordination |
| COFO | Commissions Foncières |
| CP | Comité de Pilotage |
| CRC | Cellule Régionale de Coordination |
| CR/U | Communes Rurales/Urbanes |
| DGGR | Direction Générale du Génie Rural |
| DGRR | Direction Générale des Routes Rurales |
| DRA | Direction Régionale de l'Agriculture |
| DRE | Direction Régionale de l'Environnement |
| DRF | Demande de Remboursement des Fonds |
| DRH | Direction Régionale de l'Hydraulique |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| F.CFA | Franc de la Communauté Financière Africaine |
| FFE | Fonds Fiduciaire Espagnol |
| FIDA | Fonds International de Développement Agricole |
| GAR | Gestion Axée sur les Résultats |
| GIE | Groupement d'Intérêt Economique |
| GIPD | Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures (IPM) |
| GSC | Groupements Service Conseil |

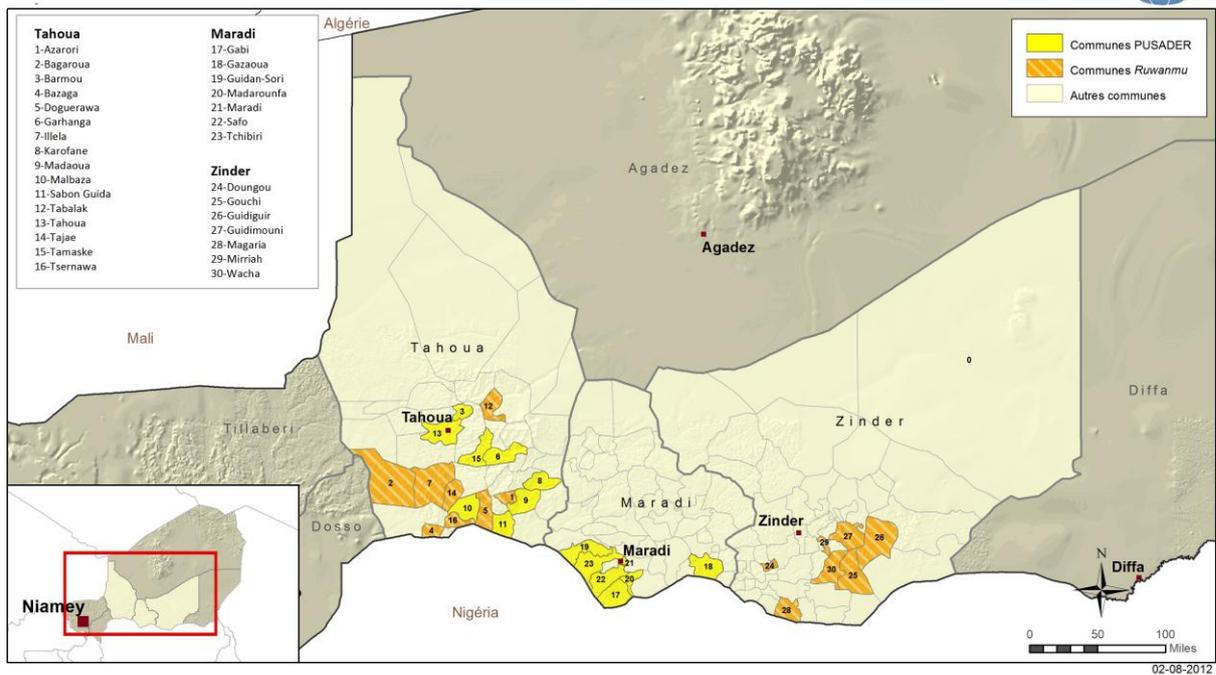
| | |
|------------|---|
| HIMO | Haute Intensité de Main-d'œuvre |
| i3N | Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens |
| IARBIC | Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives |
| IFAC | International Federation of Accountants |
| IPM | Integrated Pest Management |
| IRD | Institut de Recherche pour le Développement |
| IRDAR | Initiative de Réhabilitation et de Développement Agricole et Rural |
| ISA | International Standards on Auditing |
| MER | Micro Entreprises Rurales |
| MI | Maradi |
| MMD | Groupements de femmes Mata Masu Dubara |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OP | Organisation de producteurs |
| OPVN | Office des Produits Vivriers du Niger |
| OS | Objectif Spécifique |
| PAC II | Programme d'Actions Communautaires deuxième phase |
| PADAZ | Projet de Développement Agricole dans la région de Zinder |
| PADMIF | Projet d'Appui au Développement de la Microfinance |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PAR | Plans d'Action Régionaux |
| PASADEM | Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la région de Maradi |
| PDDAA | Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine |
| PFRDV | Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier |
| PI | Petite Irrigation |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PIP2 | Projet de Promotion de l'Irrigation Privée phase 2 |
| PMERSA/MTZ | Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les régions de Maradi Tahoua et Zinder |
| PMA | Pays les Moins Avancés |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| PMET | Projet de Mobilisation des Eaux de Tahoua |
| PNB | Produit National Brut |
| PNIA | Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole |
| PPILDA | Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement d'Aguié |
| PPIP | Projet Pilote de l'Irrigation Privée |
| PPM | Plan de Passation des Marchés |
| PRODEX | Projet de Développement des Exportations des Produits Agro-Sylvo-Pastoraux |
| PTBA | Programme de Travail et Budget Annuel |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| PUSADER | Projet d'Urgence d'appui à la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural |
| RECA | Réseau des Chambres d'Agriculture |
| SAF | Service Administratif et Financier |
| SAFP | Système d'Allocation Fondé sur la Performance (PBAS) |
| SDR | Stratégie de Développement Rural |
| SDRP | Stratégie de Développement accélérée de la Réduction de la Pauvreté |
| S&E | Suivi-Evaluation |
| SFD | Système Financier Décentralisé |
| SIMA | Système d'Information des Marchés Agricoles |
| SNS | Stock National de Sécurité |
| STD | Service Technique Déconcentré |
| SYGRI | Système de Gestion des Résultats et de l'Impact |
| TA | Tahoua |
| TVA | Taxe sur Valeur Ajoutée |

| | |
|-------|---|
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UNCDF | UN Capital Development Fund |
| USD | Dollar Américain |
| ZR | Zinder |

CARTE DE LA ZONE DU PROJET

République du Niger

Projet de petite irrigation *Ruwanmu* dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder



RÉSUMÉ DU PROJET

A. Contexte et Justification

1. Le FIDA intervient au Niger depuis trois décennies dans les zones rurales où la concentration de familles rurales pauvres est la plus importante, sur la base d'approches communautaires et/ou en appui aux collectivités territoriales. La stratégie et l'approche du *Ruwanmu* sont bâties sur les leçons tirées depuis 40 ans des projets de petite irrigation financés par le FIDA (PUSADER et dans une moindre mesure PPILDA et PSN) et les autres PTF (PPIP, PIP2 et PRODEX de la BM; ASAPI de l'EU, PMET de la BAD, etc.). Sa mise en œuvre est basée sur les groupements de service-conseil (GSC) qui se sont formés à l'issue de ces interventions et ont démontré leur efficacité opérationnelle dans le cadre de ces projets tout en représentant une source de capitalisation des connaissances sans précédent. Ces deux dimensions stratégiques et opérationnelles du *Ruwanmu* reposent sur des synergies et complémentarités fortes avec les autres projets financés par le FIDA et avec lesquels il partagera des activités (PPILDA pour les approches participatives et l'innovation paysanne de type champs écoles paysans; l'IRDAR-RCI/PAC2 pour le renforcement des communes et l'appui aux infrastructures communautaires; le PUSADER et le PASADEM pour le développement des marchés, les infrastructures rurales et l'organisation des producteurs/trices). Les projets des autres intervenants seront également étroitement associés au *Ruwanmu*, ainsi que tous les acteurs impliqués dans des domaines d'intervention spécifiques: communes, organisations de producteurs/trices tant à la base qu'au niveau régional, services techniques décentralisés (STD) de l'Etat, services financiers décentralisés (SFD), ONG et organisations communautaires (MMD).

B. Contexte rural, zone d'intervention géographique et groupes cibles

2. Le Niger fait partie des Pays les Moins Avancés et des Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier. La population nigérienne s'élève à 16,4 millions en 2011 dont 51,9% a moins de 15 ans et seulement 29% est alphabétisée. Elle est concentrée en zone rurale (84%) et dans le sud du pays (85%). La croissance démographique est de 3,3%, 2^{ème} plus importante au niveau mondial. Le pays se situe à la 186^{ème} position sur l'échelle de l'IDH 2010 avec 75.9% de sa population vivant avec moins de 2 USD par jour en 2007. Il faut néanmoins souligner une amélioration de la situation avec un PNB par habitant passé de 561 USD en 2000 à 641 USD en 2011. Le taux de mortalité infantile des moins de cinq ans et le taux net de scolarisation se sont améliorés sur la période 2000-2010.

3. L'économie repose sur une base vulnérable aux chocs externes, notamment de nature climatique, du fait de la part importante du secteur agricole dans le PIB (46%). Les recettes du gouvernement sont étroitement liées au secteur de l'extraction minière. Depuis le milieu des années 2000, la situation macroéconomique s'est notablement améliorée avec des taux de croissance positifs (9,5% en 2008) et des perspectives encourageantes (13,4% en 2012 selon le FMI) avec la mise en production de la plus importante mine d'uranium en Afrique. Une nouvelle Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive – Niger 2035 (SDDCI) est en cours d'élaboration. Ses objectifs stratégiques seront déclinés en cinq plans de moyen terme successifs appelés Plans de Développement Economique et Social (PDES). Un projet de PDES 2012-2015 a été élaboré en juin 2012 et devrait être validé en juillet 2012. Le PDES 2012-2015 constituera le cadre de référence des interventions de l'Etat et de ses partenaires de développement. La traduction sectorielle du PDES pour l'agriculture est l'Initiative "les Nigériens nourrissent les Nigériens" (i3N) lancée en mai 2011 et présentée officiellement en mars 2012. Elle remplace la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui constituait la déclinaison de la SDRP dans le secteur agricole depuis 2003.

4. Le Projet *Ruwanmu* sera mis en œuvre sur une période de 5 ans de 2013 à 2017 dans une zone d'intervention s'étalant sur 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder comprenant la zone d'intervention des autres projets en cours (IRDAR-RCI, PUSADER, PPILDA et PASADEM).

5. La population cible du *Ruwanmu* comprend les producteurs/trices agricoles vulnérables dont l'accès à la sécurité alimentaire et aux marchés reste très aléatoire, avec un accent sur les femmes et les jeunes. Le nombre de bénéficiaires directs du *Ruwanmu* est estimé à près de 455 300 personnes, soit 65 000 ménages correspondant à 20% de la population totale de la zone cible. On estime la part des ménages extrêmement vulnérables fortement exposés aux crises alimentaires, pastorales et environnementales à environ 3-5% de la population cible. La stratégie de ciblage repose sur: (i) un ciblage géographique; et (ii) un ciblage socio-économique basé sur une approche de ciblage direct et d'auto-ciblage. Une sensibilisation sera conduite dans les villages sélectionnés selon des critères techniques, suivi de séances participatives pour définir des profils de pauvreté comme base de l'auto-ciblage. Des activités spécifiques sont prévues pour les femmes, les jeunes et les ménages les plus vulnérables.

C. Objectifs principaux du projet

6. L'objectif global du Projet est d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales du Niger. Son objectif de développement est d'augmenter les revenus de 65 000 ménages ruraux dans 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Deux effets escomptés correspondant aux deux composantes techniques contribueront à l'atteinte de l'objectif de développement: (i) la productivité des surfaces irriguées est augmentée durablement (dans l'esprit du concept « *Ruwanmu* »^a) et les capacités locales de gestion durable de la ressource hydrique sont renforcées; et (ii) l'acheminement des produits issus de la petite irrigation et leur commercialisation est améliorée.

D. Composantes

7. La composante 1 "Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation" vise l'augmentation durable de la productivité des systèmes d'irrigation à travers: (i) l'accès et la gestion durable des ressources hydriques et foncières avec le renforcement de 1 800 ha de sites irrigués déjà équipés, l'aménagement de 5 000 ha additionnels, la réhabilitation de 3 300 ha de bassins versants et l'établissement de 30 associations des usagers de l'eau; et (ii) le renforcement des capacités de production, de post-récolte et de commercialisation via l'établissement de champs écoles paysans pour accroître les rendements et diversifier la production, l'établissement de boutiques d'intrants à travers des partenariats avec des OP, la mise en place de 17 500 jardins de case pour les femmes, l'appui à l'installation de micro-entreprises rurales connexes à la production maraîchère et la commercialisation, l'appui aux échanges entre acteurs économiques autour des Chambres Régionales d'Agriculture et des marchés, l'établissement de structures de gestion publiques-privées pour les comptoirs de commercialisation et le soutien à la diffusion des informations sur les marchés.

8. La composante 2 "Développement d'infrastructures économiques" vise le désenclavement des bassins de production pour les lier aux marchés urbains, et le développement d'activités de post-récolte et de commercialisation basées sur les capacités et les besoins spécifiques des OP.

9. La composante 3 inclut la coordination du projet, le suivi-évaluation et le dialogue politique.

a. *Ruwanmu*, « Notre eau » en langue Haoussa, traduit le concept d'appropriation de la ressource hydrique par les utilisateurs afin de mieux en prendre soin, de mieux l'utiliser, de mieux la protéger. En adoptant ce nom, le projet cherche à véhiculer ces valeurs et concepts directement compréhensibles par tous les bénéficiaires

E. Bénéfices

10. Les bénéfices directs du Projet sont: (i) une gestion durable des ressources avec de nouvelles technologies/techniques d'irrigation (28 000 personnes) et de production, et des groupes de gestion des ressources (30 associations des usagers de l'eau); (ii) l'accroissement de la production et de la productivité généré par ces nouveaux aménagements et techniques (fertilisation, IPM, etc.); (iii) des coûts de production réduits à travers une rationalisation de l'utilisation des équipements; (iv) des accès améliorés au marché et aux intrants; (v) des coûts de transaction réduits du fait de la réhabilitation des pistes rurales; (vi) activités liées à la nutrition (valeur nutritionnelle des productions additionnelles, production des jardins de case, éducation nutritionnelle); (vii) de nouvelles opportunités d'emploi (emploi saisonnier agricole, MER). Les bénéfices indirects sont: (i) les capacités renforcées des communes pour la collecte des taxes et l'entretien routier (30 communes); (ii) un accès aux opportunités de marché amélioré pour des OP davantage intégrées dans les échanges économiques agricoles; (iii) le développement de micro-entreprises rurales rentables offrant des services adaptés et contribuant à l'économie locale (production, transformation, commercialisation); et (iv) des revenus additionnels pour les plus vulnérables à travers les travaux à haute intensité de main d'œuvre.

F. Modalités de mise en œuvre

11. La mise en œuvre, la gestion et la coordination du *Ruwanmu* reposera sur les équipes déjà opérationnelles de la CNC et des CRC des projets PUSADER et IRDAR-RCI/PAC2 en cours qui comprennent des ressources humaines compétentes, des instruments efficaces de gestion, de planification fiduciaire et de suivi-évaluation ainsi qu'une base de connaissances conséquente et un réseau de partenaires diversifiés. Les partenaires de mise en œuvre sont: (i) les communes; (ii) les organisations de producteurs; (iii) les services techniques décentralisés (agriculture, hydraulique, environnement); (iv) les services financiers décentralisés performants; (v) les autres projets financés par le FIDA et les autres PTF; (vi) des ONG spécialisés; et (vii) des prestataires de services. Tous les contrats seront basés sur les résultats.

G. Liens et partenariats

12. Le *Ruwanmu* est basé sur des complémentarités et synergies avec: (i) les autres projets financés par le FIDA au Niger, et (ii) les projets des autres PTF. Concernant les projets financés par le FIDA, le *Ruwanmu* capitalise et complète l'IRDAR-RCI/PAC2 pour le renforcement des communes, le PASADEM pour les aspects productifs et de commercialisation, ces deux projets pour la réhabilitation/construction de pistes rurales, ainsi que le PPILDA et le PASADEM pour l'innovation et les approches participatives. Pour les autres PTF impliqués dans le secteur de la petite irrigation, le Projet travaillera étroitement avec le PRODEX/BM sur les question de mécanismes de financement, l'installation de piézomètres et le suivi des ressources, ainsi que la commercialisation des production; avec le PMERSA-MTZ/BAD pour les infrastructures hydrauliques; avec le projet IARBIC/FAO pour les boutiques d'intrants et les champs écoles paysans; la coopération suisse et GIZ pour l'étude d'actualisation du potentiel hydrique et le renforcement des services décentralisés dans le domaine du suivi et de l'analyse des ressources; la coopération danoise pour le renforcement des Chambres Régionales d'Agriculture; l'approche du PAM pour la mise en œuvre des approches HIMO et cash-for-work (soit montage entre ONG et IMF); etc.

13. Le FIDA participe à différents cadres de concertation nationaux et régionaux visant la coordination des interventions, l'harmonisation des approches et le partage des connaissances entre bailleurs: (i) le cadre de concertation en lien avec la mise en œuvre de l'I3N; (ii) le cadre de concertation sur la petite irrigation rattaché au Ministère de l'Agriculture; et (iii) le programme conjoint de Maradi.

H. Coûts et financement

14. Le coût total du Projet, imprévus physiques et financiers inclus, est estimé à 11,5 milliards de FCFA soit 25,6 millions de USD au taux de change de 450 FCFA par USD. Les coûts de base sont estimés à 10,4 milliards de FCFA soit 23,1 millions de USD. La part en devises étrangères est de 31% pour un montant de 7,1 millions de USD. La répartition des coûts selon les composantes est la suivante: la composante 1 représente 66% des coûts totaux du projet (15,3 millions de USD); la composante 2 représente 21% des coûts totaux (4,8 million d'USD); la composante 3 représente 13% des coûts totaux du projet (2,94 millions d'USD).

15. Le projet sera financé par: (i) un prêt de 14 million d'euros du Fonds Fiduciaire Espagnol (FFE) pour la sécurité alimentaire du FIDA équivalent à 18,76 millions USD (73,1% du coût total) ; (ii) un prêt de 1,7 million de dollars du FIDA correspondant au reliquat de l'allocation de PBAS 2010-2012 (7% du coût total); (iii) un don du FIDA à hauteur de 1 million de USD (contribution complémentaire suédoise au FIDA) (3,9% du coût total); et (iv) la contribution du gouvernement sous forme de taxes et de droits de douane pour un montant de 4,1 millions de dollars (16% du coût total).

I. Risques

16. Les risques principaux et les mesures d'atténuation adoptées par le *Ruwanmu* sont: (i) le contexte institutionnel du Niger caractérisé par une administration souvent excessivement bureaucratique: les projets en cours financés par le FIDA appuient déjà la nouvelle phase de renforcement des institutions démocratiques du pays et met l'accent sur la construction et le renforcement du capital social des communautés dans le cadre de la politique de décentralisation et d'appui aux institutions locales (communes); (ii) les capacités de l'Etat nigérien à sécuriser les zones qui subissent des phénomènes de banditisme et de terrorisme: la zone d'intervention du *Ruwanmu* va se focaliser sur les zones sécurisées dans la bande centre-méridionale du pays; (iii) l'occurrence des sécheresses et des crises alimentaires et environnementales ou d'invasions acridiennes de grande ampleur: le projet concourt à renforcer la résilience des populations face à de tels événements par la promotion de la petite irrigation et, pour les ménages les plus vulnérables, l'appui au développement de micro-entreprises rurales et des travaux HIMO (cash-for-work).

J. Environnement

17. Le Projet est de catégorie environnementale B. Il inclut de nombreuses activités liées à la gestion durable des ressources naturelles, le suivi de leur évolution et l'analyse de celle-ci à travers des approches participatives. Des mesures d'atténuation concernant les impacts potentiels de la petite irrigation ont été intégrées sur la base des expériences de petite irrigation passées ou en cours. Outre la Note d'Évaluation Environnementale et Sociale (NEES) du Projet, le *Ruwanmu* capitalisera également sur l'Évaluation Stratégique Environnementale réalisée dans le cadre du COSOP, notamment pour les aspects liés au changement climatique.

K. Gestion des connaissances et innovation

18. La stratégie de gestion des connaissances repose sur les échanges entre pairs (champs écoles, SE participatif, etc.), la capitalisation des connaissances et des leçons apprises par des prestataires de service expérimentés, la mise en réseau des projets et la participation aux groupes de concertation sous-sectoriels nationaux. L'innovation joue un rôle central dans le Projet, notamment au niveau des techniques de production avec les approches participatives déjà expérimentées dans les projets passés (PPILDA).

CADRE LOGIQUE^b

| Résultats | Indicateurs ^c | Moyens de Vérification | Hypothèses |
|---|---|--|---|
| But: Améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder | -Taux de malnutrition infantile réduit dans les communes ciblées* ^o + (réduction % des enfants en insuffisance pondérale, chroniquement mal nourris et en malnutrition aigüe) -Augmentation de l'indice d'accumulation des actifs/biens des ménages ciblés * -80% des ménages ciblés ont amélioré leur sécurité alimentaire (réduction du nombre de mois de la période de soudure)* ^d | o Etudes d'impact par rapport à la situation de référence, dont SYGRI o Enquêtes INS o Rapport UNICEF et PAM | o Stabilité politique o La stratégie de l'initiative 3N est opérationnelle et harmonisée avec le PNIA o Mécanismes conjoints (GdN et PTF) performants de gestion des crises |
| Objectif de développement: Augmenter les revenus de 65 000 ménages ruraux dans 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder | o 70% des ménages ciblés ont augmenté de 50% leur revenu o 65 000 ménages ont bénéficié des services du projet* o 70% des personnes formées (en alphabétisation) savent lire et écrire*+ | o Etudes d'impact par rapport à la situation de référence, dont SYGRI o Rapports i3N et INS | |
| Composante 1: Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation | | | |
| Effet escompté 1: La productivité des surfaces irriguées est augmentée durablement et les capacités locales de gestion durable de la ressource hydrique sont renforcées | Efficacité: o 6 835 ha de périmètres d'irrigation aménagés ou remis en état* o 3 300 ha de terre améliorés (sur bassins versants) par des mesures de préservation des sols et de l'eau* o 60% producteurs/trices agricoles faisant état d'une augmentation de leur production/rendement*+ (Augmentation des rendements d'au moins 20% en moyenne) Durabilité: (après 3 ans) o 90% des infrastructures en service (puits, forages)* o 90% groupes de GRN opérationnels/fonctionnels (AUE, etc.)* o 80% des 1200 entreprises en activité (MER)*+ o 3 CRA publient les lettres d'informations techniques saisonnières et organisent 3 événements annuels (foires, échanges, forum paysan régional) | o Enquêtes de suivi et d'impact, SYGRI o Etudes thématiques o Rapports des opérateurs o Rapports des STD (Agriculture, GR, hydraulique, DAC/POR, Code Rural, etc.) o Rapports et études du RECA et des RCA | o Echanges commerciaux stables avec les pays de la sous-région o Conditions climatiques favorables o Conditions zoo-phyto-sanitaires favorables o Partenariat effectif des différents projets et PTF pour un développement rationnel de la petite irrigation |
| Produit attendu 1.1: La gestion durable des ressources hydriques et foncières est améliorée sur les 1 800 ha déjà aménagés et les 5 035 ha nouveaux | o 30 groupes de gestion des ressources créés/consolidés* (AUE et brigades protection des bassins versants) et avec au moins 30% de femmes dans leurs instances de direction* o Au moins 5 000 actes fonciers rédigés/octroyés (par type)+ | o Rapports des prestataires o Rapports des STD partenaires o Etudes thématiques o Registre des COFO o Registre des AUE | o Mise en œuvre effective du Code Foncier o Mise en œuvre effective du Code de l'Eau |
| Produit attendu 1.2: Les capacités de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des bénéficiaires sont renforcées | o 1 088 champs écoles paysans maraîchers mis en place o 17 500 jardins de case équipés+ o 20 boutiques d'intrants établies et gérées par une OP de manière économiquement viable et transparente o 3 400 personnes formées en alphabétisation fonctionnelle ^o | o Rapports des prestataire o Registres/PV des Comités départementaux d'analyse des microprojets (CDAP) o Bilan et CEG des OP audités et approuvés en AG | o Disponibilité d'intrants de qualité o Prix économiques des intrants et le prix de d'exportation de l'oignon stables (cf. annexe 10.1) o Demande solvable de services/ produits fournis par les MER |

b. Un cadre logique comportant davantage d'indicateurs est inclus dans la version provisoire du manuel opérationnel et pourra être complété par l'équipe pour assurer l'appropriation et la maîtrise de l'ensemble des indicateurs. Il est disponible en Appendice 11.1 dans l'Annexe 11 (draft Manuel d'Exécution du Projet)

c. Une **situation de référence** couvrant tous les indicateurs (SYGRI et autres) sera établie en **octobre/décembre 2012** (sur financement des projets en cours). Pour les indicateurs relatifs à la production, une moyenne correspondant à une « année normale » sera établie sur la base des données des années précédentes (cf. données PUSADER, PPILDA et PRODEX) puis **actualisé en mars 2013 lors de la récolte 2013** qui n'aura pas encore bénéficié des activités du Projet. Pour les rendements, des parcelles « témoins » seront également établies dans les Champs-Ecole Paysans

d. Cet indicateur sera inclus dans l'enquête SYGRI

| Composante 2: Développement d'infrastructures économiques | | | |
|--|--|---|--|
| Effet escompté 2: L'acheminement des produits issus de la petite irrigation et leur commercialisation est améliorée | <p>Efficacité:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 60% des producteurs/trices appuyés utilisent les plateformes de collecte et comptoirs ○ Diminution de 15% des pertes liées au transport et au stockage <p>Durabilité: (après 3 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 80% des brigades communales d'entretien routier sont opérationnelles* (avec barrières de pluies fonctionnelles) en articulation avec les communes ○ 80% d'infrastructures de commercialisation, de transformation, de stockage en service* (par type) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Cahiers de gestion des plateformes et comptoirs ○ Etudes thématiques ○ Rapports des prestataires de services ○ Plans d'action des OP/GIE | <ul style="list-style-type: none"> ○ Les communes délèguent la maîtrise d'ouvrage aux OP/GIE et réinvestissent une partie des taxes perçues dans l'entretien périodique des infrastructures économiques |
| Produit attendu 2.1: Les pistes rurales de désenclavement des zones de production sont réhabilitées/construites | <ul style="list-style-type: none"> ○ 150km de routes construites/remises en état* ○ 30 brigades communales d'entretien routier équipées ○ 30 barrières de pluies construites et équipées | <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports des prestataires de services ○ Rapport de suivi des STD (DRA/GR) ○ PDC/PIA | <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonds d'entretien routier opérationnel |
| Produit attendu 2.2: Les infrastructures communautaires de collecte et commercialisation des produits agricoles sont construites dans les lieux de concentration des productions | <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 installations de commercialisation aménagées et/ou remises en état* (comptoirs oignon/canne à sucre) ○ 30 plateformes de collecte et de négoce construites/réhabilitées | <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports des prestataires de services ○ Rapport de suivi des STD (DRA/GR) ○ PDC/PIA | <ul style="list-style-type: none"> ○ Partenariat Public Privé soutenu par les communes |

*indicateurs SYGRI; + indicateurs à ventiler par sexe

REPUBLIQUE DU NIGER

PROJET DE PETITE IRRIGATION *RUWANMU*

DOCUMENT DE CONCEPTION DE PROJET – RAPPORT PRINCIPAL

I. Contexte Stratégique et Justification

A. Contexte National et Développement Rural

Développement socio-économique et pauvreté

1. Le Niger est un pays enclavé d'une superficie de 1,267,000 km². Il fait partie des Pays les Moins Avancés (PMA) et des Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier (PFRDV). La population nigérienne s'élève à 16,4 millions en 2011 dont 51,9% a moins de 15 ans et seulement 29% est alphabétisée. Elle est concentrée en zone rurale (84%) et dans le sud du pays (85%). La croissance démographique est de 3,3%, 2^{ème} plus importante au niveau mondial. Le pays se situe à la 186^{ème} position sur l'échelle de l'IDH 2010 avec 75.9% de sa population vivant avec moins de 2 USD par jour en 2007¹. Environ 43% de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté en 2007. Il faut néanmoins souligner une amélioration de la situation avec PNB par habitant² passé de 561 USD en 2000 à 641 USD en 2011. De même, le taux de mortalité infantile des moins de cinq ans et le taux net de scolarisation se sont largement améliorés sur la période 2000-2010³.

2. L'économie repose sur une base étroite vulnérable aux chocs externes, notamment climatiques du fait de la part importante dans le PIB (46%) d'un secteur agricole essentiellement pluvial. Les recettes du gouvernement sont étroitement liées au secteur de l'extraction minière (uranium, or, pétrole). Le déficit commercial a été aggravé par les mauvais résultats de la campagne agricole de 2009 qui a contraint le Niger à importer 60% de ses besoins alimentaires. Le Nigeria est le premier partenaire commercial.

3. Depuis les années 2000, la situation macroéconomique s'est améliorée. Après une chute de croissance du PIB en 2009 (-1,2% contre 9,5% en 2008⁴), le Niger a renoué avec une croissance positive s'établissant à 8% en 2010⁵, tirée par les bons résultats du secteur agricole. Si le taux se situe à 3,8% pour 2011⁶, les prévisions sont meilleures pour 2012 – 13,4% selon le FMI – avec la mise en production du site d'Imouraren, la plus importante mine d'uranium en Afrique, et l'exploitation d'un gisement de pétrole à Agadem ainsi que de la raffinerie d'Olléléwa à Zinder. Le niveau d'inflation avoisine le niveau de convergence établi par l'UEMOA (2,2% sur les 12 derniers mois à fin février 2012). Les perspectives économiques à moyen terme sont encourageantes et le pays a bénéficié d'une facilité de crédit du FMI pour son programme économique 2012-2015.

Politiques et stratégies nationales

4. La Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) établie en 2002 et révisée en 2007 pour la période 2008-2012 visait la réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté nationale et une diminution de 66% en 2002 à 55% en 2015 pour la pauvreté rurale. La SDRP plaçait l'agriculture au centre du développement économique en tant que moteur de croissance. Conformément à la décision des autorités de relancer le processus de planification, le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MPATDC), a lancé

¹ PNUD/Banque Mondiale

² US\$ constants 2005, PPP (HDR)

³ Taux de mortalité des moins de 5 ans 227‰ en 2000 à 160‰ en 2009; Index de l'éducation: 0.109 en 2000 à 0.177 en 2011 (Rapport de Développement Humain, 2011)

⁴ Africa Economic Outlook

⁵ FMI

⁶ Largement dû à la baisse des transferts financiers des migrants suite au reflux des émigrés établis en Lybie

en 2012 l'élaboration d'une vision stratégique à long terme: la Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive – Niger 2035 (SDDCI). Les objectifs stratégiques seront déclinés en cinq plans de moyen terme successifs appelés Plans de Développement Economique et Social (PDES), ayant vocation à intégrer la SDRP et les plans d'action de l'ensemble des départements ministériels. Un projet de PDES 2012-2015 a été élaboré en juin 2012 et devrait être validé en juillet 2012. Le PDES 2012-2015 constituera le cadre de référence des interventions de l'Etat et de ses partenaires de développement. En attendant l'entrée en vigueur du premier PDES, un Programme Intérimaire de cadrage de l'action gouvernementale d'un an (2011-12) est en place.

5. La traduction sectorielle du PDES pour l'agriculture est l'Initiative "les Nigériens nourrissent les Nigériens" (i3N) lancée en mai 2011 et présentée officiellement en mars 2012. Elle remplace la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui constituait la déclinaison de la SDRP dans le secteur agricole depuis 2003. Le Niger s'est engagé depuis 2006 dans le processus du Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP).

6. L'i3N est également la déclinaison de la Stratégie Nationale pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SNSAN), dont l'horizon est le même que celui de la SDDCI (2035). L'Initiative vise l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'amélioration de la productivité des cultures vivrières, le développement de la petite irrigation et du petit élevage, et l'appui aux mécanismes de résilience. Elle s'articule autour de cinq axes stratégiques: 1) accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, 2) valorisation et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux, 3) amélioration de la résilience des nigériens face aux crises alimentaires et aux catastrophes, 4) amélioration de l'état nutritionnel, et 5) création d'un environnement favorable. Les axes stratégiques de l'Initiative sont déclinés en 12 programmes. A l'horizon 2015, l'i3N vise un accroissement de 41% de la production alimentaire brute (de 3 550 000t en 2011 à 5 000 000t), dont une augmentation de 40% et de 45% de la production de viande et de lait⁷ respectivement.

7. Dans le cadre de la crise alimentaire de la saison 2011/12, le Gouvernement a mis en place un Programme d'Urgence comprenant 4 sous-programmes: (i) appui aux cultures irriguées (12,1 milliards FCFA); (ii) appui à la campagne pastorale (19,7 milliards FCFA); (iii) activités génératrices de revenus (8,5 milliards); et (iv) reconstitution du stock national de sécurité (37 milliards FCFA). Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires a également été mobilisé avec 4 volets: (i) volet alimentaire (cash-for-work, banques de soudure); (ii) volet nutritionnel; (iii) volet non-alimentaire (semence, banques aliment-bétail); et (iv) reconstitution des stocks nationaux. Un Stock National de Sécurité (SNS) est sous la responsabilité de l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) rattaché au Ministère du Commerce.

8. Le Niger dispose d'une Politique Nationale Genre (2008) dont l'axe 2 est la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché. Il s'agit notamment de renforcer les capacités d'intervention des femmes dans le secteur informel, de la production vivrière, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

Contraintes et opportunités dans le secteur agricole et rural

9. Le secteur primaire constitue le principal moteur de croissance avec une contribution moyenne de 46% du PIB entre 2005 et 2008 (48% en 2010). Il rassemble 85% de la population active et a généré 26.4% des recettes d'exportation en 2010. Le Niger est le 3^{ème} producteur mondial de mil, 8^{ème} producteur de grains de sésame. Deux tiers de la superficie du pays est désertique⁸ mais le pays dispose d'un potentiel important en eau, dont moins d'un tiers est exploité (1,4% des terres irriguées). Le

⁷ De 311 100 tonnes en 2011 à 433 000 tonnes en 2015 pour la viande, de 967 800 tonnes à 1 394 300 tonnes pour le lait

⁸ Dans la partie sud, pluviométrie annuelle entre 150 et 600mm, concentrée sur deux à trois mois

secteur de l'agriculture est marqué par une production en hausse – doublement de la production de mil et triplement de celle de sorgho entre 2000 et 2010⁹.

10. L'élevage représente 35% du PIB agricole avec un cheptel de plus de 28 millions de têtes en 2008 pour une valeur estimée de 2 000 milliards¹⁰ de FCFA. L'élevage est l'activité économique (principale ou secondaire) de 87% des nigériens et joue un rôle clé d'amortisseur en cas de choc climatique ou économique via la décapitalisation. Le gouvernement estime sa contribution moyenne au revenu des ménages et à la satisfaction des besoins alimentaires à 15% et 25% respectivement. Les produits de l'élevage constituent le 2^{ème} poste des exportations¹¹ (16.5% des exportations en 2010).

11. **Cultures maraîchères et petite irrigation.** Le secteur maraîcher est très dynamique, certaines cultures maraîchères comme l'oignon ou le poivron étant exportées. Le Niger est l'exportateur d'oignon le plus important de la région (production de 390 000t en 2010¹²). La petite irrigation privée est un sous-secteur en croissance, s'imposant comme un modèle adapté par rapport aux aménagements hydro-agricoles en proie à des difficultés de financement et de gestion. Les surfaces maraîchères se sont accrues de plus de 20% entre 2000 et 2010¹³. Les rendements des cultures maraîchères sous irrigation varient en fonction des variétés, de la maîtrise des technologies d'irrigation et des itinéraires techniques¹⁴. Les observations sur le terrain indiquent en période normale (hors choc climatique) des rendements moyens de l'ordre de 18-30t/ha pour l'oignon, 18-28t/ha pour la tomate, 30-40t/ha pour la canne à sucre, 11-36t/ha pour le chou, et 11-28t/ha pour la patate douce¹⁵. Les interventions centrées sur des systèmes productifs de petite irrigation et prenant en compte les aspects centraux (aménagements, fertilisation, etc.) ont permis des augmentations substantielles de rendement comme en témoigne le PIP2 (BM).

Evolution des rendements moyens 2006/2007 des sites aménagés avec appui-conseil du PIP2

| Spécifications | Rendement moyen de référence (t/ha) | Rendement moyen 2005-2006(t/ha) | Rendement moyen 2006-2007 (t/ha) | Rendement moyen 2007-2008 (t/ha) |
|----------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Canne à sucre | 30 | 37,25 | 39,11 | 40,36 |
| Carotte | 20 | 29,36 | 30,46 | 30,49 |
| Chou | 11,8 | 23,12 | 33,79 | 36,71 |
| Oignon | 26 | 40,81 | 37,69 | 40,9 |
| Patate douce | 25 | 24,97 | 23,88 | 28,08 |
| Poivron | 11,38 | 19,36 | 14,5 | 18,4 |
| Tomate | 20 | 24,86 | 27,56 | 31,89 |

Source: Evaluation de la campagne d'irrigation 2007-2008 des sites financés par le PIP2, Juin 2008

12. Le fonctionnement des filières maraîchères est caractérisé par les éléments présentés dans le tableau ci-dessous.

⁹ Construit sur les chiffres FAOSTAT: production nationale 1,6t de mil et de 0,37t de sorgho en 2000, 3,7t et 1,3 en 2010

¹⁰ Recensement FAO 2008

¹¹ Uranium (61%), élevage (16.5%), or (9.9%), agriculture (6.6%) en 2010

¹² FAOSTAT

¹³ Ibid

¹⁴ Théoriquement entre 30 et 70t/ha pour l'oignon, 30-100t/ha pour la tomate, 20-50t/ha pour le chou, et 40-80t/ha pour la canne à sucre (Manuel Technique de l'Irrigant Privé, PIP2, 2008)

¹⁵ Chiffres indicatifs basés sur les moyennes de la situation de référence du PIP2 (2004, PLF) et des campagnes 2006-09 (PLF), le rapport technique du PUSADER et FAOSTAT (2004-10). Pour l'analyse économique, les rendements ont été définis sur ces moyennes de façon réaliste (hors choc climatique, prise en compte des chiffres les plus bas, etc.): 26t/ha pour l'oignon, 20t/ha pour la tomate, 12t/ha pour le chou, 18t/ha pour la patate douce et 30t/ha pour la canne à sucre

Caractéristiques des principales filières maraîchères dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder*

| Spéculation | Production | Post-récolte | Commercialisation |
|---------------|---|--|---|
| Oignon | Maradi (MI): 3 000 t/an en moyenne (2007-2011, stable depuis 10 ans); zones:Gazaoua et Soumarana (oignon blanc) Tahoua (TA): 250 000 t/an en moyenne (moyenne 2007-2011, à peu près stable depuis 2004), 60% de la production nationale; zones principales: dépt. Madaoua, Konni, Illéla et Keita Zinder (ZR):de 19 000 t/an (moyenne 2001-2003) à 58 000t/an (moyenne 2007-2011); zones: Matamèye, Korama, Guidimouni et Mirriah Saison: décembre-mars (MI-ZR); décembre-mars (oignon primeur) et fin avril-mai (oignon de conservation) (TA) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Stockage: magasins traditionnels ou type RESEDA (TA) ○ Transformation: séchage familial (ZR) ○ Conditionnement: filets ou sacs de 20 kg (TA) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Achat: achat en bord champ ou point collecte par les grossistes/exportateurs, pratique de l'achat sur pied (TA) ○ Flux: Région de MI » MI ville; ZR: commerce infrarégional (marchés:ZR ville, Bakin Birgi, Gada, Mirriah, Toudoun Agua, Takeita, Tanout, Kassama, Guidimouni); TA »Niamey (NY), Agadez (AZ), Côte d'Ivoire, autres pays côtiers (marchés: Guidan Idar – primeur; Galmi, Tamaské, Tabalak: conservation) |
| Tomate | Maradi: 27 000 t/an (2004) et 25 000 (2009-2010); zones: Guidan Roumdji Tahoua: de 21 000 t/an (2004) à 32 000 t/an (2009-2010); zone principale: Doguéraoua (Malbaza) Zinder: de 13 000 t/an (2001-2003) à 16 000 t/an (2009-2010); zones: Matamèye, Korama, Guidimouni et Mirriah Saison: décembre-mars et hivernage | <ul style="list-style-type: none"> ○ Transformation: séchage familial (MI, ZR) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Achat: souvent en bord-champ, par des exploitants-commerçants (» marché infrarégional) ou des commerçants (» marché infrarégional ou interrégional) ○ Flux: Région de MI » MI ville (mévente lors des pics de production); ZR: commerce infrarégional (marchés:ZR ville, Bakin Birgi, Gada, Mirriah, Toudoun Agua, Takeita, Tanout, Kassama, Guidimouni); Doguéraoua » NY |
| Canne à sucre | Zinder: 145 000 t/an (2001-2003), 171 000 t/an (2004), 155 000 (2009-2010); zones: Matamèye, Korama, Guidimouni et Mirriah Saison:octobre-mars | Pas de transformation | <ul style="list-style-type: none"> ○ Flux: Région de ZR» NY, AZ, MI et TA (comme pour les courges) commerce infrarégional |
| Poivron | Maradi: de 3 000 t/an (2004) à 4 600 t/an (2009-2010); zones: Maifarou, Aguié, Gazaoua, Guidan Roumdji Tahoua:de 2 700 t/an (2004) à 7 600 t/an (2009-2010) Zinder: de 2 500 t/an (2001-2003)à 7 600 (2009-2010); zones: Matamèye, Korama, Guidimouni et Mirriah Saison: décembre-mars et hivernage | <ul style="list-style-type: none"> ○ Transformation: séchage familial (ZR); séchage sur grande échelle dans la région de Diffa (» reste du pays) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Achat: souvent en bord de champ, par des exploitants-commerçants (marché infrarégional) ou des commerçants (marché infrarégional ou interrégional) ○ Flux: Région de MI » MI ville (mévente lors des pics de production) et Nigéria (Dan Issa); Région de ZR (Matamèye) » Nigéria et commerce infrarégional |
| Chou | Maradi: de 3 000 t/an (2004) à 14 000 t/an (moyenne 2009-2010); zones:Maifarou, Soumarana Tahoua: de 26 000 t/an (2004) à 53 000 t/an (moyenne 2009-2010); zone principale: Madaoua Zinder: de 36 000 t/an (2001-2003) à 28 000 t/an (2009-2010); zones: Matamèye, Korama, Guidimouni et Mirriah Saison:décembre-mars et hivernage | <ul style="list-style-type: none"> ○ Transformation: séchage familial (ZR) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Achat:souvent en bord de champ, par des exploitants-commerçants (marché infrarégional) ou des commerçants (marché infrarégional ou interrégional) ○ Flux: Région de MI » MI ville (mévente lors des pics de production); ZR: commerce infrarégional (marchés:ZR ville, Bakin Birgi, Gada, Mirriah, Toudoun Agua, Takeita, Tanout, Kassama, Guidimouni) ○ Prix: Bord champ/Marché |

Source: Données PIP2, 2005 (Rapport sur les filières maraichères porteuses), MAG/DSA (chiffres production maraichère), PRODEX (plan d'action stratégique pour la filière oignon 2010), RECA (Etude de la filière poivron 2005)

13. Les prix des principales spéculations produites en petite irrigation permettent de rentabiliser les investissements initiaux même hors subvention des projets dans le cadre d'un prêt aux taux pratiqués sur le marché comme en témoigne l'analyse des cash-flows (cf. Annexe 9). Le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA) du Ministère du Commerce et de la Promotion de l'Initiative Privée relève les prix hebdomadaires de certains produits maraîchers de rente (frais, séchés) sur 14 marchés nigériens. Les données 2005-2009 témoignent d'une augmentation des prix de l'oignon, de la tomate séchée et du poivron séché dans les trois régions cibles en terme de moyenne des variations interannuelles en points de pourcentage (cf. tableaux ci-dessous).

Evolution des prix de l'oignon à Maradi, Tahoua et Zinder (2005-09, FCFA/kg)

| | Maradi | | | | Tahoua | | | | Zinder | | | |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------------|------------|--------------|--------------|----------------------------------|
| | Prix max | Prix min | Prix moyen | Variation moy. /année précédente | Prix max | Prix min | Prix moyen | Variation moy. /année précédente | Prix max | Prix min | Prix moyen | Variation moy. /année précédente |
| 2005 | 350 | 164 | 231 | - | 486 | 119 | 260 | - | 496 | 129 | 265 | - |
| 2006 | 478 | 149 | 273 | +18% | 458 | 150 | 271 | +4% | 360 | 174 | 273 | +3% |
| 2007 | 409 | 228 | 297 | +9% | 341 | 122 | 196 | -27% | 299 | 166 | 221 | -19% |
| 2008 | 681 | 166 | 301 | +1% | 573 | 92 | 350 | +78% | 532 | 150 | 284 | +28% |
| 2009 | 504 | 160 | 324 | +8% | 535 | 131 | 320 | -8% | 548 | 233 | 345 | +21% |
| Moyenne (2005-09) | 484,4 | 173,4 | 285,2 | +40% (points de %) | 478,6 | 122,8 | 279,4 | +23% (points de %) | 447 | 170,4 | 277,6 | +30% (points de %) |

Evolution des prix de la tomate séchée à Maradi, Tahoua et Zinder (2005-09, FCFA/kg)

| | Maradi | | | | Tahoua | | | | Zinder | | | |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------------|---------------|------------|--------------|----------------------------------|-------------|--------------|--------------|----------------------------------|
| | Prix max | Prix min | Prix moyen | Variation moy. /année précédente | Prix max | Prix min | Prix moyen | Variation moy. /année précédente | Prix max | Prix min | Prix moyen | Variation moy. /année précédente |
| 2005 | 710 | 573 | 654 | - | 741 | 609 | 645 | - | 920 | 636 | 798 | - |
| 2006 | 862 | 676 | 778 | +19% | 801 | 545 | 684 | -6% | 878 | 741 | 833 | +4% |
| 2007 | 873 | 585 | 640 | -18% | 711 | 628 | 656 | -4% | 958 | 699 | 791 | -5% |
| 2008 | 1296 | 386 | 717 | +12% | 1426 | 513 | 691 | +5% | 1380 | 699 | 789 | 0% |
| 2009 | 1131 | 774 | 998 | +39% | 1380 | 695 | 1000 | +45% | 1182 | 871 | 1020 | +29% |
| Moyenne (2005-09) | 974,4 | 598,8 | 757,4 | +10% (points de %) | 1011,8 | 598 | 735,2 | +10% (points de %) | 1064 | 729,2 | 846,2 | +6% (points de %) |

Evolution des prix du poivron séché à Maradi, Tahoua et Zinder (2005-09, FCFA/kg)

| | Maradi | | | | Tahoua | | | | Zinder | | | |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------------|
| | Prix max | Prix min | Prix moyen | Variation moy. /année précédente | Prix max | Prix min | Prix moyen | Variation moy. /année précédente | Prix max | Prix min | Prix moyen | Variation moy. /année précédente |
| 2005 | 2362 | 1809 | 2131 | - | 1907 | 1629 | 1761 | - | 1972 | 1373 | 1679 | - |
| 2006 | 2351 | 2001 | 2188 | +2% | 2349 | 1828 | 2147 | +21% | 1789 | 1458 | 1678 | -1% |
| 2007 | 2466 | 1778 | 1909 | -12% | 2256 | 1204 | 1910 | -11% | 1611 | 1459 | 1320 | -21% |
| 2008 | 4675 | 386 | 2075 | +8% | 4241 | 525 | 1849 | -3% | 3579 | 339 | 1219 | -7% |
| 2009 | 3127 | 1927 | 2699 | +30% | 3440 | 1776 | 2851 | +54% | 2540 | 1440 | 2677 | +119% |
| Moyenne (2005-09) | 2996 | 1580 | 2200 | +5% (points de %) | 2839 | 1392 | 2104 | +12% (points de %) | 2298 | 1214 | 1715 | +18% (points de %) |

14. Les prix récents (janvier-février 2012) enregistrés pour le chou, la pomme de terre ainsi que la tomate et le poivron soulignent également des spécificités entre régions (spéculations et calendriers agricoles différents).

Prix du chou, du poivron frais, de la pomme de terre et de la tomate fraîche à Maradi, Tahoua et Zinder (4 janvier au 21 février 2012, FCFA/kg)

| | MARADI | | | | TAHOUA | | | | ZINDER | | | |
|------------------|--------|---------------|----------------|--------|--------|---------------|----------------|--------|--------|---------------|----------------|--------|
| | Chou | Poivron frais | Pomme de terre | Tomate | Chou | Poivron frais | Pomme de terre | Tomate | Chou | Poivron frais | Pomme de terre | Tomate |
| 4-10 janv. 2012 | 600 | 500 | 400 | 556 | 917 | 1250 | 600 | 500 | 251 | 869 | 500 | 170 |
| 11-17 janv. 2012 | 400 | 500 | 400 | 500 | 347 | - | 600 | 750 | 224 | 617 | 600 | 243 |
| 18-24 janv. 2012 | 600 | 500 | 400 | 500 | 209 | - | 600 | 750 | 280 | 1044 | 600 | 255 |
| 25-31 janv. 2012 | 500 | 500 | 400 | 500 | 313 | - | 600 | 500 | 217 | 869 | 600 | 206 |
| 1-7 fév. 2012 | 400 | 750 | 400 | 625 | 265 | - | 600 | 500 | 226 | 822 | 500 | 231 |
| 8-14 fév. 2012 | 526 | 500 | 350 | 833 | 196 | - | 500 | 500 | 190 | 724 | 500 | 238 |
| 22-28 fév. 2012 | 200 | 750 | 350 | 500 | 97 | - | 600 | 450 | 213 | 822 | 500 | 255 |

15. **Contraintes.** L'agriculture et l'élevage sont confrontés à des contraintes entravant l'utilisation du potentiel qui demeure important. Malgré l'augmentation de la production agricole, elle demeure structurellement inférieure à la demande (déficits céréaliers en 2000/01, 2004/05, 2009/10). L'évolution du secteur agricole est marqué par une relative stagnation des rendements, l'augmentation de la production reposant quasi uniquement sur l'expansion des superficies emblavées. Les contraintes majeures pesant sur l'agriculture et l'élevage sont multidimensionnelles: climatiques, économiques, techniques et organisationnelles. L'accès aux facteurs de production est restreint, notamment l'accès aux intrants de qualité à des prix abordables, aux semences sélectionnées¹⁶, aux services de vulgarisation agricole, aux équipements et technologies, et à la finance rurale. Cet accès est encore plus difficile pour les femmes et les jeunes. Le dispositif d'appui-conseil public aux agriculteurs est très peu fonctionnel avec un ratio d'encadrement moyen d'un vulgarisateur pour 2 000 à 2 500 paysans. Enfin, la dégradation des ressources naturelles et du potentiel productif des terres (abandon des jachères) dans un contexte de sécheresses récurrentes est un défi. Au-delà de la dimension productive, les difficultés liées à la transformation et la commercialisation ont un effet négatif sur les revenus des ménages ruraux et a fortiori sur leur accès à des denrées alimentaires diversifiées. Parmi celles-ci il faut souligner la faible valeur ajoutée des produits vendus¹⁷, le manque d'équipements de transformation et d'infrastructures de marché, les capacités organisationnelles insuffisantes des groupes de producteurs ainsi que le manque d'informations sur les tendances de prix des marchés.

16. **Opportunités.** Le pays dispose d'une base solide pour permettre une amélioration de la productivité et de la rentabilité. On peut citer: (i) le dispositif innovant des commissions foncières établit par le Code Rural au niveau départemental, communal et villageois permettant l'accès sécurisé au foncier pour les plus vulnérables et la gestion des conflits; (ii) l'existence de Services Techniques Décentralisés disposant de ressources humaines expérimentées malgré les moyens limités; (iii) la présence de Groupements de Service-Conseil performants et capitalisant les expériences passées dans le domaine de la petite irrigation et de la gestion des ressources naturelles; (iv) les dynamiques commerciales régionales générant des revenus importants de part et d'autre de la frontière avec le Nigéria notamment; (v) l'affirmation d'une volonté forte du gouvernement pour le secteur agricole et l'élevage, avec l'Initiative 3N; (vi) l'implication des chambres régionales d'agriculture (CRA) soutenue par leur réseau national (RECA) pour valoriser la diversité des expériences des OP locales, régionales et nationales; (vii) la diffusion de techniques modernes permettant d'améliorer la productivité et la rentabilité des activités agricoles; et (viii) le développement de services financiers décentralisés performants avec une couverture encore restreinte mais croissante.

Pauvreté rurale, genre et jeunes

17. L'incidence de pauvreté monétaire était estimée à 59,5% en 2008 (63,8% en zone rurale et 36,7% en milieu urbain). Le seuil de pauvreté monétaire (niveau de consommation annuelle par tête) était estimé à 150 933 FCFA en milieu urbain contre 110 348 FCFA en milieu rural en 2007-08. Maradi apparaît comme la région la plus touchée avec 73,4% (71,7% à Tillabery et seulement 18,3% à Diffa et 27,8% à Niamey). Les ménages dirigés par un homme polygame sont les plus touchés (68,4% contre seulement 40,6% des célibataires et 21,8% des séparés). L'incidence de la pauvreté¹⁸ s'établissait à 62,1% en 2005 (65,7% en milieu rural). La profondeur de la pauvreté¹⁹ était estimée à 24,14% et sa sévérité²⁰ à 12,28% au niveau national. Le sous-emploi touchait 4 personnes sur 5 en raison de la saisonnalité de l'activité agricole.

¹⁶ Environ 2,5% des agriculteurs utilisaient des semences sélectionnées en 2006

¹⁷ Par exemple, le souchet est transformé en Espagne puis ré-importé sous forme de breuvage fini « Laitaya »

¹⁸ Incidence de la pauvreté: pourcentage des individus ou des ménages dont la dépense de consommation se situe en dessous du seuil de pauvreté monétaire

¹⁹ Profondeur de la pauvreté: écart moyen entre le niveau de bien-être des ménages pauvres et le seuil de pauvreté

²⁰ Sévérité de la pauvreté: moyenne des carrés des écarts entre la consommation des pauvres et le seuil de la pauvreté

18. La féminisation accrue de la pauvreté résulte des inégalités entre les sexes dans l'accès aux facteurs de production et au savoir (éducation formelle, professionnelle, alphabétisation). Seuls 4,6% des ménages dirigés par des femmes possèdent un champ, et seulement 8% de femmes sont employées dans le secteur non agricole. Actuellement, 7 femmes sont ministres (30%); 14 femmes députés sur 113 élus (12%); 564 femmes conseillères communales (667 sur 3493 sièges). Une femme est Gouverneur de la ville de Niamey mais aucune Préfet. Seulement 5 femmes occupaient le poste de maire en 2006 (sur 265). La loi sur les quotas vise à assurer au moins 25% des postes de nomination et 10% des postes électifs aux femmes.

19. On estime à 7,2% environ la part des ménages dirigés par des femmes. Ces derniers sont souvent plus vulnérables du fait de leur faible capital humain, productif et financier. La vulnérabilité de la femme rurale est liée à la combinaison de multiples facteurs: (i) poids croissant des responsabilités dans la prise en charge des membres du ménage, consécutif au désengagement des chefs de famille et de la réduction de leurs ressources; (ii) poids des responsabilités lié à la maternité, fort taux de fécondité (en moyenne 6 enfants/femme, jusqu'à 8 à Maradi) et poids des tâches domestiques (collecte de l'eau, du bois); (iii) l'insécurité foncière relative (quantité²¹ et qualité); (iv) la faiblesse des revenus et des opportunités d'AGR; ainsi que (v) la marginalisation parfois liée à des pesanteurs socio-culturelles (non héritage des terres, réclusion, etc.).

20. La problématique des jeunes est davantage liée à l'insécurité foncière corrélée à la forte pression démographique (refus de parcelliser ou au contraire parcellisation excessive des exploitations familiales jusqu'à des seuils inférieurs à la rentabilité). Les jeunes sont très peu présents dans les activités extra agricoles par manque de formation. L'exode rural est souvent leur principale stratégie pour faire face à la pauvreté, au chômage et au sous-emploi en saison sèche, et les revenus tirés sont en grande partie consacrés à l'achat de biens de consommation (vêtements, etc.).

B. Justification

21. **Contribution aux stratégies nationales.** Le projet de petite irrigation *Ruwanmu* répond à la volonté du Gouvernement du Niger d'améliorer les conditions économiques et de sécurité alimentaire des populations nigériennes à travers l'intensification et l'augmentation de la productivité de la petite irrigation. Le programme « Développement et diversification des cultures irriguées » de l'axe 1 de l'initiative 3N identifie la petite irrigation comme étant un élément clé du développement agricole du pays sur le long terme. ***Ruwanmu* participera à l'atteinte des objectifs de l'I3N** en contribuant directement à quatre de ses cinq objectifs stratégiques, soient: (1) l'axe 1 « Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques »; (2) l'axe 2 « Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires »; (3) l'axe 3 « Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes »; et (4) l'axe « Amélioration de l'état nutritionnel des nigériens ».

22. **Pertinence socio-économique.** Les petit(e)s producteurs/trices nigérien(ne)s situé(e)s dans les zones potentiellement irrigables sont très demandeurs pour développer la petite irrigation à laquelle beaucoup n'ont pas encore accès, ce qui leur permettrait d'augmenter leurs revenus et de diminuer l'insécurité alimentaire. Les 3 régions de Maradi, Tahoua et Zinder ont de grandes potentialités en petite irrigation que de nombreuses interventions ont partiellement valorisées et qui constituent une base d'expériences et de leçons pour le *Ruwanmu*. Dans la **région de Maradi**, le potentiel irrigable est d'environ 30 000 ha. Il existe un important réseau hydrographique²² qui cumule un écoulement annuel de 500 millions de m³ qui transitent par des vallées dont

²¹ Les femmes ont droit à hériter la terre, mais ne recevront que la moitié de la part d'un homme car une fois mariée elle ira vivre dans la famille de son mari et ne pourra pas exploiter directement sa parcelle. Elle la confiera donc à un de ses parents masculins (frère) bien qu'elle en reste propriétaire

²² Système de Goulbi ou de crues d'épandage saisonnières

environ 70% se concentrent dans la vallée du Goulbi de Maradi et de ses affluents. Dans la **région de Tahoua**, le potentiel irrigable s'élèverait à près de 35 200 ha dont 30% mis en valeur. Le réseau hydrographique est très développé avec un écoulement annuel d'environ 400 millions de m³ d'eau, de nombreux ouvrages de retenue ont été construits notamment avec le PMET. Dans la **région de Zinder**, le potentiel irrigable est de 18 000 ha repartis au niveau de 1400 cuvettes, 30 plaines et 300 mares (20 permanentes) totalisant 300 millions de m³ d'eau avec de nombreux ouvrages (5 barrages et 16 seuils). Les nappes et les mares sont alimentées par des cours d'eau temporaires.

23. Si la pratique de la petite irrigation est ancienne avec des moyens d'exhaure manuels (puisards traditionnels), de nouvelles technologies à moindre coût ont été disséminées par de nombreux projets dont les principaux: (i) PPIP, PIP2, PRODEX (IDA/BM), (ii) PUSADER, PPILDA (FIDA), (iii) ASAPI (UE), (iv) PMET, PADAZ (BAD), notamment dans la vallée de la Tarka (Tahoua), dans le goulbi de Maradi et dans le sud Zinder. Les unités d'irrigation sont très variables (taille, organisation, équipement).

24. La production agricole irriguée offre des opportunités économiques importantes dans les 3 régions d'intervention. Les producteurs/trices maîtrisent la production d'oignon, en particulier à Tahoua où celle-ci se fait en plusieurs campagnes sur une même saison mais aussi à Maradi et Zinder où les systèmes de production irrigués sont plus diversifiés: maïs/oignon, poivron/piment, maïs/tomate (courge), carotte/laitue (chou), patate douce/maïs, ou sur Zinder canne à sucre/patate douce, courge/chou. Mais les producteurs/trices font face aux contraintes qui affectent la productivité: manque de maîtrise des itinéraires techniques, utilisation erratique de l'eau et des engrais chimiques; attaques de maladies et de nuisibles; réduction de la fertilité. Les produits phytosanitaires et conseils d'utilisation sont peu accessibles en dehors des zones PUSADER ayant organisé des brigades phytosanitaires dont il faudra toutefois redéfinir le rôle pour une responsabilisation des producteurs dans la protection de leurs cultures.

25. Le projet de petite irrigation *Ruwanmu* doit permettre d'augmenter la production de la petite irrigation au sein d'un modèle d'agriculture familiale de façon durable sur la base des expériences passées dans ce domaine (FIDA, autres PTF). Les leçons apprises (cf. section II-D) et les acquis issus de ses expériences constituent le moteur de ce nouveau projet, lui conférant sa pertinence et garantissant sa mise en œuvre efficace.

26. Par-delà l'amélioration de la production de manière durable, le *Ruwanmu* interviendra sur l'amélioration de la commercialisation des principales spéculations maraîchères des sites d'intervention. Même si la diversification sera encouragée, dans chaque zone, l'appui à la commercialisation d'une production pivot qui tire économiquement les systèmes de production (comme l'oignon à Tahoua, la canne à sucre à Zinder) impliquera tous les opérateurs économiques afin d'améliorer les flux de marchandises tout en améliorant la répartition de la valeur ajoutée entre les opérateurs. Sans une organisation locale des marchés, la production excède régulièrement les capacités des opérateurs économiques et on assiste, comme pour l'oignon en 2005 ou en 2012, à un effondrement des prix (-75% observé à Tamasket ou à Kerofane dans la région de Tahoua). Pourtant les avantages comparatifs des zones de concentration d'une production spécifique, permettraient d'organiser la concentration des opérations commerciales et de diminuer les coûts de transaction tout en évitant la spéculation. Le RECA et les OP appellent de leurs vœux la mise en œuvre, de manière concertée, de mesures préventives avec un stockage raisonnée qui s'appuie sur une meilleure connaissance des marchés régionaux et de leurs besoins et la récolte de produits de meilleure qualité plus aptes au stockage²³.

27. Comme le souligne Mamadou Cissokho, président honoraire du ROPPA, *"les grands progrès dans l'agriculture, les grands succès des politiques agricoles (...) ont toujours été le fait d'une volonté souveraine et d'un partenariat entre les Etats et les forces économiques en présence, à savoir les producteurs, les transformateurs, les*

²³ Voir RECA note d'information filière oignon n°11 de janvier 2012

*commerçants.*²⁴ C'est dans ce sens que d'une part, le *Ruwanmu* appuiera les producteurs maraîchers, souvent dispersés, à s'organiser pour faciliter la collecte de leurs produits (oignons, cannes à sucre de bouche, etc.) et d'autre part, il facilitera l'émergence de comptoirs spécialisés, véritables marchés de demi-gros facilement accessibles et gérés de manière autonome par une interprofession organisée impliquant toutes les parties prenantes (producteurs organisés autour de la collecte, commerçants de différents niveaux, manutentionnaires, transporteurs et autorités communales) dans le cadre d'accords de partenariat public-privés. Ces premiers comptoirs de gestion interprofessionnelle, seront dans chaque région, des dispositifs pilotes.

28. Le FIDA reconnaît l'avantage comparatif de la petite agriculture familiale privée pour améliorer la sécurité alimentaire du pays et affirme la nécessité de promouvoir, de manière participative et complexe, la construction d'une société civile rurale organisée qui porte cette vision dans chacune des 3 régions de Tahoua, Maradi et Zinder. Dans chaque région, les Chambres Régionales d'Agriculture doivent jouer un rôle mobilisateur pour mieux devenir les espaces où se rencontrent les OP de la région. Ce point de rencontre de la société civile rurale organisée constitue une porte d'entrée dans le monde rural. Comme cela est affirmé dans le COSOP, il s'agit de travailler en interaction avec toutes les composantes du mouvement paysan nigérien tant localement qu'au niveau régionaux et national. Les CRA sont des institutions consulaires où toutes les OP faitières sont présentes. Ce sont des espaces où chaque organisation reste libre de sa parole et de ses positionnements et un espace où elles peuvent aussi créer des alliances autour de sujets sur lesquels elles souhaitent avancer à plusieurs (puisque la représentation politique et le dialogue sur des positions spécifiques relèvent de chaque faitière). En ligne avec le COSOP, il est nécessaire d'impulser une collaboration avec toutes les composantes du mouvement paysan à la mesure de leur mandat respectif: (i) les CRA appuyées par le RECA, pour la formation/information et la mise en réseau du monde rural organisé: groupements de producteurs, associations d'utilisateurs de l'eau, groupements d'appui conseil paysan, forum paysan locaux, etc.; (ii) les unions et fédérations pour des services spécifiques d'appui à la production qu'elles rendent aux groupements de base et aux paysans individuels; et (iii) les OP faitières, notamment la FCMN²⁵, concernant les politiques et revendications sur les productions maraîchères.

29. **Complémentarités.** Le *Ruwanmu* fonctionne sur les complémentarités en termes de secteur productif, de zone géographique, et de logique d'intervention avec:

(i) les autres projets financés par le FIDA: pour le renforcement des communes en tant que maître d'ouvrage (IRDAR/PAC2), les productions visées (PASADEM), les infrastructures de marché (PASADEM mais également IRDAR/PAC2 pour les pistes) (cf. tableau ci-dessous) ainsi que le PPILDA et le PUSADER en phase d'achèvement; et

*Portefeuille FIDA au Niger et complémentarités entre projets*²⁶

| Projets | Statut | Zone | Interventions | | | Durabilité |
|----------------|------------|-----------------------------|---|--------|----------------------------------|------------|
| | | | Production | Marché | Renforcement capacités | |
| IRDAR-RCI/PAC2 | Clôt: 2014 | Maradi (FIDA) National (BM) | - | - | *** (communes) | ** |
| PPILDA | Clôt: 2013 | Maradi | Cultures irriguées & pluviales Petit élevage | - | *** (communes, AGR) | ** |
| PUSADER | Clôt: 2014 | Maradi Tahoua | Cultures irriguées Petit élevage | * | - | * |
| PASADEM | Clôt: 2018 | Maradi | Cultures pluviales (céréales) Petit élevage | *** | *** (OP, comptoirs, MER) | *** |
| <i>Ruwanmu</i> | Clôt: 2017 | Maradi Tahoua Zinder | Cultures irriguée (maraîchage) | *** | *** (AUE, OP, comptoirs, MER) | *** |

²⁴ Lettre au président de l'union africaine du 15 mai 2012, ROPPA

²⁵ Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger

²⁶ Nombre de * croissant en fonction de l'intensité de l'intervention dans le domaine

(ii) les autres PTF impliqués dans le secteur de la petite irrigation: le PRODEX (BM) pour le financement de la petite irrigation, la mise en place de piézomètres et leur suivi, et les comptoirs de commercialisation; le PMERSA-MTZ (BAD) pour les travaux d'irrigation, aménagement des bassins versants, etc.; le projet IARBIC (FAO) pour les boutiques d'intrants et les champs écoles paysans; le cadre de concertation de la petite irrigation pour l'étude d'actualisation du potentiel (coopération suisse, GIZ, etc.); ainsi que plusieurs projets de coopérations bilatérales pour le renforcement des CRA (coopération danoise à Zinder), des Directions Régionales de l'Hydraulique (coopération suisse à Maradi), et l'aménagement de bassins versants (AFD à Tahoua), etc.

II. Description du Projet

A. Zone du projet et stratégies de ciblage et de genre

30. **Zone du projet.** Le projet interviendra dans les trois régions de Maradi, Tahoua et Zinder. La zone du projet couvrira au total 30 communes rurales et urbaines (CR/U) dans les 3 régions (cf. tableau). Les critères considérés pour le ciblage géographique du *Ruwanmu* sont les suivants: (i) potentiel en terres et en eau pour la petite irrigation; (ii) zone vulnérable en terme de déficit alimentaire; (iii) pratique déjà existante de la culture irriguée, avec des avantages comparatifs pour certaines spéculations; (iv) consolidation des acquis et actions des projets financés par le FIDA (PUSADER, IRDAR-RCI/PAC2 et PPILDA); et (v) complémentarité avec les interventions des autres PTF.

31. **Population cible.** La population sera composée de près de 455 300 personnes, soit environ 65 000 ménages agro-pastoraux, disposant en moyenne de 0,25 ha irrigables et engagés dans la production maraîchère. Elle représentera environ 20% de la population des 30 communes pouvant avoir accès à des terres irrigables.

32. **Groupes cibles.** Le *Ruwanmu* ciblera plus particulièrement: (a) les petits exploitants agro-pasteurs²⁷; (b) les ménages vulnérables n'ayant ni terre ni accès à des parcelles en vallée; (c) les organisations de producteurs de base et leurs faïtières; et (d) les communes rurales en tant que maître d'ouvrage du développement local. Une attention particulière sera donnée aux femmes et aux jeunes avec, parmi les bénéficiaires directs, au moins 30% de femmes et 30% de jeunes, engagés dans des activités de production ou connexes (artisans, transformation, commercialisation).

33. **Stratégie de ciblage.** Le Projet adoptera un ciblage géographique (cf. supra) et socio-économique qui se fera selon un ciblage direct et un auto-ciblage. Une campagne de sensibilisation sera menée dans les villages sélectionnés sur la base de critères techniques dans les 30 communes, afin d'informer les communautés des objectifs et activités du projet. Le travail de profil de pauvreté (catégories de vulnérabilité) sera ensuite effectué sur la base duquel des analyses d'autodiagnostic seront réalisées (par des groupes de discussions femmes/hommes avec les jeunes et avec le reste de la population). Un ciblage direct d'activités spécifiques pour les femmes et les jeunes, et les ménages plus vulnérables, sera prévu, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la micro-finance, du leadership des femmes (groupement MMD) et de la création d'emplois ruraux connexes au sous-secteur de la petite irrigation.

²⁷ Ces petits exploitants agro-pasteurs incluent les propriétaires de parcelles familiales irrigables, disposant déjà de moyens de captage, d'exhaure et de distribution de l'eau; les petits exploitants agro-pasteurs, propriétaires ou non de parcelles irrigables, disposant uniquement d'un moyen de captage de l'eau; et les petits exploitants agro-pasteurs, propriétaires ou non de parcelles irrigables, ne disposant d'aucun moyen de captage, d'exhaure ni de distribution de l'eau

Zone cible du projet Ruwanmu

| Communes ciblées | PUSADER | | Ruwanmu | | TOTAL | Population (INS Juil. 2010) |
|--|---------------------------|------------------------------------|--|---|------------------|-----------------------------|
| | Sites (Aménagement + ACT) | Nouveaux Sites (Aménagement + ACT) | Sites à consolider (renforcement ACT uniquement) | | | |
| Région de Maradi | | | | | | |
| <i>Département d'Aguié</i> | | | | | | |
| . Commune rurale de Gazaoua | 250 | 0 | 250 | 250 | 108 250 | |
| <i>Département de Guidan Roumdji</i> | | | | | | |
| . CR Guidan Sori | 30 | 0 | 30 | 30 | 85 941 | |
| . CR Tibiri | 170 | 0 | 170 | 170 | 110 878 | |
| <i>Département de Madarounfa</i> | | | | | | |
| . Commune Urbaine Maradi | 40 | 0 | 40 | 40 | 200 015 | |
| . CR Gabi | 20 | 0 | 20 | 20 | 76 412 | |
| . CR Madarounfa | 90 | 0 | 90 | 90 | 64 345 | |
| . CR Safo | 100 | 0 | 100 | 100 | 72 472 | |
| Sous-total Communes ciblées Maradi | 7 | 0 | 7 | 7 | 718 313 | |
| <i>Sous-total hectares et population r ciblés à Maradi</i> | 700 | 0 | 700 | 700 | 143 663 | |
| Région de Tahoua | | | | | | |
| <i>Département de Tahoua</i> | | | | | | |
| . CU de Tahoua | 50 | 0 | 50 | 50 | 119 599 | |
| . CR Bamou | 100 | 0 | 100 | 100 | 47 147 | |
| <i>Département de Abalak</i> | | | | | | |
| . CR Tabalak | 0 | 300 | 0 | 300 | 17 475 | |
| <i>Département de Iléla</i> | | | | | | |
| . CR Iléla | 0 | 200 | 0 | 200 | 123 039 | |
| . CR Tajaé | 0 | 400 | 0 | 400 | 51 784 | |
| . CR Bagaroua | 0 | 300 | 0 | 300 | 60 784 | |
| <i>Département de Birni' Konni</i> | | | | | | |
| . CR Malbaza | 100 | 300 | 100 | 400 | 99 804 | |
| . CR Dogueraoua | 0 | 200 | 0 | 200 | 111 549 | |
| . CR Bazaga | 0 | 500 | 0 | 500 | 35 146 | |
| . CR Tsermaoua | 0 | 300 | 0 | 300 | 60 553 | |
| <i>Département de Keita</i> | | | | | | |
| . CR Garhanga | 50 | 0 | 50 | 50 | 65 034 | |
| . CR Tamaské | 100 | 400 | 100 | 500 | 90 937 | |
| <i>Département de Bouza</i> | | | | | | |
| . CR Karofane | 100 | 100 | 100 | 200 | 60 055 | |
| <i>Département de Madaoua</i> | | | | | | |
| . CR Azarori** | 0 | 0 | 100 | 100 | 18 692 | |
| . CR Sabon Guida | 100 | 0 | 100 | 100 | 83 574 | |
| . CR Madaoua | 100 | 0 | 100 | 100 | 111 097 | |
| Sous-total Communes ciblées Tahoua | 8 | 10 | 9 | 16* | 1 156 269 | |
| <i>Sous-total ha et pop ciblés à Tahoua</i> | 700 | 3 000 | 700 | 3 700 | 231 254 | |
| Région de Zinder | | | | | | |
| <i>Département de Magaria</i> | | | | | | |
| . CR Wacha | 0 | 350 | - | 350 | 65 200 | |
| . CR Gouchi | 0 | 350 | - | 350 | 46 458 | |
| . CR Magaria | 0 | 200 | - | 200 | 103 019 | |
| <i>Département de Gouré</i> | | | | | | |
| . CR Guidiguir | 0 | 250 | - | 250 | 44 412 | |
| <i>Département de Kantché (Matameye)</i> | | | | | | |
| . CR Doungou | 0 | 350 | - | 350 | 31 064 | |
| <i>Département de Mirriah</i> | | | | | | |
| . CR Guidimouni | 0 | 500 | - | 500 | 52 849 | |
| . CR Mirriah (Falki) | 0 | 0 | 400 | 400 | 58 878 | |
| Sous-total Communes ciblées Zinder | 0 | 6 | 1 | 7 | 401 880 | |
| <i>Sous-total ha et pop ciblés à Zinder</i> | 0 | 2 000 | 400 | 2 400 | 80 376 | |
| Total Nombre de communes/Pop. de la zone cible | 15 | 16 | 17 | 30 | 2 276 462 | |
| Total Nombre ha/pop à appuye | 1 400 | 5 000 | 1 800 | 6 800 | 455 292 | |
| | | | | + 20ha micro-irrigation goutte à goutte | = 6820 ha | |
| Notes: | | | | | | |
| ACT: Appui-conseil technique (vulgarisation agricole, protection de l'environnement/bassins versants, organisation paysanne) | | | | | | |
| * Des nouveaux aménagements seront financés par le RUWAMMU dans 3 communes déjà touchées par le PUSADER (seules 8 nouvelles communes d'extension sont prévues à Tahoua). | | | | | | |
| ** Les 100ha de la commune d'Azarori ont été considérés uniquement pour des travaux d'aménagement des bassins versants. 20% de la population totale de la commune est considérée comme bénéficiaire. Un ménage est composé de 7 personnes en moyen un même site irrigable peut concerner plusieurs villages. | | | | | | |
| Les femmes représentent environ 50% de la population de la zone (50,6% à Maradi, 50,4% à Tahoua et 49,4% à Zinder). | | | | | | |
| En moyenne 7,6% des ménages sont dirigés par des femmes (près de 9,9% à Zinder, 9,6% à Tahoua contre 3% à Maradi) | | | | | | |

34. La **stratégie genre/jeunes du projet Ruwanmu** consistera en: (i) une prise en compte des priorités des femmes et des jeunes dans le cadre du travail initial d'identification des groupes cibles au niveau villageois (MARF, catégorisation des ménages par classe de vulnérabilité, identification des contraintes et stratégies d'adaptation spécifiques, etc.); (ii) la mise en place de groupements MMD et de sensibilisation/IEC en matière de leadership féminin; (iii) le recrutement d'un/e spécialiste Genre/Jeunes qui travaillera pour les projets *Ruwanmu* et PASADEM et qui

aura la responsabilité de détailler et d'opérationnaliser la stratégie genre en cours de formulation²⁸ au niveau de la CNC, des CRC et des prestataires; (iv) le renforcement de chaque GSC/ONG avec une animatrice MMD et la recommandation d'utiliser des binômes d'animateurs de terrain (une femme/un homme), de même pour les autres prestataires chargés de constituer les organisations communautaires (OP, CEP, AUE, etc.) avec un appui de la/du responsable genre/jeunes; (v) des quotas de participation d'un minimum de 30% de femmes et 30% de jeunes dans l'ensemble des activités; (vi) la participation d'au moins 30% de femmes dans les organes de direction de tous les types de comités de gestion/AUE; (vii) la promotion de MER pour diversifier les sources de revenus des personnes sans terres (souvent les femmes et les jeunes) et la promotion d'AGR traditionnellement féminines (transformation des produits agricoles); (viii) la prévision de CEP et de centres d'alphabétisation uniquement féminins si nécessaire/demandé; (ix) la promotion de la micro-irrigation qui requière moins d'eau, la promotion de cultures à haute valeur nutritive et la formation à la nutrition et préparation culinaire des produits maraîchers; (x) des modes de financement plus accessibles (don 100% ou contribution de 10% du coût d'investissement); (xi) l'appui aux COFO pour la sécurisation foncière des plus vulnérables (contrats pluriannuels); (xii) des opportunités d'emploi pour les jeunes (petite irrigation avec accès à la terre, salariat agricole, MER) pour réduire la tendance à l'exode en saison sèche; (xiii) la sensibilisation/formation des hommes comme des femmes, population cible comme cadres/opérateurs du projet, à la dimension genre; (xiv) un module spécifique sur les femmes et les jeunes dans le cadre de l'analyse fonctionnelle et le plan de renforcement de capacité des OP en collaboration avec les CRA et le RECA; (xv) des formations initiales sont prévues afin de sensibiliser l'ensemble du personnel et des prestataires aux aspects genre, ciblage inclusif, suivi & évaluation; ainsi que (xvi) des indicateurs de résultats désagrégés par sexe, et dans la mesure du possible par classe d'âge.

B. Objectif de Développement et Indicateurs d'Impact

35. L'objectif global du Projet est d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Son objectif de développement est d'augmenter les revenus de 65 000 ménages ruraux dans 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

36. Les indicateurs d'impact sont les suivants: (i) 80% des ménages ciblés ont amélioré leur sécurité alimentaire ce qui se traduit par une réduction du nombre de mois de la période de soudure; (ii) 70% des ménages ciblés ont augmenté de 50% leur revenu; (iii) 65 000 ménages ont bénéficié des services du projet; et (iv) 70% des personnes formées (en alphabétisation) savent lire et écrire.

37. Deux effets escomptés correspondant aux deux composantes techniques contribueront à l'atteinte de l'objectif de développement: (i) **la productivité des surfaces irriguées est augmentée durablement** (dans l'esprit du concept « *Ruwanmu* »²⁹) et les capacités locales de gestion durable de la ressource hydrique sont renforcées; et (ii) **l'acheminement des produits issus de la petite irrigation et leur commercialisation est améliorée.**

C. Résultats/composantes

38. Le Projet s'articulera autour de deux composantes techniques: (i) Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation; et (ii) Développement d'infrastructures économiques.

²⁸ Processus lancé en avril 2012 en collaboration avec la Coopération Espagnole

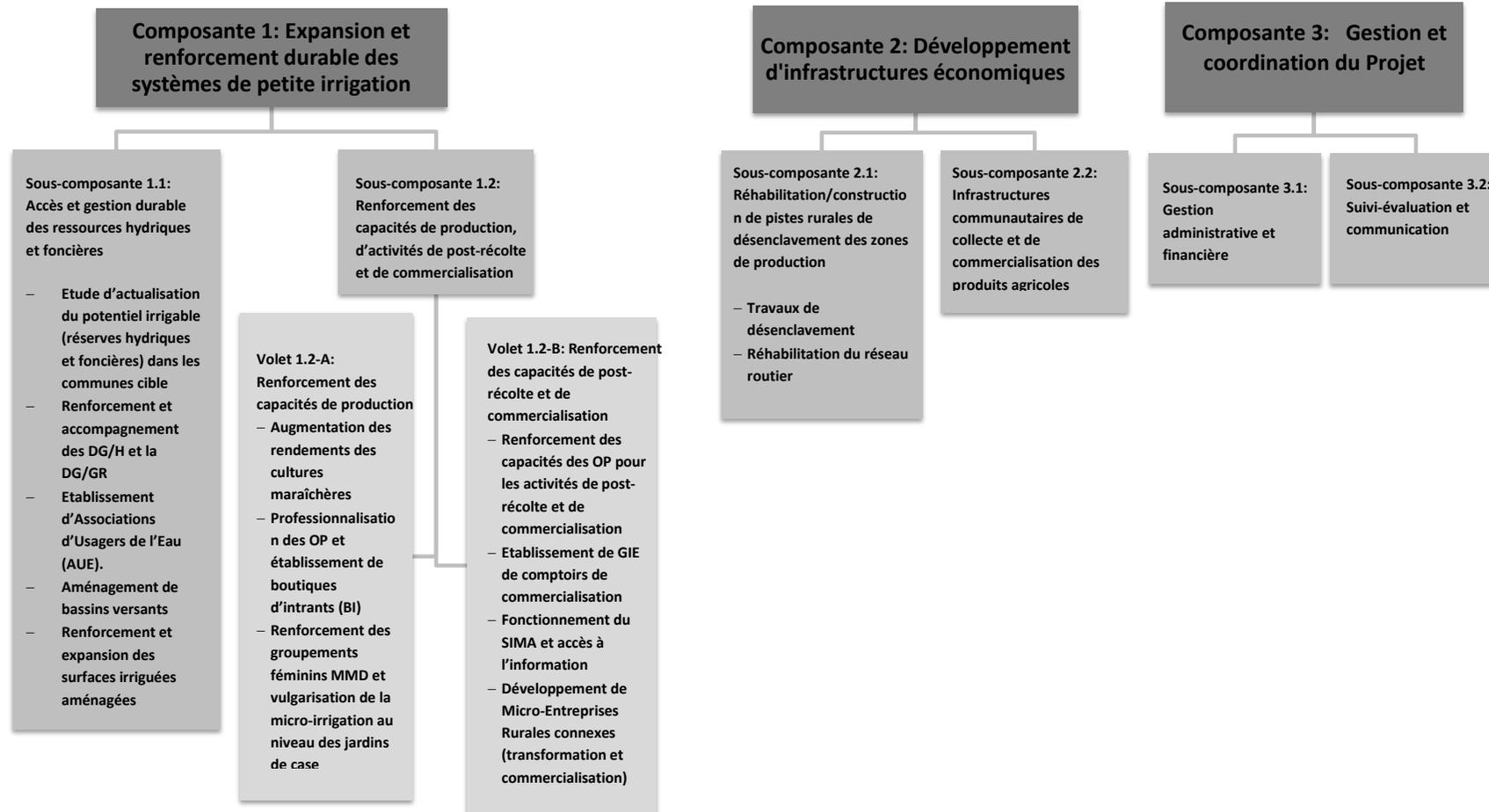
²⁹ *Ruwanmu*, « Notre eau » en langue Haoussa, traduit le concept d'appropriation de la ressource hydrique par les utilisateurs afin de mieux en prendre soin, de mieux l'utiliser, de mieux la protéger. En adoptant ce nom, le projet cherche à véhiculer ces valeurs et concepts directement compréhensibles par tous les bénéficiaires

Objectif Global

Améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

Objectif Spécifique

Augmenter les revenus de 65 000 ménages ruraux dans les 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder



Composante 1: Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation

39. Cette composante vise l'augmentation durable de la productivité des surfaces irriguées par: la consolidation de 1 800 ha irrigués déjà aménagés; l'aménagement de 5 000 ha additionnels de superficies irrigables en petite irrigation; la récupération de 3 300 ha de sites sensibles sur bassins versants pour protéger la reconstitution des ressources hydriques en impliquant 30 associations des usagers de l'eau; l'équipement de 35 ha de jardins de case en micro-irrigation pour les femmes; et l'amélioration de la production sur ces 6 835 ha aménagés par l'appui-conseil.

Sous-composante 1.1: Accès et gestion durable des ressources hydriques et foncières

40. L'objectif est d'assurer un accès durable des populations rurales cibles au capital productif (foncier et eau) par le biais de la petite irrigation. Le résultat attendu est l'amélioration de la gestion durable des ressources hydriques et foncières sur les 1 800ha déjà sous irrigation et les 5 000ha additionnels qui seront aménagés.

41. *Etude d'actualisation du potentiel irrigable (réserves hydriques et foncières) dans les communes cibles.* L'inventaire des sites potentiels et des ouvrages hydrauliques existants et de leur état de fonctionnement sera mis à jour. Cette étude devra identifier: (i) le potentiel en terres irrigables; (ii) les sites les plus menacés et leurs potentialités; (iii) les différents types de menaces autour des sites; (iv) la typologie des ouvrages de protection des sites irrigués contre l'érosion hydrique ou éolienne; (v) le nombre et l'état de fonctionnement par type d'ouvrage de mobilisation des eaux; et (vi) les principaux acteurs dans le secteur. Cette étude d'actualisation pourra être conduite en partenariat avec l'IRD, la FAO et SIG-Afrique en collaboration avec les projets similaires notamment le PMERSA-MTZ. Parallèlement, une analyse des impacts cumulatifs potentiels sur les ressources en eau des projets de petite irrigation existants et futurs dans les zones d'intervention pourra être conduite dans le cadre du cadre de concertation sur la petite irrigation en association avec les autres PTF.

42. *Renforcement et accompagnement des DG/H et la DG/GR.* Les activités de suivi quantitatif et qualitatif de la nappe ainsi que l'interprétation des résultats qui permettront d'apprécier l'évolution du potentiel au cours de la durée du projet, seront renforcées. Sur la base de l'expérience du PIP2, du PRODEX et de la coopération suisse, le relevé pourra être fait par les usagers (cf. ci-dessous) puis collecté et analysé par les Directions Générales et Régionales de l'Hydraulique et du Génie Rural en association avec celles de l'Environnement. Il est prévu la pose et le suivi de 300 piézomètres sur l'ensemble de la zone d'intervention du projet en complémentarité avec ceux établis par le PRODEX (Annexe 13 PLF – DOC28 Etat des lieux des piézomètres). Ces piézomètres seront utilisés par les AUE avec le concours des DGH et DGE pour procéder à un relevé puis une analyse quantitative et qualitative de l'eau comme base à la prise de décision.

43. *Etablissement d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE).* Le projet appuiera l'émergence d'Associations des Usagers de l'Eau (AUE) dans chacune des 30 communes. Cette sensibilisation se fera aussi au niveau des bassins versants et impliquera en tout premier lieu les irrigants et les autres catégories d'utilisateurs d'eau notamment les pasteurs et les femmes principales utilisatrices d'eau domestique pour le ménage (Annexe 13 PLF – DOC64 Intégration du genre dans la gestion des ressources en eau, manuel à mobiliser pour la mise en œuvre). Cette activité s'appuiera sur la stratégie pour le renforcement et le développement des AUE qui sera établie dès 2012 en tant qu'activité préparatoire (cf. Annexe 5 para 14). Celle-ci devra pouvoir s'adapter aux différentes conditions locales, être facilement compréhensible par les bénéficiaires, en ligne avec le cadre national (Code de l'Eau) et inclura la perspective d'une agrégation à des niveaux de représentation régionaux et nationaux (mésos et macro).

44. Au moins une femme devra faire partie du bureau directeur de l'AUE (30% des membres). La formation portera sur: (i) le Code de l'Eau, (ii) l'implication dans les

relevés piézométriques et le suivi des recommandations issues des analyses, (iii) les méthodes les plus efficaces de l'utilisation de l'eau, (iv) les techniques de captage les plus appropriées, (v) l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des ressources en eaux, (vi) l'implication dans l'entretien des bassins versants (cf. ci-dessous), (vii) le développement organisationnel de l'AUE, (viii) le suivi de la qualité de l'eau, etc. Un accent spécifique sera mis sur l'élaboration de plans de gestion des ressources en eau (point (v)) au niveau des villages ou des communes prenant en compte les différents points de mobilisation des eaux et les besoins de tous les acteurs. Ceci s'effectuera en lien avec l'aménagement des bassins versants et leurs comités de gestion et inclura les autorités locales. Les AUE seront également associées au processus de sélection des technologies d'irrigation des usagers.

45. Un suivi rapproché des AUE établies sera conduit par le prestataire en charge afin de s'assurer des résultats du renforcement de capacités et d'analyser les mesures complémentaires à conduire pour garantir l'effectivité et la durabilité des AUE (cf. Annexe 5, appendice 5.4 – draft termes de références pour le suivi et l'évaluation).

46. *Aménagement de bassins versants.* Pour favoriser la reconstitution des ressources hydriques en favorisant l'infiltration des eaux de pluies et limiter le ruissellement, des sites spécifiques localisés sur les bassins versants entourant les vallées irriguées seront aménagés sur une superficie cumulée de 3 300 ha. Des complémentarités seront recherchées dès le début des activités avec les projets en cours pour réduire l'écart entre les surfaces réhabilitées de bassins versants et les surfaces de petite irrigation et atteindre ainsi l'équilibre nécessaire. Trois projets intervenants dans la zone pourront jouer ce rôle: le projet d'aménagement et de gestion du bassin versant de Badaguichiri à Tahoua de l'AFD 2009-2014 (cf. document de projet Annexe 13 - PLF), le projet LUCOP à Tahoua de GIZ 2004-2015 et le projet Mobilisation des Eaux à Maradi, Tahoua et Zinder de la BAD 2011-2015 qui inclut ce type d'ouvrages (cf. Annexe 13 - PLF). Le PASADEM inclut l'aménagement de 4 800 ha de bassins versants dans la région de Maradi. Lors de la revue à mi-parcours, le financement des activités de conservation des eaux et des sols dans les bassins versants adjacents aux sites de petite irrigation sera évalué afin de déterminer s'il est suffisant³⁰.

47. Pour chaque site, des travaux de CES/DRS seront clairement définis et selon les cas consisteront à: (i) des fixations de dunes, (ii) du recouvrement végétal (plantes herbacées et/ou ligneuses) de terres dégradées³¹, et (iii) des ouvrages antiérosifs (seuils d'épandage, banquettes, cordons pierreux, demi-lunes, etc.). Ces activités seront réalisées sous forme de travaux communautaires en utilisant une main d'œuvre disponible (HIMO) qui sera rémunérée en espèces selon le système de « Cash for work » du PAM, accompagné d'un suivi social du ciblage des participants³². Pour que ces réhabilitations soient durables, des comités d'entretiens des bassins versants seront établis en lien avec l'AUE et les communes sur la base des expériences passées (cf. section II-B leçons apprises, Annexe 3). Ces comités seront chargés de: (i) veiller à la préservation des ouvrages et (ii) superviser l'exploitation raisonnée des ressources fourragères qui y seront produites.

48. Les partenaires d'exécution des activités liées aux AUE et bassins versants seront les prestataires sélectionnés sur chaque site (GSC) en articulation avec les STD (DRH, DRE, DRA) et les communes. Pour le cash-for-work le modèle utilisé par le PAM comprend des ONG et les SFD.

49. *Renforcement et expansion des surfaces irriguées aménagées.* Les premières actions du projet porteront sur la consolidation de 1 800 ha de sites sous petite irrigation dont 1 400 ha aménagés par le PUSADER (700 ha à Maradi et 700 ha à Tahoua) et

³⁰ En lien avec le financement relatif à la facilité du FIDA sur l'Adaptation de l'Agriculture Familiale aux changements climatiques (ASAP).

³¹ La plantation de plantes fourragères permettra de faire le lien avec l'élevage et les pasteurs

³² Pas d'enfants de moins de 14 ans ni de femmes enceintes de plus de 7 mois ou allaitantes pour des travaux lourds physiquement

400 ha aménagés autour du lac Falki, dans la région de Zinder. Dans chaque site, les activités viseront à améliorer la durabilité des investissements notamment en termes de meilleure gestion de la ressource hydrique (protection et utilisation raisonnée), d'utilisation et d'entretien des équipements, d'organisation des producteurs/trices autour de l'approvisionnement en intrants, de la collecte et commercialisation groupée des produits issus de l'agriculture irriguée. Le projet appuiera ensuite l'aménagement et l'équipement de 5 000 ha de nouvelles surfaces irriguées dont 3 000 ha sur 10 communes de la région de Tahoua et 2 000 ha sur 6 communes de la région de Zinder réparties en 3 lots équivalents pour la mise en œuvre. Aucune extension d'aménagement n'est prévue dans la région de Maradi, en raison des nombreux investissements en cours de démarrage dans le cadre du projet de mobilisation des eaux sur financement de la BAD (projet PMERSA/MTZ).

50. Des sites comprenant des parcelles irriguées contigües seront aménagés afin d'avoir des économies d'échelle tant sur l'aménagement et la protection de la ressource, que sur le désenclavement. Les bénéficiaires se regrouperont par paire pour bénéficier d'un forage équipé d'une motopompe et de réseaux californiens pouvant irriguer 0,5 ha³³. Chaque hectare sera par conséquent équipé de deux forages manuels, de deux motopompes et de deux réseaux de distribution de type californien (PVC enterrés d'un linéaire total de 200 mètres linéaires pour acheminer l'eau du forage jusqu'au niveau des bornes de distribution alimentant des canaux gravitaires) soit un total de 10 000 kits (forage-motopompe-distribution) sur 20 ha. Cette technologie est la plus appréciée par les irrigants en raison des avantages liés à son faible coût, à l'économie d'eau et au gain de temps et de terres qu'il procure. Il est également facilement reproductible. Ce choix est motivé par l'observation des pratiques qui se sont développées autour des aménagements effectués par le PUSADER où les 0,25 ha théoriquement recommandé par forage se sont, dans la pratique, traduits par une mise en culture d'une superficie bien supérieure. Le projet *Ruwanmu* réduit ainsi: (i) la pression sur la ressource par unité de surface (ha) en passant de 4 motopompes à 2 motopompes, et (ii) les coûts d'exploitation³⁴. D'autre part, ce partage d'un équipement génère une gestion concertée des équipements d'irrigation et ses implications sur les comportements individuels dans la gestion d'un bien commun, le niveau statique de la nappe. Ces pratiques, observées de façon informelle parmi les irrigants, constituent de précieuses prémices à l'émergence des AUE dans un principe d'appropriation de la ressource pour mieux la partager durablement dans l'esprit « *Ruwanmu* ».

51. La technologie du réseau californien, n'exclue pas systématiquement les autres technologies (béton cyclopéen pour des canaux primaires). Si le système californien s'avère ne pas être le plus approprié, les techniques de captage, d'exhaure et de distribution les plus adaptées au contexte physique des sites et privilégiées par les exploitants seront développées avec un exercice de redimensionnement du coût et du nombre d'ouvrages. De façon générale, le paquet technique fourni pourra varier en fonction des conditions locales et des intérêts des bénéficiaires si un autre type d'équipement est en effet justifié et économiquement rentable. Ce choix interviendra au moment de l'élaboration des dossiers de micro-projet avec l'appui des GSC qui pourront présenter en amont des schémas type des différentes technologies envisageables. Les AUE seront également associées au processus.

52. Les équipements seront attribués aux bénéficiaires (20 000) sous forme d'une subvention conditionnée par 3 impératifs constituant un dossier de microprojet: (i) des actes fonciers sécurisant l'exploitation de la parcelle pendant une durée minimale de 5 ans; (ii) un dépôt sur un compte d'épargne bloquée dans une SFD d'une réserve équivalente à 20% (10% pour les femmes et les jeunes) de l'investissement afin de

³³ C'est ce qui est pratiqué de facto actuellement sur les sites réhabilités par le PUSADER (jusqu'à 5 personnes se partageant forages et motopompes et en finançant l'entretien)

³⁴ Dans le cas du PUSADER, la densité des pompes (4/Ha) a causé un déséquilibre avec seulement 60% des surfaces équipées avec 90% des engagements financiers effectués. Le coût de l'équipement à l'hectare était de 1 000USD alors qu'il n'est plus que de 500USD dans le cas du *Ruwanmu* sans affecter la qualité

faciliter le remplacement des équipements après 3 ans d'exploitation³⁵; (iii) un plan d'affaires détaillant les charges (dont l'amortissement) et les produits liés à l'exploitation de la parcelle en PI. Ces conditions sont alignées sur ce qu'exige le projet PRODEX. L'élaboration du microprojet prendra en compte les différentes technologies de petite irrigation et la sélection de celle la plus adaptée sur le plan technique et économique (cf. étape 2 dans le tableau ci-dessous). Des schémas types pourront être présentés aux bénéficiaires à cet effet.

53. Les **partenaires d'exécution** de ce volet sont les communes, les prestataires de services spécialisés (GSC), ainsi que les services régionaux et départementaux de l'Hydraulique, du Génie Rural et de l'Environnement. Les prestataires d'appui conseil devront faciliter la constitution des dossiers et la mise en œuvre des microprojets en collaboration avec les SFD dans lesquels seront ouvert les comptes. Enfin, les partenaires externes du FIDA disposant d'une expertise spécifique pourront être mobilisés: l'UNESCO pour le suivi piézométrique³⁶, le réseau SIG-Afrique pour l'actualisation des études/données hydrogéologiques³⁷, l'IRD pour le suivi des nappes et la mise à disposition de cartes adaptées aux illettrés³⁸, et les équipes CPWF pour l'utilisation de l'eau au niveau des bassins versants³⁹.

Description du dispositif d'attribution des équipements sous forme de subventions conditionnées

| NO | Description | En charge | Commentaires | Produits attendus | Période |
|----|--|---------------------------|--|--|------------------|
| 1 | Formation « confection d'un plan d'affaires de base de PI » | GSC | Les bénéficiaires font partie des cibles | Paires de producteurs/trices motivées | Octobre |
| 2 | Constitution de microprojet sur base d'un plan d'affaire précisant et justifiant la technologie choisie parmi l'ensemble de celles proposée/disponibles (produits et charges dont amortissement) | Bénéficiaires (par paire) | GSC accompagne AUE associées | Plan d'affaire | Novembre |
| 3 | Ouverture d'un compte d'épargne bloquée avec double signature | Bénéficiaires MP | Dans un SFD de proximité avec appui des GSC | Attestation d'ouverture de compte | Novembre |
| 4 | Négociation pour l'obtention et la sécurisation du foncier | Bénéficiaires COFO | Accompagnement par les GSC | Actes fonciers (contrats, attestations..) | Novembre |
| 5 | Soumission des microprojets au <i>Ruwanmu</i> | Bénéficiaires | Navette GSC pour amélioration | Microprojets par département | Mi-Décembre |
| 6 | Vérification de l'éligibilité (lettre de sélection du microprojet et attestation de dépôt) | Communes | Appui des GSC | Inclusion définitive des bénéficiaires | Début janvier |
| 7 | Soumission des microprojets au CDAP | CRC CDAP | Navette CRC pour amélioration | Microprojets soumis | Mi-Janvier |
| 8 | Décision de conformité technique et financière | CDAP | Sur la base du PV de la réunion du CDAP | Financement des MP approuvé | Février |
| 9 | Décision de financement par le projet | CRC/CNC | Sur la base du PV de la réunion du CDAP | Financement des MP approuvé | Février |
| 10 | Information des communes et des GSC | CRC GSC | | Liste communales de microprojets | Mars |
| 11 | Information des bénéficiaires pour mobilisation de l'épargne bloquée | CRC | GSC en accompagnement | Lettre nominative d'information détaillant les conditionnalités du financement du MP | Mars |
| 12 | Dépôt du montant total sur le compte d'épargne bloqué | Bénéficiaires | GSC en accompagnement auprès des SFD | Attestation de dépôt de la somme requise | Avril |
| 13 | AO local pour la fourniture des travaux et des équipements et sélection des prestataires de services | Communes | CRC (et CNC passation de marchés) vérifient la procédure | Prestataires de services identifiés Travaux réalisés et équipement disponible | Juin à Septembre |
| 14 | Remise officielle et mise en service | Communes Bénéficiaires | CRC et GSC en appui | Aménagement fonctionnel et durable | Octobre |

³⁵ L'objectif est d'impulser une offre/demande de crédit d'investissement de moyen terme. La faisabilité et les modalités opératoires d'une telle offre seront évaluées dans le cadre de l'étude thématique sur la finance rurale qui sera initiée en 2012 à l'échelle de la zone d'intervention du Programme-pays en cours. La performance du système fera l'objet d'un examen spécifique lors de la revue à mi-parcours et une comparaison menée avec les mécanismes de « matching grant ».

³⁶ <http://unesdoc.unesco.org/images/0008/000825/082532fo.pdf>

³⁷ http://www.sigafrique.net/TravauxMethodologiques/EAU/Rapport_Technique_Hydro.pdf

³⁸ http://www.cartographie.ird.fr/sphaera/liste_cartes.php?iso=NER&nom=NIGER

³⁹ http://mahider.ilri.org/bitstream/handle/10568/4697/CPWF_BFP_WP_09.pdf?sequence=1

Sous-composante 1.2: Renforcement des capacités de production, d'activités de post-récolte et de commercialisation

54. L'objectif est de renforcer les capacités de 28 000 producteurs/trices organisés pour augmenter et diversifier la production issue de la petite irrigation et en faciliter la commercialisation en gérant durablement leurs infrastructures économiques.

Volet 1.2-A: Renforcement des capacités de production

55. *Augmentation des rendements des cultures maraîchères.* L'approche participative des « champs écoles paysans » maraîchers (CEP) sera utilisée en lien avec les expériences similaires du PPILDA reprises dans le PASADEM (parcelles d'innovation paysanne). Un groupe d'une vingtaine de facilitateurs (issus des GSC, services techniques, CRA et ONG) sera formé en diagnostic participatif, en techniques d'animation et en technologies de productions maraîchères. Chaque facilitateur formera des groupes « producteurs/trices innovateurs » sur 2 champs écoles paysan dits de niveau central rassemblant 25 producteurs/trices innovateurs. Ces derniers, par paire, formeront en cascade un nouveau CEP de 25 membres au niveau de leur site d'exploitation dans leurs communes. Si nécessaire, les CEP seront unisexes.

Répartitions des superficies, bénéficiaires et CEP par Région sur la durée du projet

| Région | Superficies (ha) | Bénéficiaires | CEP (25 producteurs/CEP) | Facilitateurs primaires |
|------------------|------------------|---------------|--------------------------|-------------------------|
| Maradi (Pusader) | 700 | 2 800 | 112 | 5 |
| Tahoua (Pusader) | 700 | 2 800 | 112 | 5 |
| Zinder | 400 | 1 600 | 64 | 5 |
| Tahoua (Ruwamu) | 3 000 | 12 000 | 480 | 6 |
| Zinder (Ruwamu) | 2 000 | 8 000 | 320 | 6 |
| Total | 6 800 | 27 200 | 1 088 | |

56. Les producteurs/trices maraîchers, hommes et femmes, se réuniront avec leur facilitateur chaque semaine tout au long du cycle de production. Le curriculum des CEP maraichers couvre des thèmes tels que: les systèmes d'irrigation (goutte-à-goutte, moyenne pression, système californien, etc.), l'utilisation rationnelle des intrants et les techniques de gestion de la fertilité du sol (compostage, rotations des cultures, gestion de la fertilité en intégrant des systèmes élevage-cultures, agro-forestière, fertilisation écologique Ecosan, etc.), la lutte intégrée contre les maladies et nuisibles (IPM), la diversification des cultures. Des thèmes spécifiques sur l'amélioration de la rentabilité du travail du producteur/trice, la conservation et transformation des produits et sur l'éducation nutritionnelle/préparation culinaire seront programmés dans les CEP.

57. *Professionnalisation des OP et établissement de boutiques d'intrants (BI).* Les OP de base existantes, ou les groupements de producteurs/trices désireux de se formaliser en union, fonctionneront comme partenaires pour la mise en place des boutiques d'intrants en lien avec les fédérations et unions régionales impliquées dans l'approvisionnement en intrants (projet FAO/IARBIC). Au sein du partenariat qui sera établi, les aspects institutionnels des OP seront renforcés sur la base d'une analyse fonctionnelle et d'un plan de renforcement des capacités conduit avec les fédérations concernées (voir Appendice 4.1 de l'Annexe 4 pour plus de détails sur l'approche). L'analyse fonctionnelle initiale prendra en compte la question de la participation des femmes et des jeunes. Celle-ci sera renforcée avec au moins deux femmes et deux jeunes membres élus à des postes de responsabilité dans le bureau directeur des structures conformément aux statuts qui seront adoptés. Vingt boutiques d'intrants seront établies dans les communes ciblées en concertation avec les fédérations pour compléter le réseau de distribution. Les emplacements à proximité des places de marchés communaux seront favorisés pour réduire les coûts de transactions. Ces boutiques seront appuyées sur la base de microprojets établis par l'union ou le groupement bénéficiaires accompagnés des GSC ou autres prestataires et d'un avis

consultatif de la fédération régionale concernée (que ces structures auront vocation à rejoindre). Les intrants sont vendus au comptant aux producteurs/trices membres et non-membres à des prix modérés permettant la rentabilité de l'activité par la structure. Les OP dont les micro-projets auront été sélectionnés seront accompagnées pour assurer une gestion de qualité. La commande du premier stock d'intrants sera passée par la BI aux OP régionales (fédération) qui centralisent les achats et assurent la distribution des intrants avec l'appui du projet FAO/IARBIC. Les BI devront utiliser le produit des ventes pour reconstituer leurs stocks auprès des fédérations ou unions qui chercheront, comme elles le font actuellement, à accéder aux intrants à prix subventionné auprès des Centrales d'achat d'intrants et matériels agricoles (CAIMA) régionales. La pression pour accéder à ces stocks est telle que les fédérations sont mieux à même de négocier de grosses quantités réduisant ainsi les coûts de transactions. En aucun cas, le projet n'interviendra dans la filière en se substituant à l'un ou l'autre des opérateurs.

58. *Renforcement des groupements féminins MMD et vulgarisation de la micro-irrigation au niveau des jardins de case.* La participation des femmes par la constitution de Groupements féminins sur le modèle MMD (Mata Masu Dubara) sera favorisée afin qu'elles puissent progressivement intégrer les processus de production. La micro-irrigation de goutte à goutte gravitaire sera vulgarisée au niveau de petits jardins de case pour les femmes et les ménages très vulnérables (17 500 bénéficiaires). Le projet pourra notamment travailler avec l'ONG Cellule de Recherche-Action Concertée à la Gestion des Ressources Naturelles (CRAC-GRN) appartenant à SOS Sahel International qui a mis en œuvre un projet de petite irrigation de goutte-à-goutte dans la région de Zinder (Union Européenne). Le projet a travaillé sur l'amélioration de la nutrition à travers la production de légumes à haute valeur nutritive avec système goutte-à-goutte et un accent spécifique sur les femmes. Le document de projet et son évaluation finale sont inclus dans l'Annexe 13 – PLF. Environ 900 kits différents ont été testés en amont du projet par les producteurs/trices et des organisations locales (ONG) avec deux modèles et 5 tailles différents (20m², 50 m², 100 m², 200 m² and 500 m²) en partenariat avec les Services Techniques Agricoles de Zinder. Une évaluation participative et un suivi régulier ont permis l'identification des kits les plus adaptés et les plus performants.

59. La mise en œuvre se fera en plusieurs étapes: (i) sélection des bénéficiaires et évaluation de la faisabilité technique (cf. para 60) avec constitution d'un dossier de microprojet⁴⁰; (ii) identification de quelques kits de micro-irrigation de 20m² sur la base des expériences antérieures avec procédure d'appels d'offres ou la sélection justifiée d'un fournisseur proposant un produit adapté auquel les bénéficiaires sont déjà familiers et dont la performance est avérée (cf. kits du CRAC-GRN ou IDE au Burkina Faso); (iii) distribution des kits (réservoir, tuyauterie, rames, goutteurs) pour une superficie cumulée de 20ha ainsi que les semences et les produits phytosanitaires⁴¹, accompagnée de l'appui-conseil nécessaire pour la production d'espèces riches en micronutriments (*moringa oleifera*, *cassia tora*, dolique) mais aussi d'espèces traditionnellement produites (oseille, gombo, chou, etc.); (v) sensibilisation à la nutrition et démonstrations culinaires pour une préparation adéquate préservant les qualités nutritives des aliments; et (v) suivi technique et du ciblage tout au cours du projet.

60. Les aspects de faisabilité technique seront intégrés lors de la sélection des bénéficiaires avec un accent sur la présence de sources d'approvisionnement en eau (puits, forages, mares) à proximité pour s'assurer que l'activité n'entraînera pas une charge inconsidérée pour les femmes sélectionnées. De plus, comme dans les CEP, la dimension élevage sera prise en compte pour ces jardins de case en terme de partage des ressources en eau et de synergies possibles (fumure).

⁴⁰ Le processus de constitution du microprojet s'effectuera comme pour la petite irrigation avec l'appui d'un prestataire (GSC, ONG, etc.) et sera validé selon le même processus à la différence que la subvention sera dans ce cas de 100% (soit pas d'exigence d'un apport monétaire bloqué dans un SFD)

⁴¹ Les produits phytosanitaires ne seront distribués qu'en cas de besoin. L'approche des brigades phytosanitaires expérimentées par le PUSADER et proposée pour la petite irrigation pourra être adoptée

61. *Développement de Micro-Entreprises Rurales connexes (mise en valeur et production)*. Les activités indispensables à la durabilité de la production irriguée (réparateurs, puisatiers, fabricants de brise-vents, forgerons) seront appuyées à travers: (i) des petits équipements pour le démarrage/développement de l'activité au sein d'une MER; et (ii) des formations professionnelles et techniques. Ces MER seront financées sous la forme de microprojets incluant des plans d'affaires (cf. processus de validation des micro-projets). Elles bénéficieront en priorité aux jeunes et artisans en exercice.

62. *Alphabétisation*. Les petit(e)s producteurs/trices, leurs OP, les micro-entrepreneurs et les AUE bénéficieront de campagnes d'alphabétisation fonctionnelle. Les responsables des OP, des AUE et des MER seront sélectionnés en priorité, notamment les femmes et les jeunes. L'objectif est de s'assurer qu'ils soient en mesure de remplir leurs fonctions de dirigeants et de conduire leurs activités⁴².

63. Les **partenaires d'exécution** du volet sont: (i) le GIPD-GEF de la FAO (Champs Ecoles en Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures -GIPD- en Afrique de l'Ouest) et le PPILDA (champs d'innovation paysanne) pour la mise en œuvre des CEP maraîchers; (ii) des prestataires de services sélectionnés (GSC, ONG, STD, animatrices MMD) qui placeront des facilitateurs de base auprès des communautés rurales pour la mise en œuvre des CEP, le renforcement des OP, l'établissement des BI, la mise en place des jardins de case et l'appui aux MER; et (iii) les services de l'Inspection de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ou des ONG spécialisées pour l'éducation fonctionnelle.

Volet 1.2-B: Renforcement des capacités de post-récolte et de commercialisation

64. L'objectif est de renforcer les capacités d'acteurs économiques organisés pour jouer un rôle dans la commercialisation des productions maraîchères à des prix rémunérateurs et compétitifs en reliant bassins de production et centres urbains. Les renforcements toucheront toutes les activités postérieures à la récolte: collecte, conservation/stockage, transformation et commercialisation des principales productions issues de la petite irrigation. Des infrastructures économiques associées seront développées dans un parallèle (composante 2) sur la base: (i) des besoins effectifs et de l'intérêt des groupements bénéficiaires; (ii) de leur capacité à mettre en place un dispositif de gestion transparent; et (iii) de leur capacité à monter un plan d'affaires réaliste sur la base de leurs perspectives économiques (financement et rentabilité). Ces acteurs pourront être des groupements de producteurs/trices et/ou leurs unions et fédérations, les structures interprofessionnelles de gestion des comptoirs de commercialisation (de type GIE) ainsi que les micro-entrepreneurs ruraux connexes relevant des groupes cibles du FIDA (femmes et jeunes en particulier).

65. *Renforcement des capacités des OP pour les activités de post-récolte et de commercialisation*. Une stratégie claire pour le renforcement et le développement des OP est détaillée en Appendice 4.1 de l'Annexe 4. Celle-ci est flexible, claire et facile à mettre en œuvre, et pourra évoluer au cours du Projet. Comme pour les boutiques d'intrants, les OP sont considérées comme des partenaires de mise en œuvre davantage que comme de bénéficiaires. Une analyse fonctionnelle approfondie des OP (notamment celles appuyées dans le cadre des boutiques d'intrants) sera réalisée avec leurs membres dès le début du projet pour servir de base à l'élaboration de plans d'affaires visant la rentabilité et l'effectivité des prestations de services offerts par l'OP à ces membres. Comme pour les OP précédentes, un accent sera mis sur la participation des femmes et des jeunes dans le cadre de l'analyse fonctionnelle. Les OP suivantes seront privilégiées comme partenaires: (a) les OP viables déjà impliquées dans la collecte ou la commercialisation; et (b) les OP viables structurées au niveau des boutiques d'intrants (Volet A) et désireuses de s'impliquer plus en aval de la filière. Le partenariat avec ces OP inclura un appui pour: (i) l'élaboration de plans d'affaire mettant l'accent sur la

⁴² Les sessions se dérouleront pendant 4 mois par an sur les périodes de faible intensité d'activité agricole (environ 700h de formation) durant 3 années consécutives pour une même promotion/classe sur la base de 4-5 centres unisexes de 25 personnes par commune, soit 3 400 personnes formées dans 136 centres (au moins 30% de femmes et 30% de jeunes)

rentabilité; (ii) le suivi de la réalisation des plans de financements; (iii) les capacités de gestion des stocks de production et les connaissances techniques de conservation; (iv) les capacités de gestion des infrastructures économiques communautaires; (v) les techniques de négociation commerciale avec les intermédiaires et les commerçants de demi-gros; et (vi) la mise en relation des OP locales avec les faïtières.

66. Le positionnement et l'implication de ces OP au niveau des points de collecte et des marchés seront appuyés pour celles souhaitant s'impliquer à ce niveau en s'assurant de: (i) leur participation dès l'aménagement des plateformes de collecte et par la suite dans leur entretien; (ii) leur accès au Système d'Information des Marchés Agricoles géré par le Ministère du Commerce en lien avec le RECA, les CRA et AcSSA/Afrique Verte; (iii) la mise en relation des OP avec les marchés; et (iv) l'implication des OP les plus matures au niveau des GIE de comptoirs de commercialisation dans le cadre d'un dialogue interprofessionnel. Les coûts d'entretien des centres de collecte construits (composante 2) seront budgétisés dans les plans d'affaire et les sources de financement identifiées (niveau de prélèvement nécessaire par unité de volume collecté). La construction des infrastructures sera lancée sur la base d'une évaluation des capacités des OP, de la mise en œuvre de leur plan de développement et devra être justifiée par leurs besoins réels.

67. Un suivi rapproché du renforcement des capacités sera conduit par le prestataire en charge afin de s'assurer des résultats effectifs, d'inclure si nécessaire des mesures complémentaires et d'ajuster la stratégie de développement des OP (cf. Annexe 5, appendice 5.4 – draft termes de références pour le suivi et l'évaluation). C'est sur la base de ce suivi/évaluation que sera conduite la construction des infrastructures et leur mise à disposition aux OP demandeuses et responsables de leur gestion.

68. *Etablissement de GIE de comptoirs de commercialisation.* L'établissement de partenariats public-privés entre communes, OP et commerçants sous la forme de structures économiques de type GIE sera appuyé pour la gestion des marchés de demi-gros autour de 2 comptoirs de commercialisation à Tahoua et Zinder. La construction des infrastructures associées s'effectuera de façon progressive après une évaluation des besoins. Les spéculations concernées sont l'oignon et la canne à sucre, déjà produites dans ces zones en quantités importantes qui valorisent les économies d'échelle des transactions commerciales (existence de fait de marché de demi-gros ou de gros autour de ces spéculations). D'autres productions secondaires selon la région (tomate, chou, patate douce, poivron, courge) seront aussi prises en compte afin de valoriser la diversification sans perdre les avantages comparatifs liés aux bassins de productions traditionnels. Ce processus d'effectuera en étroite collaboration avec les communes (cf. paragraphe 45, amortissement via taxes) sur la base de l'évaluation du renforcement de capacité des OP effectué dans une première phase ainsi que des enseignements tirés de l'expérience du PRODEX dans le domaine (comptoirs à oignon). Il s'agit d'un processus à mener en parallèle du renforcement des OP concernées regroupées autour d'un forum paysan local animé par la CRA. Au sein de ce forum paysan local, toutes les parties prenantes se rencontreront régulièrement pour décider des options choisies et d'en tirer les conséquences pratiques sur leur rôle respectif dans la formule retenue. Cette participation des acteurs organisés, qu'ils soit producteurs, commerçants, manutentionnaires ou autorités communales doit être impérativement prise en compte de façon opérationnelle et centrale et non pas anecdotique tel que montré par les expériences passées (cf. Leçons Apprises⁴³).

69. Les GIE (si cette forme juridique est effectivement retenue) devront s'assurer de l'effectivité des fonctions attribués à ces comptoirs: accessibilité des lieux, sécurité des biens et des transactions, information sur les prix et quantités disponibles, contrôle des quantités et types de produits commercialisés, pesée et conditionnement, chargement/déchargement des sacs, propreté et hygiène, collecte des taxes de marché

⁴³ La commercialisation de la production est centrale et trop souvent éludée ou traité de façon satellite dans les projets de petite irrigation. Nécessité d'inclure des activités opérationnelle étroitement liées avec les activités en amont

au nom de la commune. Ces taxes devront permettre de couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien du comptoir, ainsi que des pistes y conduisant.

70. L'intervention du Projet *Ruwanmu* se concentrera sur: (i) l'appui à l'émergence d'entités autonomes de type GIE, fruit d'un partenariat public-privé avec les communes pour la gestion des comptoirs; (ii) l'établissement de plans d'affaire détaillés; (iii) l'accompagnement de ces GIE au niveau institutionnel (capacités de gestion, gouvernance, etc.); (iv) l'accès aux informations de marché (tendance des prix); (v) l'accès aux sources de financement pour permettre l'achat de stocks importants; et (vi) la constitution d'un réseau des GIE de comptoirs au niveau régional. Des infrastructures économiques seront développées (composante 2) et seront à charge des communes qui provisionneront à partir des redevances perçues un équivalent de 3% de la valeur du bâtiment équivalent à son amortissement sur une durée de 33 ans.

71. *Fonctionnement du SIMA et accès à l'information.* Le Ministère du Commerce et de la Promotion de l'Initiative Privée anime le Système d'Information des Marchés Agricoles (SIMA) en produisant des bulletins hebdomadaires/mensuels/semestriels sur le niveau et les tendances de prix sur les principaux marchés du pays dans chaque région (cf. tableaux prix supra). Ce système sera renforcé et développé pour rendre un meilleur service en temps réel à travers des activités qui seront identifiées en lien avec le RECA, les CRA et AcSSA/Afrique Verte afin d'assurer l'accès régulier à ces informations aux OP et aux GIE pour faciliter leurs activités de gestion des stocks et de négociation commerciale.

72. *Développement de Micro-Entreprises Rurales (transformation et commercialisation).* Du fait de leur rôle dans la filière, des Micro-Entreprises Rurales connexes seront soutenues sous la forme de formations et de petits équipements pour permettre le démarrage ou le développement des activités de transformation et de conditionnement (séchoir solaire, balance, ensacheuse, presse, etc.), de transport (charrettes), etc. Ces MER seront financées selon le même principe que celui des MER connexes à la production. Elles bénéficieront en priorité aux jeunes et aux femmes.

73. Les **partenaires d'exécution** seront: (i) des prestataires de services (GSC, ONG, consultants) spécialisés pour la formalisation et le renforcement des capacités institutionnelles et commerciales; (ii) le SIMA du Ministère du Commerce pour la collecte, l'analyse et la capitalisation des informations de marché sur les productions irriguées, ainsi que le RECA et les CRA pour leur diffusion au niveau des OP et des producteurs en lien avec AcSSA; et (iii) les communes pour la supervision de la collecte des taxes destinées à l'entretien des infrastructures de marché construites⁴⁴. Les Services Techniques Décentralisés (STD) seront impliqués dans le suivi et le contrôle.

Composante 2: Développement d'infrastructures économiques

74. Elle vise l'amélioration de l'acheminement des produits issus de la petite irrigation et leur commercialisation à travers la construction/réhabilitation de: (i) 150 km de pistes de désenclavement de la production; (ii) 30 plateformes de collecte; et (iii) 2 comptoirs de commercialisation de l'oignon et de la canne à sucre.

Sous-composante 2.1: Réhabilitation/construction de pistes rurales de désenclavement des zones de production

75. L'objectif est de désenclaver les bassins de production maraîchère en petite irrigation à travers la réhabilitation/construction de 150 km pistes rurales et de faciliter les transactions (points de collecte et comptoirs) autour des organisations renforcées (Composante 1).

76. *Travaux de désenclavement.* Le projet *Ruwanmu* financera la réhabilitation de 150 km de pistes rurales dans les trois régions. Ce linéaire sera identifié sur le réseau

⁴⁴ Egalement pour la maîtrise d'ouvrage (sous-composante 2.2)

tertiaire. Les tronçons de pistes relieront les sites d'irrigation au réseau secondaire ou primaire, particulièrement aux sites des comptoirs ou des points de collecte, avec des ouvrages de franchissement en maçonnerie et/ou de type buses dalots et radiers en béton. Les caractéristiques des pistes envisagées sont les suivantes: une largeur de la chaussée de 6m avec des accotements de 1 m de chaque côté, une bande de roulement en graveleux latéritique ou argilo-latéritique compactée en couches successives de 0,2 à 0,25 cm d'épaisseur et des fossés latéraux pour un coût moyen prévisionnel de 25 000 USD/km. La réhabilitation des pistes comprendra: (i) la reconnaissance des tronçons et la conduite d'études techniques et socio-environnementales obligatoires pour la prise en compte des mesures de compensation par un bureau d'étude et de contrôle en étroite collaboration avec les services régionaux et départementaux compétents et les communes cibles; (ii) la réhabilitation par des entreprises de travaux; (iii) le contrôle des travaux, la mise en place, la formation et l'équipement des brigades communales d'entretien routier (BCER) par le bureau de contrôle en lien avec les structures (GIE, OP) gérant les comptoirs et points de collecte (redistribution des taxes perçues sur ces places).

77. La sélection des pistes se fera sur les critères suivants: la mise en lien d'un bassin de production avec un village/marché rural, la synergie avec d'autres projets, le degré de dégradation, la main d'œuvre potentielle des localités traversées pour l'entretien et l'engagement formel des mairies pour le financement des BCER pour l'entretien routinier dans la limite de leurs ressources budgétaires.

78. Le Projet s'appuiera sur le système actuellement en place pour l'entretien périodique avec les Brigades Communales d'Entretien Routier (BCER) et l'implication des communes (cf. DT1 description para 66-71). Le projet financera l'équipement initial des BCER en mettant à disposition un lot équipement comprenant à titre indicatif (brouettes, pelles, pioches, dames manuelles etc.) pour lutter contre l'ensablement et les nids de poules. Les communes seront étroitement associées au processus (sélection de l'équipement voire éventuellement le processus de passation des marchés si permis par les procédures du *Ruwanmu*) et devront s'engager à superviser, trouver la main d'œuvre pour les BCER et les financer. Une collaboration avec l'IRDAR/RCI-PAC2 pourra être envisagée pour travailler avec les communes dans ce domaine et assurer la disponibilité des fonds pour le financement dans le cadre de leur plan de développement communal.

79. Les réparations lourdes relèvent des services techniques de la Direction de l'Assistance Technique aux Collectivités (DATC) au niveau départemental et régional qui soumettent les dossiers au CGFER et sont financées par la CAFER (fonds issus des produits pétroliers et des taxes des usagers). Le Projet pourra intervenir, là encore via le l'IRDAR/RCI-PAC2 si pertinent, pour encourager la participation des communes à l'élaboration des dossiers par les services de la DATC (prise en compte des besoins dans un cadre de bonne gouvernance) dans la limite de leurs capacités et afin de s'assurer que les communes soient informées du calendrier de réparation établi et de mise à disposition des fonds de la CAFER.

80. Des barrières de pluie seront également mises en place pour protéger les pistes réhabilitées ou construites. Celle-ci sont déjà fonctionnelles dans certaines régions du projet pendant les 3 mois de saison des pluies (cf. DT1).

81. Les principaux **partenaires d'exécution** sont les communes, les DGGR, la DG des Routes Rurales (DGRR), les DR de l'Équipement, des bureaux d'études spécialisés et des entreprises de travaux publics.

Sous-composante 2.2: Infrastructures communautaires de collecte et de commercialisation des produits agricoles

82. L'objectif est d'améliorer la collecte et la commercialisation de la production issue de la petite irrigation des zones cibles avec la construction d'infrastructures économiques communautaires. En parallèle du renforcement des capacités des OP et acteurs impliqués dans la gestion de ces infrastructures et sur la base d'une évaluation de leurs

capacités et de leur besoins en la matière, le projet construira des plateformes de collecte au niveau de chacune des 30 communes ciblées. De même, et cette fois avec un accent fort sur les besoins et la pertinence d'une telle infrastructure avec notamment l'évaluation des expériences actuelles (cf. PRODEX), deux comptoirs de commercialisation seront construits. La construction d'infrastructure de stockage pourra également être envisagée en fonction des besoins des bénéficiaires et sur la base d'une évaluation de la rentabilité de telle structure. Les modèles de type UNIC-RESEDA (type A stockage 7t, type B stockage 12t) seront privilégiés, celui-ci permettant de réduire les pertes à environ 2% contre 20-40% pour le modèle « rumbu » après 3-6 mois de stockage (cf. DT1 pour détails).

83. Chaque infrastructure devra faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et social préalable requise par le BEEI. Les institutions et organisations qui seront en charge de la gestion de ces infrastructures seront associées tout au long du processus : du choix de l'infrastructure à la réception des travaux.

84. Les coûts d'entretien des infrastructures seront pris en charge par les structures qui auront la responsabilité de gérer leur utilisation et qui devront inclure les femmes et les jeunes (30%). La durabilité des infrastructures sera garantie à travers un fort accent sur les aspects de gestion, d'amortissement et de rentabilité de celles-ci dans le cadre des plans d'affaire. Les coûts d'entretien et de maintenance seront inclus dans les plans d'affaires et les ressources pour les couvrir proviendront des droits perçus par la structure de gestion sur les volumes transitant par la plateforme de collecte ou le comptoir. Les partenaires d'exécution seront les groupements de producteurs/trices et OP, les communes, les PME de travaux.

Mécanismes internes de financement du projet

85. Les appuis et investissements *Ruwanmu* seront financés comme suit:

- (a) le financement des activités gérées directement par la CNC sous forme de subvention totale (toutes les infrastructures économiques et les ouvrages de captage et de distribution, protection des bassins versant);
- (b) le financement sous forme de dons aux communautés pour les activités destinées aux ménages les plus vulnérables (kit micro-irrigation pour jardins de case, MER pour jeunes/femmes);
- (c) le financement sous forme de dons conditionnés par l'approbation d'un microprojet (MP) et le versement sur un compte ouvert à cet effet d'une épargne bloquée dans une SFD par le(s) bénéficiaire(s), équivalant à une contribution de 10 ou 20%⁴⁵ de la valeur de l'investissement; cet argent ne pouvant être débloqué qu'au bout de 3 ans pour permettre au bénéficiaire de renouveler leurs équipements détériorés ou amortis.

86. L'élaboration des dossiers de MP sera appuyée par les agents du dispositif d'appui-conseil mis en place (GSC, ONG, STD) et l'approbation de leur faisabilité technique et la rentabilité économique relèvera du Comité Départemental d'Analyse des Projets (CDAP). Les contributions des bénéficiaires pourront être: (i) mobilisées à la récolte plutôt qu'au démarrage des activités en saison sèche mais toujours avant le financement du microprojet; (ii) provenir de la mobilisation de plusieurs contributions individuelles. Le Projet pourra utiliser les services des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) opérant dans le domaine de la petite irrigation dans les trois régions ciblées – Maradi: ASUSU, MEGREF, CEPEC, CEC KAANI, etc.; Tahoua: YARDA Tarka, KOKARI, ASUSU, WADATAR, DAOURE, TAANADI, etc.; Zinder: YARDA, NYYA, etc. - sous le contrôle de l'Agence de Régulation du Secteur de la Micro Finance (ARMF) et en collaboration avec les interventions des PTF dans le secteur, en particulier PADMIF/UNCDF.

⁴⁵ 10% pour les jeunes et les femmes, 20% pour les autres producteurs en s'alignant sur les pratiques du projet Prodex

D. Leçons apprises et adhésion aux politiques du FIDA

87. **Leçons apprises.** Les projets passés et en cours financés par le FIDA et les autres PTF au Niger ont permis de dégager un certain nombre de leçons apprises qui ont largement servi de base à la conception du projet *Ruwanmu*. Il s'agit: (i) pour le FIDA du PPILDA, PUSADER et IRDAR-RCI/PAC2; et (ii) pour les autres PTF, de: PPIP, PIP2 et PRODEX (BM), ASAPI (UE), IARBIC (FAO), PASR (Danida), etc. Sur cette base, des améliorations et ajustement ont été intégrés dans le *Ruwanmu* afin de répondre aux contraintes spécifiques du secteur et à celles relatives au contexte général (cf. para 15).

88. **La petite irrigation privée, un modèle rentable.** Les expériences des projets de petite irrigation ont souligné la pertinence de ce modèle sur le plan technique et économique pour les petit(e)s producteurs/trices. Elle apparaît comme une stratégie d'irrigation peu coûteuse et efficace: en favorisant l'accès aux technologies simples à faible coût (puits, forages, motopompes et réseaux de distribution), il est possible d'augmenter significativement la production irriguée et la rentabilité économique des différentes cultures produites et ce, à des coûts à l'hectare (FCFA 1-1,5 million) bien inférieurs à ceux des périmètres de contre-saison (FCFA 1-3 millions) et des grands AHA (FCFA 6-10 millions). Le PIP2 a enregistré une augmentation des rendements de plus de 50% pour l'oignon, la tomate et le poivron⁴⁶, ainsi que la multiplication par 6 de la production d'oignon et de tomate dans la zone d'intervention⁴⁷. Le projet a également observé que les revenus des producteurs/trices bénéficiaires ont été multipliés par deux pour le poivron, par sept pour l'oignon et par 11 pour la tomate.

Augmentation des rendements des surfaces irriguées dans le cadre du PIP2

| Culture | Valeur de référence (document 2008 d'évaluation du projet) | | (Rapport de fin d'exécution) | |
|---------|--|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| | Rendement (t/ha) | Surface irriguée (ha) | Rendement (t/ha) | Surface irriguée (ha) |
| Tomates | 18,00 | 198 | 28,80 | 805 |
| Riz | 2,36 | 180 | 3,65 | 1.240 |
| Poivron | 10,81 | 3.430 | 17,48 | 5.241 |
| Choux | 11,21 | 108 | 34,87 | 486 |
| Oignons | 18,20 | 828 | 34,76 | 3.481 |

* Les rendements sont plus faibles que reportés dans d'autres sources dans la mesure où les pertes à la production et au stockage ont été prises en compte.

Source: Rapport de fin d'exécution du PIP2, Banque Mondiale, 2009

89. Des améliorations pour renforcer la durabilité économique du modèle seront incluses dans le *Ruwanmu* avec: (i) la gestion durable des systèmes de production: accent sur l'intensification en particulier via la gestion de la fertilité et la lutte intégrée, ainsi que sur la diversification à travers des modèles d'expérimentation participative tels que les champs écoles paysans expérimenté par la FAO au Niger ou les parcelles d'innovation paysanne du PPILDA; (ii) la pérennité des groupes de réparation des pompes: appui et formation d'artisans locaux économiquement rentables (micro-entreprises rurales); et (iii) le financement de la petite irrigation: système encourageant l'épargne pour l'amortissement (capital minimal bloqué comme condition de financement) et prise en compte des plus vulnérables avec conditions de financement adaptées (femmes, jeunes).

90. **La sécurisation du foncier, un élément de durabilité incontournable.** La sécurisation du foncier intervenant en amont des aménagements est un succès important dans le cadre de ces projets. Celle-ci intervient via les commissions foncières (départementales, communales et de base) qui délivrent des actes fonciers sécurisant sur le moyen et long terme. Le PIP2 et actuellement le PRODEX et le PUSADER utilisent systématiquement et avec succès ce cadre institutionnel qui a prouvé son efficacité, les COFO ne nécessitant qu'un appui limité pour fonctionner de façon effective

⁴⁶ La valeur de référence semble pertinente au regard des données FAOSTAT disponibles: 18,8t/ha pour la tomate (2007); 20,9t/ha pour l'oignon (2008); et un peu sous-évaluée pour le chou avec 17,5t/ha (2008)

⁴⁷ Rapport de fin d'exécution du PIP2, Banque Mondiale, 2009

(renforcement de capacité et multiplication des formulaires et actes). Le projet *Ruwanmu* s'appuiera donc sur le système actuellement en place.

91. Les approches communautaires au cœur de la gestion durable des ressources naturelles. Depuis les années 1980, des activités de protection des ressources naturelles avec des modèles de gestion communautaire ont été expérimentées au Niger. Les bassins versants en particulier ont fait l'objet de nombreuses interventions avec des travaux de réhabilitation et de récupération des terres qui sont inclus dans l'ensemble des projet financés par le FIDA. Les mesures de conservation des eaux et des sols dans le cadre du projet Keita (1984-1997) ont débouché sur des hausse de rendement de 20-80% pour le sorgho (baisse de 40-70% dans les villages témoins sur la même période). Depuis les années 1990, ces activités suivent une approche participative (planification et réalisation des ouvrages) incluant les communes à travers la planification intercommunale et les commissions foncières. Les bassins réhabilités sont ensuite gérés par des comités d'entretien communautaires qui rassemblent toutes les parties prenantes. La gestion de l'eau ne bénéficie pas toujours de ce système qui s'avère pourtant indispensable dans un contexte de baisse de la nappe phréatique et de sécheresses régulières. Le suivi des ressources à travers des piézomètres et un système impliquant les producteurs/trices pour le relevé et les Directions Régionales de l'Hydraulique pour leur collecte s'est avéré performant dans le cadre du PIP2 et d'un projet de coopération suisse. Cependant, l'analyse des données et la prise de décision consécutive font généralement défaut. Le projet va donc intégrer des améliorations pour renforcer la gestion des ressources, leur suivi, l'analyse et la prise de décision avec: (i) la mise en place d'associations des usagers de l'eau pour une gestion communautaire durable des ressources hydriques en lien avec des comités d'entretien des bassins versants et associant tous les utilisateurs, les communes, les COFO et les Directions Régionales de l'Hydraulique. Les expériences du PIP2 et du projet WAIPRO-Niger (CILSS et International Water Management Institute) en matière d'AUE seront utilisées ainsi que les expériences dans d'autres pays (cf. Annexe 13 – Docs 34, 66 et 70); et (ii) la densification du réseau piézométrique et un système de « suivi-analyse-prise de décision » en collaboration avec le PRODEX déjà engagé dans cette activité sur l'expérience du PIP2 (cf. Annexe 13 – Doc28 Etat des lieux des piézomètres), la coopération suisse qui soutiendra la DRH de Maradi pour le suivi et l'analyse des données, et le cadre de concertation sur la petite irrigation pour la prise de décision.

92. Le renforcement des capacités des OP comme préalable à leur professionnalisation en tant qu'acteur économique performant. L'accès aux intrants a été appuyé dans de nombreux projets productifs au Niger, essentiellement via la création de Boutiques d'Intrants (BI) gérées par des groupements de producteurs/trices agricoles en lien avec les coopératives régionales (projet IARBIC/FAO et ASAPI). En 2009, 507 BI ont été recensées par le projet IARBIC dont 62% étaient encore fonctionnelles⁴⁸. Les filières d'approvisionnement en intrants se sont professionnalisées en partant des BI jusqu'au OP faitières régionales avec des capacités logistiques et financières qui peuvent fournir un service de qualité concurrençant de mieux en mieux les circuits privés distribuant souvent dans les marchés ruraux des intrants de piètre qualité. Néanmoins, le rôle des OP au niveau de la commercialisation de la filière demeure faible en particulier au niveau de la post-récolte, étape où les OP revêtent toute leur pertinence. Les OP sont également souvent incapables de rentabiliser des infrastructures dont la gestion leur est confiée sans avoir été associées en amont, démontrant l'importance d'une conception plus inclusive des acteurs organisés par-delà les seul(e)s producteurs/trices en impliquant les autres secteurs de la filière. Le projet inclura donc des améliorations pour renforcer les capacités des OP afin d'en faire des acteurs économiques performants à travers un processus simultané associant: (i) le renforcement de leur capacités sur la base de plans de développement assurant leur financement (investissement « soft »); (ii) l'accompagnement des OP partenaires pour la gestion d'infrastructures économiques de marché au niveau des points de collecte ou des

⁴⁸ Evaluation Indépendante du projet IARBIC, août 2011

comptoirs de commercialisation pour que celles-ci constituent une alternative pertinente et rentable par rapport au système privé; et (iii) parallèlement, la mise en place d'un dialogue interprofessionnel sur la base du (ii) afin de permettre une augmentation des transactions en volume à partir de laquelle les opérateurs peuvent équitablement se partager la valeur ajoutée par la négociation.

93. La prise en compte de la commercialisation, un impératif pour la connexion entre bassins de production et marchés. Dans la plupart des projets d'appui à la petite irrigation, les activités en aval de la production ont été très souvent délaissées même si elles figuraient dans le document de projet: commercialisation, stockage, conservation et transformation de la production, sont souvent restés les parents pauvres des interventions. Les activités suivantes ont eu des impacts positifs: construction et réhabilitation de pistes rurales afin de désenclaver les zones de production (projets UE et BAD), construction de magasins de warrantage (projet ASAPI). Le Système d'Information des Marchés en place fournit également des informations actualisées relatives aux prix pratiqués sur les marchés nigériens les plus importants. Le SIMA est cependant insuffisamment utilisé pour la planification de la production par exemple car l'information n'est souvent pas disponible en temps réel ce qui est essentiel pour prendre des décisions commerciales. Sur la base de ces expériences, le projet devra *améliorer l'approche en liant systématiquement les activités de production à la commercialisation* avec: (i) des infrastructures économiques de marchés reliant les bassins de production avec les marchés (centres de collecte et pistes) et facilitant les transactions (comptoirs); (ii) le renforcement des acteurs de marchés pour la gestion de ces infrastructures (type GIE, OP, etc.) en lien avec les communes ainsi que les MER impliquées dans la commercialisation (transporteurs, transformateurs, etc.); et (iii) la diffusion des informations de marchés aux producteurs/trices et à leurs organisations par des moyens divers incluant la téléphonie mobile, la radio, etc.

94. Les techniques participatives et l'implication des femmes comme base d'un ciblage pertinent. Au même titre que la sécurisation foncière, le ciblage constitue une grande réussite des programmes financés par le FIDA au Niger. La qualité du ciblage a permis une meilleure prise en compte et implication des femmes, des jeunes et des groupes les plus vulnérables dans la mise en œuvre du projet, a renforcé les mécanismes de solidarité et a permis d'assurer le suivi de la vulnérabilité des ménages. Le ciblage du PUSADER (lui-même tiré des leçons apprises sur le PPILDA) se base sur l'utilisation de deux outils performants: i) l'autodiagnostic & la planification villageoise qui amène les populations à réfléchir sur leur environnement, d'en identifier les contraintes et les atouts et de planifier les actions à réaliser pour leur propre développement; et ii) le ciblage nominatif qui permet aux ménages de se classer eux-mêmes en fonction de leurs niveaux de pauvreté et de vulnérabilité. D'autre part, sur le plan de la participation des femmes, l'approche et la méthodologie développées par CARE en matière de leadership féminin et de microfinance pour le développement d'activités génératrices de revenus à travers la constitution de groupements Mata Masu Dubara (MMD), de formations et IEC, a permis de renforcer considérablement les capacités économiques, techniques, sociales et la participation active des femmes, dans la prise de décision familiale comme communautaire, ainsi que politique. Le Projet reprendra ces outils afin de *renforcer le ciblage des femmes et des jeunes et de l'adapter au secteur de la petite irrigation* notamment en: (i) ajustant les mécanismes de financement afin de prendre en compte les plus vulnérables (cf. supra); (ii) accompagnant les femmes, jeunes et ménages vulnérables sans terre désireux d'entrer en production; (iii) soutenant des activités économiques spécifiques connexes à la production irriguée pour les femmes et les jeunes; et (iv) accompagnant davantage les équipes des projets et les prestataires sur le genre avec l'utilisation du réseau MMD.

95. Une mise en œuvre de qualité permise par une gestion efficace et des opérateurs/partenaires performants. Les projets de développement de la petite irrigation se sont appuyés sur des opérateurs d'appui-conseil de proximité qui ont été formés pendant toute la durée du projet. En tant que prestataires de services du

PUSADER, du PRODEX etc., ils ont contribué de manière décisive à mettre rapidement et efficacement en œuvre les activités de petite irrigation à travers un accompagnement des producteurs/trices de proximité. D'autre part, le modèle de gestion actuel du PUSADER par le CNC de l'IRDAR-RCI/PAC2 et les CRC a démontré sa pertinence et son efficacité, permettant entre autre un taux de réalisation du PTBA de 91% en 2011 et un décaissement de 47% des fonds après 1 an. L'utilisation maîtrisée du logiciel TOMPRO par l'équipe permet une bonne qualité du suivi comptable et des DRF. Les prestataires de services sont également liés par des contrats basés sur les résultats garantissant la qualité des activités mises en œuvre, des rapports fournis et du ciblage. Le projet gagnera cependant en efficacité en *s'appuyant davantage sur les synergies et complémentarités avec les interventions des autres bailleurs avec: (i) l'alignement des mécanismes de financement: l'alignement des conditions d'accès aux aides doit se faire en amont pour éviter la concurrence entre projets et l'incompréhension des producteurs/trices; (ii) la coordination des actions complémentaires (cf. para 29).*

Politiques et stratégies du FIDA

96. Le Projet s'inscrit dans le Cadre Stratégique 2011-2015 du FIDA, notamment 3 des 5 Objectifs Stratégiques: (i) l'OS1: une base de ressources naturelles et d'actifs économiques à l'intention des populations rurales pauvres, femmes et hommes, plus résistante au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la transformation des marchés; (ii) l'OS2: un accès de ces populations à des services susceptibles de réduire la pauvreté et d'améliorer la nutrition, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur capacité de résistance dans un environnement évolutif; et (iii) l'OS3: des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations mieux à même de gérer des entreprises agricoles et non agricoles rentables, durables et résistantes ou de tirer parti de possibilités de travail satisfaisantes.

97. Le Projet est en adéquation avec les différentes politiques du FIDA, notamment: (i) la Politique de ciblage; (ii) la Politique d'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière; et (iii) la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que ses principes fondamentaux.

III. Mise en Œuvre du Projet

A. Approche

98. Le projet *Ruwanmu* est un projet basé sur les acquis et leçons apprises dans le domaine de la petite irrigation, au Niger en particulier. Les réalisations prévues se basent donc sur l'analyse des expériences du FIDA dans le domaine (PUSADER, PSN) et largement de celles d'autres PTF/projets (PIPI, PIP2, PRODEX, ASAPI, etc.) offrant un recul et une mise en perspective pour dégager les leçons apprises clés. Les acquis solides identifiés lors de cet exercice ont ainsi fourni la base pour l'identification des activités et de l'approche du projet de petite irrigation *Ruwanmu* (cf. matrice ci-dessous) et assureront sa mise en œuvre rapide et effective tout en permettant un impact important et durable sur les groupes cibles.

99. La mise en œuvre rapide du projet sera assurée à travers: (i) la réalisation de nombreuses activités préparatoires (études de faisabilité, situation de référence et enquêtes SYGRI, etc.) en amont à travers le PUSADER et les autres projets; (ii) l'utilisation des équipes déjà opérationnelles de la CNC et des CRC qui seront renforcées; (iii) les liens avec les autres projets financés par le FIDA qui assureront un soutien opérationnel dans certains domaines (PPILDA pour CEP, PAC pour l'implication des communes, etc.); (iv) l'identification des partenaires opérationnels lors de la formulation et avec qui des partenariats seront établis en amont là encore pour les activités nouvelles requérant une expertise spécifique; et (v) la présence de prestataires de services (GSC) ayant démontré leur performance avec le PUSADER et des projets antérieurs pour l'aménagement et la mise en valeur de surfaces importantes.

Matrice acquis, leçons apprises et enseignements pour le Ruwanmu

| Composantes / Activités | Projets PI au Niger tous PTF dont Fida | PUSADER | Ruwanmu | |
|---|--|---------|---------------|-----------------|
| | | | Zones Pusader | Nouvelles zones |
| Composante 1: Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation | | | | |
| Gestion durable des ressources et aménagements | | | | |
| Gestion durable de la ressource hydrique | + | - | *** | *** |
| Protection de lieux ciblés critiques sur les bassins versants | + | - | ** | ** |
| Sécurisation foncière | +++ | + | ** | *** |
| Équipement des parcelles | +++ | +++ | - | *** |
| Financement et prise en compte de la vulnérabilité | ++ | +++ | *** | *** |
| Capacités de production, transformation et commercialisation | | | | |
| Encadrement par les Groupements Service-Conseil (GSC) | +++ | + | *** | *** |
| Mécanismes d'accès aux intrants pour l'intensification | ++ | ++ | ** | ** |
| Ciblage et implication des femmes (groupements MMD) | +++ | ++ | *** | *** |
| Gestion durable des systèmes maraîchers | + | - | *** | *** |
| Pérennité des équipements (entretien et réparation des équipements) | ++ | - | *** | *** |
| Activités connexes à la petite irrigation (production, post-récolte) | ++ | - | *** | *** |
| Renforcement des OP et du dialogue interprofessionnel | ++ | - | ** | ** |
| Système d'Information sur les Marchés (avec les CRA) | +++ | - | *** | *** |
| Composante 2: Développement d'Infrastructures Economiques | | | | |
| Désenclavement des zones de production | +++ | ++ | ** | ** |
| Infrastructures de collecte et de commercialisation | + | - | ** | ** |
| Gestion et entretien des infrastructures | + | + | ** | ** |
| Composante 3: Gestion et coordination du projet | (pour projet Fida seulement) | | | |
| Gestion financière | ++ | *** | | *** |
| Gestion du personnel | ++ | ** | | *** |
| Suivi-évaluation | + | * | | *** |
| Capitalisation des savoirs | ++ | * | | *** |
| Implication des communes | +++ | ** | | *** |
| Projets PI au Niger tous PTF confondus, FIDA inclut: ±: avec des résultats mitigés; +: résultats suffisants; ++: résultats satisfaisants; +++: résultats très satisfaisants | | | | |
| Intensité des investissements de Ruwanmu: - nul, * moyen, ** élevée, *** très élevée. | | | | |

100. Les activités préparatoires suivantes seront mises en œuvre dès l'approbation du Projet par le Conseil Administratif du FIDA en septembre 2012⁴⁹:

- Gestion du Projet: (i) finalisation du manuel d'exécution⁵⁰ (oct. 2012); (ii) mise en place de la Cellule Nationale de Coordination (oct. 2012); (iii) recrutement du Responsable Administratif et Financier (après ratification); (iv) recrutement du personnel additionnel pour la CNC et les CRC; (v) atelier de démarrage; (vi) finalisation du PTBA et du PPM 2013⁵¹, premières DRF (déc. 2012).

- Mise en œuvre des activités (avant déc. 2012, ressources PUSADER): (i) l'étude d'actualisation des ressources hydriques; (ii) la situation de référence couvrant tous les indicateurs du Projet, notamment les SYGRI; (iii) l'étude d'impact social et environnemental obligatoire selon la législation nationale (BEEI); (iv) la finalisation de la stratégie pour le renforcement et le développement des OP (déjà disponible en Appendice 4.1 de l'Annexe 4) et des AUE qui soit pertinente, flexible, facilement compréhensible et appropriable par les bénéficiaires; (v) l'inventaire des OP existantes et l'élaboration d'un plan de renforcement de capacité sur la base d'une analyse fonctionnelle en partenariat avec les CRA; et (vi) les formations complémentaires à dispenser aux prestataires de service –GSC, formateurs CEP, animatrices MMD, etc. – (ciblage, procédures FIDA, etc.).

⁴⁹ Les conditions préalables au 1^{er} décaissement sont spécifiées au paragraphe 115

⁵⁰ La table des matières relative au contenu du Manuel d'Exécution du projet a déjà été élaboré (Annexe 8)

⁵¹ Une version provisoire de PPM sur 18 mois et de PTBA pour 2013 sont déjà disponibles (Annexe 8 – Appendices 8.1 et 8.2)

Matrice des phases d'intégration des activités des projets Pusader et Ruwanmu

| Origine du financement | | Répartition par lot des 6 820 ha du Ruwanmu | | | | | | |
|--|----------------------------|---|--|---|---|---|--|--|
| PUSADER | | - Le lot 0 (1 800 ha) couvre les surfaces aménagées par le PUSADER (1 400ha sur Maradi et Tahaoua) et le site de Mirriah (400 ha sur Zinder) | | | | | | |
| Ruwanmu | | - Les lots (1,2 et3) (5 000 ha) couvrent chacun un tiers des surfaces à équiper et seront déterminés en fonction des études d'actualisation | | | | | | |
| | | - Les 10 000 jardins cases cumulés équivalent à 20 ha | | | | | | |
| Activité | programmée dans le projet: | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | résultats atteints par le PUSADER et son expansion RUWAMMU |
| Aménagements de petite irrigation | PUSADER | - finalisation de l'équipement des 1 400ha | | | | | | - 6 800 ha aménagés en petite irrigation - 2 000 ha de sites sur bassins versants aménagés et protégeant la ressource en eau |
| | Ruwanmu | - études d'actualisation des ressources hydriques - études environnementale et sociale (BEEI) - étude situation de référence/ SYGRI - formations complémentaires GSC sur sensibilisation et accompagnement dossiers microprojets - établissement d'une stratégie pour le renforcement et le développement des OP et des AUE qui soit pertinente, flexible, facilement compréhensible par les bénéficiaires et qui inclue la perspective d'une agrégation à des niveaux de représentation régionaux et nationaux (méso et macro) - mapping et analyse fonctionnelle des OP avec attention particulière au genre | - préparation microprojets lot 1 - dossiers appels d'offres → aménagements lot 1 de 1 700 ha | - préparation microprojets lot 2 → aménagements lot 2 de 1 700 ha | - préparation microprojets lot 3 → aménagements lot 3 de 1 600 ha | | | |
| Appui-conseil technique | PUSADER | - champ de démonstration et distribution d'intrants | - appui boutiques d'intrants | | | | | - 27 200 producteurs/trices gérant durablement 6 800 ha en petite irrigation - 16 320 producteurs/trices ont augmenté de 20% la productivité de leurs cultures maraichères |
| | Ruwanmu | - formation de formateurs au CEP-Maraichers - formation animatrices MMD | - CEP (lot 0= sites déjà aménagés) - préparation microprojets MER - appui boutiques d'intrants et comités de gestion - Appui groupements MMD - 2 000 jardins de case - appui OP collecte/ collecte | - CEP (lot 0) - CEP (lot 1) - préparation microprojets MER - appui boutiques d'intrants et comités de gestion - Appui groupements MMD - 2 000 jardins de case - appui OP collecte/ commercialisation | - CEP (lot 1) - CEP (lot 2) - préparation microprojets MER - appui boutiques d'intrants et comités de gestion - Appui groupements MMD - 2 000 jardins de case - appui OP collecte/ commercialisation | - CEP (lot 2) - CEP (lot 3) - préparation microprojets MER - appui boutiques d'intrants et comités de gestion - Appui groupements MMD - 2 000 jardins de case - appui OP collecte/ commercialisation | - CEP (lot 3) - Appui groupements MMD - 2 000 jardins de case - appui OP collecte/ commercialisation | - 30 OP sont impliquées dans la distribution d'intrants, la collecte et la commercialisation des produits maraichers - 1 200 microentreprises rurales connexes à la petite irrigation sont effectives - 20 ha de jardins de case pour 10 000 ménages vulnérables |
| Infrastructures routières | PUSADER | - finalisation des dossiers pour rehablirer 160 km de pistes rurales (Tahoua et Maradi) - démarrage des travaux | - finalisation travaux - barrières de pluie | | | | | - 310 km de pistes rurales rehablitées et entretenues assure le désenclavement de bassins de productions maraichères |
| | Ruwanmu | | - études de faisabilité - études d'impact - finalisation des dossiers d'appel d'offre | - travaux (150 km) | - travaux (fin) - Equipement des BCER | | | |
| Infrastructures de collecte et commercialisation | Ruwanmu | | | - Evaluation des capacités des OP de collecte et de leurs besoins - études de faisabilité - études d'impact | - travaux sur la base de l'évaluation précédente (comptoirs, plateformes de collecte) - équipement | | | - 2 comptoirs de commercialisation (oignons et canne à sucre) sont fonctionnels - 30 plateformes de collectes sont fonctionnelles |
| Gestion et coordination du projet | Ruwanmu | Octobre - Préparation du manuel de procédures administratives et financières et du manuel d'exécution - Mise en place de la Cellule Nationale de Coordination - Recrutement du RAF Après entrée en vigueur de l'accord de prêt (responsabilité: MAG et CNC) - Mise en place de l'équipe de gestion par décret ministériel et recrutement du reste de l'équipe - Atelier de démarrage Décembre - Elaboration du PTR, PPM et des premières DRE | Juin - Première supervision | | | | | |

CEP: Champs-Ecole Paysans
AUE: Association des Usagers de l'Eau
COFO: Commissions Foncières
BCER: Brigades Communales d'Entretien Routier

B. Cadre Organisationnel de Mise en Œuvre

101. Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'agriculture, compte tenu de: (i) sa qualité de maître d'ouvrage des programmes et sous-programmes de l'Initiative 3N dans lesquels s'insèrent les composantes et sous-composantes du *Ruwanmu*; (ii) sa qualité d'institution de tutelle des projets FIDA en cours (IRDAR-RCI/PAC2, PPILDA, PUSADER, PASADEM); et (iii) ses capacités opérationnelles au niveau déconcentré. En cohérence avec les arrangements déjà adoptés par le ministère dans la mise en œuvre des projets IRDAR-RCI et PUSADER, celui-ci délèguera la maîtrise d'ouvrage à la Cellule Nationale de Coordination (CNC) dotée de l'autonomie administrative et financière et de ses cellules régionales (CRC) de Tahoua, Maradi et Zinder. Schématiquement, la structure organisationnelle du projet comprendra trois niveaux de responsabilités:

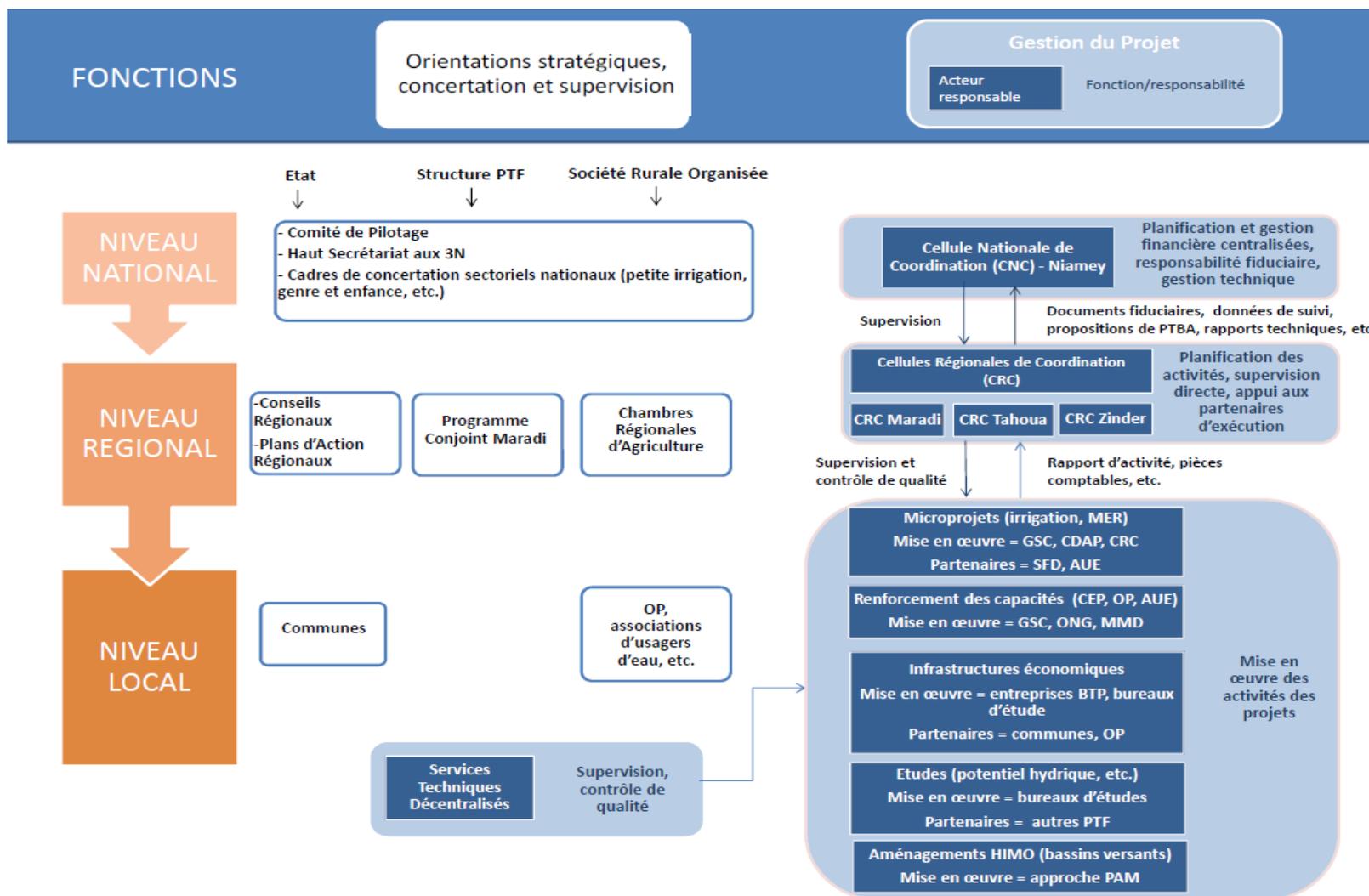
- (i) *le niveau de pilotage et de concertation* constitué: a) du Comité national de pilotage (CP) où se rencontreront les institutions publiques intéressées par le projet; b) d'un espace de concertation régional associant toutes les parties prenantes (publiques, privées, associatives, projets) concernées au niveau de Maradi, Tahoua et Zinder; et c) de comités de coordination départementaux associant les communes;
- (ii) *le niveau de coordination et de gestion des activités* correspondant à la CNC et aux CRC;
- (iii) *le niveau d'exécution des activités sur le terrain* assuré avec les partenaires – les CRA, les OP faîtières, les communautés villageoises et leurs associations, - par les prestataires de services (STD, bureaux d'études, GSC, ONG, consultants, entreprises de travaux, etc).

102. **Comité de pilotage.** Un comité de pilotage sera constitué par arrêté ministériel. Il se réunira deux fois par an en session ordinaire et si nécessaire en session extraordinaire. Il s'assurera que la stratégie du projet est conforme aux politiques et priorités nationales, examinera les rapports d'activités, approuvera les programmes de travail et budget annuels (PTBA) et assurera le suivi de leur mise en œuvre. Le CP sera présidé par un représentant du Ministère de l'Agriculture et inclura entre autre les représentants du: Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire et du Développement Communautaire, du Ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, du Ministère de l'Elevage, du Haut-commissariat à la modernisation de l'Etat (HCME), du Haut-commissariat à l'Initiative 3N, des Régions de Maradi, Tahoua, Zinder, des autres projets FIDA, des représentants du RECA.

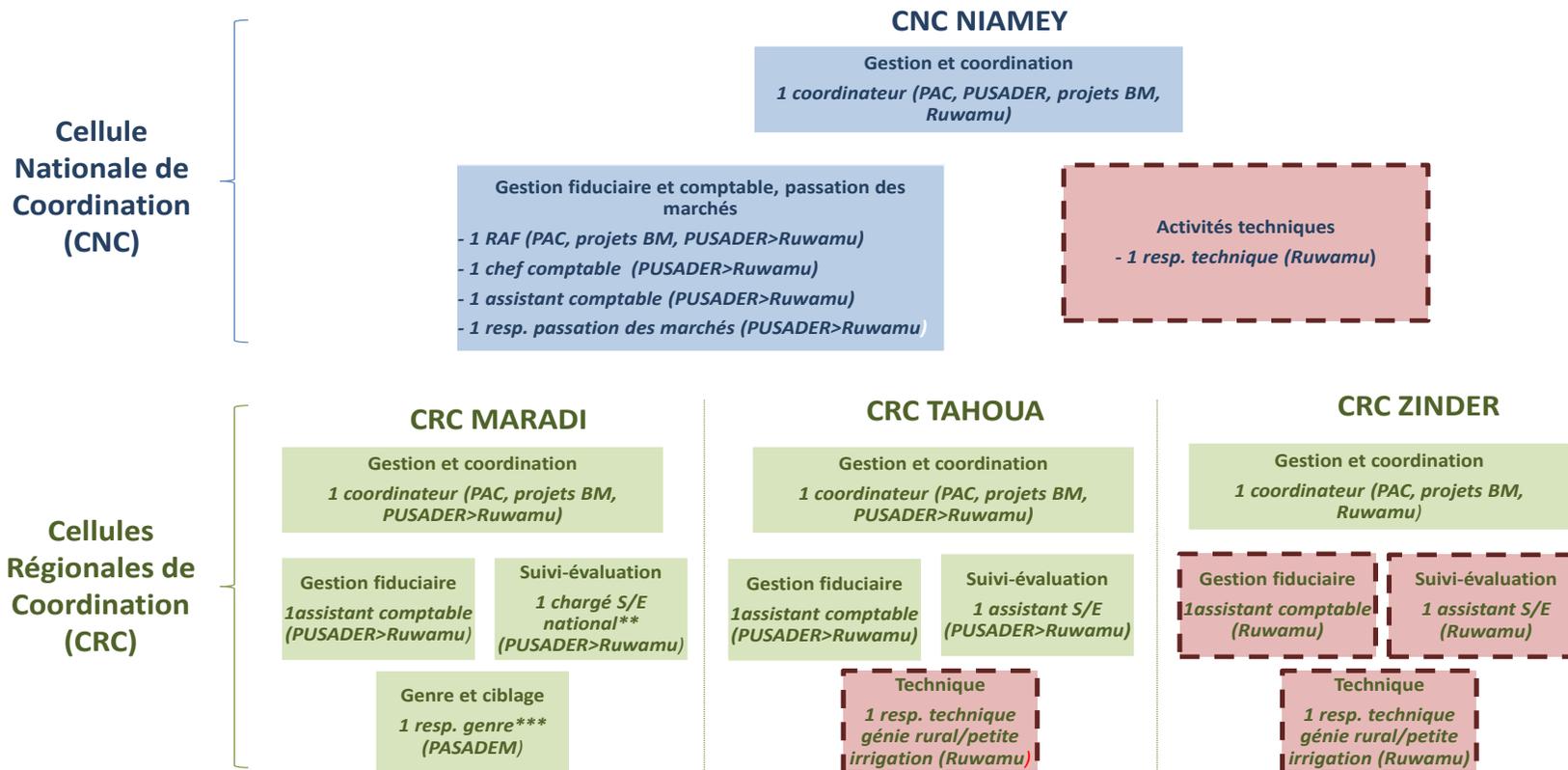
103. **Coordination et Gestion du projet.** Les équipes déjà en place au niveau de la CNC et des CRC assureront la coordination du projet. Les équipes seront renforcées avec du personnel supplémentaire qui sera recruté dès l'approbation du projet. La CNC⁵² sera basée à Niamey, et aura pour mission: (i) la coordination de tous les opérateurs et partenaires de la mise en œuvre, leur suivi et évaluation interne; (ii) la programmation, le suivi et l'évaluation des activités réalisées sur le terrain ainsi que de la qualité du ciblage; et (iii) la gestion et l'utilisation efficiente des ressources du projet. La CNC recherchera également, notamment lors de l'élaboration du PTBA, une articulation opérationnelle de ses interventions avec celles des autres opérations financées par le FIDA et des autres PTF, sous le leadership du Gouvernement. Un coordinateur technique national additionnel sera mis à disposition de la CNC pour seconder le Coordonnateur National actuel. Son rôle consistera à coordonner la mise en œuvre des activités du PUSADER et du *Ruwanmu* dans le respect des procédures internes de gestion et de décaissements des fonds.

⁵² Voir Organigramme en appendice

Cadre institutionnel et schéma de mise en oeuvre du Ruwanmu



Organigramme de la CNC et des CRC



 = nouvelle position pour le Ruwamu

*PUSADER>Ruwamu = signifie que la position actuelle financée par le PUSADER sera conservée et financée par le Ruwamu à partir de 2014

**Le chargé de S/E du PUSADER actuellement basé à Niamey sera basé dans la CRC de Maradi en lieu et place de l'assistant de S/E actuel du PUSADER de la CRC de Maradi

***La/le responsable genre, jeune et ciblage du PASADEM qui sera basé à Maradi sera partagé € avec le Ruwamu (financement PASADEM)

104. La Gestion administrative et financière du projet reposera sur le dispositif existant des projets IRDAR-RCI et PUSADER. Les aspects fiduciaires resteront sous la responsabilité de la CNC qui aura conservé sa structure existante renforcée pour le Ruwanmu (passation des marchés, responsable administratif et financier supervisant les comptables des CRC, contrôleur interne, etc.).

105. Au niveau de chaque département, le Comité Départemental d'Analyse des Projets (CDAP) existant sera redéfini et enrichi des représentants des parties prenantes organisées de la mise en œuvre du *Ruwanmu* que sont les représentants des communes concernées et ceux des AUE. La présidence du comité sera assurée par le préfet et le secrétariat par le représentant de la direction départementale en charge du plan qui aura la charge de rédiger les comptes rendus. Les représentants des opérateurs sélectionnés seront invités à titre d'observateurs.

106. Pour la mise en œuvre immédiate de certaines activités, le projet s'appuiera sur les manuels opérationnels déjà disponibles et reconnus des projets passés ou en cours, notamment le manuel des champs écoles paysans et de gestion des boutiques d'intrants (IARBIC/FAO) ainsi que le manuel technique du petit irrigant (PIP2). Les activités de cash-for-work seront conduites en collaboration avec le PAM dont l'approche sera utilisée pour une question d'efficacité.

107. **Capacités des acteurs de mise en œuvre.** Une analyse des capacités des principaux acteurs a été conduite sur la base du modèle SWOT (DT3 – Analyse Institutionnelle). Le tableau ci-dessous recense les principaux éléments à prendre en compte pour les acteurs qui seront impliqués de façon centrale dans la mise en œuvre.

| Acteur | Principales observations (capacités et mesures associées) |
|---|--|
| CNC/CRC | <ul style="list-style-type: none"> -Systèmes de gestion, planification et de suivi efficaces -Connaissances techniques et plus larges sur tous les domaines d'activité du <i>Ruwanmu</i> -Réseau de prestataires de services performants -Nécessité de RH additionnelles pour gérer de nouvelles activités => Renforcement de la CNC et des CRC en personnel (gestion financière, domaines techniques, suivi et évaluation) |
| Prestataires de service | <ul style="list-style-type: none"> -Prestations de qualité, mise en œuvre rapide et satisfaisante (GSC notamment) -Longue expérience dans de nombreux domaines (récupération des terres, petite irrigation, ressources naturelles, etc.), capitalisation des connaissances -Mise en œuvre d'activité avec de nombreux bailleurs, FIDA inclus -Flexibilité -Proximité avec les producteurs (accompagnement et suivi) -Moyens financiers parfois limités (cf. préfinancement des activités et logistique) -Quelques lacunes dans le domaine du ciblage et du genre => Formations complémentaires en amont (ciblage, approche genre, participation des femmes et des jeunes, instruments harmonisés de suivi) => Contrats basés sur les performances sur une durée de temps plus longue (renouvellement chaque année sur la base des résultats) |
| Chambres d'Agriculture et Organisations de Producteurs/trices | <ul style="list-style-type: none"> - structurés selon une grande diversité en groupements de producteurs, coopératives de base, unions, fédérations et faïtières, avec des capacités variables - institutionnalisation des CRA regroupées au sein du RECA avec un nouveau processus électoral en 2012 (Zinder) et 2013 (Tahoua, Maradi) -Liens institutionnels complexes (entre OP de base et faïtières, OP et le RECA/les CRA, etc.) résultant en un manque de clarté entre les rôles et mandats des uns et des autres quelquefois entretenu par des dirigeants impliqués au sein de différentes structures -Faibles capacités de gestion des structures de base mais bonne capacités des fédérations -Mécanismes de gouvernance difficiles à mettre en œuvre (grandes distances impliquant des coûts élevés de déplacement pour les assemblées générales, réunions...) -Durabilité économique difficile à maintenir (aléas climatiques, concurrence avec des distributions gratuites, manque de possibilités d'emprunt...) -Participation limitée des femmes et des jeunes aux postes électifs à responsabilité -De nombreux modèles adaptés au contexte nigérien pour l'appui-conseil au niveau de la production, la gestion d'infrastructures, l'achat groupé d'intrants, la dissémination d'informations, etc. pouvant servir de base à des programmes de formation de pairs à pairs => Cartographie des OP existantes et émergentes et de leurs capacités> analyse fonctionnelle et stratégie de développement > renforcement des capacités > suivi et évaluation => Domaine de renforcement: formalisation de la structure (statut, compte bancaire, AG, |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | membres, trésorier/ère, etc.), capacités de gestion, plan de développement/d'affaire et définition des services clairs pour les membres, système de cotisation, capacités de négociation avec les autres acteurs de la filière (grossistes d'intrants, acheteurs, etc.), accès à et utilisation des informations de marché, participation des femmes et des jeunes et accès aux postes à responsabilité |
| Associations des Usagers de l'Eau | <ul style="list-style-type: none"> -Inexistantes hors des grands périmètres -Pour celles qui existent, elles se concentrent sur l'utilisation partagée d'une infrastructure d'exhaure (puits...) et non sur celle de la ressource hydrique - manque de liens avec les communes (en charge de la bonne utilisation d'un bien public: l'eau) et les autres parties prenantes et inscription dans un plan de développement territorialisé et intégré de GRN, etc. - manque de participation des femmes et des jeunes -Rôle fondamental au niveau des bassins versants, de l'entretien des infrastructures hydrauliques et de la gestion de l'eau => Cartographie des AUE existantes > analyse fonctionnelle et stratégie de développement > renforcement des capacités > suivi et évaluation => Domaine de renforcement: formalisation de la structure (statut, compte bancaire, AG, membres, trésorier/ère, etc.), capacités de gestion, inscription dans un plan de développement territorial (village/commune) et liens avec les bassins versants et tous les acteurs impliqués, capacités techniques (entretien et réparation des infrastructures hydrauliques), contrat de délégation de gestion avec les communes intégrant un dispositif de cotisation, participation des femmes et des jeunes et accès aux postes à responsabilité |
| Communes | <ul style="list-style-type: none"> -Rôle central dans le développement local (politiques de décentralisation) -Expérience (maîtrise d'ouvrage, passation des marchés, suivi, supervision, etc.) -Projets apportant leur soutien (IRDAR-RCI/PAC2, etc.) -Manque de capacités financières (prélèvement des taxes), de gestion et/ou de planification pour certaines => Travail de complémentarité avec l'IRDAR-RCI/PAC2 pour garantir que les communes impliquées aient les moyens de remplir leur mandat pour les activités du Projet. Accent sur l'entretien des pistes de desserte (BCER) => Domaine de renforcement: capacités de gestion, plan de développement communal, ressources financières (prélèvements des taxes), formation et gestion des BCER, etc. |
| Services Techniques Décentralisés | <ul style="list-style-type: none"> -Connaissances techniques locales et ressources humaines même si manque de personnel et besoin de formation -Présence à tous les niveaux (régional, départemental, communal) -Implication dans de nombreux projets (supervision, suivi, contrôle, mise en œuvre directe, etc.) -Mandat et missions -Logistique et équipement insuffisants => Evaluation des capacités plus détaillée à conduire dans la perspective d'une évolution vers une approche programme (mise en œuvre des activités par les STD) |

108. Ceux-ci seront systématiquement renforcés à travers un plan de renforcement de capacités qui sera élaboré sur la base de ces éléments. Pour les OP et les AUE en particulier, une stratégie d'intervention sera établie dès 2012 en tant qu'activité préparatoire. Il s'agira d'une vision à long terme de leur développement avec des mesures concrètes à mettre en œuvre de façon flexible, adaptée et facilement appropriables et compréhensibles par les bénéficiaires. La possibilité de mise en réseau et de représentation à l'échelon départemental, régional et/ou national devra être incluse.

109. **Coordination et harmonisation.** Le FIDA participe à différents cadres de concertation nationaux et régionaux visant la coordination des interventions, l'harmonisation des approches et le partage des connaissances entre bailleurs: (i) le cadre de concertation en lien avec la mise en œuvre de l'I3N; (ii) le cadre de concertation sur la petite irrigation rattaché au Ministère de l'Agriculture; et (iii) le programme conjoint de Maradi.

C. Planification, Suivi-Evaluation et Gestion des Connaissances

110. Le système de planification et de Suivi-Evaluation (S-E) du projet *Ruwanmu* capitalisera sur l'expérience du dispositif développé depuis 2006 par le PPILDA et adopté par l'ensemble de projets FIDA au Niger. Ce dispositif hautement participatif est basé sur un autodiagnostic des communautés, la définition par elles-mêmes de critères précis aboutissant à une catégorisation des ménages selon leur niveau de vulnérabilité (extrêmement - très - moyennement ou peu vulnérables). Ce dispositif a servi à mieux connaître la composition de la population cible, à identifier les bénéficiaires potentiels du

projet et faciliter la priorisation des couches les plus vulnérables en tant que bénéficiaires directs de certaines activités. Il a également permis de mieux analyser et préciser leurs besoins pour définir les activités du projet. Enfin, il constitue un outil de suivi des activités menées par le projet, d'évaluation des effets induits et de suivi du ciblage. Les différents partenaires de l'exécution - populations rurales, agences d'exécution et CNC/CRC - ont été impliqués dans son opérationnalisation.

111. Sur cette base, un système de suivi-évaluation participatif du projet, conforme principes et outils de la Gestion Axée sur les Résultats⁵³ (GAR) et du Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI) sera construit en lien avec le système national (et régional) de l'I3N. Aussi, le SSE du *Ruwanmu* se basera sur certains outils fondamentaux: (i) le **cadre logique** et ses indicateurs (y compris les indicateurs SYGRI) qui, chaque fois que de besoin, seront désagrégés par sexe, accompagné de **tableaux de bord** par composante et/ou sous-composante et opérateur⁵⁴; (ii) **l'enquête d'impact SYGRI** (dont les mesures anthropométriques) enrichie d'indicateurs spécifiques aux activités du *Ruwanmu*, qui sera réalisée dès 2012 sur financement PUSADER pour établir la situation de référence, puis répétée à l'achèvement du Projet pour mesurer les impacts. Des **études ponctuelles thématiques** seront également menées avec l'appui de consultants, enquêteurs et/ou bureaux d'études compétents; (iii) un **dispositif de S-E participatif** composé d'un registre nominatif et un suivi systématique d'un échantillon de ménages bénéficiaires (10-20% des villages et auprès d'au moins 900 ménages de producteurs/trices ciblés)⁵⁵. Il s'agira du même échantillon que celui touché par l'enquête d'impact SYGRI. La maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ce dispositif pourra être confiée aux GSC ou ONG qui seront formés à cet effet, et bénéficieront de l'appui méthodologique et de la supervision des responsables S-E des CRC et de la CNC. Il est envisagé une **revue à mi-parcours** (précédée par un travail **d'évaluation interne** des CRC/CNC et de ses partenaires d'exécution) et des **missions de supervision** annuelles conjointes FIDA/Gouvernement du Niger/Coopération Espagnole pour évaluer l'état d'avancement des activités, des réalisations par rapport aux prévisions, ainsi qu'apprécier l'évolution quant à l'atteinte des objectifs.

112. La stratégie du *Ruwanmu* en matière de gestion des savoirs sera d'ancrer les compétences au sein d'acteurs locaux pérennes et d'appuyer ces acteurs à se doter de canaux durables d'accès aux connaissances. Les méthodes d'échanges entre pairs (champs écoles paysans, voyages d'étude, dispositif participatif de S-E, etc.), la mise en réseau et la participation à des cadres de concertation thématiques seront la base des interventions du Projet.

113. Le principe d'apprentissage et de diffusion des compétences reposera sur les groupements de services conseils, les personnes ressources, les services techniques et les chercheurs impliqués ayant acquis des expériences dans la mise en œuvre des précédents projets d'irrigation, et le cadre de concertation sur la petite irrigation. De plus, le RECA sera sollicité pour renforcer les chambres régionales d'agriculture de Maradi, Tahoua et Zinder afin qu'elles jouent leur rôle de diffuseur d'informations. Elle intégrera pour cela les groupements services conseils mis en place par le PIP2 et encore fonctionnels. Par rapport à la recherche, le *Ruwanmu* valorisera ses acquis au sein du CEIPI de l'université de Niamey (appuyé par la coopération suisse) et mobilisera les compétences des institutions nationales et internationales ainsi que les Universités en

⁵³ Il s'agit d'une approche de management orientée vers la performance, la réalisation d'extrants et l'accomplissement d'effets directs. Elle se concentre sur la réalisation des résultats, responsabilise pour atteindre les résultats et utilise comme principes majeurs le partenariat, la responsabilité, la transparence, la simplicité et l'apprentissage dans le tas et comme principaux outils le cadre logique axé sur les résultats, le cadre de suivi de la performance et le tableau de bord de suivi des indicateurs

⁵⁴ Un cadre logique comportant davantage d'indicateurs est inclus dans la version provisoire du manuel opérationnel et pourra être complété par l'équipe pour assurer l'appropriation et la maîtrise de l'ensemble des indicateurs

⁵⁵ Ce dispositif sera mis en œuvre comme suit: sensibilisation des communautés (1jour) + constitution et formation du comité villageois de S-E (6 j) + collecte semestrielle des données et leur enregistrement dans le registre de S-E (5j) + actualisation des données (catégorisation des ménages) à mi-parcours et en fin de projet (7 j)

vue d'accompagner le processus d'expérimentation, d'approfondissement des thématiques pertinentes et l'imprégnation pratique des étudiants en fin de cycle.

114. En lien avec sa nouvelle stratégie d'intervention au Niger axée sur le renforcement du partenariat financier et technique avec les autres agences du système des Nations Unies et bailleurs de fonds, le projet mettra en place un observatoire pour le suivi, la diffusion et la communication des innovations porteuses et connaissances développées. A cet effet, les principaux outils et supports de diffusion à déployer seront des fiches techniques, messages et débats radiophoniques, voyages d'études, notes et rapports de capitalisation, des articles et films audiovisuels qui seront périodiquement élaborés et diffusés à travers des canaux appropriés. Les canaux les plus importants sont la radio rurale, les sites Web (RECA, autres partenaires...), le site Fidafrique, les ateliers de partage d'expériences, la presse écrite nationale et internationale et les voyages d'échange. Le responsable S-E de la CNC sera également chargé du volet communication/gestion des savoirs.

D. Gestion Financière, Passation de Marché et Gouvernance

115. **Conditions préalables.** Les éléments suivants constituent des conditions préalables au premier décaissement: (i) l'établissement du Comité de Pilotage par le ministère de tutelle (MAG); (ii) l'attribution des fonctions de l'équipe Projet (CNC et CRC) par le ministère de tutelle, notamment le coordinateur et responsable administratif et financier; (iii) l'ouverture du (des) compte(s); (iv) l'établissement des spécimens de signature des cosignataires du (des) compte(s); (v) l'approbation du PTBA, du PPM (*drafts* en Annexe 8), et du Manuel d'Exécution du Projet (*draft* en Annexe 11).

116. Le Comité de Pilotage (CP) assure l'orientation stratégique du projet, vérifie la cohérence des orientations du projet avec les stratégies nationales et les objectifs visés par chaque composante du projet, en approuvant le PTBA. Le CP se réunira deux fois par an en session ordinaire, au sein de la zone d'intervention. La CNC assurera le secrétariat du CP, sous la présidence du Ministère chargé de l'Agriculture. Le CP inclura entre autre les représentants du: Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire et du Développement Communautaire, du ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, du Ministère de l'Elevage, du Haut-commissariat à la modernisation de l'Etat, du Haut-commissariat à l'Initiative 3N, des Régions de Maradi, Tahoua, Zinder, des autres projets FIDA, des représentants du RECA, etc.

117. **Planification.** Le calendrier d'élaboration du PTBA de chaque année N devra être mené comme suit: démarrage du processus d'élaboration au plus tard en octobre N-1 et approbation par le CP et par le FIDA au plus tard le 15 décembre N-1. Une fois le PTBA approuvé, le SAF et l'équipe technique effectuent une planification détaillée des activités par trimestre, avec les procédures de passation des marchés et les décaissements prévisionnels correspondants. Un plan de trésorerie sera ensuite préparé et mis à jour mensuellement par le SAF sur la base de planifications trimestrielles glissantes. L'indicateur de performance de la gestion de trésorerie au niveau du compte désigné est de le maintenir à un niveau au moins égal à 50% de l'avance reçue du FIDA. Le logiciel de gestion comptable et financière TOMPRO sera utilisé.

118. **Mise à disposition des fonds.** Les fonds (fonds FIDA et fonds FFE) seront mis à disposition par le FIDA dans un « compte désigné » libellé en FCFA ouvert à Niamey au nom du Projet dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA et géré au niveau de la CNC. Dans chaque région, un compte sera ouvert dans une banque commerciale pour recevoir les différents fonds destinés au financement des activités liées au fonctionnement. Les DRF et les paiements directs sont préparés par la CNC et soumis pour autorisation au Ministère chargé du Plan par le canal de la Direction Générale du Plan et envoyés au FIDA à travers le circuit retenu. Le projet pourra utiliser les autres procédures de retrait de fonds: remboursement ou engagement spécial, telles que définies dans le « Manuel sur les décaissements de Prêts du FIDA ».

119. Le montant de l'avance au compte désigné sera établi dans la lettre à l'Emprunteur et correspondra initialement à un plafond constituant une limite raisonnable mais suffisante pour couvrir la moyenne projetée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six mois. Les signataires autorisés pour le compte désigné du projet seront le Coordinateur du projet et le Responsable Administratif et Financier.

120. **Passation des marchés.** Les marchés seront passés conformément à la réglementation nigérienne, lorsqu'elle est compatible avec les « Directives pour la passation des marchés » du Fonds. En adéquation avec ces directives, le plan de passation de marchés (PPM) sera établi conformément au modèle national avec revue préalable du FIDA. Les seuils et méthodes de passation de marchés sont décrits dans l'Annexe 8. La procédure d'exécution des marchés à haute intensité de main d'œuvre sera précisée dans le manuel d'exécution et le PPM.

121. **Audit.** L'audit des états financiers du Projet sera réalisé à la fin de chaque exercice fiscal. L'opinion de l'auditeur doit être fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards of Auditing) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants), ou selon des normes similaires. En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à la Cellule nationale de Coordination du Projet une lettre d'affirmation engageant sa responsabilité dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat.

122. **Gouvernance et mesures anti-corruption.** Dans le cadre de la passation des marchés, les dossiers d'appel d'offres seront complétés par une mention rappelant l'applicabilité des dispositions sur la fraude et la corruption contenues dans les Directives du FIDA en matière de passation de marchés. En plus de celles de l'ARMP, il sera aussi fait mention des coordonnées du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour d'éventuelles dénonciations. Les dispositions du manuel des procédures relatives à la description des procédures de fonctionnement des commissions de marchés, requérons du Président de toujours rappeler les dispositions en matière de conflit d'intérêts et de demander aux personnes se trouvant dans une telle situation d'en informer la commission, et éventuellement de se retirer. La présence de représentants des bénéficiaires en qualité d'observateurs dans le cadre des travaux sera le plus possible systématisé. Enfin, il sera élaboré une charte de déontologie et d'éthique du personnel de la CNC et des CRC du Projet. Chaque membre du personnel signera un engagement à respecter cette charte dès sa prise de fonction. L'audit prêterait aussi une attention particulière à la fraude et la corruption conformément à la norme ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes).

123. Afin de garantir une bonne gouvernance lors de la mise en œuvre, et ce au-delà des aspects purement fiduciaires avec un accent sur la participation effective des bénéficiaires, des institutions et des organisations locales, un ensemble de mesures est intégré dans le *Ruwanmu* (cf. Annexe 5 – tableau para 20). La centralité de l'approche participative du Projet permet à des mécanismes de gouvernance locale de se développer et/ou renforcer à travers leur fonctionnement à différents échelons dans la conduite des activités. Ces mécanismes ont déjà été expérimentés avec succès au Niger par le FIDA et les autres PTF. Parmi les outils participatifs mis en place on peut citer: les réunions publiques d'information, les consultations participatives et reconnaissances de terrain, l'accompagnement dans la constitution des microprojets et des business plan, la formation et l'accompagnement des membres du CDAP – parmi lesquels des représentants des AUE et des communes – pour la gestion et l'approbation des microprojets, etc.

E. Supervision

124. Le Projet *Ruwanmu* sera directement supervisé par le FIDA. Des missions conjointes (FIDA, Gouvernement du Niger et Coopération espagnole) seront organisées annuellement.

F. Identification des Risques et Atténuation

125. Les risques généraux se rapportent aux conditions d'insécurité dans le pays ainsi que les conditions climatiques. La dimension insécurité est atténuée du fait de la concentration du Projet dans la zone sud du pays. Des risques et mesures d'atténuation spécifiques aux interventions du projet ont été identifiés comme suit:

| Actions envisagées | Risques | Mesures correctives |
|--|--|--|
| La gestion durable des ressources hydriques et foncières est améliorée sur les 1 800ha déjà aménagés et des 5 020ha nouveaux | <i>Physiques :</i> Les pistes réhabilitées sont rapidement détériorées Les bâtiments construits se détériorent et restent inutilisés Les motopompes ne sont pas entretenues et ne sont pas remplacées | Par des approches participatives, les populations sont impliquées dès la planification des travaux avec la formation et l'équipement de Brigades Communales d'Entretien des Routes (BCER) avec des sources de financements liées aux centres de collectes (redevances) Les communes sont impliquées pour garantir par des réglementations adaptées la protection des dispositifs (redevance, fonds d'entretien routier) Les bâtiments sont remis à des OP qui introduisent dans leurs plans d'affaires les frais d'amortissements qu'ils provisionnent pour assurer l'entretien des bâtiments Les bénéficiaires doivent présenter un plan d'affaires et constituer une épargne bloquée pour avoir accès à l'équipement subventionnée; des groupements d'artisans réparateurs de motopompes seront appuyés pour que la capacité technique d'entretien soit toujours disponible localement |
| | <i>Environnementaux:</i> Le niveau de la nappe phréatique baisse de façon drastique et empêche l'exhaure par motopompe Les espaces réhabilités sont sur-pâturés (éleveurs) ou sur-exploités (agriculteurs) | Le suivi du niveau de la nappe sera amélioré en collaboration avec les DRH qui émettront des recommandations régulières; Les AUE seront impliquées dans l'établissement de règlements locaux limitant le pompage en cas de baisse du niveau. Le <i>Ruwanmu</i> a divisé par deux la densité d'équipement à l'hectare Des comités de gestion des espaces réhabilités relevant des AUE maintiennent une protection des espaces tout en en tirant des revenus par la vente de fourrages Les éleveurs ont accès aux fourrages produits (vente) et empruntent des couloirs de passage balisés |
| | <i>Politiques:</i> Les dirigeants locaux (village, commune, département, région) établissent des listes de bénéficiaires sur des critères non reconnus | Par l'autociblage et l'auto-recensement, les communautés établissent la liste des critères de vulnérabilité dans leur contexte qui leur permet de contrôler la liste des bénéficiaires potentiels des aides et subventions |
| | <i>Economiques:</i> Les taux d'adoption sont inférieurs aux prévisions (80% pour les 1 800ha, 80% pour les 5 000ha) L'augmentation des rendements est inférieure à 20% Les prix des intrants et de l'exportation de l'oignon varient par rapport aux estimations (annexe 10.1) Les gains de productivité ne se traduisent pas en augmentation de revenus | Le <i>Ruwanmu</i> adopte des technologies qui seront choisies en amont par les producteurs/trices et utilise un système d'expérimentation participative (techniques de production) qui met le producteur/la productrice au centre du processus. Ce système permet d'enregistrer de fort taux d'adoption comme c'est le cas pour le PPILDA L'estimation d'augmentation de rendement de 20% est très conservatrice dans la mesure où la simple utilisation du paquet technologique forage-motopompe-canaux en PVC permet déjà de tels gains. En associant étroitement cela avec l'amélioration des itinéraires techniques, le <i>Ruwanmu</i> les prévisions devraient être largement atteinte voire dépassées Les intrants seront achetés via le système de central d'achat gouvernemental et ne devraient pas enregistrer de variations substantielles de leur prix. Le prix de l'oignon quant à lui, s'il peut varier d'une année à l'autre, devrait être stable sur la durée du projet Enfin, le projet cherche à relier toute action résultant en un gain de production avec le marché où existe une demande solvable qui traduira en revenus pour les producteurs/trices l'augmentation de leur production. La capacité de négociation des producteurs/trices sera renforcée |
| | <i>Sociaux:</i> Le ciblage génère des phénomènes de stigmatisation parmi les membres de la communauté | Par l'autociblage, les communautés établissent la liste des critères de vulnérabilité dans leur contexte et en analysent les causes; les activités impliquent tous les membres de la communauté avec une aide dégressive connue de tous aux plus vulnérables |
| Les capacités de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des bénéficiaires sont renforcées | <i>Politiques:</i> les communes refusent de confier aux AUE la gestion des infrastructures sociales et environnementales Les OP sont utilisées comme des vecteurs politiques | Les communes joueront un rôle de contrôle du bon fonctionnement des AUE auxquelles elles délèguent la gestion d'un bien commun Les OP locales sont issues des processus d'autodiagnostic participatif dont les membres se sont impliqués pour former des OP qui doivent rendre un service identifié. Les dirigeants des OP locales se réunissent régulièrement au sein du forum paysan local qui est rattaché à la CRA. Parallèlement, chaque OP peut se rattacher à l'OP faitière de son |

| Actions envisagées | Risques | Mesures correctives |
|--------------------|--|---|
| | Les élus interviennent de manière intempestive dans l'attribution des microprojets | choix. Ces engagements croisés au sein de structures professionnelles permettent d'éviter la récupération à des fins politiciennes Les CDAP qui comprennent des représentants des communes, STD, et AUE valident d'une manière transparente la faisabilité technique et rentabilité économique des microprojets |
| | <i>Economiques:</i> Les augmentations de production provoqueront une chute des prix des productions locales Les promoteurs de microprojets ne trouvent pas de demande solvable | L'augmentation des productions est accompagnée du développement d'infrastructures économiques facilitant les transactions commerciales et donc les flux de produits des zones de production vers les zones de consommation. Les produits ne devraient pas s'accumuler dans les zones de production Lors du développement de plans d'affaires constitués pour les demandes de financement, l'analyse de la demande solvable est effectuée afin de ne pas financer des microprojets sans débouchés |
| | <i>Sociaux:</i> Les instances rurales et organisations paysannes restent contrôlées par la même élite locale | Par le diagnostic participatif, tous les membres de la communauté – et notamment les femmes et les jeunes généralement marginalisés- ont eu accès aux processus de constitution des groupes dans lesquels ils auront des rôles dans les organes de décision |

IV. Coûts, Plan de Financement, Bénéfices et Durabilité

A. Coûts de Projet

126. **Principales hypothèses.** Les coûts ont été imputés dans le COSTAB en FCFA. Un montant de 10% des coûts de base a été prévu pour couvrir les imprévus physiques des infrastructures. Les estimations de coûts unitaires sont basées sur les investigations de terrain de la mission de conception du projet. Le détail des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien est présenté dans les appendices 1 et 2 de l'annexe 9. La mission a défini des catégories de dépenses pour lesquelles les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts unitaires sont uniformes. La TVA est de 19% et les catégories avec les taux afférents sont indiquées dans l'annexe 8. Sur la base d'une inflation en devise de 0,5% par an et d'une inflation en monnaie locale de 2,8%, les imprévus financiers ont été calculés à 7% des coûts de base, sur l'ensemble de la durée du projet.

127. **Coûts totaux du projet.** La durée d'exécution du projet est de 5 ans avec un démarrage en janvier 2013. Le coût total du Projet, imprévus physiques et financiers inclus, est estimé à 11,5 milliards de FCFA soit 25,6 millions de USD au taux de change de 450 FCFA pour 1 USD. Les coûts de base sont estimés à 10,4 milliards de FCFA soit 23,1 millions d'USD. La part en devises étrangères est de 30% pour un montant 7,1 millions d'USD.

Synthèse de coûts

| | (FCFA Million) | | | (US\$ '000) | | | % | % Total |
|---|----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------|------------|
| | Local | Foreign | Total | Local | Foreign | Total | Foreign | Base |
| | | | | | | | Exchange | Costs |
| A. Renforcement durable des capacités productives des systèmes de petite irrigation | | | | | | | | |
| 1. Accès et gestion durable des ressources hydriques et foncières | 3 440.5 | 1 553.1 | 4 993.6 | 7 645.7 | 3 451.3 | 11 096.9 | 31 | 48 |
| 2. Renforcement des capacités de production, post-récolte et de commercialisation | 1 302.1 | 610.5 | 1 912.5 | 2 893.4 | 1 356.6 | 4 250.1 | 32 | 18 |
| Subtotal | 4 742.6 | 2 163.6 | 6 906.1 | 10 539.1 | 4 807.9 | 15 347.0 | 31 | 66 |
| B. Développement d'infrastructures économiques | | | | | | | | |
| 1. Réhabilitation de pistes rurales de désenclavement des zones de production | 1 157.4 | 721.0 | 1 878.4 | 2 572.0 | 1 602.3 | 4 174.3 | 38 | 18 |
| 2. Infrastructures communautaires de collecte, stockage et commercialisation des produits agricoles | 183.7 | 121.4 | 305.1 | 408.3 | 269.8 | 678.1 | 40 | 3 |
| Subtotal | 1 341.1 | 842.5 | 2 183.6 | 2 980.2 | 1 872.1 | 4 852.4 | 39 | 21 |
| C. Gestion et coordination du projet, suivi-évaluation et dialogue politique | | | | | | | | |
| 1. Coordination et gestion du Projet | 884.4 | 163.5 | 1 047.9 | 1 965.4 | 363.3 | 2 328.7 | 16 | 10 |
| 2. Suivi évaluation et gestion des savoirs | 171.2 | 36.0 | 207.2 | 380.5 | 80.0 | 460.4 | 17 | 2 |
| 3. Dialogue politique | 33.1 | 32.8 | 65.9 | 73.5 | 72.9 | 146.5 | 50 | 1 |
| Subtotal | 1 088.7 | 232.3 | 1 321.0 | 2 419.4 | 516.2 | 2 935.6 | 18 | 13 |
| Total BASELINE COSTS | 7 172.4 | 3 238.3 | 10 410.8 | 15 938.8 | 7 196.3 | 23 135.0 | 31 | 100 |
| Physical Contingencies | 257.2 | 172.9 | 430.2 | 571.7 | 384.3 | 955.9 | 40 | 4 |
| Price Contingencies | 628.7 | 73.9 | 702.6 | 1 397.1 | 164.2 | 1 561.4 | 11 | 7 |
| Total PROJECT COSTS | 8 058.4 | 3 485.1 | 11 543.5 | 17 907.5 | 7 744.8 | 25 652.3 | 30 | 111 |

B. Financement

128. **Plan de financement.** Le projet sera financé par: (i) un prêt à hauteur de 14 millions d'euros du Fonds Fiduciaire Espagnol (FFE) pour la Sécurité Alimentaire à la disposition du FIDA, équivalent à 18,76 millions USD⁵⁶ (73,1% des coûts totaux); (ii) un prêt de 1,7 million d'USD du FIDA (7% des coûts totaux); (iii) un don de 1 million de USD du FIDA (contribution complémentaire suédoise au FIDA) (3,9% des coûts totaux); et (iv) la contribution du gouvernement exclusivement en droit de douanes et taxes pour un montant de 4,1 millions d'USD (16% des coûts totaux).

Coûts du projet par source de financement

| | Fonds Fiduciaire espagnol | | FIDA loan | | Government | | FIDA grant (Swedish contribution) | | Total | | Local | | |
|---|---------------------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|-----------------------------------|------------|-----------------|--------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | For. Exch. | Taxes | Duties & Taxes |
| A. Renforcement durable des capacités productives des systèmes de petite irrigation | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Accès et gestion durable des ressources hydriques et foncières | 8 175,9 | 66,3 | 1 006,6 | 8,2 | 2 400,9 | 19,5 | 756,6 | 6,1 | 12 340,0 | 48,1 | 3 723,1 | 6 216,0 | 2 400,9 |
| 2. Renforcement des capacités de production, post-récolte et de commercialisation | 3 620,5 | 80,4 | - | - | 641,1 | 14,2 | 243,0 | 5,4 | 4 504,5 | 17,6 | 1 385,7 | 2 477,8 | 641,1 |
| Subtotal | 11 796,3 | 70,0 | 1 006,6 | 6,0 | 3 041,9 | 18,1 | 999,7 | 5,9 | 16 844,6 | 65,7 | 5 108,8 | 8 693,8 | 3 041,9 |
| B. Développement d'infrastructures économiques | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Réhabilitation de pistes rurales de désenclavement des zones de production | 3 386,2 | 70,0 | 662,8 | 13,7 | 790,6 | 16,3 | - | - | 4 839,6 | 18,9 | 1 799,1 | 2 249,9 | 790,6 |
| 2. Infrastructures communautaires de collecte, stockage et commercialisation des produits agricoles | 546,4 | 69,7 | 111,9 | 14,3 | 125,4 | 16,0 | - | - | 783,7 | 3,1 | 302,8 | 355,5 | 125,4 |
| Subtotal | 3 932,6 | 69,9 | 774,7 | 13,8 | 915,9 | 16,3 | - | - | 5 623,3 | 21,9 | 2 101,9 | 2 605,4 | 915,9 |
| C. Gestion et coordination du projet, suivi-évaluation et dialogue politique | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Coordination et gestion du Projet | 2 479,4 | 98,0 | - | - | 51,4 | 2,0 | - | - | 2 530,8 | 9,9 | 377,6 | 2 101,8 | 51,4 |
| 2. Suivi évaluation et gestion des savoirs | 419,6 | 84,0 | - | - | 79,9 | 16,0 | - | - | 499,6 | 1,9 | 81,9 | 337,8 | 79,9 |
| 3. Dialogue politique | 129,4 | 84,0 | - | - | 24,6 | 16,0 | - | - | 154,0 | 0,6 | 74,6 | 54,8 | 24,6 |
| Subtotal | 3 028,5 | 95,1 | - | - | 156,0 | 4,9 | - | - | 3 184,5 | 12,4 | 534,0 | 2 494,4 | 156,0 |
| Total PROJECT COSTS | 18 757,4 | 73,1 | 1 781,4 | 7,0 | 4 113,9 | 16,0 | 999,7 | 3,9 | 25 652,3 | 100,0 | 7 744,8 | 13 793,7 | 4 113,9 |

129. **Répartition par composante.** La composante 1 « Renforcement durable des capacités productives des systèmes de petite irrigation » (15,3 millions d'USD) représente 66% des coûts totaux du projet avec (i) 48% des coûts totaux du projet consacrés à l'accès et la gestion durable des ressources hydriques et foncières (11 millions de USD); et (ii) 18% pour le renforcement des capacités de production, post-récolte et de commercialisation (4,2 millions de USD). La composante 2 « Développement d'infrastructures économiques (4,8 millions de USD) représente 21% des coûts totaux du projet avec 18% des coûts totaux du projet pour la réhabilitation de pistes rurales de désenclavement (4,1 millions d'USD) et 3% pour les infrastructures communautaires de collecte, stockage et commercialisation (0,6 million d'USD). Enfin, la composante 3 « Gestion et coordination du projet, suivi-évaluation et dialogue politique » représente 13% des coûts totaux du projet (2,94 millions d'USD).

C. Bénéfices et Analyse Economique

Bénéfices directs et indirects

130. **Bénéfices directs.** Les bénéfices directs sont les suivants: (i) l'amélioration de la gestion durable des ressources hydriques et foncières liées l'amélioration des techniques d'irrigation et à l'établissement d'associations d'usagers de l'eau; (ii) l'augmentation significative de la production et la rentabilité des cultures irriguées à haute valeur ajoutée grâce à l'amélioration des pratiques et l'introduction de technologies, la lutte intégrée contre les maladies et les nuisibles (IPM) sur les sites aménagés (intensification) ainsi que l'aménagement des 5 000 ha additionnels; (iii) la réduction des coûts d'exploitation avec la rationalisation des équipements d'irrigation⁵⁷; (vi)

⁵⁶ Au taux de 1,34 USD pour 1 EUR

⁵⁷ Dans le cas du PUSADER, la densité des pompes (4/Ha) a causé un déséquilibre avec seulement 60% des surfaces équipées et 90% des engagements financiers effectués. Le coût de l'équipement à l'hectare était de 1 000USD alors qu'il

l'amélioration de l'accès aux marchés et aux facteurs de production avec la réhabilitation des pistes, le développement des boutiques d'intrants et comptoirs; (v) la réduction des coûts de transaction suite à l'amélioration des infrastructures routières; (vi) l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages, grâce à la diffusion de bonnes pratiques au niveau des CEP et des jardins de case; et (vii) l'augmentation de l'emploi salarié saisonnier sur les parcelles irriguées. L'effet sur la réduction du sous-emploi de la zone pourrait donc être non négligeable.

131. Bénéfices indirects. Un bénéfice indirect important sera le renforcement des capacités administratives locales (communes, comptoirs) de collecte de la fiscalité communale et d'appui aux Brigades Communales d'Entretien Routier. Le renforcement de groupements de producteurs/trices existants autour de centres de collecte, les liens développés avec les unions et fédérations existantes sur la région, et l'émergence de réseaux d'opérateurs de marchés doit permettre aux producteurs/trices organisé(e)s d'accéder aux marchés pour écouler leurs productions maraîchères et permettre une augmentation des revenus. Le projet offrira également hors de l'agriculture des possibilités d'améliorer des conditions de vie des femmes et des jeunes en particulier. Le projet *Ruwanmu* appuiera des jeunes artisans à établir des micro-entreprises rurales viables fournissant des services connexes essentiels au développement de la petite irrigation. La population vulnérable aura accès à une source de revenu additionnel en participant aux travaux à haute intensité de main-d'œuvre (Cash for Work).

Analyse financière

132. L'analyse financière étudie: (i) la viabilité financière des technologies de petite irrigation promues et l'augmentation de revenus générée par les investissements; et (ii) l'impact du projet sur la main d'œuvre et le cash-flow des producteurs/trices ayant adopté les technologies. Les cash-flows ont été étudiés compte tenu d'un prêt avec un taux d'intérêt de 24% pour tester si les agriculteurs peuvent ou non avoir des problèmes de liquidité dans les premières années de l'investissement.

133. L'analyse fait une distinction entre les comptes d'exploitation sur les périmètres déjà aménagés (1 800 ha) et ceux des sites nouvellement aménagés (5 000 ha⁵⁸). Dans le premier cas, sur la base de la situation « sans projet », les activités viseront à améliorer la gestion de la ressource hydrique, l'utilisation et l'entretien des équipements, l'organisation des producteurs/trices autour de l'approvisionnement en intrants, de la collecte et commercialisation groupée des produits issus de l'agriculture irriguée. L'augmentation des rendements attendue est en moyenne de 20%. Dans les aménagements nouveaux (second cas), sur la base de la situation « sans projet », on considère que les producteurs partent de zéro pour les cultures maraîchères mais qu'ils cultivent déjà des céréales (mil, maïs) pour lesquelles le projet n'interviendra pas. Le projet les appuiera via des moyens de captage, d'exhaure et de distribution, ainsi qu'avec appui-conseil technique (CEP et GSC). Les hypothèses de rendement additionnel et des marges nettes des cultures sont résumées dans les tableaux de l'Annexe 10. L'accroissement sera progressif jusqu'à l'année 5 pour les 1 800 ha et l'année 7 pour les 5 000 ha supplémentaires.

134. Marge brute par culture. L'analyse des comptes d'exploitation montre que les filières ciblées par le *Ruwanmu* sont financièrement rentables et que les agriculteurs réalisent des marges plus élevées avec les interventions du projet. On peut observer que les résultats obtenus (marge nette à l'hectare et valorisation de la journée de travail⁵⁹) sont nettement supérieurs dans le cas de la production intégrant la fertilisation et l'utilisation de la fumure organique, la gestion de l'eau, l'introduction de nouvelles variétés, et le repiquage des plants et boutures. Les augmentations de marge brute,

n'est plus que de 500USD dans le cas du *Ruwanmu* sans affecter la qualité. Les bénéficiaires se regrouperont par paire pour bénéficier d'un forage équipé d'une motopompe pouvant irriguer 0,5 ha. Chaque hectare sera par conséquent équipé de 2 forages manuels, de deux motopompes et de deux réseaux de distribution de type californien

⁵⁸ Les champs de case ne sont pas inclus ici (20ha)

⁵⁹ Voir appendice 1, tableaux détaillés des cultures

suite à l'action du projet, sont plus élevées sur les 5 000 ha nouveaux (Cf. Annexe 10 – Tableau 3). Les marges dégagées des comptes d'exploitation des parcelles de 1 ha (regroupement de 4 parcelles individuelles de 0.25 ha) mises en valeur en oignon, tomate, chou, canne à sucre et patate douce donnent des résultats supérieurs à 300 000 FCFA dans la plus part des cas. L'analyse a conclu à un taux de rentabilité Interne Financier (TRIF) positif pour chaque modèle (cf. Annexe 10).

135. Une analyse de crédit incluant l'option « prêt » au lieu d'une subvention a été conduite pour vérifier si les interventions du projet pourraient impacter les flux financiers des premières années. Les résultats sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1: Résumé financier par culture

| Modele | Benefices annuelles apres finance FCFA 000 | | | | | Incremental net benefices annuelles par USD1 investi (USD 000) | TIR avant finance | VAN avant finance | VAN après finance | |
|-----------------------|--|----------------------------|------------|--------------|---------------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| | Investiss | Contribution beneficiaires | Total | Sans Project | Avec project en croisiers | | | | | Incremental |
| Deja amenees | | | | | | | | | | |
| Oignons | 33 | 8 | 41 | 2001 | 2208 | 208 | 0.5 | 32% | 334 | 408 |
| Tomate | 33 | 8 | 41 | 1757 | 1961 | 204 | 0.5 | 28% | 306 | 380 |
| Chou | 33 | 8 | 41 | 967 | 1232 | 265 | 0.6 | 63% | 665 | 772 |
| Canne a sucre | 33 | 8 | 41 | 1545 | 1632 | 87 | 0.2 | 46% | 208 | 245 |
| Patate douce | 33 | 8 | 41 | 2559 | 2982 | 423 | 0.9 | n.a | 1701 | 1889 |
| ha d'expansion | | | | | | | | | | |
| Oignons/mil | 1520 | 380 | 1900 | 73 | 2209 | 2136 | 4.7 | 58% | 5054 | 5934 |
| Tomate/mil | 1520 | 380 | 1900 | 54 | 1905 | 1850 | 4.1 | 65% | 4779 | 5582 |
| Chou/mil | 1520 | 380 | 1900 | 53 | 1103 | 1050 | 2.3 | 36% | 2220 | 2753 |
| Canne a sucre/mais | 1524 | 381 | 1905 | 96 | 1564 | 1468 | 3.3 | 59% | 3985 | 4679 |
| Patate douce/mais | 1524 | 381 | 1905 | 124 | 2940 | 2816 | 6.3 | 175% | 9608 | 10874 |
| Moyenne | 776 | 194 | 971 | 1058 | 2182 | 1124 | 2.0 | 57% | 2936 | 3413 |
| | 80% | 20% | 100% | | | | | | | |

136. La valeur actuelle nette (VAN) du flux de trésorerie montre que les investissements auront un résultat positif, même avec un financement sous forme de prêt. Les nouveaux sites enregistrent une augmentation plus significative, car la courbe d'apprentissage est plus importante que celle des agriculteurs cultivant déjà les parcelles (1 800 ha). Tous les modèles présentent des flux financiers négatifs pendant les 2 premières années d'investissement. Etant donné que les agriculteurs/trices cultivent également des céréales et possèdent du petit bétails, les revenus de ces activités pourraient contrebalancer les flux négatifs.

137. Un modèle financier a été établi pour la réhabilitation d'une piste de 20km reliant une zone de production d'oignon au comptoir se situant sur une route nationale. Les bénéfices sont liés à la réduction des coûts de transports (19%) et à une augmentation des ventes (20%). Le modèle a enregistré un taux de rentabilité interne (TRI) de 14% (cf. Annexe 10 pour détails).

Analyse économique

138. L'analyse économique repose sur les données suivantes: (i) une population cible de 455 300 personnes, soit environ 65 000 ménages disposant en moyenne de 0,25 ha de parcelle irriguée; (ii) le *Ruwanmu* concernera environ 20% de la population des 30 communes; (iii) 27 200 producteurs/trices agricoles vont bénéficier de formation en CEP; (iv) on estime à 80% les producteurs/trices adoptant les techniques recommandées et faisant état d'une augmentation de leur rendement sur les surfaces déjà aménagées (1 800 ha); (v) ce taux d'adoption est estimé à 50% pour les producteurs/trices agricoles des nouveaux aménagements hydro-agricole (5 000 ha); (vi) les prix économiques des intrants et le prix de d'exportation de l'oignon (cf. Annexe 10 pour détails). L'analyse économique est également basée sur des hypothèses présentées dans l'Annexe 10.

139. **Taux de rentabilité interne économique (TRIE).** Le TRIE est estimé à 20,78% et la Valeur actuelle nette (VAN) du flux de trésorerie nette économique générée par le projet, à un coût d'opportunité du capital de 10%, serait de 12,87 millions de USD (Cf. Annexe 10 – Tableau 6). Ce taux est sensible au rythme d'adoption des nouvelles techniques (supposé faible les trois premières années).

140. Une analyse de sensibilité a été conduite pour tester la variation du TRIE et de la VAN selon différentes hypothèses. Le projet demeure économiquement rentable en cas de diminution des bénéfices de 10% et de 20%, avec un TRIE de 18,7% et 16,4% respectivement. La VAN est peu sensible à la variation des coûts du projet et ne descend en dessous de 0 (non acceptable) que lorsque les bénéfices diminuent de plus de 50%.

Tableau 2: Résumé des analyses de sensibilité – Cas de base

| | Cas de base | Accroissement des coûts | | | Accroissement des bénéfices | | Diminution des bénéfices | | | Retard des bénéfices | |
|----------------------|-------------|-------------------------|-------|-------|-----------------------------|--------|--------------------------|-------|-------|----------------------|-------|
| | | +10% | +20% | +50% | 10% | +20% | -10% | -20% | -30% | 1 an | 2 ans |
| TRIE (en%) | 20.8 | 18.9 | 17.2 | 13.2 | 22.9 | 24.8 | 18.7 | 16.4 | 15.7 | 17.3 | 14.8 |
| VAN (USD 000) | 12,876 | 11,342 | 9,807 | 5,204 | 15,698 | 18,520 | 10,054 | 7,232 | 6,385 | 9,601 | 6,623 |

| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12-20 | TRIE/a | VAN/b |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|
| Net cash flow | | | | | | | | | | | | | | |
| scénario de base | -2,381 | -4,607 | -4,867 | -2,939 | 1,808 | 4,080 | 4,892 | 5,045 | 5,199 | 4,714 | 5,199 | 5,199 | 20.8% | 12,876 |
| coûts +10% | -2,620 | -5,112 | -5,449 | -3,422 | 1,685 | 4,075 | 4,887 | 5,040 | 5,193 | 4,660 | 5,193 | 5,193 | 18.9% | 11,342 |
| coûts +20% | -2,860 | -5,616 | -6,030 | -3,906 | 1,563 | 4,069 | 4,881 | 5,034 | 5,188 | 4,606 | 5,188 | 5,188 | 17.2% | 9,807 |
| coûts +50% | -3,578 | -7,130 | -7,776 | -5,355 | 1,195 | 4,053 | 4,865 | 5,018 | 5,171 | 4,444 | 5,171 | 5,171 | 13.2% | 5,204 |
| bénéfices +10% | -2,379 | -4,563 | -4,772 | -2,750 | 2,111 | 4,494 | 5,387 | 5,555 | 5,724 | 5,239 | 5,724 | 5,724 | 22.9% | 15,698 |
| bénéfices +20% | -2,378 | -4,519 | -4,676 | -2,560 | 2,415 | 4,907 | 5,882 | 6,065 | 6,249 | 5,765 | 6,249 | 6,249 | 24.8% | 18,520 |
| bénéfices -10% | -2,382 | -4,651 | -4,962 | -3,128 | 1,505 | 3,667 | 4,397 | 4,535 | 4,673 | 4,188 | 4,673 | 4,673 | 18.7% | 10,054 |
| bénéfices -20% | -2,384 | -4,695 | -5,057 | -3,318 | 1,201 | 3,253 | 3,903 | 4,025 | 4,148 | 3,663 | 4,148 | 4,148 | 16.4% | 7,232 |
| bénéfices -30% | -2,384 | -4,708 | -5,086 | -3,374 | 1,110 | 3,129 | 3,754 | 3,872 | 3,990 | 3,505 | 3,990 | 3,990 | 15.7% | 6,385 |
| bénéfices -50% | -2,388 | -4,827 | -5,342 | -3,886 | 291 | 2,013 | 2,418 | 2,495 | 2,572 | 2,087 | 2,572 | 2,572 | 8.8% | -1,234 |
| bénéfices retardés de 1 an | -2,395 | -5,032 | -5,379 | -3,881 | 667 | 2,979 | 4,080 | 4,892 | 5,045 | 4,714 | 5,199 | 5,199 | 17.3% | 9,601 |
| bénéfices retardés de 2 ans | -2,395 | -5,046 | -5,803 | -4,393 | -274 | 1,838 | 2,979 | 4,080 | 4,892 | 4,561 | 5,199 | 5,199 | 14.8% | 6,623 |

a/ Taux de rentabilité interne économique (TRIE).

b/ Valeur actuelle nette (VAN), sur la base d'un taux d'opportunité du capital de 12% l'an.

D. Durabilité

141. La mise en place d'AUE permettra une implication des usagers dans la gestion durable des ressources hydriques (élaboration de règlements locaux limitant les abus, perception éventuelle de redevances, mise en place des comités de gestion responsables de la gestion des bassins versants aménagés et des terres récupérées) en collaboration avec les communes dans le cadre de plan de gestion de l'eau intégrés comprenant tous les utilisateurs. Les commissions foncières seront impliquées dans le processus de sécurisation foncière des parcelles aménagées pour éviter des risques d'appropriation abusive et de conflit pendant et après projet.

142. Les investissements en équipements pour les bénéficiaires assurent que ces derniers aient mobilisé une épargne bloquée dans une SFD ce qui leur permettra, avec une éducation financière adaptée, d'accroître leur capacité d'autofinancement pour renouveler leur équipement au bout de 3 ans. En terme technique, les bénéficiaires seront formés tout au long de l'exécution du projet pour un transfert progressif des compétences entre opérateurs et communautés. Un réseau d'artisans (MER) sera renforcé pour assurer la réparation des équipements distribués.

143. Les infrastructures économiques liées à la production (boutiques d'intrants, centres de collecte, comptoirs de commercialisation) seront construites en partenariat avec les OP bénéficiaires sur la base d'une subvention adossée à l'élaboration d'un plan d'affaires qui prévoira les coûts de maintenance pour garantir la durabilité des investissements.

144. Le projet améliorera les infrastructures économiques rurales afin de faciliter les transactions commerciales et donc le flux des produits maraîchers vers les marchés ruraux existants. Le projet procédera à la réhabilitation de pistes rurales de desserte reliant les zones de production aux plateformes de collecte et de commercialisation tout en formant et en équipant les Brigades Communales d'Entretien des Routes.

145. La maîtrise d'ouvrage des infrastructures à caractère public sera exercée par les communes et s'appuiera sur le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage acquises dans le cadre des projets IRDAR-RCI/PAC2 et PUSADER. Le projet appuiera les

différents acteurs à passer des conventions (de délégation, etc.) entre entités dans le cadre de la politique de partenariat public privé (gestion des marchés, des pistes).

146. Le projet s'appuiera sur les structures pérennes présentes dans les régions (communes, STD, Conseil régional...) et sur les acteurs locaux organisés et renforcés (CRA, OP, GSC, SFD, ONG). Le projet appuiera la constitution et accompagnera le fonctionnement effectif des structures responsables de la gestion et de la maintenance des infrastructures et investissements (AUE, BCER, COGES).

ANNEXES

ANNEXES

- 1. Contexte national et de développement rural**
 - Appendice 1.1 Données nationales
 - Appendice 1.2 Contextes régionaux
- 2. Pauvreté, ciblage et genre**
 - Appendice 2.1 Zone cible du projet
 - Appendice 2.2 Cartes du projet
 - Appendice 2.3 Stratégie de ciblage
 - Appendice 2.4 Politique du FIDA sur le ciblage
 - Appendice 2.5 Cadre d'intégration de la dimension genre dans les opérations du FIDA
- 3. Performances du pays et leçons apprises**
- 4. Description détaillée du projet**
 - Appendice 4.1 Approche méthodologique du partenariat avec les OP
- 5. Aspects institutionnels et dispositif de mise en œuvre**
 - Appendice 5.1 Cadre institutionnel, schéma de mise en œuvre et organigrammes organisationnels
 - Appendice 5.2 Dispositif d'attribution des équipements
 - Appendice 5.3 Répartition des coûts des ressources humaines
 - Appendice 5.4 Termes de références pour l'accompagnement et l'évaluation des capacités des OP et des AUE
- 6. Planification, suivi-évaluation et gestion des connaissances**
- 7. Dispositifs pour la gestion financière et les décaissements**
 - Appendice 7.1 Eléments pour les TdR de l'audit
 - Appendice 7.2 Circuits de mise à disposition des fonds
- 8. Passation des marchés**
 - Appendice 8.1 *Draft* Plan de Passation des Marchés sur 18 mois
 - Appendice 8.2 *Draft* Plan de Travail et Budget Annuels 2013
- 9. Coûts du projet et financements**
 - Appendice 9.1 Hypothèses pour le calcul des coûts (*voir document travail 4*)
 - Appendice 9.2 Tableaux détaillés des coûts (*voir document travail 4*)
 - Appendice 9.3 Tableaux de synthèse des coûts (*voir document travail 4*)
- 10. Analyse économique et financière**
 - Appendice 10.1 Tableaux d'analyse financière (*voir document travail 4*)
 - Appendice 10.2 Tableaux d'analyse économique (*voir document travail 4*)
 - Appendice 10.3 Tableaux d'analyse économique (*voir document travail 4*)
- 11. *Draft* du manuel d'exécution du projet**
 - Appendice 11.1 Cadre logique détaillé
- 12. Adhésion aux politiques du FIDA**
 - Appendice 12.1 Note d'Evaluation Environnementale et Sociale (NEES)
- 13. Project life file**

ANNEXE 1: CONTEXTE NATIONAL ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

A. Contexte économique

1. Le Niger est un pays enclavé d'une superficie de 1 267 000 km². Il fait partie des Pays les Moins Avancés (PMA) et des Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier (PFRDV). Le pays se situe à la 186^{ème} position sur l'échelle de l'Indice de Développement Humain 2010 avec 75.9% de sa population vivant avec moins de 2 USD/jour en 2007¹. Environ 43% de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté en 2007 pour un objectif de 31.5% dans le cadre des OMD. Néanmoins, le produit national brut (PNB) par habitant² est passé de 561 USD en 2000 à 641 USD en 2011.

2. Le pays est caractérisé par une économie reposant sur une base étroite et vulnérable aux chocs externes, notamment de nature climatique du fait de l'importance du secteur agricole (46% du PIB). Les recettes du gouvernement sont étroitement liées au secteur extractif (uranium et or). Le déficit commercial a été aggravé par les mauvais résultats de la campagne agricole de 2009 qui a contraint le Niger à importer 60% de ses besoins alimentaires. Le premier partenaire commercial du Niger est le Nigéria.

3. Depuis le milieu des années 2000, la situation macroéconomique s'est améliorée. Après un recul en 2009 (-1.2% contre 9.5% en 2008³), le Niger a renoué avec une croissance positive de 8% en 2010⁴, tirée par les bons résultats du secteur agricole. En 2012, la progression devrait se poursuivre – 13.4% selon le FMI – avec la mise en production du site d'Imouraren, la plus importante mine d'uranium en Afrique. A noter également le secteur pétrolier en développement (champs pétroliers d'Agadem et raffinerie de Zinder). Le niveau d'inflation est sous contrôle et avoisine le niveau de convergence établi par l'UEMOA. De façon générale, les perspectives économiques de moyen terme sont encourageantes.

B. Agriculture et développement rural

4. Le secteur primaire constitue le principal moteur de croissance avec une contribution moyenne de 46% du PIB entre 2005 et 2008 (48% en 2010). Il rassemble 85% de la population active et a généré 26.4% des recettes d'exportation en 2010.

5. **Agriculture.** L'agriculture nigérienne est caractérisée par de petites exploitations familiales combinant à divers degrés cultures vivrières et de rente. Les systèmes de production sont basés sur les cultures pluviales associant céréales (mil, sorgho, maïs) et légumineuses (niébé, arachide) qui peuvent être autoconsommées et mises en marché selon la saison. Certaines cultures maraîchères comme l'oignon ou le poivron sont très développées et exportées dans la sous-région. Le Niger est l'exportateur d'oignon le plus important de la région (production de 390 000t en 2010⁵). La petite irrigation privée est un secteur en croissance, s'imposant comme un modèle adapté par rapport aux aménagements hydro-agricoles en proie à des difficultés de financement, de gestion et d'entretien. Elle a permis l'expansion du maraîchage dont les surfaces se sont accrues de plus de 20% entre 2000 et 2010⁶.

6. La production agricole nationale est en hausse –doublement de la production de mil et triplement de celle de sorgho entre 2000 et 2010⁷– mais demeure structurellement inférieure à la demande nationale. Le secteur est marqué par une relative stagnation des rendements. Les contraintes majeures sont de nature climatique, économique, technique mais également organisationnelle et culturelle. L'accès aux facteurs de production

¹ PNUD/Banque Mondiale

² US\$ constants 2005, PPP (HDR)

³ Africa Economic Outlook

⁴ FMI

⁵ FAOSTAT

⁶ Ibid

⁷ Construit sur les chiffres FAOSTAT: production nationale 1,6t de mil et de 0,37t de sorgho en 2000, 3,7t et 1,3 en 2010

(intrants), aux services d'appui-conseil, aux équipements et technologies, et à la finance rurale est restreint. Les difficultés liées à la transformation et la commercialisation limitent les revenus: faible valeur ajoutée⁸, manque d'équipements de transformation et d'infrastructures de marché, capacités insuffisantes des groupements de producteurs, manque d'informations sur les marchés, etc.

7. **Elevage.** L'élevage représente 35% du PIB agricole avec un cheptel de 28 millions de têtes en 2008 pour une valeur estimée de 2 000 milliards⁹ de FCFA. Il s'agit de l'activité principale ou secondaire de 87% des nigériens et joue un rôle d'amortisseur clé en cas de choc climatique ou économique (décapitalisation). Le gouvernement estime sa contribution moyenne au revenu des ménages et à la satisfaction des besoins alimentaires à 15% et 25% respectivement. Les produits de l'élevage constituent le 2^{ème} poste des exportations¹⁰ (16.5% des exportations totales en 2010).

8. Si le dynamisme du secteur est indéniable, certaines contraintes existent. Basé sur un système extensif, l'élevage se heurte aux questions de sécurisation des couloirs de passage, d'accès à l'eau et de la disponibilité fourragère. Le déficit fourrager de 2009 (25 000t) a largement contribué à la crise alimentaire de 2010. L'ancrage de l'élevage au sein d'un système agro-sylvo-pastoral complexe soulève la question de d'accès partagé aux ressources naturelles, nécessitant une approche globale et une gestion intégrée via la planification communautaire.

9. **Foncier.** Le Niger est caractérisé par un morcellement des terres et des conflits entre éleveurs et agriculteurs accrus avec l'expansion des cultures. Néanmoins, la mise en œuvre du Code Rural de 1993 via des structures communautaires décentralisées (commissions foncières départementales, communales et de base) couvrant la majorité du territoire constitue un mécanisme de sécurisation (actes fonciers) et de gestion des conflits novateur et efficace malgré des carences institutionnelles.

10. **Finance rurale.** Le financement formel des activités rurales repose largement sur les Services Financiers Décentralisés (environ 140 en 2007) encadrées par l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM) et organisés autour de L'Association Nigérienne des Institutions Professionnelles de la Microfinance (ANIP-MF). Si l'offre de capital et de produits demeure limitée, ainsi que la présence dans les communes rurales, certaines SFD ont professionnalisé leur offre de services et sont des acteurs incontournables. Les financements informels persistent cependant notamment pour le secteur agricole (grands commerçants, tontines).

11. **Institutions agricoles (OP et RECA/CRA).** Les producteurs demeurent faiblement organisés et les OP de base sont confrontées à des carences institutionnelles (analphabétisme, faibles capacités de gestion, manque de liens avec les SFD, manque d'information sur les marchés, etc.) restreignant leur fonctionnement et leur offre de services effectifs aux producteurs. Les faïtières sont peu performantes et le lien avec les OP de base est faible. Cependant les OP constituent un potentiel important pour les petits producteurs notamment pour les aspects productifs (accès aux intrants). En outre, le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) joue un rôle majeur à plusieurs niveaux: information sur les évolutions de prix et leur analyse, concertation interprofessionnelle, capitalisation des savoirs, liens public-privé, etc. Un soutien du RECA pour renforcer les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), en particulier pour la dissémination des informations auprès des producteurs peut dynamiser le secteur.

12. **Pauvreté rurale et insécurité alimentaire.** La pauvreté est concentrée en milieu rural qui regroupe 83% de la population, les deux tiers vivant sous le seuil de pauvreté (63.9%). Cette population souffre de malnutrition chronique avec des crises alimentaires répétées (1973, 1984, 2005, 2010), celle de 2010 ayant conduit plus de 7.5 million de personnes à une situation d'insécurité alimentaire. Les chocs climatiques ainsi que la

⁸ Par exemple, le souchet est transformé en Espagne puis ré-importé sous forme de breuvage fini « Laitaya »

⁹ Recensement FAO 2008

¹⁰ Uranium (61%), élevage (16.5%), or (9.9%), agriculture (6.6%) en 2010

volatilité des prix alimentaires constituent deux facteurs de la pauvreté rurale au Niger. Environ 6 ménages agricoles sur 10 ne peuvent couvrir leurs besoins alimentaires que sur 3 mois et le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans était de 43% en moyenne entre 2003 et 2008¹¹. Ces crises conduisent à une décapitalisation des ménages et une accélération des phénomènes migratoires.

13. Le Niger fait partie des pays ayant connu les améliorations les plus remarquables concernant l'Indice de la Faim¹² entre 1990 et 2011. Ainsi, la proportion de personnes sous-alimentées est passée de 37% de la population totale entre 1990-92 à 32.9% entre 2004-09. Cependant l'année 2012 est déjà marquée par une nouvelle crise alimentaire avec 34.9% des ménages (5 458 871 personnes) en situation d'insécurité alimentaire du fait du déficit céréalier de 692 000 tonnes en 2011¹³.

C. Politiques et stratégies nationales

14. La Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) établie en 2002 et révisée en 2007 pour la période 2008-2012 visait la réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté nationale et une diminution de 66% en 2002 à 55% en 2015 pour la pauvreté rurale. La SDRP plaçait l'agriculture au centre du développement économique en tant que moteur de croissance. Conformément à la décision des autorités de relancer le processus de planification, le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MPATDC), a lancé en 2012 l'élaboration d'une vision stratégique à long terme: la Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive – Niger 2035 (SDDCI). Les objectifs stratégiques seront déclinés en cinq plans de moyen terme successifs appelés Plans de Développement Economique et Social (PDES), ayant vocation à intégrer la SDRP et les plans d'action de l'ensemble des départements ministériels. Un projet de PDES 2012-2015 a été élaboré en juin 2012 et devrait être validé en juillet 2012. Le PDES 2012-2015 constituera le cadre de référence des interventions de l'Etat et de ses partenaires de développement. En attendant l'entrée en vigueur du premier PDES, un Programme Intérimaire de cadrage de l'action gouvernementale d'un an (2011-12) est en place.

15. La traduction sectorielle du PDES pour l'agriculture est l'Initiative "les Nigériens nourrissent les Nigériens" (i3N) lancée en mai 2011 et présentée officiellement en mars 2012. Elle remplace la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui constituait la déclinaison de la SDRP dans le secteur agricole depuis 2003. Le Niger s'est engagé depuis 2006 dans le processus du Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP).

16. Elle s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques: 1) l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, 2) la valorisation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux, 3) l'amélioration de la résilience des nigériens face aux crises alimentaires et aux catastrophes, 4) l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériens, et 5) la création d'un environnement favorable subséquent. Les axes stratégiques de l'Initiative sont déclinés en 16 programmes. A l'horizon 2015, l'i3N vise un accroissement de 41% de la production alimentaire brute (de 3 550 000t en 2011 à 5 000 000t) afin de nourrir 19 million de nigériens, dont une augmentation de 40% et de 45% de la production de viande¹⁴ et de lait¹⁵ respectivement.

17. Dans le cadre de la crise alimentaire de la saison 2011/12 (cf. supra), le Gouvernement a mis en place un Programme d'Urgence comprenant 4 sous-programmes: (i) appui aux cultures irriguées (12,1 milliards de FCFA); (ii) appui à la campagne pastorale (19,7 milliards de FCFA); (iii) activités génératrices de revenus (8,5

¹¹ UNICEF

¹² Global Hunger Index (GHI)

¹³ Point de presse du Ministre de la Justice, Porte-Parole du Gouvernement, Niamey, 4 février 2012

¹⁴ De 311 100 tonnes en 2011 à 433 000 tonnes en 2015

¹⁵ De 967 800 tonnes en 2011 à 1 394 300 tonnes en 2015

milliards de FCFA); et (iv) reconstitution du stock national de sécurité (37 milliards de FCFA). Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires a également été mobilisé avec 4 volets: (i) volet alimentaire (cash-for-work, food-for-work, transferts, banques de soudure); (ii) volet nutritionnel; (iii) volet non-alimentaire (semence, banques d'aliment bétail, etc.); et (iv) reconstitution des stocks nationaux.

18. La sécurité alimentaire fait l'objet de stratégies spécifiques avec notamment la constitution d'un Stock National de Sécurité (SNS) sous la responsabilité de l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) rattaché au Ministère du Commerce.

19. Le Niger s'est par ailleurs engagé depuis octobre 2006 dans la mise en œuvre du Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP).

D. Harmonisation et alignement

20. Le FIDA travaille au sein du cadre de concertation Etat-Partenaires Techniques et Financiers de l'I3N qui rassemble les bailleurs de fonds et les institutions nationales concernées. Il participe en outre aux groupes de travail sectoriels liés au développement rural, notamment le cadre de concertation sur la petite irrigation. Actuellement, le FIDA cofinance et met en œuvre deux projets avec la Banque Mondiale (IRDAR-RCI/PAC2 et PUSADER) et l'OFID (PUSADER), s'inscrivant dans une longue expérience de cofinancement au Niger¹⁶. De plus, dans le cadre du soutien du FIDA à l'Initiative 3N, une collaboration étroite est assurée avec la FAO afin de fournir au gouvernement un appui coordonné dans l'élaboration des politiques agricoles¹⁷. Le FIDA fait partie de l'équipe pays du Système des Nations Unies (SNU) à travers le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Niger, ainsi que du Programme Conjoint des Nations-Unies de Maradi¹⁸. Depuis 2007, les projets FIDA disposent d'un Bureau de Liaison pour faciliter leurs démarches auprès de l'administration. Le FIDA devrait se doter d'une représentation permanente au Niger dans le cadre du COSOP en cours d'élaboration.

¹⁶ Dans le passé, les projets du FIDA au Niger ont été cofinancés par la BM), l'AFD, le PAM, la BOAD), le PNUD le Fonds belge pour la Sécurité Alimentaire (FBSA)

¹⁷ La FAO a participé à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

¹⁸ Installé en 2011 avec le FIDA comme partenaire financier principal. Le programme n'est pas encore opérationnalisé. Il vise l'atteinte des OMD dans la région

Appendice 1.1 – Données Nationales

| | | | |
|---|-------|--|---------|
| Land area (km² thousand) 2010 | 1267 | GNI per capita Atlas method (current US\$) 2010 1/ | 370 |
| Total population (million) 2011(HDR) | 16.07 | GDP growth (annual %) 2010 1/ | 8.8% |
| Population density (people per km²) 20101/ | 12 | Inflation, consumer prices (annual %) 2010 1/ | 0.8% |
| Local currency | FCFA | Exchange rate: USD 1 = XOF 493.223 | |
| Social Indicators | | Economic Indicators | |
| Population (average annual pop. growth rate) 2010 1/ | 3.3 | GDP (USD billion) 2010 1/ | 5.54 |
| Crude birth rate (per thousand people) 2009 1/ | 49 | GDP growth (annual %) 1/ 2005 | 7.4 |
| Crude death rate (per thousand people) 2009 1/ | 9 | | |
| Infant mortality rate (per thousand live births) 2010 1/ | 73 | | 8.8% |
| Life expectancy at birth (years) 2011 (HDR) | 54.7 | Sectoral distribution of GDP 2007 1/ | |
| | | % agriculture | 41.3 |
| Total labour force (million) 2009 1/ | 4.78 | % industry | 13.2 |
| Female labour force as % of total 2009 1/ | 31.4 | % manufacturing | 5.3 |
| | | % services | 37.9 |
| Education | | Consumption 2005 1/ | |
| School enrolment, primary (% gross) 2010 1/ | 66 | General government final consumption expenditure (as % of GDP) | 12 |
| Adult literacy rate (% age 15 and above) 2005 1/ | 29 | Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP) | 74.6 |
| | | Gross domestic savings (as % of GDP) | 13 |
| Nutrition | | Balance of Payments (USD million) | |
| Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2006 1/ | 54.8 | Merchandise exports (current US\$) 2010 1/ | 930 |
| Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2006 1/ | 54.8% | Merchandise imports (current US\$) 2010 1/ | 2,150 |
| | | Balance of merchandise trade (as % of GDP) 2010 1/ | 55.5 |
| Health | | Current account balances (BoP, USD million) 2009 1/ | - 1,320 |
| Health expenditure, total (as % of GDP) 2009 (HRD) | 2.8 | Foreign direct investment, net (BoP, USD million) 2009 1/ | 725 |
| Physicians (per thousand people) 2008 1/ | 0 | Government Finance | |
| Population using improved water sources (%) 2008 1/ | 48 | Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2007 1/ | -0.9 |
| Population with access to essential drugs (%) 1/ | n/a | Total expense (% of GDP) 2007 1/ | 11,6 |
| | | Total external debt (USD million) 2010 1/ | |
| Agriculture and Food | | Present value of debt (as % of GNI) 2010 1/ | 10.5 |
| Food imports (% of merchandise imports) 2010 1/ | 15 | Total debt service (% of GNI) 2010 1/ | 0.5 |
| Fertilizer consumption (kg per ha of arable land) 2008 1/ | 0.8 | Lending interest rate (%) 2007 1/ | n/a |
| Food production index (1999-01=100) 2009 1/ | 186 | Deposit interest rate (%) 2010 1/ | 3.5 |
| Cereal yield (kg per ha) 2009 1/ | 489 | | |
| Land Use | | | |
| Arable land as % of land area 2009 1/ | 11.8 | | |
| Forest area as % of total land area 2010 1/ | 1 | | |
| Irrigated land as % of cropland 2007 1/ | n/a | | |

1/ World Bank, data.worldbank.org

Appendice 1.2 – Contextes Régionaux

| Thématique | Régions | Potentiel existant | Contraintes | Propositions d'intervention |
|-----------------------------|---------|--|--|--|
| Ressources foncières | Maradi | <ul style="list-style-type: none"> - Potentiel terres irrigables 30,000ha (à relativiser) - Accès à la terre possible (entre-aide notamment) et sécurisé (actes COFO) | <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux bailleurs déjà présents dans la zone (PRODEX notamment) - Cherté des terres irrigables - Ensablement des goulbis | <ul style="list-style-type: none"> - Eviter la réhabilitation de nouveaux sites à Maradi - Meilleur suivi de l'action des COFO, les renforcer si nécessaire |
| | Tahoua | <ul style="list-style-type: none"> - Potentiel irrigable 46 000 ha, 20141 ha retenues, réparties sur 344 sites (source SDR) - Accès à la terre possible (sous forme de prêt, location de terres) bon fonctionnement des 8 Cofodep, 44 Cofocom, nombreux COFOB | <ul style="list-style-type: none"> - Grandes zones caillouteuses, Ensablement des terres de culture et pâturages, Sapement des berges - Sols argilo-sableux dans certains endroits - Enclavement de certaines zones de production | <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des données: inventaire initial des ressources en terres irrigables - Aménagement des bassins versants, protection des berges, récupération des terres (Cash for Work/HIMO) - Revitalisation et création des COFO |
| | Zinder | <ul style="list-style-type: none"> - Potentiel irrigable 18000 ha, 1400 cuvettes, 30 plaines (données anciennes à relativiser) - Accès à la terre possible (prêt, location, achat).5 Cofodep, 49 sur 55 Cofocom, 647 sur 3000 Cofob | <ul style="list-style-type: none"> - Forte densité démographique - Ensablement des terres de culture et pâturages, effondrement des berges de kori. Sols argileux - Enclavement des zones de production | <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des données avec un inventaire initial des ressources en terres irrigables dans les zones ciblées - Revitalisation et création des COFO |
| Ressources hydriques | Maradi | <ul style="list-style-type: none"> - Irrigation possible: Vallée Tarka, Vallée Goulbi Maradi, Vallée Goulbi n'Kaba + mares - Réseau de puits et de forages issus des interventions passées et présentes (PIP2, PPILDA, etc.) - Réseau de piézomètres (PIP2, PRODEX et de l'Etat), relevés 2006-2010 disponibles - Ouvrage de recharge (seuils, micro-barrages): Projet Mobilisation des Eaux de la BAD et PRODEX - Appui DRH par la coopération suisse à venir pour le suivi et l'analyse de l'évolution de la nappe | <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de disponibilité de la ressource eau: baisse de la nappe qui n'est pas rechargée par pluviométrie et par écoulements des goulbis (cf. barrages Nigéria). Forages plus fonctionnels - Coûts élevés car la profondeur accrue de la nappe implique des puits (plus chers que forages) - Suivi des piézomètres stoppé depuis 2010 et pas d'analyse des données - Gaspillages lors de la distribution pour irriguer - Sites à horizon argileux qui obligent la construction de puits (forages pas appropriés) | <ul style="list-style-type: none"> - Mieux étudier perspectives d'évolution de la nappe quand forages réalisés - Renforcer les capacités des usagers sur la gestion et le suivi de la ressource eau - Renforcer le réseau de piézomètres en s'appuyant sur les utilisateurs pour le relevé et en renforçant l'analyse des données par la DRH/DRE - Approche bassins versants pour recharger la nappe en complémentarité avec les autres projets (seuils, barrages) |
| | Tahoua | <ul style="list-style-type: none"> - Eau souterraine facilement mobilisable avec des ouvrages simples pour les vallées de la Tarka, Tadis, Tamaské, Badaguichiri, Konni - Eaux de surfaces existantes sur de nombreuses retenues collinaires, 411 mares (30 permanentes) - 1200 millions m3 d'eau de réserves renouvelables - Nombreux puits/forages de projets (PIP2, ASAPI, PRODEX, Programme d'urgence, PIK, ZARESE, USADF, Projet Badaguichiri, SAREL, etc.) - Suivi bimensuel de l'évolution de la nappe (carte de localisation piézométrique, niveau statique de l'eau) effectué par le département hydraulique | <ul style="list-style-type: none"> - Aléas climatiques - Envahissement des terres irriguées par plante envahissante - Ensablement et baisse du niveau statique de la nappe - Utilisation irrationnelle de l'eau (gaspillage) causant engorgement, maladies, etc. - Manque de stratégies locales de préservation des ressources en eau - Peu d'entretien des ouvrages construits | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des bassins versants, faucardage, etc. - Mise en place d'un système de suivi des nappes phréatiques et des eaux pluviales et hydrauliques - Appuyer les capacités d'analyse des données récoltées - Emergence d'associations d'usagers de l'eau |
| | Zinder | <ul style="list-style-type: none"> - 300 mares, 300 millions m3 d'eau, 21 ouvrages de retenues d'eau dont 5 barrages et 16 seuils - Nombreux puits et forages (PIP2, ASAPI, PASR, | <ul style="list-style-type: none"> - Aléas climatiques - Plantes envahissantes (Typha Orientalis) - Ensablement et assèchement des mares/lacs | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de suivi des nappes phréatiques et des eaux pluviales et hydrauliques |

| Thématique | Régions | Potentiel existant | Contraintes | Propositions d'intervention |
|--|---------|---|---|---|
| | | PRODEX, Programme d'urgence, PADAZ, etc.) - Suivi bimensuel de l'évolution de la nappe (carte de localisation piézométrique, niveau statique de l'eau) effectué par le département hydraulique | - Utilisation irrationnelle de l'eau (gaspillage) causant engorgement, maladies, etc. - Salinité - Non entretien des ouvrages construits | - Aménagement des bassins versants, protection des berges, récupération des terres (Cash for Work pour travaux HIMO) |
| Ressources socio-organisationnelles | Maradi | - Réseau d'artisans locaux expérimentés pour la construction et l'entretien lié à la petite irrigation - Existence d'OP + CRA - Groupements féminins plus ou moins formels, surtout pour la commercialisation - GSC compétentes et opérationnelles | - Problème des services apportés par les OP à leurs membres surtout aux échelons supérieurs - Fonctionnement des OP pas toujours formalisé + faible accès aux services financiers - Manque de compétences (gestion, technique) - Manque de moyens du CRA | - Soutien spécifique pour les OP de base (formations, liens avec les SFD, etc.) - Soutien aux groupements féminins (transformation et commercialisation) |
| | Tahoua | - CRA a été créée - 3 faïtières régionales et nombreuses coopératives - Groupements féminins, solidarité féminine autour de tontines - Certaines communes pro-actives dans l'implication des femmes dans la production (Karofane) - Jeunes dynamiques cherchant une alternative à l'émigration | - CRA avec peu d'animation et de ressources - OP souvent paralysées par des leaders, dysfonctionnement de nombreuses OP et absence de professionnalisme - Faibles services rendus par les faïtières - Faible niveau de formation des producteurs (technique, organisationnelle, alphabétisme) - Manque de cadre de concertation | - Renforcement des CRA par un appui au RECA en ce sens dans les zones ciblées - Appui à la l'organisation, structuration et professionnalisation des OP autour de la collecte et de la commercialisation - Plateformes interprofessionnelles - Constitution groupements MMD - Alphabétisation fonctionnelle, appui-conseil de proximité |
| | Zinder | - CRA dynamique, existantes d'OP de base et faïtières - Groupements féminins, solidarité féminine (tontines) - Volonté d'appuyer les femmes dans un type de culture originairement masculin - Systèmes d'entraide traditionnelle et familiale - Beaucoup de jeunes cherchant une alternative à l'exode et ouverts à l'innovation - Présence de GSC, GIE, artisans formés - Présence d'ONG nationales et internationales | - Nombreuses OP opportunistes et non fonctionnelles - Absence de professionnalisme des OP - Faibles services rendus par les faïtières aux membres - Faible niveau de formation des producteurs (technique, organisationnelle, alphabétisme) | - Renforcement de la CRA en complément du PASR pour intervention dans les communes ciblées - Appui à la professionnalisation des OP - Appui constitution groupements de femmes MMD - Alphabétisation fonctionnelle - Appui-conseil de proximité |
| Agriculture | Maradi | - Principales spéculations: oignon, choux, tomate, laitue, poivron, carottes, arachide, aubergines - Cucurbitacées (pastèque, courges) en décrue - Haies vives (henné, moringa) et mortes - Semences: modèle de cultivateurs multiplicateurs, potentialité en terme de semences améliorées et à capital génétique préservé au niveau de l'INRAN | - Insuffisance d'encadrement sur les itinéraires techniques (pépinières, etc.) - Retards dans l'emblavement avec seulement une campagne en contre saison quand deux sont possibles - Faible contrôle qualité des semences | - Approche champs-écoles - Renforcer compétences des producteurs qui produisent leur propres semences avec système de contrôle qualité - Renforcer les compétences techniques des producteurs |
| | Tahoua | - Principales spéculations oignon qui constitue une des principales exportations du Niger avec possibilités d'économies d'échelle - Forte intégration agriculture-élevage: forte utilisation de la fumure organique | - Faible diversification: blé, pomme de terre, choux, tomates - Faible appui technique, non maîtrise de certains itinéraires techniques - Accès limité aux intrants - Ennemis des cultures | - Dispositif d'appui conseil de proximité autour de champ école maraîchers - Définition de rotations culturales diversifiées avec l'oignon en tête d'assolement |

| Thématique | Régions | Potentiel existant | Contraintes | Propositions d'intervention |
|--------------------------------|---------|--|---|---|
| | Zinder | <ul style="list-style-type: none"> - Principales spéculations: canne à sucre, choux, patate douce, courge, poivron, carotte, tomate, oignon, maïs, manioc, pomme de terre, riz. - Arbres fruitiers: dattier, manguiier, papayer, etc. - Forte intégration agriculture-élevage: forte utilisation de la fumure organique - Au moins 3 campagnes agricoles possibles en saison sèche | <ul style="list-style-type: none"> - Faible appui technique (un CDA pour vulgarisation, formation, etc.) - Ennemis des cultures - Non maîtrise de certains itinéraires techniques - Faible disponibilité des produits phytosanitaires et conseils d'utilisation | <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif d'appui conseil de proximité - Vulgarisation de nouvelles cultures à fort potentiel nutritionnel: moringa, dolique - Renforcement des filières sur la base des spécificités locales avec avantage comparatif et répondant aux préférences des populations (sans mono culture) - Introduction de variétés à cycles variables et sensibilisation au décalage du calendrier agricole pour contourner les chutes de prix suite à la surproduction |
| Techniques d'irrigation | Maradi | <ul style="list-style-type: none"> - Forages et puits pour le captage - Motopompes pour l'exhaure avec système de partage entre cultivateurs voisins (de 2 à 5 utilisateurs par motopompe) - Réseau californien pour la distribution - Présence d'artisans locaux pour la réparation de l'équipement | <ul style="list-style-type: none"> - Forages souvent pas suffisants. La profondeur implique surutilisation des motopompes (amortissement sur une période plus courte) - Qualité parfois insuffisante des forages et puits - Certains équipements difficilement réparables localement - Efficience parfois limitée du réseau californien - Système de distribution traditionnel (canaux en terre) qui réduit l'efficience (eau) | <ul style="list-style-type: none"> - Tester autres systèmes de distribution de distribution pour les plus expérimentés en lien avec les artisans locaux (goutte-à-goutte, pompes immergées) - Tenir compte des cultivateurs qui « se greffent » sur les motopompes/forages/puits individuels (>coût par hectare moindre) |
| | Tahoua | <ul style="list-style-type: none"> - Grande diversité des systèmes de captage: forage manuel à faible profondeur ou de profondeur, puits forage, forage avec contre puits - Systèmes d'exhaure: motopompes (2,5 et 3,5 CV) - Système de distribution: réseau californien - Culture de décrue au niveau des retenues collinaires et des mares | <ul style="list-style-type: none"> - Forte pression sur la ressource eau - risque de réduction, abaissement voire épuisement des nappes - Mauvaise organisation de la gestion des ressources hydriques | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la gestion de l'eau (association des usagers de l'eau en relation avec les communes) - Réhabilitation de puits - Introduction de nouvelles techniques gouttes à gouttes |
| | Zinder | <ul style="list-style-type: none"> - Diversité des systèmes: goutte à goutte (depuis 2007), culture de décrue au niveau des barrages et des mares. Vieille tradition de l'irrigation - Nombreuses motopompes distribuées par des projets urgences comme développement - Existence de pompes à pédale, forages maraîchers avec réseau californien, puits maraîchers, puisard traditionnel) | <ul style="list-style-type: none"> - Forte pression sur la ressource eau - risque de réduction, abaissement voire épuisement des nappes - Risque de contamination - Perte de terres cultivables (puits traditionnels) - Mauvaise organisation de la gestion | <ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation/formation des différentes techniques améliorées mieux adaptées aux besoins et milieux des producteurs, individuellement/en groupe (propositions de différents kits d'irrigation) - Organisation de la gestion de l'eau (AUE en relation avec les communes) - Réhabilitation de puits |
| Environnement | Maradi | <ul style="list-style-type: none"> - Brigades phytosanitaires avec stockage pesticides dans un endroit adapté - Haies vives (reboisement/plantation) | <ul style="list-style-type: none"> - Déboisement, Ensablement de certaines mares et des goulbis - Sites où pas de haies en année 1: exposition au vent (pour le poivron) et aux animaux - Risque d'intoxication (pesticides) et risque de contamination de la nappe (engrais) | <ul style="list-style-type: none"> - Etudier davantage les opportunités pour les arbres fruitiers - Renforcer la gestion des produits phytosanitaires - Approche bassins versants |
| | Tahoua | <ul style="list-style-type: none"> - Existence de plans d'eau, eaux souterraines peu à moyennement profondes, récupération des terres PAM | <ul style="list-style-type: none"> - Ensablement - Baisse de niveau de la nappe - Déboisement | <ul style="list-style-type: none"> - Approche production protection (40 ha de superficiée traitée/1 ha de protégée (CES/DRES) - Aménagement, mesures de protections (seuils) |

| Thématique | Régions | Potentiel existant | Contraintes | Propositions d'intervention |
|---|---------|--|---|--|
| | | | | en pierres sèches, cordons pierreux, demi-lunes, etc) |
| | Zinder | - Existence de plans d'eau, eaux souterraines peu profondes, Projet de lutte contre l'ensablement des cuvettes oasiennes (UNDP/GEF, 2010-14) | - Ensablement, perturbation des éco-systèmes autour des mares, déboisement, formation de kori | - Approche bassin versant (700 ha de BV aménagés pour 1 ha de vallée), aménagement, mesures de protections (seuils, cordons pierreux, reboisement, demi-lunes, etc.) |
| Infrastructures | Maradi | - Nombreuses interventions pour les pistes (PAC, PUSADER, PASADEM, BAD, etc.) - Bonne implication services de l'aménagement | - Manque de coordination entre intervenants pour impact renforcé - Problème d'enclavement persiste pour certaines zones de productions | - Poursuivre les activités de désenclavement - Etablissement de cartes et appuyer la DRA/GR pour établir une base des projets actualisée |
| | Tahoua | - Réseau routier - Existence de brigades communales d'entretien routier fonctionnelles - Projet ASAPI, Appui à la sécurité alimentaire par la petite irrigation (UE, clôturé en 2006) | - Réseau fortement dégradé - Enclavement des principales zones à fort potentiel irrigable - Limite du bénévolat des brigades communales d'entretien | - Réhabilitation/construction pistes (100km) - Construction d'infrastructures de stockage/commercialisation (hangars couverts, comptoir pour oignons, etc.) - Comités/ mécanisme de gestion et d'entretien pour chaque infrastructure - Implication des communes (entretien) |
| | Zinder | - Réseau routier de 2912,6 km (764,5 km bitumés, 1160,2 km en terre, 981 km pistes sommaires) - Existence de brigades communales d'entretien routier fonctionnelles - Projet ASAPI, Appui à la sécurité alimentaire par la petite irrigation (UE, clôturé en 2006) | - Réseau fortement dégradé - Enclavement des zones à fort potentiel irrigable - Besoins globaux estimés: 1200 km avec d'importants travaux neufs - Nombre limité d'entreprises de travaux - Limite du bénévolat des brigades communales d'entretien des routes | - Réhabilitation/construction de pistes - Construction d'infrastructures de transformation et commercialisation (comptoir canne à sucre) - Mise en place de comités/mécanisme de gestion et d'entretien pour infrastructure - Implication des communes dans la prise en charge des brigades d'entretien |
| Transformation Commercialisation | Maradi | - Nombreuses spéculations sont vendues pour acheter des céréales - Système de fonctionnement en groupe pour amener la production aux points de collecte - Existences de marchés régionaux importants - Transformation limitée au séchage traditionnel qui est simple et peu coûteux | - Enclavement de certains sites de production avec problème d'écoulement rapide (cf. produits périssables) - Faible structuration des producteurs pour la commercialisation - Insuffisance d'infrastructure de stockage pour certains produits | - Se concentrer sur zones de productions désenclavées ou qui le seront PAC, PUSADER, PASADEM, PDRD - Renforcer OP pour l'accès aux points de collecte - Travail à faire au niveau des comptoirs (lier les producteurs aux commerçants) |
| | Tahoua | - Achat bords champs de grosses quantités d'oignons (semi-remorques à proximité) - Commerçants venant du Nigéria - Echanges inter régionaux - Petites innovations de techniques de séchage (oignons, tomates, poivron) | - Forte saisonnalité de l'oignon avec forte fluctuation des prix souvent dues à des événements régionaux - Faible connaissance des prix sur les marchés du pays et faible pouvoir de négociation des producteurs sur les prix - Non fonctionnement des comptoirs - Enclavement de certaines zones de production et moyens de transport des producteurs limité vers les marchés - Conditionnement des produits de faible qualité | - Organisation des producteurs - Commercialisation groupée - Construction de comptoirs et hangars (logique pôle de développement autour de marchés ruraux) - Appui à la mise en place d'un SIM (CRA) - Petites unités de transformation - Infrastructures de stockage |
| | Zinder | - Achat bords champs - Commerçants venant du Nigéria et Bénin | - Tout le monde produit la même chose en même temps - forte fluctuation des prix | - Organisation et équipement (charettes) des producteurs et commercialisation groupée |

| Thématique | Régions | Potentiel existant | Contraintes | Propositions d'intervention |
|--|---------|---|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Echanges inter régionaux - Techniques traditionnelles de séchage (choux, oignons, piments, tomates, poivron) | <ul style="list-style-type: none"> - Faible connaissance des prix sur les marchés nat. - Très faible pouvoir de négociation des prix - Vente individuelle - Enclavement des zones de production - Moyens de transport des producteurs limités - Mauvais conditionnement des produits | <ul style="list-style-type: none"> - Construction de comptoirs et hangars (logique pôle de développement autour de marchés ruraux) - Appui à la mise en place d'un SIM (CRA) - Petites unités de transformation - Formation en conditionnement |
| Appui-conseil technique | Maradi | <ul style="list-style-type: none"> - 5 GSC travaillant sur la base d'agents d'encadrement contractuels locaux s'appuyant sur des paysans pilote/auto-encadreurs et champs de démonstration - STD impliqués (DRA, DRH et DRE) - Développement d'une relation de travail entre les deux depuis l'expérience PIP2 | <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance accompagnement sur du moyen terme dans la GRN, techniques de production, etc. - Services techniques faibles (logistique, formation des agents et des cadres, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'approche champs école pour une approche de long terme entre pairs - Renforcer les GSC via des contrats de plus longue durée, et des formations additionnelles si nécessaire - Appui DRA/DRH/DRE |
| | Tahoua | <ul style="list-style-type: none"> - Existence de 4 GSC formés par le PIP2 - Existence de facilitateurs de champs-écoles déjà formés (Projet IARBIC, projet régional FAO) | <ul style="list-style-type: none"> - Faible collaboration entre les STD et GSC - Faiblesse du dispositif d'appui-conseil de l'Etat - Faiblesse technique, financière et matérielle de certaines ONG dépendantes des financements extérieurs - Contrat à court terme ne respectant pas toujours les besoins des producteurs et calendriers des activités agricoles | <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif d'appui-conseil de proximité - Renforcement des capacités des opérateurs dans les contrats avec obligation de résultat |
| | Zinder | <ul style="list-style-type: none"> - Existence de GSC formés par le PIP2 - Collaboration entre les STD et les opérateurs privés - Existence de facilitateurs de champs-écoles déjà formés (Projet IARBIC, projet régional FAO) | <ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse du dispositif d'appui-conseil de l'Etat (un agent par commune) et manque de moyens de déplacements - Faiblesse technique, financière et matérielle de certaines ONG (dépendance financements ext.) - Nombre limité de GSC - Contrat à court terme ne respectant pas toujours les besoins des producteurs et calendriers des activités agricoles | <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif d'appui-conseil de proximité et continu avec obligation de résultats - Appui aux capacités des opérateurs inclus dans les contrats avec obligation de résultat - Groupes mixtes de techniciens (STD, GSC, ONG) pour un renforcement et un transfert de compétences mutuel. Définition claire des responsabilités/rôles des acteurs - Champs-écoles et voyages d'études |
| Services financiers décentralisés (SFD) | Maradi | <ul style="list-style-type: none"> - ASUSU (nouveau produit: « crédit maraîcher »), KOKARI, MECREF: expériences de gestion de fonds pour des bailleurs, différents produits offerts, couverture géographique | <ul style="list-style-type: none"> - Présence limitée des guichets dans les communes - Pas ou peu de crédits d'investissement, seulement crédits de campagne. Garantie requise - Opportunités de recapitalisation des SFD limitées donc capacité de réponse à la demande limitée - Faible monétarisation de l'épargne des producteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Appui de la demande (groupement, préparation dossiers, etc.) - Voir avec le PADMIF et ARSM comment appuyer recapitalisation des SFD - Etudier mécanismes financiers et acteurs de mise en œuvre |
| | Tahoua | <ul style="list-style-type: none"> - Expérience de collaboration de STD (YARDA, ASUSU, MCPEC) avec des projets (ASAPI, PIP2, etc.) pour le financement de la petite irrigation, les boutiques d'intrants et le warrantage - Importance du crédit privé par les commerçants | <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaises expériences de crédit (impayés) - Faible possibilités d'épargne - Nombre limité de recours au crédit formel - Faible couverture géographique des SFD | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur la pratique d'épargne |
| | Zinder | <ul style="list-style-type: none"> - Expérience de collaboration de STD (YARDA, ASUSU, NYYA) avec des projets (ASAPI, PIP2, | <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaises expériences en matière de crédit (impayés) | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur la pratique d'épargne et mise en relation des producteurs avec les SFD |

| Thématique | Régions | Potentiel existant | Contraintes | Propositions d'intervention |
|------------------------|---------|---|---|---|
| | | PASR, AQUADEV, etc.) pour le financement de la petite irrigation, les boutiques d'intrants et le warrantage au nom d'OP comme des individus - Utilisation des SFD comme guichets pour financer les MP sur fonds propre/ligne de crédit - Produits financiers adaptés à la PI (crédit de campagne/warrantage/crédit moyen terme) | - Faible culture/capacité d'épargne - Nombre limité de recours au crédit formel pour le financement des campagnes et fonds de roulement - Faible capacité financière des SFD pour satisfaire toute la demande sur fonds propres - Faible couverture géographique des caisses de base | - Mise en place d'un mécanisme pour financer les MER |
| Institution/STD | Maradi | - STD présentes jusqu'au niveau des communes/villages (DRA, DRH/DRE) - Expérience en petite irrigation, infrastructure, OP, récupération des terres, etc. | - Manque de moyens - Manque de coordination/communication entre services | - Appui institutionnel à certains STD dans le cadre de la supervision et du suivi des activités mises en œuvre |
| | Tahoua | - Plan d'action régional de la SDR élaboré + Secrétaire exécutif opérationnel - Plan de développement régional en cours de finalisation | - Cadre de concertation non fonctionnel - Manque de coordination, synergie entre les services responsables des ressources en eau | - Redynamiser les cadres de concertation - Appui à la décentralisation par une majeure implication des Communes - Appui institutionnel des STD |
| | Zinder | - STD dynamiques et renforcés par la coopération danoise - Conseil régional installé et opérationnel - Plan d'action régional de la SDR élaboré + Secrétaire exécutif opérationnel - Plan de développement régional en cours de finalisation | - Cadre de concertation non fonctionnel - Manque de coordination, synergie entre les services responsables des ressources en eau (environnement, génie rural, hydraulique, agriculture, élevage, équipement, santé, etc.) | - Redynamiser les cadres de concertation (STD, Communes, partenaires privés, PTF) - Appui institutionnel des STD partenaires, implication dans la mise en œuvre (renforcement des capacités, véhicule pour le suivi/contrôle) - Appui à la décentralisation par une majeure implication des Communes - Appliquer le modèle du PRODEX (Etat suit et contrôle, les privés exécutent) |
| PTF | Maradi | - BAD, BM, FIDA, UE, FAO, PNUD, PAM, UNICEF, BADEA, BID, coopération belge - Nombreuses ONG (nationales et internes) - Coopération suisse (à partir de mars 2012 (DRH) | - Programme commun de Maradi peu fonctionnel. Uniquement agences onusiennes, pas les bilatéraux | - Développer un dialogue permanent et institutionnalisé entre PTF intervenant dans la petite irrigation via les STD |
| | Tahoua | - PUSADER, PRODEX/IDA, PAC2/IDA, UE (régionalisation de la SDR), PMERSA-MTZ/BAD (avril 2012), Save the Children, PAM, Coopération française | - Concentration des interventions dans la zone centre sud de la région - Concertation/harmonisation des approches insuffisante entre projets/PTF | - Redynamisation des cadres de concertation |
| | Zinder | - PASR/DANIDA, PRODEX/IDA, PAC2/IDA, UE (à venir), PMERSA-MTZ/BAD (avril 2012), PLECO/PNUD (2010-13), Save the Children, etc. | - Concentration des interventions dans la zone sud de la région - Concertation/harmonisation des approches insuffisante entre projets/PTF | - Redynamisation des cadres de concertation - Elargissement des comités d'attribution des MP, présentation des PTBA/rapports d'activités, missions de revue/supervision conjointes - Appui en communication, capitalisation et partage des expériences - Dialogue politique (ateliers, études, consultation) |

ANNEXE 2: PAUVRETÉ, CIBLAGE ET GENRE

A. Pauvreté

1. **Incidence de pauvreté.** L'incidence de pauvreté monétaire était estimée à 59,5% en 2008 (63,8% en zone rurale et 36,7% en milieu urbain). Le seuil de pauvreté monétaire (niveau de consommation annuelle par tête) était estimé à 150.933 FCFA en milieu urbain contre 110.348 FCFA en milieu rural en 2007-08. Maradi apparaît comme la région la plus touchée avec 73,4% (71,7% à Tillabery et seulement 18,3% à Diffa et 27,8% à Niamey). Les ménages dirigés par un homme polygame sont les plus touchés (68,4% contre seulement 40,6% des célibataires et 21,8% des séparés). L'incidence de la pauvreté¹ s'établissait à 62,1% en 2005 (65,7% en milieu rural). La profondeur de la pauvreté² était estimée à 24,14% et sa sévérité³ à 12,28% au niveau national. Le sous-emploi touchait 4 personnes sur 5 en raison de la saisonnalité de l'activité agricole. La pauvreté est aggravée par des pénuries alimentaires chroniques liées aux catastrophes naturelles et les irrégularités pluviométriques (2005, 2009, 2011) et à la pression démographique.

2. **Démographie et santé.** L'espérance de vie à la naissance serait de 53,4 ans, soit 52,1 ans pour les hommes et 54,7 pour les femmes (estimation 2011⁴). Le taux d'accroissement naturel était estimé à 3,3% en 2009, le taux de mortalité infantile à 11‰ et le taux de mortalité maternelle était de 648 sur 100 000 femmes. L'indice synthétique de fécondité était de 7,1 enfants en moyenne par femme. Seul 11,2% des femmes mariées âgées de 15-49ans utiliseraient un moyen contraceptif en 2010 (PNUD). Le taux de couverture sanitaire globale était de 71,3% en 2009. Le taux de couverture nationale en eau potable était estimé à 66,3% en 2009 (62,5% à Zinder, 63% à Maradi, 124% à Niamey et 53,2% à Tahoua). Au niveau nutritionnel, environ 40% des enfants de moins de 5 ans souffriraient de malnutrition. Le taux de prévalence du sida parmi les 15-49 ans est de 0,8%, l'un des plus faibles d'Afrique subsaharienne.

3. **Education.** En 2008-09 le taux brut de scolarisation était de 67,8% (58,6% pour les filles). Le taux d'achèvement du cycle de base s'élevait à 48,2% (38,6% pour les filles, 58,3% pour les garçons). Selon le RDH, seules 2,5% des femmes âgées de plus de 25 ans ont atteint au moins le niveau secondaire (7,6% pour les hommes). Le taux d'alphabétisation est limité à 27% (17,1% pour les femmes, 42,8% pour les hommes).

4. **Insécurité alimentaire.** La malnutrition est systémique et est surtout le fait de comportements sociaux inadaptés, de la pauvreté et de la récurrence des crises alimentaires. La malnutrition intervient pour 59,3% dans la mortalité infanto juvénile et est de proportion très variable chaque année en fonction de la campagne agricole. Les ménages en insécurité alimentaire sévère sont caractérisés par une pauvreté chronique limitant leur pouvoir d'achat, et par l'endettement. Les catégories de ménages les plus touchés par l'insécurité alimentaire en 2008 étaient ceux dépendant le plus des marchés pour assurer leur alimentation, les travailleurs journaliers pauvres (salariés agricoles), ceux dépendant des revenus des transferts des migrants, des métiers artisanaux (menuisier, maçon, forgeron, etc.) ou de la vente de bois et de paille. Le taux d'insécurité alimentaire sévère est deux fois plus élevé chez les ménages dont le chef de ménage est une femme.

5. **Genre et pauvreté.** La féminisation accrue de la pauvreté résulte des inégalités entre les sexes dans l'accès aux facteurs de production et au savoir (éducation formelle, professionnelle). Seul 4,6% des ménages dirigés par des femmes possèdent un champ, et seulement 8% de femmes sont employées dans le secteur non agricole. Actuellement, 7 femmes sont ministres (30%); 14 femmes députés sur 113 élus (12%); 564 femmes conseillères communales (667 sur 3493 sièges aux élections précédentes). Une femme

¹ % des individus ou des ménages dont la dépense de consommation est < au seuil de pauvreté monétaire

² Profondeur de la pauvreté: écart moyen entre le niveau de bien-être des ménages pauvres et le seuil de pauvreté

³ Sévérité de la pauvreté: moyenne des carrés des écarts entre la consommation des pauvres et le seuil de la pauvreté

⁴ Source: CIA World Factbook, Avril 2011

est Gouverneur de la ville de Niamey mais aucune n'est Préfet. Seulement 5 femmes occupaient le poste de maire en 2006 (sur 265). La loi sur les quotas vise à assurer au moins 25% des postes de nomination et 10% des postes électifs aux femmes.

B. Femmes et jeunes

6. **Situation des femmes et des jeunes.** On estime à 7,2% environ la part des ménages dirigés par des femmes. Ces derniers sont souvent plus vulnérables du fait de leur faible capital humain, productif et financier. La femme rurale se caractérise par son état de vulnérabilité lié à une combinaison de multiples facteurs l'exposant davantage aux chocs exogènes: (i) poids croissant des responsabilités dans la prise en charge du bien-être des membres du ménage, consécutif au désengagement des hommes chefs de famille, du fait de la réduction de leurs ressources/moyens de production; (ii) poids des responsabilités lié à la maternité, le fort taux de fécondité des femmes (en moyenne 6 enfants/femme, jusqu'à 8 à Maradi) et poids des tâches domestiques (collecte de l'eau et du bois); l'insécurité foncière relative (en quantité⁵ et en qualité) pour contribuer à la sécurité alimentaire du ménage/de la famille nucléaire; (iii) la faiblesse des revenus et des opportunités d'AGR; ainsi que (iv) la marginalisation liée à la prégnance de certaines pratiques socio-culturelles (non héritage des terres, réclusion, etc.).

7. Tous ces facteurs font que les femmes, en particulier celles qui sont chefs de ménage pour diverses raisons (veuvage, divorce, séparation, exode du mari, etc.) vivent dans une situation de grande vulnérabilité par rapport aux hommes. Cependant, leur participation aux activités du projet, à la prise de décision et à la maîtrise d'ouvrage, devra être appuyée dans le but de pérenniser leur autonomisation et les acquis des activités qu'elles mènent. L'ONG CARE-Niger active dans les trois régions ciblées, est actuellement engagée dans trois grands programmes de: (i) gestion des ressources naturelles et des changements climatiques; (ii) empowerment et promotion du leadership des filles et des femmes; ainsi que (iii) sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle a mis en place un réseau de groupements d'épargne-crédit féminins appelé Mata Masu Dubara ("les femmes ingénieuses"). MMD est une expérience de microcrédit inspirée de la tontine traditionnelle et qui s'adresse exclusivement aux femmes (même si elle tend à s'ouvrir aux hommes). Cet outil financier a été développé comme point d'entrée au renforcement des capacités économiques et financières des femmes à travers la mise en œuvre d'AGR rentables financées grâce à un système de tontine, accompagné de formations et d'informations quant à leurs droits, l'épargne, la gestion d'un crédit, la communication et l'entrepreneuriat. L'objectif final est que les femmes acquièrent progressivement un pouvoir social et politique au sein de leurs ménages, de leurs communautés et successivement au niveau des instances administratives gouvernantes. Plusieurs groupements MMD existent dans les régions du projet *Ruwanmu*. Ils sont capables de prendre en main et coordonner un ensemble d'activités au service des femmes (banques de soudure, recapitalisation en bétail, financement d'AGR, alphabétisation fonctionnelle, etc.), se refinancent directement auprès d'institutions financières décentralisées (réseau ASUSU), et certaines animatrices formées sont maintenant élues maires (ex: Madarounfa) ou conseillères municipales (ex: Tchadoua). Il existe donc à travers les groupements MMD un réel potentiel pour mieux structurer leur participation au développement d'activités productives et au développement local, cibler les renforcements de capacités, et mettre en place un mécanisme de gestion pérenne des infrastructures et activités visant les femmes.

8. Traditionnellement les femmes n'étaient pas impliquées dans l'irrigation. Aucune tâche spécifique de la chaîne de production des produits maraîchers n'a une connotation féminine. Les activités de transformation sont, elles, principalement de la compétence des femmes (séchage en majorité). La petite irrigation nécessite un certain nombre

⁵ Les femmes ont droit à hériter la terre, mais ne recevront que la moitié de la part d'un homme. Cela s'explique par le fait qu'une fois mariée elle ira vivre dans la famille de son mari et ne pourra donc pas exploiter directement sa parcelle. Elle la confie donc à un frère/parent mais en reste la propriétaire (cf. faire-valoir indirect)

d'investissements de départ et d'intrants agricoles peu accessibles aux femmes (terre en vallée, équipement hydraulique, appui-conseil technique, force de travail, autres intrants agricoles tels que les semences, engrais et produits phytosanitaires). Toutefois, lorsque les femmes bénéficient d'une parcelle irriguée, elles en perçoivent rapidement le potentiel, aussi bien en terme de complément alimentaire en période de soudure pour contribuer à la sécurité alimentaire de leur ménage, mais également en terme d'AGR en saison sèche. Qu'elles travaillent individuellement ou en groupement, elles contrôlent totalement les revenus tirés de leur activité et leur utilisation (souvent réinvestis dans le bien-être des enfants et autres membres de la famille). Elles cultivent surtout des spéculations utiles à l'alimentation de la famille (chou, tomate, oseille, oignon, gombo, etc.) qu'elles vont sécher pour conserver plus longtemps.

9. La problématique des jeunes est davantage liée à l'insécurité foncière corrélée à la forte pression démographique (refus de parcelliser ou parcellisation excessive des exploitations familiales jusqu'à des seuils inférieurs à la rentabilité et viabilité) réduisant de fait la possibilité pour les générations actuelles et futures d'assurer leur existence à travers l'agriculture (impossibilité d'hériter comme d'acheter des terres). Au niveau des activités extra agricoles, les jeunes sont très peu présents par manque de formation. L'exode rural est souvent la principale stratégie adoptée par les jeunes ruraux pour faire face à la pauvreté, au chômage et au sous-emploi en saison sèche, et les revenus tirés sont en grande partie consacrés à l'achat de biens de consommation (vêtements, etc.). Les jeunes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder avaient l'habitude d'émigrer dans les grandes villes (exode saisonnier), ou jusqu'au Nigéria, en Lybie, Côte d'Ivoire, etc. pour un exode pluriannuel. Cet exode avait des conséquences sur la diminution de la force de travail au niveau des ménages concernés, les plongeant dans une précarité et une insécurité alimentaire, même si l'apport en revenus (transfert de fonds) pouvait être important pour la survie de la famille. Cependant, compte tenu des conflits régionaux actuels, des violences interethniques et religieuses, et de l'instabilité politique ambiante, nombre d'entre eux sont rentrés et vivent maintenant une condition de désœuvrement et sous-emploi mais représentent un potentiel important pour le secteur agricole.

10. Aussi bien les femmes que les jeunes sont motivés à développer la culture maraîchère de contre saison, comme activité génératrice de revenus mais également pour les femmes dans l'optique d'améliorer la sécurité alimentaire et diversifier le régime alimentaire en période de soudure. Leur accès à la terre même si actuellement limité dans les zones dunaires, ne constitue pas une contrainte majeure en vallée. La pratique de prêt/location est d'usage courant pour une campagne (5 mois de la saison sèche). Avec l'avènement du Code foncier et la mise en place des commissions foncières (niveau village, commune, département), il est possible de formaliser les contrats. Les superficies non exploitées étant encore disponibles et compte tenu des investissements importants à réaliser pour s'adonner à la petite irrigation, l'accès aux ressources eau et terre devra leur être garanti pour une durée minimale d'amortissement des investissements allant de 5 à 10 ans. La faisabilité socio-technique de cette sécurisation foncière a été discutée et acceptée sur le terrain par les parties prenantes.

11. Le choix d'une prise en compte transversale des femmes et des jeunes dans l'ensemble des activités du projet (système d'irrigation adapté, champs-écoles paysans, cash-for-work, appui-conseil technique et organisationnel, alphabétisation fonctionnelle, etc.) sera renforcé par un éventail d'activités spécifiquement destinées à ces deux catégories, ainsi qu'aux ménages plus vulnérables.

C. Zone cible

12. Le projet de petite irrigation *Ruwanmu* interviendra dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder. La région de Zinder (aménagement de 2 000 ha) a été retenue comme nouvelle zone en plus des sites du PUSADER (700 ha à Tahoua + 700 ha à Maradi qui seront consolidés par le *Ruwanmu*) et de 16 nouveaux sites à Tahoua (3 000 ha). Deux sites/communes supplémentaires ont été intégrées afin de consolider les investissements financés par d'autres PTF (400 ha à Zinder). Vingt hectares supplémentaires seront aménagés en jardins de case de 20m² pour 10 000 ménages très vulnérables, notamment ceux dirigés par des femmes (50%).

13. Les critères considérés pour le ciblage géographique du *Ruwanmu* sont les suivants: (i) potentiel en terres et en eau pour la petite irrigation; (ii) zone vulnérable en terme de déficit alimentaire; (iii) pratique déjà existante de la culture irriguée, avec des avantages comparatifs pour certaines spéculations; (iv) consolidation des acquis et actions des projets financés par le FIDA (PUSADER, IRDAR-RCI/PAC2 et PPILDA); et (v) complémentarité avec les interventions des autres PTF.

14. La zone du projet couvrira au total 30 communes rurales et urbaines (CR/U) dans les 3 régions de Maradi, Tahoua et Zinder (cf. appendice 1). Cela correspondra à une superficie totale aménagée de 6 820 ha pour une population totale de 455 290 personnes (65 000 ménages environ).

D. Groupes Cibles

15. **Population cible.** La population cible du *Ruwanmu* sera composée de près de 455 300 personnes, soit environ 65 000 ménages agro-pastoraux, disposant en moyenne de 0,25 ha de parcelle irriguée, dans les trente communes retenues, engagés dans la production horticole. La zone couverte par le *Ruwanmu* concernera environ 20% de la population des 30 communes pouvant avoir accès à des terres irrigables en vallée.

16. **Groupes cibles.** Le *Ruwanmu* ciblera plus particulièrement: (a) les petits exploitants agro-pasteurs⁶, (b) les ménages vulnérables n'ayant ni terre ni accès à des parcelles en vallée; (c) les organisations de producteurs de base et leurs faïtières; et (d) les communes rurales en tant que maître d'ouvrage du développement local. Une attention particulière sera donnée aux femmes et aux jeunes avec, parmi les bénéficiaires directs du projet, au moins 30% des femmes et au moins 30% de jeunes, engagés dans des activités de production ou dans les activités connexes (artisans, transformation, commercialisation). En fonction des types d'activités appuyées leur part pourra varier considérablement (cf. ciblage direct des femmes et des jeunes pour le démarrage d'une MER).

17. La **stratégie genre/jeunes du projet *Ruwanmu*** consistera en: (i) une prise en compte des priorités des femmes et des jeunes dans le cadre du travail initial d'identification des groupes cibles au niveau villageois (MARP, catégorisation des ménages par classe de vulnérabilité, identification des contraintes et stratégies d'adaptation spécifiques, etc.); (ii) la mise en place de groupements MMD et de sensibilisation/IEC en matière de leadership féminin; (iii) le recrutement d'un/e spécialiste Genre/Jeunes qui travaillera pour les projets *Ruwanmu* et PASADEM et qui aura la responsabilité de détailler et d'opérationnaliser une stratégie genre⁷ au niveau de la CNC, des CRC et des prestataires; (iv) le renforcement de chaque GSC/ONG avec une animatrice MMD et la recommandation d'utiliser des binômes d'animateurs de terrain (une femme/un homme), de même pour les autres prestataires chargés de constituer les

⁶ Ce groupe inclut les petits exploitants agro-pasteurs propriétaires de parcelles familiales irrigables, disposant déjà de moyens de captage, d'exhaure et de distribution de l'eau; (b) les petits exploitants agro-pasteurs, propriétaires ou non de parcelles irrigables, disposant uniquement d'un moyen de captage de l'eau; (c) les petits exploitants agro-pasteurs, propriétaires ou non de parcelles irrigables, ne disposant d'aucun moyen de captage, d'exhaure ni de distribution de l'eau;

⁷ En cours d'élaboration en collaboration avec la Coopération Espagnole

organisations communautaires (OP, CEP, AUE, etc.) avec un appui de la/du responsable genre/jeunes; (v) des quotas de participation d'un minimum de 30% de femmes et 30% de jeunes dans l'ensemble des activités; (vi) la participation d'au moins 30% de femmes dans les organes de direction de tous les types de comités de gestion/AUE (manuel FAO genre et irrigation dans le PLF); (vii) la promotion de MER pour diversifier les sources de revenus des personnes sans terres (souvent les femmes et les jeunes) et la promotion d'AGR traditionnellement féminines (transformation des produits agricoles); (viii) la prévision de CEP et de centres d'alphabétisation uniquement féminins si nécessaire/demandé; (ix) la promotion de la micro-irrigation qui requière moins d'eau, la promotion de cultures à haute valeur nutritive et la formation à la nutrition et préparation culinaire des produits maraîchers; (x) des modes de financement plus accessibles (don 100% ou contribution de 10% du coût d'investissement); (xi) l'appui aux COFO pour la sécurisation foncière des plus vulnérables (contrats pluriannuels); (xii) des opportunités d'emploi pour les jeunes (petite irrigation avec accès à la terre, salariat agricole, MER) pour réduire la tendance à l'exode en saison sèche; (xiii) la sensibilisation/formation des hommes comme des femmes, population cible comme cadres/opérateurs du projet, à la dimension genre; (ixx) un module spécifique sur les femmes et les jeunes dans le cadre de l'analyse fonctionnelle et le plan de renforcement de capacité des OP; (xx) des formations initiales sont prévues afin de sensibiliser l'ensemble du personnel et des prestataires aux aspects genre, ciblage inclusif, suivi & évaluation; ainsi que (xxi) des indicateurs de résultats désagrégés par sexe, et dans la mesure du possible par classe d'âge.

E. Stratégie de Ciblage

18. **Ciblage géographique et socio-économique.** Avec les sites priorisés pour leur potentiel productif, la liste des villages concernés par les bassins versants pourra rapidement être dressée. Une campagne de sensibilisation sera menée afin d'informer les communautés des objectifs/activités du projet. Suivra le travail de catégorisation des ménages qui permettra d'identifier les plus vulnérables (cf. DT2 Pauvreté et Ciblage).

19. **Auto-ciblage.** Suite aux premiers recensements, des analyses d'autodiagnostic seront réalisées (focus groupes jeunes et adultes femmes/hommes) au niveau villageois auprès des différents groupes cible afin de déterminer leurs besoins spécifiques et prioritaires. Un dossier de microprojet sera alors initié (cf. annexe 4 pour détails).

20. **Ciblage direct.** Un ciblage direct d'activités spécifiques à l'endroit des femmes et des jeunes, ainsi que des ménages plus vulnérables, sera prévu, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la microfinance et le leadership des femmes (groupement MMD) et de la création d'emplois ruraux connexe à la petite irrigation. Des mesures de facilitation et d'autonomisation (formations, voyages d'études, cadres de concertation) seront prévues afin de créer un environnement favorable à la participation active des groupes cibles, ainsi qu'à leur implication dans la prise de décision, la réduction des coûts de transaction et une meilleure rémunération des producteurs.

21. Les animatrices MMD travailleront étroitement avec les prestataires (GSC/ONG) chargés de la mise en place de l'ensemble des organisations communautaires, OP, CEP, AUE, etc., pour garantir une action ciblée à l'adresse des femmes et des jeunes et relayer la stratégie genre qui sera élaborée par la spécialiste Genre/jeunes au niveau de la CRC de Maradi (mi-temps avec le PASADEM). En particulier, l'analyse fonctionnelle et le plan de renforcement de capacité des OP comportera un module spécifique sur les femmes et les jeunes. Des formations initiales sont prévues afin de sensibiliser l'ensemble du personnel et des prestataires aux aspects genre, ciblage inclusif, suivi & évaluation, etc.

République du Niger: Projet *Ruwanmu*
Document de conception de projet – Annexe 2

Appendice 2.1: Zone cible du Projet

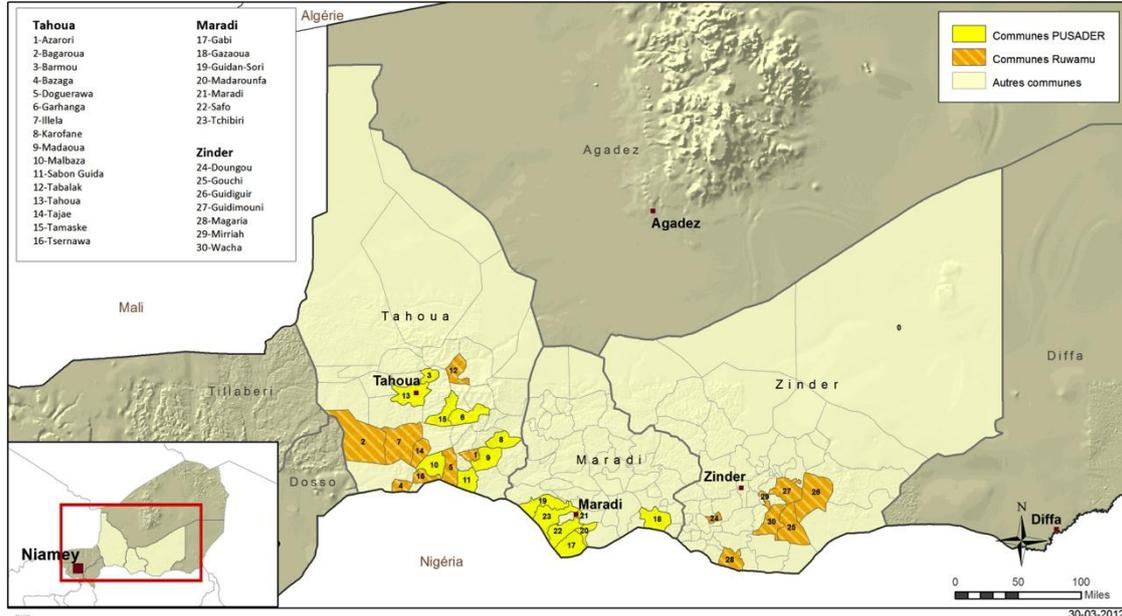
| Communes ciblées | PUSADER | Expansion RUWAMMU | | TOTAL | Population (INS Juil. 2010) | | | |
|---|---------------------------|------------------------------------|--|--|-----------------------------|-----------------------|---|--|
| | Sites (Aménagement + ACT) | Nouveaux Sites (Aménagement + ACT) | Sites à consolider (renforcement ACT uniquement) | | | | | |
| Région de Maradi | | | | | | | | |
| <i>Département d'Aguié</i> | | | | | | | | |
| . Commune rurale de Gazaoua | 250 | 0 | 250 | 250 | 108 250 | | | |
| <i>Département de Guidan Roumdji</i> | | | | | | | | |
| . CR Guidan Sori | 30 | 0 | 30 | 30 | 85 941 | | | |
| . CR Tibiri | 170 | 0 | 170 | 170 | 110 878 | | | |
| <i>Département de Madarounfa</i> | | | | | | | | |
| . Commune Urbaine Maradi | 40 | 0 | 40 | 40 | 200 015 | | | |
| . CR Gabi | 20 | 0 | 20 | 20 | 76 412 | | | |
| . CR Madarounfa | 90 | 0 | 90 | 90 | 64 345 | | | |
| . CR Safo | 100 | 0 | 100 | 100 | 72 472 | | | |
| Sous-total Communes ciblées Maradi | 7 | 0 | 7 | 7 | 718 313 | | | |
| Sous-total hectares et population * ciblés à Maradi | 700 | 0 | 700 | 700 | 143 663 | 20 523 ménages | | |
| Région de Tahoua | | | | | | | | |
| <i>Département de Tahoua</i> | | | | | | | | |
| . CU de Tahoua | 50 | 0 | 50 | 50 | 119 599 | | | |
| . CR Barmou | 100 | 0 | 100 | 100 | 47 147 | | | |
| <i>Département de Abalak</i> | | | | | | | | |
| . CR Tabalak | 0 | 300 | 0 | 300 | 17 475 | | | |
| <i>Département de Iléla</i> | | | | | | | | |
| . CR Iléla | 0 | 200 | 0 | 200 | 123 039 | | | |
| . CR Tajaé | 0 | 400 | 0 | 400 | 51 784 | | | |
| . CR Baqaroua | 0 | 300 | 0 | 300 | 60 784 | | | |
| <i>Département de Birni' Konni</i> | | | | | | | | |
| . CR Malbaza | 100 | 300 | 100 | 400 | 99 804 | | | |
| . CR Dogueraoua | 0 | 200 | 0 | 200 | 111 549 | | | |
| . CR Bazaga | 0 | 500 | 0 | 500 | 35 146 | | | |
| . CR Tsemaoua | 0 | 300 | 0 | 300 | 60 553 | | | |
| <i>Département de Keita</i> | | | | | | | | |
| . CR Garhanga | 50 | 0 | 50 | 50 | 65 034 | | | |
| . CR Tamaské | 100 | 400 | 100 | 500 | 90 937 | | | |
| <i>Département de Bouza</i> | | | | | | | | |
| . CR Karofane | 100 | 100 | 100 | 200 | 60 055 | | | |
| <i>Département de Madaoua</i> | | | | | | | | |
| . CR Azaroni** | 0 | 0 | 100 | 100 | 18 692 | | | |
| . CR Sabon Guida | 100 | 0 | 100 | 100 | 83 574 | | | |
| . CR Madaoua | 100 | 0 | 100 | 100 | 111 097 | | | |
| Sous-total Communes ciblées Tahoua | 8 | 10 | 9 | 16* | 1 156 269 | | | |
| Sous-total ha et pop ciblés à Tahoua | 700 | 3 000 | 700 | 3 700 | 231 254 | 33 036 ménages | | |
| Région de Zinder | | | | | | | | |
| <i>Département de Magaria</i> | | | | | | | | |
| . CR Wacha | 0 | 350 | - | 350 | 65 200 | | | |
| . CR Gouchi | 0 | 350 | - | 350 | 46 458 | | | |
| . CR Magaria | 0 | 200 | - | 200 | 103 019 | | | |
| <i>Département de Gouré</i> | | | | | | | | |
| . CR Guidiguir | 0 | 250 | - | 250 | 44 412 | | | |
| <i>Département de Kantché (Matameye)</i> | | | | | | | | |
| . CR Doungou | 0 | 350 | - | 350 | 31 064 | | | |
| <i>Département de Mirriah</i> | | | | | | | | |
| . CR Guidimouni | 0 | 500 | - | 500 | 52 849 | | | |
| . CR Mirriah (Falki) | 0 | 0 | 400 | 400 | 58 878 | | | |
| Sous-total Communes ciblées Zinder | 0 | 6 | 1 | 7 | 401 880 | | | |
| Sous-total ha et pop ciblés à Zinder | 0 | 2 000 | 400 | 2 400 | 80 376 | 11 482 ménages | | |
| Total Nombre de communes/Pop. de la zone cible | | | | | | | | |
| | 15 | 16 | 17 | 30 | 2 276 462 | | | |
| Total Nombre ha / pop à appuye | | | | | | | | |
| | 1 400 | 5 000 | 1 800 | 6 800 | 455 292 | 65 042 Ménages | 2 168 Mén/CR | |
| | | | | + 20ha micro-irrigation goutte à goutte = 6820 ha | | | 4 943 arrondi à 500 Femmes chef de ménage | |
| Notes: | | | | | | | | |
| ACT: Appui-conseil technique (vulgarisation agricole, protection de l'environnement/bassins versants, organisation paysanne) | | | | | | | | |
| * Des nouveaux aménagements seront financés par le RUWAMMU dans 3 communes déjà touchées par le PUSADER (seules 8 nouvelles communes d'extension sont prévues à Tahoua). | | | | | | | | |
| ** Les 100ha de la commune d'Azaroni ont été considérés uniquement pour des travaux d'aménagement des bassins versants. | | | | | | | | |
| 20% de la population totale de la commune est considérée comme bénéficiaire. Un ménage est composé de 7 personnes en moyenne. Un même site irrigable peut concerner plusieurs villages. | | | | | | | | |
| Les femmes représentent environ 50% de la population de la zone (50,6% à Maradi, 50,4% à Tahoua et 49,4% à Zinder). | | | | | | | | |
| En moyenne 7,6% des ménages sont dirigés par des femmes (près de 9,9% à Zinder, 9,6% à Tahoua contre 3% à Maradi) | | | | | | | | |

Appendice 2.2: Cartes du Projet

République du Niger

Projet de petite irrigation Ruwanmu dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

Rapport de conception

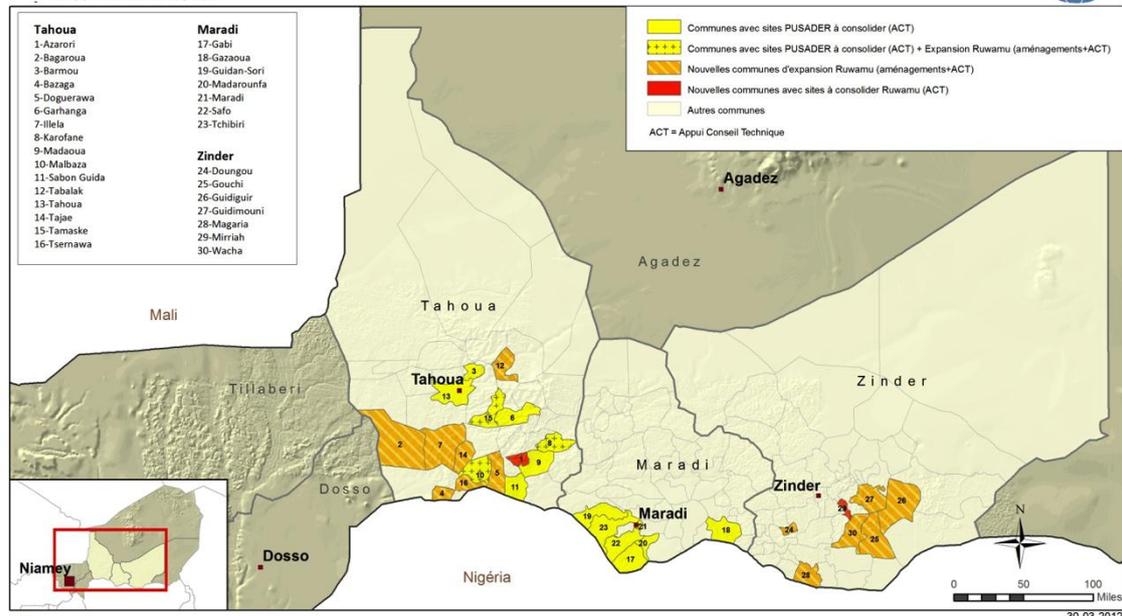


The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.
IFAD Map compiled by IFAD

République du Niger

Projet de petite irrigation Ruwanmu dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

Rapport de conception



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.
IFAD Map compiled by IFAD

Appendice 2.3: Stratégie de ciblage

| Type de ciblage | Catégorie de bénéficiaires | Critères/caractéristiques justifiant le ciblage | Activités prévues dans le projet Ruwanmu |
|-----------------------------|---|---|---|
| Ciblage géographique | <p>7 communes de la région de Maradi: Gazaoua (Département Aguié); Tibiri, Guidan Sori (Dép. Guidan Roudji); Commune urbaine de Maradi, Gabi, Madarounfa, Safo (Dép. Madarounfa).</p> <p>16 communes de la région de Tahoua: Commune urbaine de Tahoua, Barmou (Dép. Tahoua); Tabalak (Dép. Abalak); Iléla, Tajaé, Bagaroua (Dép. Iléla); Malbaza, Dogueraoua, Bazaga, Tsernaoua (Dép. Birni'Konni); Garhanga, Tamaské (Dép. Keita); Karofane (Dép. Bouza); Azarori, Sabon Guida, Madaoua (Dép. Madaoua)</p> <p>7 communes de la région de Zinder: Wacha, Gouchi, Magaria (Dép. Magaria); Guidiguir (Dép. Gouré); Doungou (Dép. Kantché/ex. Matameye); Guildimouni, Mirriah (Dép. Mirriah)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Zone à fort potentiel de développement de la petite irrigation privée - PIP (ressources hydriques et foncières). - Bassin de production horticole, avec des avantages comparatifs pour des spéculations phares (oignon, canne à sucre) et secondaires (poivron, chou, tomate, patate douce) avec un potentiel de développement. - Zone vulnérable en termes de déficit alimentaire (céréales) et nutritionnel. - Consolidation des acquis des projets financés par le FIDA (PUSADER, PPILDA et IRDAR-RCI/PAC2). - Capitalisation des expériences passées (projets PPIP et PIP2/IDA, ASAPI/UE, etc.), et recherche de complémentarité avec des projets en cours (PASR/Danida, PRODEX/IDA, PADAZ/BAD, projet mobilisation eaux Maradi, etc.) ou à venir (projet mobilisation eaux Tahoua, Zinder/BAD, PASDR/UE, etc.) financés par d'autres PTF, ou du PASADEM financé par le FIDA. | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et diversification des techniques d'irrigation et d'aménagement + appui-conseil technique de proximité pour un développement durable de la petite irrigation. - Suivi/analyse piézométrique et protection des ressources naturelles (eaux, bassins versants). Mise en place d'associations des usagers de l'eau (AUE) suivant une approche terroir/intégrée tenant compte de la diversité des usagers (irrigants, pasteurs, transhumants, ménagères, etc.). Système d'information géographique (SIG) - Organisation et professionnalisation des OP et des chambres régionales d'agriculture (CRA). Appui au RECA. Système d'information sur les marchés agricoles. - Infrastructures de collecte et commercialisation (hangars, plateformes de tri, comptoirs, etc.) + Mise en place d'entités autonomes de gestion (partenariat public-privé). Pôles de commercialisation. - Pistes rurales de désenclavement et barrières de pluie + Appui aux brigades communales d'entretien routier (BCER). - Autonomisation des femmes, des jeunes et des ménages plus vulnérables (sécurisation foncière, groupements MMD, micro-entreprises rurales connexes à la PIP). |
| Autociblage | Ménages peu et moyennement vulnérables (PV + MV) <i>(environ 10% des ménages ruraux)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Pratique de la petite irrigation avec des équipements de captage, d'exhaure, voire de distribution modernes. - Propriétaires de terres irrigables (0,75 à 2 ha environ) et mobilisation possible de main-d'œuvre familiale et/ou salariée. - Possession de gros et petit bétail (fumure disponible). - Capital monétaire pour mobiliser une contribution et accéder au crédit des SFD. - Accès aux intrants agricoles. - Stabilité en saison de soudure (pas d'exode). - Un peu lettrés | <ul style="list-style-type: none"> - Appui-conseil organisationnel - Appui-conseil sur les techniques d'irrigation et itinéraires agronomiques (champs-écoles paysans - CEP) - Appui-conseil commercialisation - Facilitation pour l'accès au crédit auprès de SFD (appui au montage des dossiers) - Gestion des infrastructures de collecte et comptoirs, banques d'intrants - Suivi piézométrique (AUE), participation aux instances de gestion des bassins versants aménagés - Alphabétisation fonctionnelle |
| | Ménages moyennement vulnérables (MV) <i>(environ 20% des ménages ruraux)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Pratique traditionnelle de la petite irrigation avec des équipements de captage et d'exhaure plus rudimentaires. - Propriétaires de terres irrigables (entre 0,25 et 0,75 ha environ) et mobilisation de main-d'œuvre familiale. - Possession de petit bétail (fumure disponible) - Réticence à contracter des crédits auprès des SFD, peur d'une incapacité de remboursement, mais capacité à mobiliser une contribution au coût d'investissement. - Stabilité variable en saison de soudure (départ en exode saisonnier dans les pays frontaliers). - Travaillent parfois comme salariés agricoles. - Quelques personnes alphabétisées et organisées en groupements. - Vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> - MP pour l'aménagement des parcelles et une petite irrigation moderne (moyens de captage, d'exhaure et distribution) - Appui-conseil organisationnel - Appui constitution groupements MMD (tontine, AGR, leadership, etc.) - Appui-conseil sur la technique d'irrigation la mieux adaptée au contexte socio-écologique (captage, exhaure, distribution) et itinéraires agronomiques (CEP) - Appui-conseil commercialisation - Facilitation pour l'accès au crédit auprès de SFD (appui au montage des dossiers de microprojets, caution solidaire, épargne bloquée, sensibilisation à l'épargne/crédit,...) - Gestion des infrastructures de collecte et comptoirs, banques d'intrants - Protection des bassins versants (Cash for Work), suivi piézométrique (AUE) - Alphabétisation fonctionnelle - IEC Nutrition/préparation culinaire des produits maraîchers |
| | Ménages vulnérables et très vulnérables (V + TV) <i>(environ 70% des ménages ruraux)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour la petite irrigation comme complément alimentaire du ménage et AGR en contre-saison. - Non propriétaires de terres en vallée propice à la petite irrigation. - Location ou prêt possible d'une parcelle <0,25 ha - Grande vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. - Sujets à l'exode saisonnier ou de plus longue durée. - Peu organisés en groupement de | <ul style="list-style-type: none"> - MP pour l'aménagement des parcelles et une petite irrigation moderne (moyens de captage, d'exhaure et distribution) - Sécurisation foncière (contrats de location ou prêt pluriannuels, de 5-10 ans) - Appui-conseil organisationnel - Groupement féminin MMD - Don de kits de micro-irrigation (système goutte à goutte) pour aménager des jardins de case de 20m2. Vulgarisation spéculations riches en micronutriments (Moringa, Cassia tora, Dolique, etc.) + IEC Nutrition/préparations culinaires |

République du Niger: Projet *Ruwanmu*
Document de conception de projet – Annexe 2

| | | | |
|--|------------------|--|--|
| | | <p>producteurs, sauf les femmes actives en associations informelles d'entraide.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analphabètes - Inéligibles au crédit des SFD - Incapacité à mobiliser une contribution pour accéder aux microprojets. | <ul style="list-style-type: none"> - Subvention totale pour la création de MER non agricoles connexes à la PIP (réparation/entretien de pompes, construction charrette, outils agricoles, forage de puits, tressage de paniers, etc.) - Cash for Work pour l'aménagement des bassins versants (seuils d'épandage, demi-lunes, traitement des koris, cordons pierreux, haies vives, reboisement, etc.) - Alphabétisation fonctionnelle |
| Ciblage direct | Femmes et jeunes | <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique et communautaire d'impliquer davantage les femmes dans ce sous-secteur (pour la sécurité alimentaire/nutritionnelle des ménages) et les jeunes (alternative à l'exode). - Engouement pour la culture maraîchère. - Non propriétaires de terres irrigables. - Location ou prêt possible d'une parcelle <0,25 ha (groupement de femmes ou individuellement) - Faibles moyens de production (main d'œuvre, appui-conseil, intrants agricoles, équipement approprié, etc.) - Incapacité à mobiliser une contribution pour accéder aux microprojets. - Contraint à l'exode en saison sèche ou pluriannuel (jeunes) - Souvent analphabètes | <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation foncière (contrats de location ou prêt pluriannuels, 5-10 ans) - Groupement féminin MMD - Appui-conseil organisationnel - Don de kits de micro-irrigation + IEC Nutrition/préparations culinaires - Subvention totale pour la création de micro-entreprises rurales non agricoles connexes à la PIP - Appui aux techniques de transformation et conservation des produits maraîchers - Alphabétisation fonctionnelle - Cash for work |
| Mesures de facilitation et d'autonomisation | Tous | | <ul style="list-style-type: none"> - Autodiagnostic et aut recensement participatifs (classification négociée des ménages par catégorie de vulnérabilité) - Quota fixé d'au moins 30% de femmes et 30% de jeunes bénéficiaires du projet, et au moins 30% de femmes dans les comités de gestion et AUE. Données à ventiler par sexe - Approche/IEC groupements MMD - animateurs de terrain GSC/ONG en binôme H/F - CEP - Formations - Alphabétisation - Voyages d'échanges, voyages d'étude - Maîtrise d'ouvrage: commune et OP - Constitution, formation et suivi de comités de gestion de toutes les infrastructures - Supports audiovisuels, Radio rurale, SIG et SIMA - Ateliers annuels de bilan et de planification participatifs - Cadres de concertation entre STD, projets, PTF (petite irrigation, sécurité alimentaire) - Dialogue politique sur la promotion de la petite irrigation dans le respect et la gestion durable des ressources naturelles, sécurité alimentaire, le foncier, le genre/ciblage |

Appendice 2.4: Politique du FIDA sur le ciblage – Points à vérifier lors de la conception

| | SCORE (1-6) | COMMENTAIRES |
|--|--------------------|---|
| 1) Le principal groupe cible - les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond-il au groupe cible du FIDA tel que défini dans la Politique concernant le ciblage (les ruraux extrêmement pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire)? | 4,5 | Les extrêmement pauvres n'ont pas accès à la petite irrigation, mais des actions de substitution ont été prévues telles que les kits de micro-irrigation goutte à goutte et la diversification dans des MER |
| 2) Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens de subsistance particuliers - avec toute l'attention nécessaire sur les différences entre hommes et femmes? | 4,5 | Voir annexe du DT Pauvreté et ciblage sur les caractéristiques des groupes vulnérables (résultats des MARP) |
| 3) Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous-groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion? | 5 | Voir paras 8 à 11 de l'annexe 2 DT Pauvreté et ciblage |
| 4) Le document de conception décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage? La stratégie de ciblage inclura toutes ou certaines des mesures et méthodes ci-après: | 4,5 | Voir para 28 du DCP Voir tableau appendice 2.3 Voir DT Pauvreté et ciblage |
| 4.1) Ciblage géographique – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de substitution, il permet d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres. | 6 | |
| 4.2) Mesures de facilitation – Il s'agit des mesures visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Elles comprennent les initiatives de concertation, de sensibilisation et de renforcement des capacités, ainsi que des dispositions adéquates pour la gestion du projet/programme (références dans les termes de référence, composition de l'UCP); langage utilisé pour décrire les postes de travail (il/elle; masculin/féminin). | 4 | |
| 4.3) Mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités , notamment activités d'information et de communication, mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance en soi, appui organisationnel, afin de rendre autonomes ceux qui, traditionnellement, ont peu de moyens d'expression et de pouvoir, et de les encourager à participer plus activement à la planification et à la prise de décisions. | 4,5 | |
| 4.4) Ciblage direct lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques. Ces mesures peuvent inclure: des critères de sélection, choisis et appliqués par les communautés; des quotas (par ex. pour les femmes); des fonds spéciaux. | 5 | |
| 4.5) Attention aux procédures qui pourraient freiner la participation des groupes cibles attendus (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires; des procédures juridiques contraignantes, etc.). | 4,5 | |
| 5) Suivi des résultats du ciblage. Le document de conception précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi, notamment un suivi et évaluation participatifs, et qu'ils seront évalués lors de l'examen à mi-parcours? | 4,5 | Paras 3 (dernier point) et 5 de l'annexe 5 Paras 91, 92, 96 du DCP |
| SCORE GLOBAL | 4,6 | |

Appendice 2.5: Cadre d'intégration de la dimension genre dans les opérations du FIDA – Caractéristiques essentielle d'une conception et d'une mise en œuvre respectueuse des différences hommes-femmes

| | SCORE (1-6) | Commentaires |
|---|-------------|---|
| 1. Le document de conception du projet inclut des données sur la pauvreté ventilées par sexe et une analyse des différences hommes-femmes dans les activités et secteurs concernés, qui constituent la base de la mise en œuvre du projet | 4,5 | |
| 2. Le document de conception du projet présente – ou le projet met en œuvre – des actions qui visent à: <ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'autonomisation économique des femmes à travers l'accès à et le contrôle de ressources essentielles; Renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision dans les affaires de la communauté et leur représentation dans les institutions locales; et Améliorer les connaissances des femmes, leur bien-être et alléger leur charge de travail en facilitant leur accès aux services et infrastructures ruraux de base | 4,5 | Tout sauf accès aux infrastructures de base et allègement des charge de travail (pas de budget) |
| 3. Le document de conception du projet identifie des mesures opérationnelles devant garantir une participation équitable des deux sexes aux activités planifiées et aux avantages à en tirer. Ces mesures incluent généralement: | 4,5 | Paragraphe 28 du DCP |
| 3.1 Des ressources adéquates allouées à la mise en œuvre de la stratégie genre | 4,5 | Quotas, activités spécifiques, spécialiste Responsable genre/jeunes à la CRC de Maradi, binômes animateurs de terrain (Femme/Homme), etc. |
| 3.2 De s'assurer de et de soutenir la participation active des femmes dans les organes et comités de prise de décision liés au projet | 4,5 | Quotas dans tous les comités de gestion, AUE, approche groupements MMD, etc. |
| 3.3 De s'assurer que les mécanismes de gestion du projet / programme (composition de l'UGP/UCP, du mandat du projet, etc.) reflètent l'attention portée à l'égalité des sexes et aux difficultés d'autonomisation des femmes; et | 4,5 | Sensibilisation/Formation des cadres CNC/CRC, des GSC/ONG, Responsable Genre/Jeunes, suivi des indicateurs désagrégés par sexes et des quotas |
| 3.4 De s'assurer que le projet/programme atteigne directement les femmes (par exemple par un nombre adéquat d'agents de terrain qualifiés), en particulier lorsque la mobilité des femmes est limitée | 4,5 | Une animatrice MMD et des binômes d'animateurs de terrain au niveau des GSC/ONG |
| 4. Le cadre logique du projet et le système de suivi et évaluation (S&E) prévoient dans la conception des indicateurs de performance et d'impact ventilés par sexe – que l'unité S&E renseigne | 6 | |
| MOYENNE | 4,8 | |

ANNEXE 3: PERFORMANCE DU PAYS ET LEÇONS APPRISSES

PERFORMANCE DU PAYS

1. En 2009, le Bureau Indépendant d'Évaluation du Fonds international de développement agricole (FIDA) a été chargé d'entreprendre une évaluation du programme-pays (EPP) du FIDA au Niger. L'évaluation a apprécié la performance des trois composantes du partenariat entre le Gouvernement et le FIDA: le portefeuille de projets et programmes, les activités hors prêts et les deux COSOP pour le Niger. L'évaluation du portefeuille, qui comprenait 7 projets et programmes, a couvert la période 1997-2009. Les objectifs des projets ont été jugés en ligne avec les politiques et stratégies du Gouvernement et du FIDA. Le portefeuille répondait assez bien aux besoins des ruraux pauvres, et il a fait preuve d'une souplesse satisfaisante lorsqu'il s'est agi de faire face aux urgences (2005 et 2010). En terme d'efficacité du portefeuille, des résultats probants ont été obtenus dans le domaine de la remise en valeur des terres et au niveau de la gestion de l'eau pour l'irrigation à petite échelle. Sur le plan local, ces résultats ont contribué à l'essor de la productivité de l'agriculture et de l'élevage. La construction et la remise en état de pistes rurales ont dépassé les prévisions.

2. L'évaluation a souligné que les processus de démarrage et de gestion, auparavant relativement lents, se sont améliorés considérablement depuis quelques années. Le rapport entre le taux de réalisation matérielle et le taux de dépenses de fonctionnement des projets a notamment progressé. En 2010, le Niger a été l'un des trois pays de la Division WCA à dépasser le décaissement de 5 million de USD/an. La durabilité des acquis en matière de GRN et de production agricole est assez bonne, grâce à la simplicité des aménagements et à la forte implication des populations. Le portefeuille du FIDA au Niger a favorisé de nombreuses innovations agro-écologiques, sociales, institutionnelles et méthodologiques, grâce à la relation tripartite entre les projets, les institutions de recherche et les bénéficiaires. La performance du portefeuille FIDA en matière d'innovation a donc été jugée satisfaisante.

3. Sur la base de critères majeures de l'EPP 2010, la performance du portefeuille, des activités hors prêts et des COSOP, l'ensemble du partenariat entre le FIDA et le Gouvernement a été considéré comme modérément satisfaisante. Le tableau ci-dessous résume les notes attribuées par l'EPP 2010 aux différents critères d'évaluation.

Synthèse des appréciations de l'EPP du Niger

| Critères d'évaluation | Score ^a |
|---|--------------------|
| Performance du portefeuille | 4 |
| Performance des activités hors prêts | 4 |
| Performance des COSOP | 4 |
| Ensemble du partenariat entre le FIDA et le Gouvernement | 4 |

^{a)} L'échelle des scores est la suivante: 1 = très insatisfaisant; 2 = insatisfaisant; 3 = modérément insatisfaisant; 4 = modérément satisfaisant; 5 = satisfaisant et 6 = très satisfaisant.

LEÇONS APPRISSES

4. La pratique de la petite irrigation est ancienne au Niger avec des moyens d'exhaure manuels à partir de puisards traditionnels. De nouvelles technologies à moindre coût ont été récemment disséminées par quelques projets dont les principaux sont (i) PPIP, PIP2 et PRODEX (IDA), (ii) PUSADER (FIDA), (iii) ASAPI (EU), (iv) PADAZ, plus particulièrement dans la vallée de la Tarka (Tahoua), le goulbi de Maradi et dans le sud Zinder, dont les succès par rapport aux autres formes de projets d'irrigation (grands périmètres) sont notables. En 2009, les périmètres de petite irrigation privée couvraient plus de 18 000h a¹. Les leçons tirées de ces projets ont poussé le Gouvernement du

¹ Capitalisation d'expérience sur le développement de la petite irrigation privée pour des productions à haute valeur ajoutée en Afrique de l'Ouest, Rapport National du Niger, Décembre 2009

Niger, au travers de l'initiative 3N, à reconnaître l'importance de la petite irrigation dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Ce qui a marché...

La petite irrigation privée, un modèle rentable

Les projets de référence: PIP2, Pusader, ASAPI, Prodex

5. Le développement de la petite irrigation privée se présente comme une stratégie d'irrigation peu coûteuse et efficace. L'analyse des différents projets d'irrigation au Niger a permis de mettre en lumière les aspects innovants et prometteur de l'appui à la petite irrigation privée: en favorisant l'accès aux technologies simples à faible coût (puits, forages, pompes manuelles, motopompes et réseaux de distribution), il est possible d'augmenter significativement la production irriguée et la rentabilité économique des différentes cultures produites et ce, à des coûts à l'hectare (1 à 1,5 millions de FCFA) bien inférieurs à ceux des périmètres ce contre-saison (1 à 3 millions de FCFA) et des grands AHA (6 à 10 millions de FCFA). L'engouement suscité par ces projets, dont témoignent les nombreuses initiatives de petits producteurs qui se sont lancés dans la pratique de la petite irrigation privée sans appui financier et technique des projets de développement, tend à démontrer que ce type d'irrigation correspond bien aux besoins des paysans et peut être satisfait avec des ressources économiques limitées. Par l'intérêt qu'elle suscite mais aussi par sa conception simple, son faible coût et ses bénéfices socio-économiques importants pour les producteurs, la petite irrigation privée se révèle être une stratégie d'irrigation fort intéressante dans les zones où l'eau (en particulier souterraine) est facilement accessible. Le PIP2 a enregistré une augmentation des rendements de plus de 50% pour l'oignon, la tomate et le poivron², ainsi que la multiplication par 6 de la production d'oignon et de tomate dans la zone d'intervention³. Le projet a également observé que les revenus des producteurs bénéficiaires ont été multipliés par deux pour le poivron, par sept pour l'oignon et par 11 pour la tomate. Ces résultats, associés à un faible coût à l'hectare, ont permis un taux de rentabilité économique de 27% pour le PIP2.

Augmentation des rendements des surfaces irriguées dans le cadre du PIP2

| Culture | Valeur de référence (document d'évaluation du projet) | | 2008 (Rapport de fin d'exécution) | |
|---------|---|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| | Rendement (t/ha) | Surface irriguée (ha) | Rendement (t/ha) | Surface irriguée (ha) |
| Tomates | 18,00 | 198 | 28,80 | 805 |
| Riz | 2,36 | 180 | 3,65 | 1.240 |
| Poivron | 10,81 | 3.430 | 17,48 | 5.241 |
| Choux | 11,21 | 108 | 34,87 | 486 |
| Oignons | 18,20 | 828 | 34,76 | 3.481 |

* Les rendements sont plus faibles que reportés dans d'autres sources dans la mesure où les pertes à la production et au stockage ont été prises en compte.

Source: *Rapport de fin d'exécution du PIP2, Banque Mondiale, 2009*

² La valeur de référence semble pertinente au regard des données FAOSTAT disponibles: 18,8t/ha pour la tomate 5(2007); 20,9t/ha pour l'oignon (2008); et un peu sous-évaluée pour le chou avec 17,5t/ha (2008)

³ Rapport de fin d'exécution du PIP2, Banque Mondiale, 2009

Le suivi technique de terrain rapproché des GSC, élément central pour une mise en œuvre de qualité

Les projets de référence: PIP2, Pusader, Prodex

6. Les projets de développement de la petite irrigation se sont appuyés sur des opérateurs de suivi conseil de proximité qui ont été systématiquement formés pendant toute la durée du projet. Dans le cadre du PIP2, un total de 29 GSC avait été établis dont 265 membres avaient été formés, permettant l'équipement de plus de 16 000 ha. Par cet apprentissage, les GSC sont devenus des acteurs centraux de toute intervention dans le secteur. Leur présence permanente auprès des producteurs en fait des interlocuteurs efficaces. En tant que prestataires de services du Pusader, ils ont contribué de manière décisive à mettre rapidement et efficacement en œuvre les activités de petite irrigation. Ce capital humain, fruit de plus de 10 ans d'investissement dans la petite irrigation constitue une base cruciale pour ce nouveau projet.

Le mécanisme d'accès aux intrants comme nécessité pour l'intensification agricole

Les projets de référence: IARBIC, PUSADER, PRODEX

7. L'accès aux intrants a été appuyé dans la plupart des projets, essentiellement par la création de Boutiques d'Intrants (BI) gérées par les groupements de producteurs agricoles en lien avec les coopératives régionales (projet IARBIC/FAO et ASAPI). En 2009, 507 BI ont été recensées par le projet IARBIC dont 62% étaient encore fonctionnelles⁴. Ces BI sont des services prometteurs au regard des bons résultats enregistrés en matière de disponibilité en intrants de qualité, à des prix abordables et au moment opportun pour le producteur. L'évaluation du projet IARBIC souligne le rôle important des BI.

8. Les filières d'approvisionnement en intrants se sont professionnalisées en partant des BI jusqu'au OP faîtières régionales avec des capacités logistiques et financières qui peuvent fournir un service de qualité concurrençant de mieux en mieux les circuits privés distribuant souvent dans les marchés ruraux des intrants de piètre qualité. Leur taux de couverture reste encore limité aux zones ayant bénéficiées d'appui par des projets.

La sécurisation du foncier, élément central de la durabilité

Projet de référence: Pusader

9. Les activités de sécurisation foncière sont essentielles pour qu'accède au foncier productif un plus grand nombre d'actifs ruraux, notamment les vulnérables. Les projets ont observé qu'il existe des arrangements sociaux permettant à des agriculteurs sans terre d'irriguer avec des techniques relativement simples (forage, motopompes et petits canaux d'irrigation) des parcelles mises en prêt pendant la saison sèche. Octroyer une motopompe pour l'installation de forage à des petits producteurs sans droit foncier est bien moins risqué que bon nombre d'acteurs au développement le laissent supposer et favoriserait le développement de la petite irrigation en saison sèche.

10. Pour valoriser ces pratiques et les pérenniser, les activités liées à la création et au renforcement institutionnel des commissions foncières doivent être poursuivies afin que les COFO officialisent par des actes fonciers ces pratiques traditionnelles déjà largement admises localement. Le PIP2 avait déjà appuyé 103 commissions foncières dans le cadre de la mise en œuvre du projet, permettant notamment aux femmes et aux jeunes de bénéficier de titres de location sécurisant.

⁴ Evaluation Indépendante du projet IARBIC, août 2011

La gestion communautaire des bassins versants comme garantie de durabilité des aménagements

Projets de référence: AFD (Badaguichiri), GTZ (Karadji), Coopération italienne (Ader Douchi Maggia), PMET (Banque Africaine de Développement)

11. Depuis les années 1980, des activités de protection des bassins versants ont été menées au Niger; la majorité d'entre elles a concerné la région de Tahoua. Depuis les années 1990, ces interventions suivent une approche participative (dans la planification et réalisation des ouvrages) qui, depuis 2004, inclut également les Communes rurales à travers la planification intercommunale. La participation des commissions foncières est également un élément clé pour la sécurisation des aménagements. L'appropriation par les communautés de ces réalisations est visible comme dans la zone de Badaguichiri, où les populations poursuivent les activités de récupération des terres (demi-lunes et zaï agricoles) après avoir bénéficié du « Projet d'aménagement et de gestion du bassin versant de Badaguichiri » financé par l'AFD (2009-2014) ou la zone de Keita, qui a bénéficié du Projet de développement rural de l'Ader Douchi Maggia (1984-2006, Coopération italienne, 36 000 ha de terres récupérées). A noter d'autres projets de protection des bassins versants tels le projet aménagement du bassin versant de Karadji à travers des seuils d'épandage (2003-2005, GTZ). Voir également le document 34 du PLF sur les expériences d'aménagement et de gestion des bassins versants au Niger.

12. Le Projet de Mobilisation des Eaux dans la région de Tahoua (PMET) de la BAD a mis en place des comités de gestion des bassins versants pour chaque ouvrage construits/réhabilité (seuils, petits barrages, etc.). Ces comités incluait un représentant de chaque village à proximité des ouvrages et avec des habitants producteurs bénéficiant des aménagements réalisés. Le comité était notamment chargé d'organiser les travaux collectifs de désensablement et de prélever une petite redevance auprès des producteurs pour le financement de l'entretien. Les comités étaient organisés autour d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) trésorier(e), d'un(e) vice-trésorier(e), d'un(e) secrétaire et d'un vice-secrétaire. Ils disposaient également de comptes bancaires auprès de SFD.

13. Les évaluations et diagnostics participatifs (cf. Annexe 13 PLF – DOC62 rapport de capitalisation et DOC61 rapport d'achèvement du PMET) ont montré que ces comités pouvaient être efficaces. Au moment de l'achèvement du PMET les comités de gestion étaient pleinement fonctionnels et pouvaient assurer les entretiens simples sans difficulté. Certains éléments devraient néanmoins être davantage renforcés pour garantir la durabilité: (i) la participation des éleveurs aux comités de gestion; (ii) l'ancrage dans la dimension communale avec une participation ou des liens avec les communes; (iii) les liens avec les services techniques décentralisés notamment de l'Hydraulique et de l'Environnement (suivi et appui technique); (iv) la représentativité des femmes dans les comités de gestion; (v) l'implication des commissions foncières pour la sécurisation des ouvrages et des parcelles productives; (vi) s'assurer de la reconnaissance juridique des comités de façon générale et au niveau des communes et des services techniques en particulier (rôle/mandat); et (vii) la mise en place de comités de gestion en évitant la multiplication et les doublons (par exemple voir les synergies possibles avec les associations des usagers de l'eau (AUE) qui peuvent peut-être être les mêmes dans le cadre du *Ruwanmu*).

Des techniques participatives et un accent sur l'implication des femmes pour un ciblage pertinent et effectif

Projet de référence: groupes MMD, Pusader (en commune de Karofane, Tahoua)

14. La qualité du ciblage a permis une meilleure prise en compte et implication des femmes, des jeunes et des groupes les plus vulnérables dans la mise en œuvre du projet, de renforcer les mécanismes de solidarité et d'assurer le suivi de la vulnérabilité

des ménages. Des résultats notables - notamment de changement de comportements - ont été relevés une nette amélioration de la position sociale des groupes cibles à travers « la libération de leur parole » en assemblée villageoise, leur implication dans les instances de décision et l'amélioration de leur pouvoir économique. Le ciblage du PUSADER (lui-même tiré des leçons apprises sur le PPILDA) se base sur l'utilisation de deux outils performants: i) l'autodiagnostic & la planification villageoise qui amènent les populations à réfléchir sur leur environnement, à en identifier les contraintes et les atouts et de planifier les actions à réaliser pour leur propre développement; et ii) le ciblage nominatif qui permet aux ménages de se classer eux-mêmes en fonction de leurs niveaux de pauvreté et de vulnérabilité.

15. D'autre part, sur le plan de la participation des femmes, l'approche et la méthodologie développées par CARE en matière de leadership féminin et de microfinance pour le développement d'activités génératrices de revenus à travers la constitution de groupements Mata Masu Dubara (MMD), de formations et IEC, a permis de renforcer considérablement les capacités économiques, techniques, sociales et la participation active des femmes, dans la prise de décision familiale comme communautaire, ainsi que politique (cf. Annexe 2 pour plus de détails). Le Projet reprendra ces outils en ajustant les mécanismes de financement afin de prendre en compte les plus vulnérables (cf. supra).

Une capitalisation des savoirs effective permise par des acteurs nationaux clés
Acteurs de référence: CEIPI (Université du Niger, RECA)

16. La progression de la prise en compte de la petite irrigation comme une composante à part entière de l'agriculture irriguée au Niger est le fruit d'une accumulation des savoirs acquis tant par les grands projets que par les expériences plus localisées. Les efforts de centralisation de ces expériences au niveau de deux acteurs clés mettent les connaissances acquises au service de tous: (i) le CEIPI basé à l'université du Niger, reprenant analyse critique, études et recherches appliquées, (ii) le RECA récupère pro activement et dissémine les pratiques et les leçons tirées des différentes expériences. Toute capitalisation des savoirs et leur dissémination doit associer, en les renforçant, ces acteurs de référence. Les GSC constituent également un outil de capitalisation sans précédent qui permet d'opérationnaliser sur le terrain les enseignements tirés. Ces groupes fonctionnels depuis plus de 10 ans sont des acteurs clés dans la gestion des connaissances, de leur diffusion et de l'application opérationnelle des enseignements au Niger.

Une mise en œuvre de qualité permise par une gestion efficace et des opérateurs/partenaires performants

Projet de référence: Pusader

17. La gestion fiduciaire du Pusader par le CNC du PAC2 permet un décaissement conforme au PTBA et dans le respect des passations de marchés et des règles comptables par une équipe efficace. En 2011, le PUSADER a réalisé 91% du PTBA et après un an de sa mise en vigueur et 10 mois après sa première DRF le projet a déjà décaissé 47% des ressources globales du projet. Ce dispositif permet de capitaliser sur l'expérience de ressources humaines de qualité qui peuvent être renforcées mais garder la responsabilité fiduciaire de la mise en œuvre. En outre, l'équipe maîtrise le logiciel TOMPRO qui permet la qualité du suivi comptable et de la production des DRF. Les coordinations régionales ont dû maîtriser plus d'aspects techniques et on devra considérer la charge de travail générés par les différents projets qu'ils doivent mettre en œuvre avant de leur confier des responsabilités qui risquent d'excéder leurs capacités. Les CRC et la CNC ont su par ailleurs constituer un réseau de prestataires et de partenaires opérationnels réalisant des activités spécifiques pour une mise en œuvre efficace, de qualité et permettant un certain niveau d'efficacité via des contrats basés sur les résultats. Le suivi-évaluation demeure cependant un domaine à améliorer, de même que la coordination et le partage entre projets.

Ce qui pourrait être amélioré...

La gestion durable des systèmes maraîchers à travers le partage et l'expérimentation de techniques

18. La plupart des systèmes maraîchers ont certes augmenté les rendements (cf. supra) mais de gros efforts sont encore à fournir pour améliorer la productivité tant de l'eau que des intrants. La gestion de la fertilité et de la lutte intégrée est très rudimentaire alors que ces éléments compromettent la durabilité, tant économique qu'environnementale, des systèmes. Des cultures pivots sont souvent bien maîtrisées (oignon à Tahoua, poivron à Maradi, canne à sucre à Zinder par exemple) mais il est parfois difficile aux producteurs de diversifier les productions.

19. Le savoir-faire partagé au sein de champ école paysans maraîcher dans les pays de la sous-région, ou à Aguié avec les parcelles d'innovation paysanne du PPILDA, a montré que la dissémination des savoirs par les pairs, autour de pratiques concrètes, sur un lieu que les paysans maîtrisent, permet une dissémination et une adoption des bonnes pratiques. Le projet IARBIC de la FAO a permis la construction d'une expérience solide dans la mise en œuvre des champs-écoles paysans (CEP) dans le pays. Plus de 366 CEP ont été établis entre 2010 et 2011.

La pérennité des équipements assurée par des capacités de réparations locales

20. La petite irrigation repose sur un grand nombre d'équipement disséminé sur toutes les communes. Les capacités locales pour maintenir et réparer, voire commander, tous les équipements nécessaires devient un élément central de la durabilité des investissements. Par-delà la formation qui a été bien faite durant les projets antérieurs (PIP2), c'est aussi durant toute la mise en œuvre d'un projet qu'il faut impliquer les artisans locaux et notamment veiller à ce que les procédures appliquées ne les excluent des fournitures de services qu'ils seront, une fois le projet terminé, être les seuls à pouvoir délivrer. Par-delà le savoir-faire technique, il s'agit aussi de les préparer à mieux s'organiser pour pouvoir devenir des acteurs économiques locaux.

Des modalités de financement prenant en compte de la vulnérabilité pour assurer la pertinence par rapport aux groupes cibles

21. Les classes vulnérables n'ont eu qu'un accès très limité aux crédits agricoles. Les classes dites « vulnérables » (petits producteurs, femmes et jeunes), bien que constituant généralement les groupes cibles des projets, se sont très souvent retrouvées exclues des mécanismes de financement agricole mis en place en raison des conditions requises pour l'obtention d'un financement: titre de propriété foncière et/ou apport personnel en espèce (dans le cadre du PIP2/PRODEX, 20% pour les groupements, 10% pour les groupements féminins et 30% pour les individuels). La plupart des projets ne sont pas parvenus à répondre efficacement à la question du financement du matériel et équipement d'irrigation par-delà la nécessaire subvention de départ.

22. Les efforts des projets à consolider la présence de SFD dans les zones de petite irrigation rend désormais possible l'accès à l'épargne pour les producteurs et la constitution de réserves, ce qui, avec une bonne éducation financière, facilitera le renouvellement de matériel qui s'use rapidement. La nécessité d'encourager l'amortissement à travers la constitution d'une épargne monétarisée est un impératif pour permettre de remplacer les équipements après quelques années.

La complémentarité des interventions, l'harmonisation des approches et la coordination entre bailleurs renforcées au travers des cadres de concertation

Projet de référence: Pusader, Prodex, PASR

23. La présence de plusieurs projets dans la même zone d'intervention pratiquant des activités de crédit à des taux très différents (par exemple le projet PIP2 et ASAPI) a eu pour conséquence de détourner certains demandeurs vers le projet offrant des conditions de prêts plus attractives. Les approches pouvant coexister au sein d'une même zone, l'alignement des conditions d'accès aux aides doit se faire en amont de l'intervention pour éviter l'incompréhension des producteurs qui ne se sentent pas tous traités de la même façon selon qu'ils soient sur une zone ou sur une autre. C'est pourquoi les conditions et mécanismes de financement du *Ruwanmu* sont alignées sur ceux du PRODEX de la BM tout en conservant des arrangements particuliers répondant au ciblage socio-économique spécifique du FIDA (ménages les plus vulnérables, etc.). De même, la collaboration entre projets pour un cadre de suivi commun des ressources en eau et sols sous irrigation, déjà tentée entre le PIP2 et ASAPI devrait être davantage concrétisée, notamment via le cadre de concertation sur la petite irrigation.

Ce qui n'a pas correctement marché et qui mériterait d'être amélioré...

La prise en compte de la commercialisation, un impératif pour la connexion entre bassins de production et marchés

Projet de référence: PIP2, Prodex, Pusader, Asapi

24. Dans la plupart des projets d'appui à la petite irrigation, les activités en aval de la production ont été très souvent délaissées même si elles figuraient dans le document de projet: commercialisation, stockage, conservation et transformation de la production, sont souvent restés les parents pauvres des interventions. Les activités suivantes ont eu des impacts positifs: construction et réhabilitation de pistes rurales afin de désenclaver les zones de production (projets UE et BAD), construction de magasins de warrantage (projet ASAPI). Des efforts considérables restent à faire pour lever les nombreuses contraintes qui entravent actuellement le développement de l'irrigation en aval de la production. La petite irrigation est un peu victime de son succès. La saison 2011/12 et la surproduction d'oignons avec une chute des prix au champ en fournissent une triste illustration. Il est souhaitable d'avoir une meilleure planification et diversification de la production mais sans combiner cela à des interventions mieux ciblées sur l'amélioration des conditions de la commercialisation, tous les efforts en amont seront vains. Plusieurs zones de petites irrigations sont devenues de véritables bassins de productions maraîchers attirant marchands et transporteurs en gros. Mais, avec des infrastructures qui sont restées rudimentaires et des opérateurs économiques qui ne sont pas organisés à l'échelle des volumes désormais produits, il est difficile d'évacuer à des prix rémunérateurs tout en restant compétitifs vers les centres de consommation des productions agricoles pourtant recherchées par les populations urbaines.

25. De nombreuses études ont analysé le fonctionnement de différentes filières maraîchères et le Projet peut capitaliser sur les résultats de ces études. Le tableau ci-dessous résume les principaux aspects caractérisant les filières de l'oignon, du poivron, de la tomate, du chou et de la canne à sucre (cf. DCP). Par ailleurs, le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA) du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé fournit des indications sur les prix (cf. ci-dessous) qui sont relevés de façon hebdomadaire sur 14 marchés nationaux dans l'ensemble des régions du Niger (céréales et produits de rente). Le Projet doit davantage utiliser ses informations en appuyant leur dissémination auprès des producteurs et de leurs organisations (cf. DCP).

Le renforcement des capacités des OP en tant qu'acteurs économiques performants comme préalable à une approche interprofessionnelle des filières

26. L'implication de producteurs organisés a toujours été identifiée comme un axe d'investissement pour améliorer la commercialisation des produits. Force est de constater que leurs rôles dans ce secteur restent très minimes voire négligeables. Les OP,

émergentes d'une structure projet, se sont vues remettre des infrastructures qu'elles peinent à utiliser et à rentabiliser. Le comptoir de vente inutilisé de Madaoua pour cause de conflit de leader, les magasins de stockage dans les villages non utilisés alors que le RECA identifie le stockage comme une opération clé de post récolte, démontre l'importance d'une conception plus inclusive des acteurs organisés par-delà les seuls producteurs en impliquant les autres secteurs de la filière. La gestion d'infrastructures économiques peut fournir la base d'un dialogue interprofessionnel débouchant sur une augmentation des transactions en volume à partir de laquelle les opérateurs peuvent équitablement se partager la valeur ajoutée par la négociation.

Un accent sur la gestion des ressources et le suivi de leur évolution pour en assurer la durabilité

27. On constate une baisse généralisée de la nappe de plus en plus prononcée suite aux sécheresses consécutives et à la forte pression sur la ressource en eau qui devient de plus en plus limitée et polluée. L'installation de piézomètres⁵ et analyse d'échantillons d'eau et de terre pour ce qui est du suivi des ressources naturelles (projet PIP2 et PPISZ) n'ont pas suffi à suffisamment informer et responsabiliser les utilisateurs d'eau sur la fragilité de la ressource. Dans le cadre du PIP2, 3 Associations des Usagers de l'Eau avaient été établies dont 2 pleinement fonctionnelles et permettant une meilleure gestion de l'eau, une nette amélioration dans le recouvrement et l'utilisation des redevances eau⁶. Le projet WAIPRO-Niger du CILSS et du International Water Management Institute a également travaillé avec les AUE afin de les renforcer (notamment l'une des AUE du PIP2 établie à Galmi en 2005 et toujours fonctionnelle en 2010 avec un bureau et deux aiguadiers).

28. Même dans le cas de petite irrigation privée, la gestion de la ressource hydrique, comme un bien public, passe par une organisation d'association d'usagers de l'eau comme préconisé par le Code de l'eau en coordination avec les DRH et les communes.

⁵ Selon une récente étude PRODEX (2011), il y a actuellement 59 piézomètres exploités à Maradi, 42 à Tahoua et 39 à Zinder

⁶ Project Completion Report PIP2, 2009, WB

ANNEXE 4: DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

A. Objectif du Projet

– L'objectif global du Projet de petite irrigation dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder – *Ruwanmu* est d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales ciblées. Son objectif de développement est d'augmenter les revenus de 65 000 ménages ruraux dans 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

– Deux effets escomptés correspondant aux deux composantes techniques contribueront à l'atteinte de l'objectif de développement: (i) **la productivité des surfaces irriguées est augmentée durablement** (dans l'esprit du concept « *Ruwanmu* »¹) et les capacités locales de gestion durable de la ressource hydrique sont renforcées ; et (ii) **l'acheminement des produits issus de la petite irrigation et leur commercialisation est améliorée.**

B. Description des composantes

Composante 1: Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation

– Elle vise l'augmentation durable de la productivité des surfaces irriguées en assurant une bonne gestion et la sécurisation des ressources.

Sous-composante 1.1: Accès et gestion durable des ressources hydriques et foncières

– L'objectif est d'assurer un accès durable des populations rurales cibles au capital productif (foncier et eau) par le biais de la petite irrigation. Le résultat attendu est l'amélioration de la gestion durable des ressources hydriques et foncières sur les 1 800 ha déjà aménagés et les 5 000 ha nouveaux périmètres ainsi que les 35 ha de jardin de case.

– **Etude d'actualisation du potentiel irrigable (réserves hydriques et foncières) dans les communes cible.** Avec l'appui d'une structure spécialisée (bureau d'études, université etc.) et en synergie avec les études similaires des autres projets (PMERSA/MTZ) ainsi que les autres bailleurs (cadre de concertation sur la petite irrigation), l'inventaire des sites d'aménagement potentiels et des ouvrages hydrauliques existants, ainsi que leur état de fonctionnement sera mis à jour. Les impacts des projets d'irrigation dans les régions cibles seront estimés pour confirmer les tendances sur l'évolution des ressources hydriques et foncières sur le plan quantitatif et qualitatif.

– Cette étude devra identifier: (i) le potentiel en terres irrigables; (ii) les sites les plus menacés et leurs potentialités; (iii) les différents types de menaces autour des sites; (iv) la typologie des ouvrages de protection des sites irrigués contre l'érosion hydrique ou éolienne; (v) le nombre et l'état de fonctionnement par type d'ouvrages de mobilisation des eaux; et (vi) les principaux acteurs dans le secteur. Cette étude d'actualisation pourra être conduite en partenariat avec l'IRD, la FAO et SIG-Afrique.

– Parallèlement, l'analyse des impacts cumulatifs potentiels sur les ressources en eau des projets de petite irrigation existants et futurs dans les zones d'interventions pourra être conduite dans le cadre du cadre de concertation sur la petite irrigation en association avec les autres PTF.

– **Renforcement et accompagnement des DG/H et la DG/GR.** Le projet inclut des activités de suivi quantitatif et qualitatif de la nappe avec un relevé mensuel des

¹ *Ruwanmu*, « Notre eau » en langue Haoussa, traduit le concept d'appropriation de la ressource hydrique par les utilisateurs afin de mieux en prendre soin, de mieux l'utiliser, de mieux la protéger. En adoptant ce nom, le projet cherche à véhiculer ces valeurs et concepts directement compréhensibles par tous les bénéficiaires

piézomètres, ainsi que l'interprétation des résultats qui permettront d'apprécier l'évolution du potentiel au cours de la durée du projet. Des conventions de partenariat pourront être signées avec les Directions Générales de l'Hydraulique et du Génie Rural, en lien avec la Direction de l'Environnement ou le Conseil National de Surveillance Environnementale² et seront opérationnalisées au niveau régional pour une durée de 5 ans. Dans le cadre de ces conventions, il est prévu la pose et le suivi de 300 piézomètres sur l'ensemble de la zone d'intervention du projet. L'emplacement des piézomètres sera identifié en concertation avec le PRODEX qui contribue également à compléter le réseau actuel (cf. emplacement des piézomètres du PRODEX dans le PLF). Une concertation plus en aval pourra être envisagée avec le PRODEX et les autres intervenants du secteur³ afin d'assurer l'analyse des données en réduisant les coûts. Il s'agira également d'encourager la prise de décision sur la base de l'analyse quantitative et qualitative des prélèvements effectués en associant étroitement les AUE (cf. infra).

– **Etablissement d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE).** Le projet appuiera l'émergence d'Associations des Usagers de l'Eau (AUE) dans chacune des 30 communes cibles avec une forte implication des autorités communales qui devront à terme s'approprier la démarche (cf. «*Ruwanmu*», Notre eau). Cette sensibilisation se fera au niveau des bassins versants et impliquera en tout premier lieu les irrigants (hommes et femmes) qui sont des acteurs majeurs de la gestion de l'eau mais aussi les autres catégories d'utilisateurs d'eau notamment les pasteurs (pour l'abreuvement des troupeaux) et les femmes, principales utilisatrices d'eau domestique pour le ménage (Annexe 13 PLF – DOC64 Intégration du genre dans la gestion des ressources en eau). Cette activité s'appuiera sur la stratégie pour le renforcement et le développement des AUE qui sera établie dès 2012 en tant qu'activité préparatoire de mise en œuvre. Celle-ci devra pouvoir s'adapter aux différentes conditions locales, être facilement compréhensible par les bénéficiaires, en ligne avec le cadre national (Code de l'Eau) et inclura la perspective d'une agrégation à des niveaux de représentation régionaux et nationaux (méso et macro).

– Le guide de la FAO (Annexe 13 – PLF DOC70) décrit les activités de création et de formation des AUE et pourra être utilisé comme document ressource. Au moins une femme devra faire partie du bureau directeur de l'AUE (30% des membres). Le guide de la FAO sur le genre et l'irrigation (Annexe 13 – PLF DOC71) pourra être également mobilisé. La formation portera sur: (i) le Code de l'Eau, (ii) l'implication dans les relevés piézométriques et le suivi des recommandations issues des analyses des données, (iii) les méthodes les plus efficaces d'utilisation de l'eau, (iv) les techniques de captage les plus appropriées pour la zone, (v) l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des ressources en eaux (plan de gestion des ressources naturelles), (vi) la garantie d'un accès à l'eau des troupeaux (couloirs de passage); (vii) l'implication dans la gestion des sites aménagés de récupération des terres avec la constitution de comités de gestion (COGES); (viii) le développement organisationnel de l'AUE, etc. Un accent spécifique sera mis sur l'élaboration de plan de gestion des ressources en eau (point (v)) au niveau des villages ou des communes prenant en compte différents points de mobilisation des eaux et les besoins de tous les acteurs. Ceci s'effectuera en lien avec l'aménagement des bassins versants et leurs comités de gestion (para infra) et inclura les autorités locales.

– Un suivi rapproché des AUE établies sera conduit par le prestataire en charge afin de s'assurer des résultats du renforcement de capacités et d'analyser les mesures complémentaires à conduire pour garantir l'effectivité et la durabilité des AUE (Cf. Annexe 5, appendice 5.4 – draft de termes de références pour le suivi et l'évaluation de capacité).

– **Aménagement de bassins versants.** Pour favoriser la reconstitution des ressources hydriques en favorisant l'infiltration des eaux de pluies et limiter le

² Le PRODEX passe par le CNSE (analyse) qui travaille lui-même avec les DRH (collecte)

³ A développer dans le cadre de concertation sur la petite irrigation du Ministère de l'Agriculture. Par exemple la Coopération Suisse qui va soutenir la DRH à Maradi sur le suivi piézométrique à partir de 2012

ruissellement, des sites spécifiques localisés sur les bassins versants entourant les vallées irriguées seront aménagés sur une superficie cumulée de 3 300 ha. Des complémentarités seront recherchées avec les projets en cours pour réduire l'écart entre les surfaces réhabilitées de bassins versants et de petite irrigation et atteindre ainsi l'équilibre nécessaire. Trois projets intervenants dans la zone pourront jouer ce rôle: le projet d'aménagement et de gestion du bassin versant de Badaguichiri à Tahoua de l'AFD 2009-2014 (cf. document de projet Annexe 13 - PLF), le projet LUCOP à Tahoua de GIZ 2004-2015 et le projet Mobilisation des Eaux à Maradi, Tahoua et Zinder de la BAD 2011-2015 qui inclut ce type d'ouvrages (cf. document de projet Annexe 13 - PLF). Le PASADEM inclut l'aménagement de 4 800 ha à Maradi. Lors de la revue à mi-parcours, le financement dédié aux activités de conservation des eaux et des sols sera examiné afin de déterminer s'il est suffisant⁴ (nombre d'hectares de bassins versants à aménager).

– Pour chaque site, des travaux de CES/DRS seront clairement définis et selon les cas consisteront en: (i) des fixations de dunes; (ii) du recouvrement végétal (plantes herbacées et/ou ligneuses) de terres dégradées; et (iii) des ouvrages antiérosifs (seuils d'épandage, banquettes, cordons pierreux, demi-lunes, etc.). Ces activités seront réalisées sous forme de travaux communautaires en utilisant une main d'œuvre disponible (HIMO) qui sera rémunérée en espèces selon le système de « Cash for work » du PAM, accompagné d'un suivi social du ciblage des participants⁵. Pour que ces réhabilitations soient durables, des comités de gestion de sites seront établis en lien avec l'AUE et les communes. Ces comités seront chargés de: (i) veiller à la préservation des ouvrages et (ii) superviser l'exploitation raisonnée des ressources fourragères qui y seront produites. Les partenaires d'exécution des activités liées aux AUE et bassins versants seront les prestataires sélectionnés sur chaque site (GSC) en articulation avec les STD (DRH, DRE, DRA) et les communes. Pour le cash-for-work le modèle utilisé comprend le PAM, des ONG et les SFD. Le Projet s'appuiera sur l'expertise des projets passés financés par le FIDA en matière de restauration des eaux et des sols (PPILDA, PAC2, etc.) ainsi que les projets des autres bailleurs (Keita, USAID etc.).

– Pour la mise en place des comités d'entretien, le projet s'appuiera sur l'expérience des projets passés et présents (voir Annexe 3 para 11 à 13) en insistant sur les points à améliorer pour garantir leur fonctionnalité sur le long terme.

– Les partenaires d'exécutions seront des prestataires sélectionnés sur chaque site (GSC ou ONG) en articulation avec les STD (DRH, DRE, DRA) et les communes. Le projet s'appuiera sur les nombreuses expériences d'aménagement et de gestion des bassins versants au Niger (cf. paragraphe 11 de l'annexe 3 « leçons apprises »).

– **Renforcement et expansion des surfaces irriguées aménagées.** Les premières actions du projet porteront sur la consolidation de 1 800 ha dont 1 400 ha aménagés par le PUSADER (700 ha à Maradi et 700 ha à Tahoua) et 400 ha aménagés autour du lac Falki, dans la région de Zinder. Dans chaque site, les activités viseront à améliorer la durabilité des investissements notamment en termes de meilleure gestion de la ressource hydrique (protection et utilisation raisonnée), d'utilisation et d'entretien des équipements, d'organisation des producteurs⁶ autour de l'approvisionnement en intrants et de la collecte et commercialisation des produits issus de l'agriculture irriguée.

– Dès l'année 1, ce premier lot (dit lot 0) sera accompagné sur une durée de 2 ans par les prestataires qui seront contractualisés sur la base de leurs compétences en appui technique et organisationnel et de leur expérience avec les bénéficiaires.

– **Le projet appuiera ensuite l'aménagement et l'équipement de 5 000 ha** de nouvelles surfaces irriguées dont 3 000 ha sur 10 communes de la région de Tahoua et 2 000 ha sur 6 communes de la région de Zinder réparties en 3 lots équivalent pour la

⁴ En lien avec le financement relative à la facilité sur le changement climatique

⁵ Pas d'enfants de moins de 14 ans ni de femmes enceintes de plus de 7 mois ou allaitantes pour des travaux lourds physiquement

⁶ La mention de "producteurs" dans l'ensemble du document inclus les femmes au même titre que les hommes

mise en œuvre. Aucune extension d'aménagement n'est prévue dans la région de Maradi, en raison des nombreux investissements en cours de démarrage dans le cadre du projet de mobilisation des eaux sur financement de la BAD (projet PMERSA/MTZ).

– Le projet *Ruwanmu* prévoit d'aménager des sites de plusieurs dizaines d'hectares comprenant des parcelles irriguées contiguës afin d'avoir des économies d'échelle tant sur l'aménagement et la protection de la ressource, que sur le désenclavement. Les bénéficiaires se regrouperont par paire pour bénéficier d'un forage équipé d'une motopompe pouvant irriguer 0,5 ha comme cela est observé actuellement sur les sites du PUSADER et du PPILDA (de 2 à 5 exploitants par installation). Chaque hectare sera par conséquent équipé de deux forages manuels, de deux motopompes et de deux réseaux de distribution de type californien (PVC enterrés d'un linéaire total de 200 mètres linéaires pour acheminer l'eau du forage jusqu'au niveau des bornes de distribution alimentant des canaux gravitaires) soit un total de 10 000 kits (forage-motopompe-distribution) sur 20 ha. Cette technologie est la plus appréciée par les irrigants en raison des avantages liés à son faible coût, à l'économie d'eau et au gain de temps et de terres qu'il procure. Il est également facilement reproductible. Ce choix est motivé par l'observation des pratiques qui se sont développées autour des aménagements effectués par le PUSADER où les 0,25 ha théoriquement recommandé par forage se sont, dans la pratique, traduits par une mise en culture d'une superficie bien supérieure. Le projet *Ruwanmu* réduit ainsi: (i) la pression sur la ressource par unité de surface (ha) en passant de 4 motopompes à 2 motopompes, et (ii) les coûts d'exploitation⁷. D'autre part, ce partage d'un équipement génère une gestion concertée des équipements d'irrigation et ses implications sur les comportements individuels dans la gestion d'un bien commun, le niveau statique de la nappe. Ces pratiques, observées de façon informelle parmi les irrigants, constituent de précieuses prémices à l'émergence des AUE dans un principe d'appropriation de la ressource pour mieux la partager durablement dans l'esprit « *Ruwanmu* ».

– La technologie du réseau californien, n'exclue pas systématiquement les autres technologies (béton cyclopéen pour des canaux primaires). Si le système californien s'avère ne pas être le plus approprié, les techniques de captage, d'exhaure et de distribution les plus adaptées au contexte physique des sites et privilégiées par les exploitants seront développées avec un exercice de redimensionnement du coût et du nombre d'ouvrages. De façon générale, le paquet technique fourni pourra varier en fonction des conditions locales et des intérêts des bénéficiaires si un autre type d'équipement est en effet justifié et économiquement rentable. Ce choix interviendra au moment de l'élaboration des dossiers de micro-projet avec l'appui des GSC qui pourront présenter en amont des schémas type des différentes technologies envisageables.

– Les équipements seront attribués aux bénéficiaires (20 000) sous forme d'une subvention conditionnée par 3 impératifs constituant un dossier de microprojet: (i) des actes fonciers sécurisant l'exploitation de la parcelle par le bénéficiaire pendant une durée minimale de 5 ans; (ii) un dépôt sur un compte d'épargne bloqué dans une SFD d'une réserve équivalente à 20% (10% pour les femmes et les jeunes) de l'investissement afin de faciliter le remplacement des équipements après 3 ans d'exploitation⁸; (iii) un plan d'affaires détaillant les charges (dont l'amortissement) et les produits liés à l'exploitation de la parcelle en petite irrigation (PI). Ces conditions sont alignées sur ce qu'exige le projet PRODEX actuellement mis en œuvre dans ces 3 régions.

– Les **partenaires d'exécution** de ce volet sont les communes, les prestataires de services spécialisés (GSC), ainsi que les services régionaux et départementaux de l'Hydraulique, du Génie Rural et de l'Environnement. Les prestataires d'appui conseil

⁷ Dans le cas du PUSADER, la densité des pompes (4/Ha) a causé un déséquilibre avec seulement 60% des surfaces équipées avec 90% des engagements financiers effectués. Le coût de l'équipement à l'hectare était de 1 000USD alors qu'il n'est plus que de 500USD dans le cas du *Ruwanmu* sans affecter la qualité

⁸ Il s'agit d'un pilote dont la performance sera évaluée lors de la revue à mi-parcours.

devront faciliter la constitution des dossiers et la mise en œuvre des microprojets en collaboration avec les SFD dans lesquels seront ouverts les comptes. Enfin, les partenaires externes du FIDA disposant d'une expertise spécifique pourront être mobilisés: l'UNESCO pour le suivi piézométrique⁹, le réseau SIG-Afrique pour l'actualisation des études/données hydrogéologiques¹⁰, l'IRD pour le suivi des nappes et la mise à disposition de cartes adaptées aux illettrés¹¹, et les équipes CPWF pour l'utilisation de l'eau au niveau des bassins versants¹².

Sous-composante 1.2: Renforcement des capacités de production, d'activités de post-récolte et de commercialisation

Volet 1.2-A: Renforcement des capacités de production

– L'objectif est de renforcer les capacités des producteurs organisés (hommes et femmes) en améliorant la productivité des principales cultures maraîchères irriguées (20% d'augmentation de la productivité), l'approvisionnement en intrants, et l'implication des vulnérables par le biais des micro entreprises rurales (MER) et les jardins de case.

– **Augmentation des rendements des cultures maraîchères.** L'approche participative des « champs écoles paysans » maraîchers (CEP) sera utilisée. Un groupe d'une vingtaine de facilitateurs (issus des GSC, des services techniques et de vulgarisation, et des ONG) seront formés en début du projet en diagnostic participatif, en techniques d'animation et en technologies de productions maraîchères. Chaque facilitateur formera des groupes « producteurs innovateurs » sur 2 champs écoles paysan dits de niveau central rassemblant 25 producteurs/trices innovateurs. Ces derniers, par paire, formeront en cascade un nouveau CEP de 25 membres au niveau de leur site d'exploitation dans leurs communes respectives.

Répartition des superficies, bénéficiaires et CEP par Région sur la durée du projet

| Région | Superficies (ha) | Bénéficiaires | CEP (25 producteurs/CEP) | Facilitateurs primaires |
|------------------|------------------|---------------|--------------------------|-------------------------|
| Maradi (Pusader) | 700 | 2 800 | 112 | 5 |
| Tahoua Pusader) | 700 | 2 800 | 112 | 5 |
| Zinder | 400 | 1 600 | 64 | 5 |
| Tahoua (Ruwanmu) | 3 000 | 12 000 | 480 | 6 |
| Zinder (Ruwanmu) | 2 000 | 8 000 | 320 | 6 |
| Total | 6 800 | 27 200 | 1 088 | |

– Les producteurs maraîchers, hommes et femmes, se réuniront avec leur facilitateur chaque semaine tout au long du cycle de production. Cette approche comprend des observations biologiques, agronomiques et physiques dans une perspective d'analyse des agro-éco-systèmes. Le curriculum des CEP maraîchers couvre les thèmes tels que: les systèmes d'irrigation (goutte-à-goutte, moyenne pression, système californien, etc.), l'utilisation rationnelle des intrants et les techniques de gestion de la fertilité du sol (compostage, intégration petit élevage, rotations des cultures, la gestion de la fertilité intégrant des systèmes bétail-cultures, agro-forestière, fertilisation écologique Ecosan, etc.), la lutte intégrée contre les maladies et insectes nuisibles (IPM), la diversification des cultures, l'introduction de nouvelles variétés, la qualité du matériel végétal de propagation, la densité de semis et de repiquage des plants et boutures. Les techniques de production de semences de qualité seront testées et encouragées. Des thèmes spécifiques portant sur l'amélioration de la rentabilité du travail du producteur (production de semences de qualité, protection de la parcelle, etc.) et sur l'éducation nutritionnelle, en fonction des besoins spécifiques et locaux des producteurs seront programmés dans les CEP. Enfin, les aspects liés à la conservation, la transformation et

⁹ <http://unesdoc.unesco.org/images/0008/000825/082532fo.pdf>

¹⁰ http://www.sigafrique.net/TravauxMethodologiques/EAU/Rapport_Technique_Hydro.pdf

¹¹ http://www.cartographie.ird.fr/sphaera/liste_cartes.php?iso=NER&nom=NIGER

¹² http://mahider.ilri.org/bitstream/handle/10568/4697/CPWF_BFP_WP_09.pdf?sequence=1

au stockage seront également abordés pour réduire le taux de perte lié à une trop grande humidité.

– **Professionnalisation des OP et établissement de boutiques d'intrants (BI).** Les OP de base existantes, ou les groupements de producteurs/trices désireux de se formaliser en union, fonctionneront comme partenaires pour la mise en place des boutiques d'intrants en lien avec les fédérations et unions régionales impliquées dans l'approvisionnement en intrants (projet FAO/IARBIC). Au sein du partenariat qui sera établi, les aspects institutionnels des OP seront renforcés sur la base d'une analyse fonctionnelle et d'un plan de renforcement des capacités conduit avec les fédérations concernées (voir Appendice 4.1 de l'Annexe 4 pour plus de détails sur l'approche). L'analyse fonctionnelle prendra en compte la question de la participation des femmes et des jeunes. Celle-ci sera renforcée avec au moins deux femmes et deux jeunes membres élus à des postes de responsabilité dans le bureau directeur des structures conformément aux statuts qui seront adoptés.

– Vingt boutiques d'intrants seront établies dans les communes ciblées en concertation avec les fédérations pour compléter le réseau de distribution actuel. Les emplacements à proximité des places de marchés communaux seront favorisés pour réduire les coûts de transactions. Ces boutiques seront appuyées sur la base de microprojets établis par l'union ou le groupement bénéficiaires accompagnés des GSC ou autres prestataires et d'un avis consultatif de la fédération régionale concernée (que ces structures auront vocation à rejoindre). Les intrants sont vendus au comptant aux producteurs/trices membres et non-membres à des prix modérés mais permettant la rentabilité de l'activité par la structure. Les OP dont les micro-projets auront été sélectionnés seront accompagnées pour assurer une gestion de qualité. La commande du premier stock d'intrants sera passée par la BI aux OP régionales (fédération) qui centralisent les achats et assurent la distribution des intrants avec l'appui du projet FAO/IARBIC. Les BI devront utiliser le produit des ventes pour reconstituer leurs stocks auprès des fédérations ou unions qui chercheront, comme elles le font actuellement, à accéder aux intrants à prix subventionné auprès des Centrales d'achat d'intrants et matériels agricoles (CAIMA) régionales. La pression pour accéder à ces stocks est telle que les fédérations sont mieux à même de négocier de grosses quantités réduisant ainsi les coûts de transactions. En aucun cas, le projet n'interviendra dans la filière en se substituant à l'un ou l'autre des opérateurs.

– **Renforcement des groupements féminins MMD et vulgarisation de la micro-irrigation au niveau des jardins de case.** La participation des femmes par la constitution de Groupements féminins sur le modèle MMD (Mata Masu Dubara) sera favorisée afin qu'elles puissent progressivement intégrer les processus de production. La micro-irrigation suivant la technique du goutte à goutte gravitaire sera vulgarisée au niveau de petits jardins de case pour les femmes chefs de ménage et les ménages très vulnérables (17 500 bénéficiaires). Avec la micro-irrigation les besoins en eau sont minimisés (moins de 25% par rapport à l'irrigation normale), du fait de la concentration de l'eau au pied de la plante et de la superficie limitée de la parcelle (20 m²).

– Le projet pourra notamment travailler avec l'ONG Cellule du Recherche-Action Concertée au Gestion des Ressources Naturelles (CRAC-GRN) appartenant à SOS Sahel International qui a mis en œuvre un projet de petite irrigation de goutte-à-goutte dans la région de Zinder (financement Union Européenne). Le projet a travaillé sur l'amélioration de la nutrition à travers la production de légumes à haute valeur nutritive avec système goutte-à-goutte et un accent spécifique sur les femmes. Le document de projet et son évaluation finale sont inclus dans l'Annexe 13 – PLF. Environ 900 kits différents ont été testé en amont du projet par les producteurs et des organisations locales (ONG) avec deux modèles et 5 tailles différents (20 m², 50 m², 100 m², 200 m² and 500 m²) en partenariat avec les Services Techniques Agricoles de Zinder. Une évaluation participative et un suivi régulier a permis l'identification des kits les plus adaptés et les

plus performants. Ainsi, le CRAC-GRN constitue un acteur de premier plan que le projet pourrait envisager comme prestataires de service pour cette activité.

– La mise en œuvre se fera en plusieurs étapes: (i) sélection des bénéficiaires et évaluation de la faisabilité technique (cf. infra); (ii) identification de quelques kits de micro-irrigation de 20m² sur la base des expériences antérieures avec procédure d'appel d'offre ou la sélection justifiée d'un fournisseur proposant un produit adapté auquel les bénéficiaires sont déjà familiers et dont la performance est avérée (cf. kits du CRAC-GRN ou IDE au Burkina Faso); (iii) distribution des kits (réservoir, tuyauterie, rames, goutteurs) pour une superficie cumulée de 20 ha ainsi que les semences et autres produits phytosanitaire, accompagnée de l'appui-conseil nécessaire pour la production d'espèces riches en micronutriments (ex: *Moringa oleifera*, *Cassia tora*, Dolique) mais aussi d'espèces traditionnellement produites (oseille, gombo, chou, etc.); (v) sensibilisation à la nutrition et démonstrations culinaires pour une préparation adéquate préservant les qualités nutritives des aliments; et (v) suivi technique et du ciblage tout au long du projet.

– Les aspects de faisabilité technique seront intégrés lors de la sélection des bénéficiaires avec un accent sur la présence de sources d'approvisionnement en eau (puits, forages, mares) à proximité pour s'assurer que l'activité n'entraînera pas une charge inconsidérée pour les femmes sélectionnées. De plus, comme dans les CEP, la dimension élevage sera prise en compte pour ces jardins de case en terme de partage des ressources en eau et de synergies possibles (fumure organique).

– **Développement de Micro-Entreprises Rurales connexes à la petite irrigation** (mise en valeur et production). Les activités indispensables à la durabilité de la production irriguée (réparateurs de pompe, puisatiers, fabricants de brise-vents, forgerons, etc.) seront appuyées à travers: (i) des petits équipements pour le démarrage ou le développement de l'activité au sein d'une micro-entreprise rurale (MER); et (ii) des formations professionnelles et techniques. Les MER seront financées sous forme de don sur la base de l'élaboration de microprojets incluant des plans d'affaires soumis au projet pour approbation. Les jeunes, les femmes et les plus vulnérables seront ciblés par cette activité. Elles bénéficieront en priorité aux jeunes et artisans déjà en exercice. Le processus sera identique à celui des microprojets d'irrigation (cf. infra).

– Des campagnes d'alphabétisation fonctionnelle seront prévues. Les thèmes abordés par les modules seront centrés sur leurs activités quotidiennes productives, la protection des ressources naturelles, le mouvement associatif, genre et développement, la commercialisation, les MER, l'épargne-crédit, etc. Les horaires et la durée des classes devront être décidés collégialement par les participants. Les responsables des OP, des AUE et des MER seront sélectionnés en priorité, afin de mettre directement à profit leurs connaissances dans la conduite/gestion efficace de leurs activités, et donc contribuer à leur professionnalisation et à la bonne gouvernance de leurs organisations¹³.

– **Partenaires d'exécution.** Pour la mise en œuvre des CEP maraîchers, le projet utilisera l'expérience du programme sous régional GIPD-GEF de la FAO (Champs Ecoles en Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures –GIPD, IPM en anglais– en Afrique de l'Ouest) qui a formé de nombreux facilitateurs des CEP maraîchers dans plusieurs pays de la sous-région, dont le Niger, et qui a déjà préparé et testé les curricula. La mise en œuvre des CEP, le renforcement des OP, l'établissement des BI et la mise en place des jardins de case et l'appui aux MER seront assurés par des prestataires de services sélectionnés (GSC, ONG, STD, animatrice MMD, collaboration avec la FAO/IARBIC pour les boutiques d'intrant) qui placeront des facilitateurs de base auprès des communautés rurales.

¹³ Les sessions se dérouleront pendant 4 mois par an sur les périodes de faible intensité d'activité agricole (environ 700 heures au total de formation) pendant 3 années consécutives pour une même promotion/classe sur la base d'environ 4 à 5 centres unisexes de 25 personnes par commune. Environ 3 400 personnes seront formées dans 136 centres (au moins 30% de femmes et 30% de jeunes)

– Les partenaires d'exécution du volet d'appui aux groupements MMD sont les prestataires de services d'appui-conseil de proximité (GSC, ONG) renforcés par une animatrice maîtrisant la méthodologie. L'appui d'ONG ayant l'expérience de la diffusion de la technique du goutte-à-goutte gravitaire (ex: CRAC/GRN à Zinder) sera également prévu. L'alphabétisation fonctionnelle sera confiée aux services de l'Inspection de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ou à des ONG spécialisées.

Volet 1.2-B: Renforcement des capacités de post-récolte et de commercialisation

– L'objectif est de renforcer les capacités d'acteurs économiques organisés pour jouer un rôle dans la commercialisation des productions maraîchères à des prix rémunérateurs et compétitifs en reliant bassins de production et centres urbains.

– Les renforcements toucheront toutes les activités postérieures à la récolte: collecte, conservation/stockage, transformation et commercialisation des principales productions issues de la petite irrigation. Des infrastructures économiques associées seront développées en parallèle (composante 2) sur la base: (i) des besoins effectifs et de l'intérêt des groupements bénéficiaires; (ii) de leur capacité à mettre en place un dispositif de gestion transparent; et (iii) de leur capacité à monter un plan d'affaires réaliste sur la base de leurs perspectives économiques (financement et rentabilité). La mise en place d'infrastructures doit se faire parallèlement au renforcement au vu de la centralité de leur gestion et rentabilisation dans le cadre des plans d'affaire. Ces acteurs pourront être des groupements de producteurs/trices et/ou leurs unions et fédérations, les structures interprofessionnelles de gestion des comptoirs de commercialisation (de type GIE) ainsi que les micro-entrepreneurs ruraux connexes relevant des groupes cibles du FIDA (femmes et jeunes en particulier).

– **Renforcement des capacités des OP pour les activités de post-récolte et de commercialisation.** Une stratégie claire pour le renforcement et le développement des OP est détaillée en Appendice 4.1 de l'Annexe 4. Celle-ci est flexible, claire et facile à mettre en œuvre, et pourra évoluer au cours du Projet. Les OP sont considérées comme des partenaires de mise en œuvre davantage que comme de bénéficiaires. Une analyse fonctionnelle approfondie des OP (notamment celles appuyées dans le cadre des boutiques d'intrants) sera réalisée avec leurs membres dès le début du projet pour servir de base à l'élaboration de plans d'affaires visant la rentabilité et l'effectivité des prestations de services offerts par l'OP à ces membres. Comme pour les OP précédentes, un accent sera mis sur la participation des femmes et des jeunes dans le cadre de l'analyse fonctionnelle.

– Les OP suivantes seront privilégiées comme partenaires: (a) les OP viables déjà impliquées dans la collecte ou la commercialisation; et (b) les OP viables structurées au niveau des boutiques d'intrants (Volet A) et désireuses de s'impliquer plus en aval de la filière. Le partenariat avec ces OP inclura un appui pour: (i) l'élaboration de plans d'affaire mettant l'accent sur la rentabilité; (ii) le suivi de la réalisation des plans de financements; (iii) les capacités de gestion des stocks de production et les connaissances techniques de conservation; (iv) les capacités de gestion des infrastructures économiques communautaires; (v) les techniques de négociation commerciale avec les intermédiaires et les commerçants de demi-gros; et (vi) la mise en relation des OP locales avec les faïtières.

– Le positionnement et l'implication de ces OP au niveau des points de collecte et des marchés seront appuyés pour celles souhaitant s'impliquer à ce niveau en s'assurant de: (i) leur participation dès l'aménagement des plateformes de collecte et par la suite dans leur entretien; (ii) leur accès au Système d'Information des Marchés Agricoles géré par le Ministère du Commerce en lien avec le RECA, les CRA et AcSSA/Afrique Verte; (iii) la mise en relation des OP avec les marchés; et (iv) l'implication des OP les plus matures au niveau des GIE de comptoirs de commercialisation dans le cadre d'un dialogue interprofessionnel. Les coûts d'entretien des centres de collecte construits (composante 2) seront budgétisés dans les plans d'affaire et les sources de financement identifiées

(niveau de prélèvement nécessaire par unité de volume collecté). La construction des infrastructures ne sera lancée qu'après une évaluation des capacités des OP renforcées et de la mise en œuvre de leur plan de développement, et devra être justifiée par leurs besoins réels. Il s'agira d'un processus à mener en parallèle afin de s'assurer de l'intégration de ces infrastructures dans leur plan d'affaire pour en assurer la rentabilité et la durabilité (amortissement, entretien). Les OP seront impliqués dans le choix de l'infrastructure et lors de la réception des travaux.

– Un suivi rapproché du renforcement des capacités sera conduit par le prestataire en charge afin de s'assurer des résultats effectifs, d'inclure si nécessaire des mesures complémentaires et d'ajuster la stratégie de développement des OP initiales (cf. Annexe 5, appendice 5.4 – draft de termes de références pour le suivi et l'évaluation de capacité). C'est notamment sur la base de ce suivi/évaluation que sera décidée la construction des infrastructures et leur mise à disposition aux OP demandeuses et responsables de leur gestion.

– **Etablissement de GIE de comptoirs de commercialisation.** L'établissement de partenariats public-privés entre communes, OP et commerçants sous la forme de structures économiques de type GIE sera appuyé pour la gestion des marchés de demi-gros autour de 2 comptoirs de commercialisation à Tahoua et Zinder. La construction des infrastructures associées s'effectuera de façon progressive après une évaluation des besoins. Les spéculations concernées sont l'oignon et la canne à sucre, déjà produites dans ces zones en quantités importantes qui valorisent les économies d'échelle des transactions commerciales (existence de fait de marché de demi-gros ou de gros autour de ces spéculations). D'autres productions secondaires selon la région (tomate, chou, patate douce, poivron, courge) seront aussi prises en compte afin de valoriser la diversification sans perdre les avantages comparatifs liés aux bassins de productions traditionnels. Ce processus d'effectuera en étroite collaboration avec les communes (cf. paragraphe 43, amortissement via taxes) et sur la base des enseignements tirés de l'expérience du PRODEX dans le domaine (comptoirs à oignon). Il s'agit d'un processus à mener en parallèle du renforcement des OP concernées regroupées autour d'un forum paysan local animé par la Chambre Régionale d'Agriculture. Au sein de ce forum paysan local, toutes les parties prenantes se rencontreront régulièrement pour décider des options choisies et d'en tirer les conséquences pratiques sur leur rôle respectif dans la formule retenue. Cette participation des acteurs organisés, qu'ils soit producteurs, commerçants, manutentionnaires ou autorités communales doit être impérativement prise en compte de façon opérationnelle et centrale et non pas anecdotique tel que montré par les expériences passées (cf. Leçons Apprises¹⁴).

– Les GIE, (si cette forme juridique est effectivement retenue), devront s'assurer de l'effectivité des fonctions attribués à ces comptoirs: accessibilité des lieux, sécurité des biens et des transactions, information sur les prix et quantités disponibles, contrôle des quantités et types de produits commercialisés, pesée et conditionnement, chargement et déchargement des sacs, propreté et hygiène ainsi que la collecte des taxes de marché au nom de la commune. Ces taxes devront permettre de couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien du comptoir.

– L'intervention du Projet *Ruwanmu* se concentrera sur: (i) l'appui à l'émergence d'entités autonomes de gestion des marchés de type GIE, fruit d'un partenariat public – privé avec les communes pour la gestion des comptoirs; (ii) l'établissement de plans d'affaire détaillés; (iii) l'accompagnement de ces GIE au niveau institutionnel (capacités de gestion, gouvernance, structure organisationnelle, etc.); (iv) l'accès aux informations de marché (niveau et tendance des prix) via les CRA (redescende de l'information et de leur analyse au niveau du terrain après collecte et consolidation au niveau central par le SIMA du Ministère du Commerce); (v) l'accès aux sources de financement pour permettre l'achat de stocks importants si les fonds de roulement sont insuffisants; et (vi)

¹⁴ La commercialisation de la production est centrale et trop souvent érudée ou traité de façon satellite dans les projets de petite irrigation. Nécessité d'inclure des activités opérationnelle étroitement liées avec les activités en amont

la constitution d'un réseau des GIE de comptoirs au niveau régional. Des infrastructures économiques seront développées dans le cadre de la composante 2 et dont l'entretien et l'amortissement seront en partie à charge des communes qui provisionneront à partir des redevances perçues un équivalent de 3% de la valeur du bâtiment équivalent à son amortissement sur une durée de 33 ans. L'utilisation de ces fonds se fera après une évaluation des besoins d'investissements et les inscriptions dans le PIA des communes.

– **Fonctionnement du SIMA et accès à l'information.** Le Ministère du Commerce et de la Promotion de l'Initiative Privée anime le Système d'Information des Marchés Agricoles (SIMA) en produisant des bulletins hebdomadaires/mensuels/semestriels sur le niveau et les tendances de prix sur les principaux marchés du pays dans chaque région (cf. tableaux prix supra). Ce système sera renforcé et développé pour rendre un meilleur service en temps réel à travers des activités qui seront identifiées en lien avec le RECA, les CRA et AcSSA/Afrique Verte afin d'assurer l'accès régulier à ces informations aux OP et aux GIE pour faciliter leurs activités de gestion des stocks et de négociation commerciale. Les prestataires et les OP travailleront avec les CRA, elles-mêmes appuyées par le RECA qui a déjà mis en place un SIMA alimenté par les données de quelques zones. Le SIMA sera enrichi et pourra fournir des informations plus précises et plus ciblées tant aux OP qu'aux CRA membres de leur réseau et les encourager à diffuser ces informations commerciales à tous les opérateurs des marchés (affichage public, radios rurales, sms). Il sera notamment important de décomposer les prix et d'isoler les parts de valeur ajoutée liée à des coûts de transactions incompressibles (transport, stockage, conditionnement, chargement /déchargement...). AcSSA intervient dans ce domaine et des liens seront être établis.

– **Développement de Micro-Entreprises Rurales connexes (transformation et commercialisation).** Du fait de leur rôle dans la filière, les Micro-Entreprises Rurales (MER) connexes seront soutenues sous la forme de formations et petits équipements pour permettre le démarrage ou le développement des activités de transformation et de conditionnement (moulins pour tomate, poivron et piment, presses pour canne à sucre, séchoirs solaires, balance, ensacheuse), de transport (charrettes), etc. Les activités soutenues seront celles des groupements féminins de transformation (séchage du moringa, de la tomate, du chou, du gombo, poudre de poivron, feuilles d'oignon, jus de tomate, etc.), des transporteurs et fabricants de moyens intermédiaires de transport (charrettes), les artisans pour la construction de structures de stockage ou encore le matériel de conditionnement (paniers, sacs, etc.). Les groupements de femmes et de jeunes seront soutenus en priorité. Ces MER seront financées selon le même principe que celui des MER connexes à la production (para 25). De même, elles bénéficieront en priorité aux jeunes et aux femmes.

– **Partenaires d'exécution.** Principalement: (i) des prestataires de services (GSC, ONG, consultants) spécialisés pour la formalisation et le renforcement des capacités institutionnelles et commerciales des acteurs de marché; (ii) le SIMA du Ministère du Commerce pour la collecte, l'analyse et la capitalisation des informations de marché sur les productions irriguées, ainsi que le RECA et les CRA pour leur diffusion au niveau des OP et des producteurs; et (iii) les communes pour la supervision de la collecte des taxes destinées à l'entretien des infrastructures de marché construites¹⁵. Les Services Techniques Décentralisés (STD) seront impliqués au niveau du suivi et du contrôle.

Composante 2: Développement d'infrastructures économiques

Sous-composante 2.1: Réhabilitation ou construction de pistes rurales de désenclavement des zones de production

– L'objectif est de désenclaver les bassins de production de petite irrigation à travers la réhabilitation/construction de 150 km de pistes rurales et l'installation de barrières de pluie.

¹⁵ Egalement pour la maîtrise d'ouvrage (sous-composante 2.2)

- **Travaux de désenclavement.** Dans une démarche de complémentarité et de synergie avec les actions de désenclavement prévus et/ou en cours de réalisation au niveau des autres projets financés par le FIDA - PUSADER pour 158,6 km, PASADEM pour 81 km, PPILDA pour 35,4 km, et les autres bailleurs de Fonds, le projet *Ruwanmu* financera la réhabilitation de 150 km de pistes rurales dans les trois régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Ce linéaire sera identifié sur le réseau tertiaire. Les tronçons de pistes relieront les sites d'irrigation au réseau secondaire ou primaire, et particulièrement aux sites des comptoirs ou des points de collecte, avec des ouvrages de franchissement en maçonnerie et/ou de type buses dalots et radiers en béton. Les caractéristiques des pistes envisagées sont les suivantes: une largeur de la chaussée de 6m avec des accotements de 1 m de chaque côté, une bande de roulement en graveleux latéritique ou argilo-latéritique compactée en couches successives de 0,2 à 0,25 cm d'épaisseur et des fossés latéraux pour un coût moyen prévisionnel de 25 000 USD/km.
- La réhabilitation des pistes comprendra: (i) la reconnaissance des tronçons de pistes et la conduite d'études techniques et socio-environnementales obligatoires pour la prise en compte des mesures de compensation par un bureau d'étude et de contrôle en étroite collaboration avec les services régionaux et départementaux compétents et les communes cibles; (ii) la réhabilitation par des entreprises de travaux; (iii) le contrôle des travaux, la mise en place, la formation et l'équipement des brigades communales d'entretien routier (BCER) par le bureau de contrôle en lien avec les structures (GIE, OP) gérant les comptoirs et points de collecte (redistribution des taxes perçues sur ces places). Des barrières de pluie seront également mises en place pour protéger les pistes réhabilitées ou construites.
- La sélection des pistes se fera sur les critères suivants: la mise en lien d'un bassin de production avec un village/marché rural, la synergie avec d'autres projets, le degré de dégradation, la main d'œuvre potentielle des localités traversées pour l'entretien et l'engagement formel des mairies pour le financement des BCER pour l'entretien routinier dans la limite de leurs ressources budgétaires.
- Le Projet s'appuiera sur le système actuellement en place pour l'entretien périodique avec les BCER (Brigades Communales d'Entretien Routier) et l'implication des communes (cf. description para 66-71). Le projet financera l'équipement initial des BCER en mettant à disposition un lot équipement comprenant à titre indicatif (brouettes, pelles, pioches, dames manuelles etc.) pour lutter contre l'ensablement et les nids de poules. Les communes seront étroitement associées au processus (sélection de l'équipement voire éventuellement le processus de passation des marchés si permis par les procédures du *Ruwanmu*) et devront s'engager à superviser, trouver la main d'œuvre pour les BCER et les financer. Une collaboration avec l'IRDAR/RCI-PAC2 pourra être envisagée pour travailler avec les communes dans ce domaine et assurer la disponibilité des fonds pour le financement dans le cadre de leur plan de développement communale (PDC).
- Concernant les réparations lourdes, elles relèvent des services techniques de la Direction de l'Assistance Technique aux Collectivités (DATC) au niveau départemental et régional qui soumettent les dossiers au CGFER et sont financées par la CAFER (fonds issus des produits pétroliers et des taxes des usagers). Le Projet pourra intervenir, là encore via le PAC2 si pertinent, pour encourager la participation des communes à l'élaboration des dossiers par les services de la DATC (prise en compte des besoins dans un cadre de bonne gouvernance) dans la limite de leurs capacités et afin de s'assurer que les communes soient informées du calendrier de réparation établi et de mise à disposition des fonds de la CAFER.
- Pour protéger le réseau routier réhabilité en terre, le projet aidera à mettre en place, une trentaine de barrières de pluies qui sont des mesures de préventions et de sécurité routière dont le but est de limiter la circulation en temps de pluie des véhicules dont le poids total autorisé est au moins égal à 3,5 tonnes. Le nombre et les sites d'implantation des barrières de pluies ne sont déterminés que par le seul critère de

protection du patrimoine routier. Le choix des équipements et des sites est de la responsabilité des services départementaux compétents en relation avec les communes. Selon les pratiques actuellement en cours au Niger, une barrière de pluie est gérée par un gardien et comprend: un abri pour le gardien, une barre de tube carré, 2 lampes à pétrole, une lampe torche, des provisions en piles et pétrole, une tenue imperméable pour le gardien de barrière). Dans le cadre du projet il peut être envisagé de financer partiellement le fonctionnement des postes de surveillance à travers la dotation de chaque gardien du kit d'équipement nécessaire à sa fonction. Les communes quant à elles assureront le fonctionnement de certains équipements (batteries, pétrole) à travers un montant forfaitaire mensuel de 20 000 Franc par gardien. Ce montant sera financé par la cellule rattachée à BCER. L'appui du projet se fera également de manière dégressive comme pour les travaux d'entretien d'envergure (de 90% en 1^{ère} année à 0% en dernière année), ceci pour asseoir les conditions de prise en charge totale du fonctionnement des poste de surveillance par les communes à travers les BCER. Le coût d'un kit d'équipements (sans le fonctionnement) peut être estimé à 25 000 FCFA.

– Afin de prévenir les risques de dérapages avec des prélèvements de taxes additionnels au niveau de ses barrières, le projet s'assurera de l'implication des communes et des services de la DGGR pour la supervision de ses barrières dont le fonctionnement sera limité à la saison des fortes pluies (maximum 3 mois). La bonne gouvernance de ses barrières de pluie pourra bénéficier d'un suivi particulier de la part du projet via des enquêtes auprès des utilisateurs si nécessaire.

– **Partenaires d'exécution.** Les principaux partenaires d'exécution sont les mairies des communes cibles, les DGGR, la DG des Routes Rurales (DGRR), les DR de l'Équipement, des bureaux d'études spécialisés et des entreprises de travaux publics.

Sous-composante 2.2: Infrastructures communautaires de collecte et de commercialisation des produits agricoles

– L'objectif est d'améliorer la collecte et la commercialisation de la production issue de la petite irrigation des zones cibles avec la construction d'infrastructures économiques communautaires. En parallèle du renforcement des capacités des OP et acteurs impliqués dans la gestion de ces infrastructures et sur la base d'une évaluation de leurs capacités et de leur besoins en la matière, le projet pourra construire des plateformes de collecte au niveau de chacune des 30 communes ciblées. De même, et cette fois avec un accent fort sur les besoins et la pertinence d'une telle infrastructure avec notamment l'évaluation des expériences actuelles (cf. PRODEX), deux comptoirs de commercialisation seront construits. La construction d'infrastructure de stockage pourra également être envisagée en fonction des besoins des bénéficiaires et sur la base d'une évaluation de la rentabilité de telle structure. Les modèles de type UNIC-RESEDA (type A stockage 7 t, type B stockage 12 t) seront privilégiés, celui-ci permettant de réduire les pertes à environ 2% contre 20-40% pour le modèle « rumbu » après 3-6 mois de stockage (cf. DT1 – Infrastructures pour détails et PLF – Doc77 Manuel sur la conservation et le stockage de l'oignon). Chaque infrastructure devra faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et social préalable requise par le BEEI. Les institutions et organisations qui seront en charge de la gestion de ces infrastructures seront associées tout au long du processus: du choix de l'infrastructure à la réception des travaux.

– Les coûts d'entretien des infrastructures seront pris en charge par les structures qui auront la responsabilité de gérer leur utilisation (cf. sous-composante 1.2 – Volet B) et qui devront inclure les femmes et les jeunes (30%). La durabilité des infrastructures sera garantie à travers un fort accent sur les aspects de gestion, d'amortissement et de rentabilité de celles-ci dans le cadre des plans d'affaire (cf. développement des capacités Composante 1 – Volet B). Les coûts d'entretien et de maintenance seront inclus dans les plans d'affaires et les ressources pour les couvrir proviendront des droits perçus par la structure de gestion sur les volumes transitant par la plateforme de collecte ou le comptoir.

- **Partenaires d'exécution.** Les partenaires d'exécution seront les groupements de producteurs et OP, les communes, les PME de travaux.

Composante 3: Gestion et coordination du Projet

Sous-composante 3.1: Gestion administrative et financière

- La Gestion administrative et financière du projet reposera sur le dispositif existant du PUSADER. Le Comité de Pilotage sera actualisé pour prendre en compte l'orientation vers la petite irrigation. La structure organisationnelle sera renforcée tant au niveau de la Cellule nationale de coordination (CNC) avec un coordinateur technique en appui au Coordinateur National, qu'au niveau des cellules régionales de coordination (CRC) dont le coordinateur sera renforcé par un cadre technique en génie rural appliqué à la petite irrigation dans les régions de Tahoua et de Zinder. Pour la région de Maradi, la CRC conservera sa composition actuelle. Les aspects fiduciaires resteront sous la responsabilité de la CNC qui aura conservé sa structure existante (passation des marchés, responsable administratif et financier supervisant les comptables placés au niveau des CRC).

Sous-composante 3.2: Suivi-évaluation et communication

- Un système de suivi-évaluation participatif du projet, conforme au système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA, sera construit autour du cadre logique sur la base de: (i) une enquête de base SYGRI enrichie par des informations spécifiques au projet, effectuée dès 2012, pour arrêter la situation de référence, et les mêmes enquêtes répétées à mi-parcours et à l'achèvement pour évaluer les effets et impacts; (ii) un suivi régulier interne des indicateurs de résultats constituant la base de données informatisée du projet; (iii) des ateliers annuels de bilan et de planification participatifs; (iv) des missions de supervision conjointes FIDA, Gouvernement, Coopération espagnole; (v) des études thématiques ponctuelles; (vi) une mission de revue à mi-parcours (fin année 3); et (vii) un rapport d'achèvement.

Sous-composante 3.3: Gestion et capitalisation des savoirs, dialogue politique

- La capitalisation des savoirs acquis par le projet se fera d'une part en collaboration avec le Centre d'Etudes et d'Information sur la Petite Irrigation (CEIPI) basé à l'Université de Niamey afin d'en assurer une dissémination large et toujours accessible et d'autre part au travers de la collaboration avec le RECA qui déjà centralise et diffuse les expériences menées en régions au niveau national. Il importera d'assurer la restitution des informations utiles au niveau des producteurs. Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre comprenant tous supports audiovisuels adaptés pour informer, éduquer et communiquer avec les populations rurales et les partenaires sur la base des résultats et des leçons apprises.

- Le projet contribuera directement aux discussions autour de l'initiative 3N, aux cadres de concertation des PTF (notamment celui sur la petite irrigation) et à la commission mixte nigéro-nigériane de coopération.

Mécanismes internes de financement du projet

- Les appuis et investissements *Ruwanmu* seront financés comme suit:
 - (a) le financement des activités gérées directement par la CNC sous forme de subvention totale (toutes les infrastructures, protection des bassins versants);
 - (b) le financement sous forme de dons aux communautés pour les activités destinées aux ménages les plus vulnérables (kit micro-irrigation pour jardins de case, MER pour jeunes/femmes);
 - (c) le financement sous forme de dons conditionnés par l'approbation d'un microprojet et le versement, sur un compte d'épargne bloquée ouvert à cet effet dans une SFD

par le(s) bénéficiaire(s), d'une contribution équivalente à 10 ou 20%¹⁶ de la valeur de l'investissement. Cet argent ne pourra être débloqué qu'au bout de 3 ans pour permettre au bénéficiaire de renouveler ses équipements défectueux/amortis. Il s'agit d'un mécanisme pilote qui fera l'objet d'une évaluation lors de la revue à mi-parcours afin d'examiner sa performance et pertinence vis-à-vis d'autres systèmes tels le « matching grant », et ce en lien avec les activités qui seront conduites dans le domaine de la finance rurale (étude menée en sept-oct. 2012).

– L'élaboration des dossiers de MP sera appuyée par les agents du dispositif d'appui-conseil mis en place (GSC, ONG, STD). Les Comités Départementaux d'Analyse des Projets (CDAP) jugeront de la faisabilité technico-économique et de la rentabilité financière des MP. L'approbation du financement relèvera du projet.

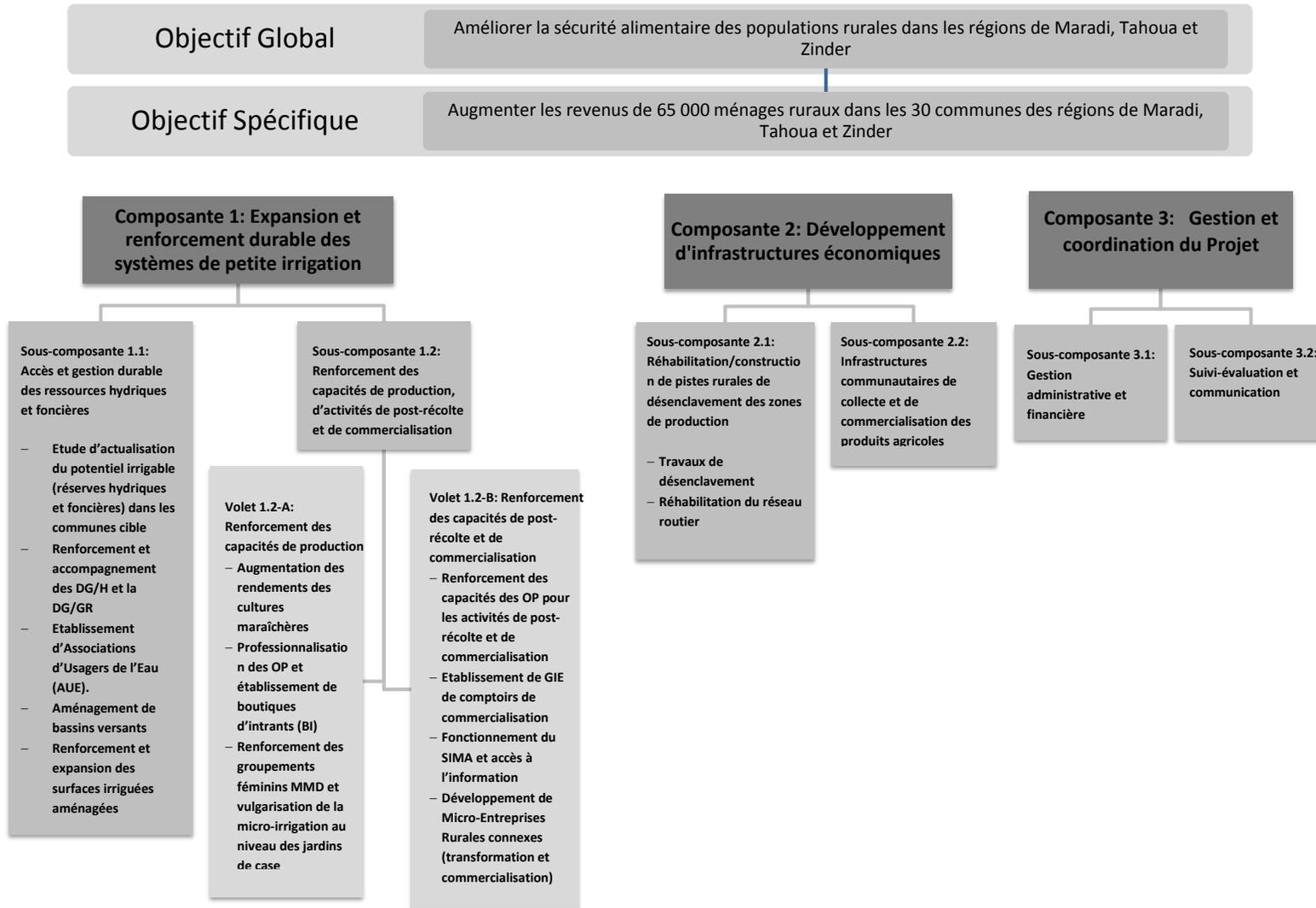
– Les contributions des bénéficiaires pourront être: (i) mobilisées à la récolte du mil plutôt qu'au démarrage des activités en saison sèche mais toujours avant le financement du microprojet; et (ii) provenir de la mobilisation de plusieurs contributions individuelles. Le Projet pourra utiliser les services des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) opérant dans le domaine de la petite irrigation dans les trois régions ciblées – Maradi: ASUSU, MEGREF, CEPEC, CEC KAANI...; Tahoua: YARDA Tarka, KOKARI, ASUSU, WADATAR, DAOURE, TAANADI...; Zinder: YARDA, NYYA, ... - sous le contrôle de l'Agence de Régulation du Secteur de la Micro Finance (ARMF) et en collaboration avec les interventions des PTF dans le secteur, en particulier le projet PADMIF/UNCDF.

Mécanismes de pérennisation

– Le projet s'appuiera sur les structures pérennes présentes dans les régions (communes, STD, Conseil régional, ...) et sur les acteurs locaux organisés et renforcés (CRA, OP, GSC, SFD, ONG...). Le projet appuiera la constitution et accompagnera le fonctionnement effectif des structures responsables de la gestion et de la maintenance des infrastructures et investissements (AUE, BCER, COGES, OP, communes). Un réseau d'artisans sera renforcé pour assurer la réparation des équipements distribués. Les bénéficiaires seront encouragés à rejoindre les systèmes d'épargne et de crédit en vue d'assurer le renouvellement de leur équipement et financer leurs fonds de roulement. Le projet gagera également sur l'information, la conscientisation et la responsabilisation des groupes cibles pour garantir une utilisation durable des ressources hydriques et foncières.

¹⁶ 10% pour les jeunes et les femmes, 20% pour les autres producteurs en s'alignant sur les pratiques du projet Prodex

Structure des composantes du Projet



Appendice 4.1 - Approche méthodologique du partenariat avec les Organisations Paysannes

I. Rappel conceptuel: les OP une diversité complexe pour répondre aux besoins paysans

- Le groupe paysan est considéré comme une porte d'entrée privilégiée pour la prestation de services appuyant la production dans les zones d'intervention. La légitimité de chaque groupement au sein de ses membres est un facteur essentiel pour que ces groupes délivrent efficacement les services pour lesquels ils se sont créés.
- Les paysans nigériens ont depuis longtemps réalisé l'importance du groupe pour pouvoir faire à plusieurs ce qu'ils ne peuvent réaliser seuls; les besoins, tels qu'exprimés/ressentis par les paysans, sont à la base de l'émergence de groupes sensés répondre de manière adéquate à ces besoins exprimés.
- Selon la nature du besoin à la base du regroupement des membres, le groupe prendra une structure différente pour satisfaire au mieux la nature de ces besoins. La nature des besoins étant multiple, les groupes seront aussi être multiples.

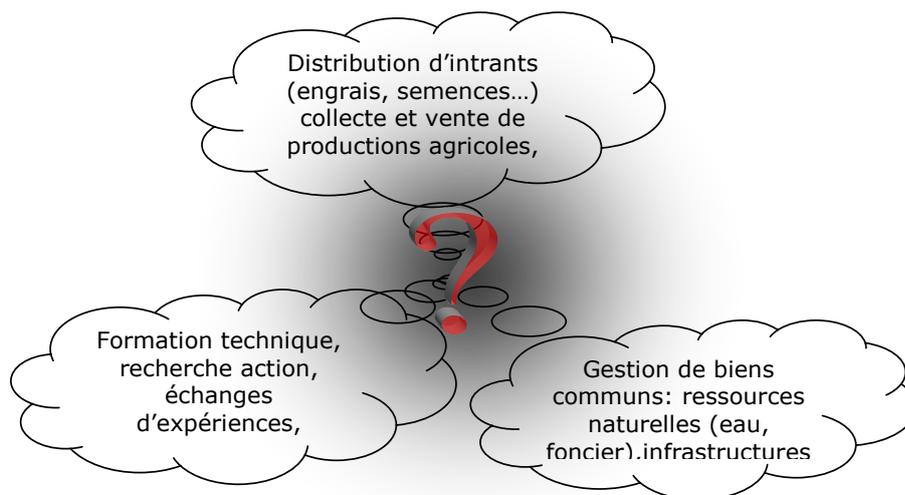


Figure 1: Différents types de besoins des paysans

- L'expression de ces besoins a pu s'articuler autour de 3 axes: accéder à une meilleure maîtrise de l'information et du savoir, accéder à une gestion équitable des biens communs, accéder à des services d'appui à la production performants, le tout dans un processus d'amélioration constante des conditions de productions et de vie de la famille paysanne.
- On peut schématiquement classer les différentes organisations paysannes partenaires selon le schéma suivant.

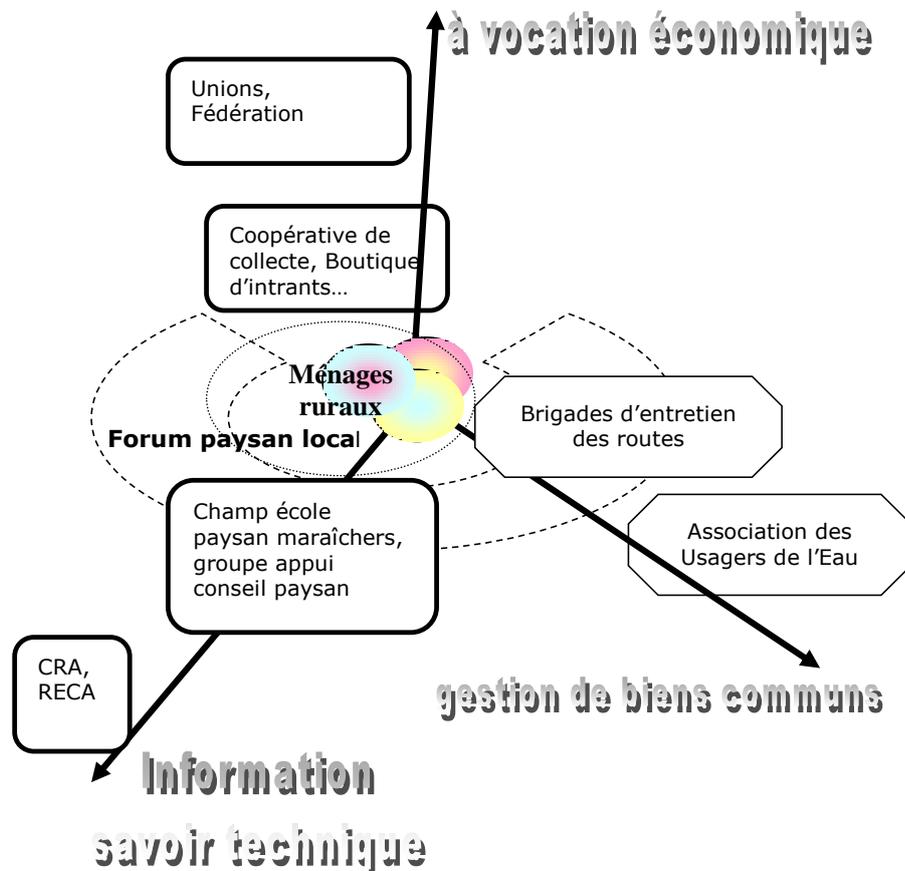


Figure 2: différents types de groupes paysans pour répondre aux besoins spécifiques

- On peut résumer le schéma précédent comme suit:
 - (i) pour les activités de services à la production et à vocation économiques: les coopératives de collecte et boutiques d'intrants reliés à leurs unions et fédérations dans une logique d'organisation verticale des filières
 - (ii) pour la gestion de biens communs telles l'eau, les ressources naturelles ou les infrastructures communes: les associations d'usagers, les brigades d'entretien des routes adossés aux communes
 - (iii) pour l'accès à l'information et la gestion des savoirs: les groupements paysans autour des champs écoles paysans, des groupements d'appui conseil paysan relié aux chambres régionales d'agriculture, elle-même en réseau au sein du RECA
- Relier le groupe à son milieu est primordial pour son efficacité par-delà le cadre d'une intervention de projet. De fait, si les groupes sont un regroupement d'individus, les groupes eux-mêmes peuvent être plus ou moins en rapport avec le reste de la société civile rurale. Que ce soit:
 - (i) de manière verticale avec des groupes similaires, sous la forme d'intégration en union et fédérations, dans une logique de filière
 - (ii) ou de manière horizontale aux niveau local ou régional dans un espace de concertation avec tout ce que ce niveau compte d'institutions (les autres groupes aux activités différentes, les autorités locales...) ou bien les CRA

- l'intégration du groupe de manière horizontale dans des forum paysan ou des plateformes n'est souvent comprise que comme un niveau hiérarchique dans l'organisation verticale et est alors inefficace. Un forum local est un espace de concertation locale dont les différents membres n'ont pas les mêmes activités mais partagent un intérêt local
- cette relation du groupe paysan tant au milieu local (horizontal au sein d'une commune, d'une CRA) qu'au milieu professionnel (vertical le long de la filière) est une condition supplémentaire de sa pertinence et de son efficacité. Le projet veillera à promouvoir cet équilibre dans ses interventions auprès des organisations paysannes de base
- de la légitimité locale à la personnalité juridique, il existe toujours une marge. Les groupes paysans dont la plupart représentent de manière légitime leurs membres
- la première façon est d'être enregistrée au niveau de la commune par les autorités locales. Il suffit de déposer des statuts, une liste de membres et leur signature
- les organisations à vocation économiques et les associations tendent vers l'enregistrement comme coopératives ce qui leur confère la personnalité juridique et donc la possibilité de signer des contrats (et d'en être tenu responsable devant la loi en cas de non-respect)
- les forum paysan locaux sont des structures légères de mise en réseaux. Elles peuvent n'être que des dispositifs d'animation portés par les CRA
- enfin dans le cadre des partenariat public-privés (PPP) pour la gestion d'infrastructures économiques communes (telles les marchés de demi-gros), des formes spécifiques associant les différentes parties prenantes peuvent être adoptées comme le GIE.

II. Les principes d'engagement: DES contrats de partenariat

- D'une manière générale, le *Ruwanmu* exigera de ses prestataires que toutes les interactions avec les OP soient guidées par un contrat d'objectifs stipulant clairement la raison d'être de la collaboration, le rôle et les responsabilités des uns et des autres ainsi que les moyens mis en œuvre.
- Par-delà l'aspect administratif, c'est surtout le processus de contractualisation qui permet à chaque partie de mieux se projeter dans l'avenir, sans expectation hors d'atteinte. Cela constitue aussi une reconnaissance mutuelle de la collaboration qui correspond à une revendication des OP reprise dans le COSOP: être reconnu comme partenaires proactifs et non seulement comme des bénéficiaires récipiendaires d'aides.
- Des formes de contrats spécifiques à chaque type de collaboration seront développées en conservant les principaux chapitres: parties prenantes, objectifs, responsabilités réciproques, moyens mis en œuvre, durée du contrat, mesures prises en cas de litiges.

III. de l'animation participative au forum paysan local

1. Objectif

Susciter l'émergence de groupements de producteurs, de groupes MMD, d'associations d'utilisateur etc.. ancrés dans l'auto-analyse des besoins des paysans.

2. Résultats attendus

- (i) Des groupes motivés avec des activités effectives

- (ii) Un forum local de dirigeants d'OP, interface du développement agricole local
- (iii) Une CRA impliquée dans la dynamique de la société civile rurale organisée

3. Méthodologie

- (i) approches participatives du développement avec identification des contraintes et potentialités du terroir et des acteurs existants
- (ii) identification de groupes d'intérêts autour des différentes problématiques (techniques maraîchères, microentreprises, MMD, gestion de l'eau, gestion du foncier...)
- (iii) implication des groupes autour des activités spécifiques pour lesquelles ils se sont créés et structuration en parallèle acté par la signature de contrat d'objectifs avec les prestataires de services
- (iv) organisation d'un forum local régulier (mensuel) regroupant quelques dirigeants des différents groupes
- (v) organisation de forum paysan régionaux annuels par les CRA

4. Partenaires d'exécution

- (i) GSC et GAC Paysan sélectionnés pour intervenir dans les différentes zones selon des contrats d'objectifs
- (ii) CRA pour participer aux animation des forum locaux
- (iii) RECA pour appuyer l'organisation de forum paysan régionaux

5. Processus de mise en œuvre

- (i) Définition des termes de référence des prestataires de services
- (ii) Sélection des groupes ciblés
- (iii) Lancement de l'appel d'offres restreint vers les groupes ciblés
- (iv) Sélection des prestataires
- (v) Organisation d'un atelier de mise en commun des approches participatives et d'appui à l'émergence de groupe et forum paysans avec les différents prestataires (FAO: CEP, RECA: CRA, Care: MMD; STD: GSC; PPILDA: GACP...)
- (vi) Attribution des zones
- (vii) Organisation rencontres trimestrielles pour suivre le processus

IV. Les OP à caractère économique: coopératives de collecte, groupements de producteurs, BI, magasins de stockage, groupes MMD...

1. Objectif

Assurer que OP rendent durablement des services économiques à la production de manière économiquement viable.

2. Résultats attendus

- (i) Des OP locales légalement reconnues, transparentes et rendant compte à leurs membres dont les femmes et les jeunes
- (ii) Des services effectifs accessibles aux producteurs
- (iii) Une intégration dans la société civile rurale organisée: horizontalement au sein des CRA/forum paysan et verticalement au sein des organisations par filière (union, fédération, faïtières)

3. Méthodologie

- (i) Diagnostic des groupes locaux opérationnels et émergeant avec les CRA/fédérations régionales et les prestataires de services
- (ii) Identification des groupes partenaires pour les actions ciblées et mise en relation avec les prestataires de services
- (iii) Formation à la gestion des activités (plans d'affaires intégrant plan d'investissement, fixation des prix des services, budgétisation, comptabilité)
- (iv) Processus de construction des infrastructures de manière participative
- (v) Contractualisation des interactions (commandes d'intrants...) avec par les structures régionales paysannes sélectionnés
- (vi) Suivi du processus au sein des forum paysan locaux

4. Partenaires d'exécution

- (i) GSC et GAC Paysan sélectionnés pour intervenir dans les différentes zones selon des contrats d'objectifs
- (ii) OP régionales (union/fédération)
- (iii) CRA pour participer aux animation des forum locaux
- (iv) RECA dans l'appui au CRA sur les SIMA

5. Processus de mise en œuvre

- (i) Sélection des OP locales ciblés
- (ii) Constitution de nouvelles structures organisées éventuelles

- (iii) Lancement du processus de consultation pour la construction d'infrastructures économiques (à partir du forum paysan local)
- (iv) Formation permanente en gestion des activités commerciales (commandes, fixation des prix, répartition des résultats,
- (v) Passation des marchés pour la construction des infrastructures

V. Les OP à caractère de gestion des biens communs: AUE, brigades d'entretien des routes...

1. Objectif

Assurer que les OP (AUE, ..) utilisent durablement et équitablement les biens communs (ressources naturelles, eau, foncier, infrastructures) dont la gestion leur a été déléguée par les instances locales qui en ont la maîtrise d'ouvrage.

2. Résultats attendus

- (i) Des organisations paysannes locales légalement reconnues, transparentes et rendant compte aux communes
- (ii) Une répartition équitable et durable de l'accès aux biens communs aux utilisateurs notamment aux femmes et aux jeunes
- (iii) Une intégration dans la société civile rurale organisée: horizontalement au sein des forum paysan local et verticalement au sein des communes

3. Méthodologie

- (i) Diagnostic des groupes locaux opérationnels et émergeant avec les CRA, les prestataires de services et les STD
- (ii) Constitution d'associations d'usagers et mise en relation avec les prestataires de services
- (iii) Formation technique relative à l'accès aux biens communs concernés avec les STD concernés (suivi, entretien, compte-rendu)
- (iv) Formation à la gestion des activités (plans d'affaires intégrant plan d'investissement, fixation du montant des contributions, budgétisation, comptabilité)
- (v) Mise en réseau avec les associations paires au-delà de la commune
- (vi) Suivi du processus au sein des forum paysan locaux et des CRA

4. Partenaires d'exécution

- (i) GSC et GAC Paysan sélectionnés pour intervenir dans les différentes zones selon des contrats d'objectifs
- (ii) Communes
- (iii) STD

(iv) CRA pour participer aux animation des forum locaux

5. Processus de mise en œuvre

(i) Sélection des OP locales ciblés

(ii) Constitution de nouvelles structures organisées éventuelles

(iii) Lancement du processus de consultation pour la construction d'infrastructures économiques (à partir du forum paysan local)

(iv) Formation permanente en gestion des activités commerciales (commandes, fixation des prix, répartition des résultats,

(v) Passation des marchés pour la construction des infrastructures

VI. Les OP à caractère de gestion des savoirs et d'accès à l'information: CEP maraichers, MMD, GSC paysan...

1. Objectif

Assurer que OP contribuent durablement à générer et diffuser les savoirs et savoir-faire techniques (initiatives et innovations porteuses) au sein des communautés rurales.

2. Résultats attendus

(i) Des groupes locaux reconnus et ouverts à tous particulièrement les femmes et les jeunes

(ii) Des savoirs et savoirs faire maîtrisés et facilement accessible par des démonstrations

(iii) Une intégration dans la société civile rurale organisée: horizontalement au sein des forum paysan et verticalement reconnu par les CRA

3. Méthodologie

(i) Diagnostic des groupes locaux opérationnels et émergeant avec les CRA/fédérations régionales et les prestataires de services

(ii) Identification des groupes partenaires pour les actions ciblées et mise en relation avec les prestataires de services

(iii) Lancement d'activités de démonstration et de recherche action participative (champ école paysan, parcelle d'innovation paysanne, champ de diversité...)

(iv) Processus de suivi et d'analyse des connaissances et des savoirs acquis de manière participative

(v) Partage et diffusion des savoirs répertoriés au sein des CRA

(vi) Suivi du processus au sein des forum paysan locaux

4. Partenaires d'exécution

- (i) GSC et GAC Paysan sélectionnés pour intervenir dans les différentes zones selon des contrats d'objectifs
- (ii) OP régionales (union/fédération)
- (iii) CRA pour participer aux animation des forum locaux
- (iv) RECA dans l'appui au CRA sur la diffusion par des media appropriés (bulletins d'information, radio, vidéo, site internet)

5. Processus de mise en œuvre

- (i) Sélection des groupements locaux à partir des forum locaux (voir supra para 3) et mise en relation avec les prestataires de services
- (ii) Lancement des activités concrètes (CEP, PIP, CD...)
- (iii) Organisation d'échanges entre pairs
- (iv) Formation permanente autour des observations techniques
- (v) Suivi/évaluation par les CRA

ANNEXE 5: ASPECTS INSTITUTIONNELS ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

1. **Tutelle.** Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'agriculture, compte tenu de: (i) sa qualité d'institution de tutelle des projets financés par le FIDA en cours (IRDAR-RCI/PAC2, PPILDA, PUSADER, PASADEM); et (ii) ses capacités opérationnelles au niveau déconcentré. En cohérence avec les arrangements déjà adoptés par le PUSADER, celui-ci délèguera la maîtrise d'ouvrage à la Cellule Nationale de Coordination (CNC) déjà chargée de la gestion des projets IRDAR-RCI/PAC2 et PUSADER, dotée de l'autonomie administrative et financière et de ses cellules régionales (CRC) de Tahoua, Maradi et Zinder. Schématiquement, la structure organisationnelle du projet comprendra trois niveaux de responsabilités:

- (i) le *niveau de pilotage et de concertation* constitué: a) du Comité national de pilotage (CP) où se rencontreront les institutions publiques intéressées par le projet; b) d'un espace de concertation régional associant toutes les parties prenantes (publiques, privées, associatives, projets) concernées au niveau de Maradi, Tahoua et Zinder; et c) de comités de coordination départementaux associant les communes;
- (ii) le *niveau de coordination et de gestion* des activités correspondant à la CNC et aux CRC;
- (iii) le *niveau d'exécution des activités* sur le terrain assuré avec les partenaires – les OP faïtières, les communautés villageoises et leurs associations, - par les prestataires de services (STD, bureaux d'études, GSC, ONG, consultants, entreprises de travaux, etc).

2. Un arrêté du MDA fixera le mandat et la composition du CP. La composition du Comité de pilotage devra être basée sur celle des projets FIDA en cours en intégrant deux représentants du RECA (une femme et un homme) en tant que représentants de la société civile rurale organisée. Elle tiendra également compte de la composition du cadre de concertation unifié qui sera installé au niveau régional dans le cadre de l'i3N régionalisée. Le Comité de Pilotage national se réunira une fois par an en session ordinaire. Il s'assurera que la stratégie et les activités du projet sont conformes aux politiques et priorités nationales, examinera les rapports d'activités, approuvera les programmes de travail et budget annuels (PTBA) et assurera le suivi de la mise en œuvre des PTBA.

3. **Pilotage et concertation.** Le CP se réunira une fois par an en session ordinaire, dans la mesure du possible de manière tournante dans les zones d'intervention du projet. Sur la base des documents fournis par la CNC, il sera chargé de: (i) l'examen des rapports d'activités et des états financiers du projet; (ii) l'examen des Programmes de travail et des budgets annuels (PTBA) avant leur transmission au FIDA et au Ministère de tutelle; (iii) veiller à la coordination et à la complémentarité des interventions des différents ministères sectoriels; (iv) suivre la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision, et missions de suivi de conformité avec les politiques nationales.

4. **Concertation/coordination.** Un espace de concertation et de coordination sera mis en place au niveau de chaque région (Maradi, Tahoua, Zinder). Placé sous la présidence du Gouverneur assisté par la CRC. Il se réunira au moins deux fois par an, et sera chargé de: (i) veiller à la coordination, la synergie et la complémentarité des actions du *Ruwanmu* avec les autres projets intervenant dans la région dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative 3 N; (ii) faciliter les échanges d'informations, d'expériences et de leçons entre tous ces projets, en vue d'une harmonisation; (iii) donner son avis sur le PTBA du projet avant sa soumission à la CNC et au comité national de pilotage; (iv) examiner et diffuser au niveau régional les résultats des rapports d'activités du projet et des différentes évaluations menées; (v) suivre la mise

en œuvre des recommandations des missions de supervision et de suivi. Son secrétariat sera assuré par les DRDA avec un appui de la CNC.

5. Au niveau de chaque département, le **Comité Départemental d'Analyse des Projets (CDAP)** existant sera redéfini et enrichi des représentants des parties prenantes organisées de la mise en œuvre du *Ruwanmu* que sont les représentants des communes concernées et ceux des AUE. La présidence du comité sera assurée par le préfet et le secrétariat sera assuré par le représentant de la direction départementale en charge du Plan qui aura la charge de rédiger les comptes rendus. Les représentants des opérateurs sélectionnés seront invités à titre d'observateurs.

6. **Coordination et Gestion du projet:** les équipes déjà en place au niveau de la CNC et des CRC assureront la coordination du projet. Les équipes seront renforcées avec du personnel supplémentaire qui sera recruté dès l'approbation du projet (voir termes de références). La CNC ¹ sera basée à Niamey, et aura pour missions: (i) la coordination de tous les opérateurs et partenaires de la mise en œuvre, leur suivi et évaluation interne; (ii) la programmation, le suivi et l'évaluation des activités réalisées sur le terrain et le suivi de la qualité du ciblage; et (iii) la gestion et utilisation efficiente des ressources du projet. La CNC recherchera également, notamment lors de l'élaboration du PTBA, une articulation opérationnelle de ses interventions avec celles des autres opérations financées par le FIDA (PUSADER, IRDAR-RCI/PAC2, PASADEM) et des autres PTF, sous le leadership opérationnel du Gouvernement. Cette évolution progressive, complexe en termes administratifs et financiers veillera à tirer les leçons des projets précédents.

7. **Aux deux cellules de coordination régionales (CRC) de Maradi et Tahoua actuellement actives dans la mise en œuvre du PUSADER, s'ajoutera une troisième CRC à Zinder.** Chaque CRC est dirigée par un Coordinateur régional qui sera en charge de la supervision des opérations dans la région et qui rendra compte au CNC. Un Responsable des activités techniques (de profil ingénieur en génie rural spécialisé en petite irrigation) sera recruté pour renforcer les CRC de Tahoua et de Zinder. Chaque CRC comprendra un assistant comptable et un assistant suivi/évaluation. Chaque CRC assure au nom de la CNC: (i) la coordination de tous les opérateurs et partenaires de la mise en œuvre, leur suivi et évaluation interne; (ii) la programmation, le suivi et l'évaluation des activités réalisées sur le terrain ainsi que le suivi du ciblage; et (iii) la gestion et utilisation efficiente des ressources du projet. Etant donné la baisse des activités *Ruwanmu* sur la région de Maradi en fin de période, la CRC ne restera active que pendant les trois premières années du projet sur cette région.

8. Un coordinateur technique supplémentaire national sera mis à disposition de la CNC pour seconder le Coordonnateur National du projet. Son rôle consistera à coordonner la mise en œuvre effective des activités du PUSADER et du *Ruwanmu* dans le respect des procédures internes de gestion et de décaissements des fonds. Les coordinateurs régionaux et/ou les responsables techniques devront avoir des connaissances et expériences en agribusiness et marchés agricoles.

9. Il est prévu que les études préalables requises (études de référence avec indicateurs SYGRI, études hydrologiques, manuels, plan de passation des marchés) seront effectuées dans le cadre du PUSADER, sur l'année 2012 afin de démarrer les activités de terrain dès 2013. Le recrutement du personnel complémentaire à celui du PUSADER se fera début 2013. Un atelier de lancement est prévu dès le démarrage du projet pour rassembler toutes les parties prenantes – GdN, STD, partenaires et prestataires identifiés- et confirmer leurs engagements respectifs au côté de la CNC du *Ruwanmu*.

¹ Voir Organigramme en appendice

Mise en œuvre des activités

10. **Acteurs de la mise en œuvre.** Les partenaires de mise en œuvre sont les institutions et organisations avec lesquelles le *Ruwanmu* collaborera par le biais d'activités conjointes. Il s'agit principalement: (i) des communes, (ii) des groupements paysans (autour des CEP Maraîchers) et de la CRA, (iii) des OP faîtières régionales auxquelles les OP locales seront affiliées et qui auront accès à leurs services (intrants, commercialisation...), (iv) les STD des 3 régions, notamment les DRH/DRE et les DRA, (v) des SFD des 3 régions; (vi) des projets d'autres PTF – Prodex pour la commercialisation, PMERSA/MTZ pour la PI, etc; et (v) le PAM pour le cash-for-work.

11. Les prestataires de services seront recrutés sur appels d'offres au niveau national voire international si l'offre locale de services en matière de maîtrise d'œuvre d'activités de développement rural ou à caractère public est trop limitée tant en ce qui concerne le nombre de prestataires que leurs capacités humaines, financières, techniques et matérielles d'intervention. Les prestataires de services seront recrutés sur des contrats trisannuels (concordance avec la mise en œuvre du Projet : lancement, revue à mi-parcours, évaluation finale) et seront évalués sur leurs performances lors de la revue à mi-parcours pour pouvoir être reconduits pour la deuxième phase du projet. Ces contrats seront bâtis sur la base de paquets d'activités cohérentes et suffisamment importantes en volume pour intéresser des prestataires de services intervenant de manière intégrée (renforcement des capacités des AUE, animation CEP, accompagnement des OP collecte et commercialisation, etc.). L'expérience des prestataires en matière de suivi conseil de proximité dans les régions d'intervention devra être pris en compte lors de l'établissement des critères de sélection.

Prestataires recrutés par grand domaine d'intervention du *Ruwanmu* sur la base des partenariats établis durant le PUSADER

| Domaines d'intervention | Partenaires identifiés | Exemples de prestataires de services présentant les compétences requises |
|--|---|--|
| Approche participative du développement (autodiagnostic, autociblage, émergence et appui de base aux acteurs organisés locaux), IEC, appui aux microprojets, Alphabétisation | Réseau des Groupements de femmes MMD Communes d'intervention; STD | GSC ONG Karkara, CARE |
| Développement des systèmes de cultures maraîchères, appui à la commercialisation des productions agricoles et à la commercialisation des productions maraîchères | CRA OP faîtières régionales (FNCR) STD, INRAN, ICRISAT | GSC RECA IARBIC/FAO |
| Construction et réhabilitation d'infrastructure économiques: pistes et marchés de demi-gros, centres de collecte et boutiques d'intrants | Communes, OP locales | Ingénieur conseil, entreprises de travaux publics |
| Renforcement des OP, création de GIE, accès à l'information de marché | | CRA/RECA, AcSSA/Afrique Verte, OP faîtières |
| Gestion durables des ressources naturelles: accès au foncier, suivi du niveau physique de la nappe, récupération de terres dégradées, aménagements de couloirs sylvo-pastoraux | Communes AUE, COFO DRH, DGR STD, INRAN, ICRISAT PAM | GSC |
| Maintenance des équipements par les artisans locaux | | GSC |
| Développement des activités liées à la nutrition: jardins de case, diversité ethnobotanique | Groupement MMD | ONG Karkara, CARE ONG CRAC/GRN-SoS Sahel |
| Appui aux microprojets | SFD | GSC |
| Capitalisation des savoirs acquis | | CEIPI Université du Niger RECA |

12. Afin de s'inscrire dans l'accompagnement des bénéficiaires dans leur processus d'autonomisation, le *Ruwanmu* se reposera sur le dispositif d'appui-conseil de proximité parallèlement à la création de groupements paysan autour des champs écoles paysans maraîchers (CEP maraîchers). Ce sont des prestataires de services ayant une capacité

d'expertise régionale ou nationale. Un réseau d'animateurs sera déployé sur le terrain pour tisser une relation de confiance et de coaching avec les communautés (un binôme mixte d'animateurs pour un nombre donné de villages. Les jeunes déjà formés par les projets FIDA et organisés en groupements de services autodiagnostic et ciblage pourraient représenter une ressource humaine à capitaliser. Les prestataires de services devront pouvoir couvrir 3 aspects (un seul prestataire pouvant tous les couvrir en son sein): (i) organisationnel pour tout ce qui est animation, auto-diagnostic et planification participatifs, organisation et agrément des OP/IR, élaboration des plans d'action et des dossiers de MP; et (ii) technique pour ce qui est animation des champs école paysans maraîchers (comprenant la maintenance des équipements), gestion durable des ressources hydriques et foncières, (iii) économique pour la commercialisation et le dialogue interprofessionnel, le partenariat public-privé de gestion des comptoirs, etc. Ce processus d'identification des GSC sera effectué en collaboration avec les CRA qui développeront une base de données des intervenants techniques de la région que ce soit avec des techniciens (modèle PIP2) ou avec des paysans (modèle PPILDA) en reconnaissant leurs champs de compétences respectifs. Cette base de données permettra de faciliter le recours à ces groupements d'appui conseil tout en créant un lien entre ces groupements et la représentation (la CRA) de leur bénéficiaires (les petits producteurs).

13. **Capacités des acteurs de mise en œuvre.** Une analyse des capacités des principaux acteurs a été conduite sur la base du modèle SWOT (DT3 – Analyse Institutionnelle). Le tableau ci-dessous recense les principaux éléments à prendre en compte pour les acteurs qui seront impliqués de façon centrale dans la mise en œuvre.

| Acteur | Principales observations (capacités et mesures associées) |
|---|--|
| CNC/CRC | <ul style="list-style-type: none"> -Systèmes de gestion, planification et de suivi efficaces -Connaissances techniques et plus larges sur tous les domaines d'activité du <i>Ruwanmu</i> -Réseau de prestataires de services performants -Nécessité de RH additionnelles pour gérer de nouvelles activités => Renforcement de la CNC et des CRC en personnel (gestion financière, domaines techniques, suivi et évaluation) |
| Prestataires de service | <ul style="list-style-type: none"> -Prestations de qualité, mise en œuvre rapide et satisfaisante (GSC notamment) -Longue expérience dans de nombreux domaines (récupération des terres, petite irrigation, ressources naturelles, etc.), capitalisation des connaissances -Mise en œuvre d'activité avec de nombreux bailleurs, FIDA inclus -Flexibilité -Proximité avec les producteurs (accompagnement et suivi) -Moyens financiers parfois limités (cf. préfinancement des activités et logistique) -Quelques lacunes dans le domaine du ciblage et du genre => Formations complémentaires en amont (ciblage, approche genre, participation des femmes et des jeunes, instruments harmonisés de suivi) => Contrats basés sur les performances sur une durée de temps plus longue (renouvellement chaque année sur la base des résultats) |
| Chambres d'Agriculture et Organisations de Producteurs/trices | <ul style="list-style-type: none"> - structurés selon une grande diversité en groupements de producteurs, coopératives de base, unions, fédérations et faitières, avec des capacités variables - institutionnalisation des CRA regroupées au sein du RECA avec un nouveau processus électoral en 2012 (Zinder) et 2013 (Tahoua, Maradi) -Liens institutionnels complexes (entre OP de base et faitières, OP et le RECA/les CRA, etc.) résultant en un manque de clarté entre les rôles et mandats des uns et des autres quelquefois entretenu par des dirigeants impliqués au sein de différentes structures -Faibles capacités de gestion des structures de base mais bonne capacités des fédérations -Mécanismes de gouvernance difficiles à mettre en œuvre (grandes distances impliquant des coûts élevés de déplacement pour les assemblées générales, réunions...) -Durabilité économique difficile à maintenir (aléas climatiques, concurrence avec des distributions gratuites, manque de possibilités d'emprunt...) -Participation limitée des femmes et des jeunes aux postes électifs à responsabilité -De nombreux modèles adaptés au contexte nigérien pour l'appui-conseil au niveau de la |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <p>production, la gestion d'infrastructures, l'achat groupé d'intrants, la dissémination d'informations, etc. pouvant servir de base à des programmes de formation de pairs à pairs => Cartographie des OP existantes et émergentes et de leurs capacités> analyse fonctionnelle et stratégie de développement > renforcement des capacités > suivi et évaluation => Domaine de renforcement: formalisation de la structure (statut, compte bancaire, AG, membres, trésorier/ère, etc.), capacités de gestion, plan de développement/d'affaire et définition des services clairs pour les membres, système de cotisation, capacités de négociation avec les autres acteurs de la filière (grossistes d'intrants, acheteurs, etc.), accès à et utilisation des informations de marché, participation des femmes et des jeunes et accès aux postes à responsabilité</p> |
| Associations des Usagers de l'Eau | <p>-Inexistantes hors des grands périmètres -Pour celles qui existent, elles se concentrent sur l'utilisation partagée d'une infrastructure d'exhaure (puits...) et non sur celle de la ressource hydrique - manque de liens avec les communes (en charge de la bonne utilisation d'un bien public: l'eau) et les autres parties prenantes et inscription dans un plan de développement territorialisé et intégré de GRN, etc. - manque de participation des femmes et des jeunes -Rôle fondamental au niveau des bassins versants, de l'entretien des infrastructures hydrauliques et de la gestion de l'eau => Cartographie des AUE existantes > analyse fonctionnelle et stratégie de développement > renforcement des capacités > suivi et évaluation => Domaine de renforcement: formalisation de la structure (statut, compte bancaire, AG, membres, trésorier/ère, etc.), capacités de gestion, inscription dans un plan de développement territorial (village/commune) et liens avec les bassins versants et tous les acteurs impliqués, capacités techniques (entretien et réparation des infrastructures hydrauliques), contrat de délégation de gestion avec les communes intégrant un dispositif de cotisation, participation des femmes et des jeunes et accès aux postes à responsabilité</p> |
| Communes | <p>-Rôle central dans le développement local (politiques de décentralisation) -Expérience (maîtrise d'ouvrage, passation des marchés, suivi, supervision, etc.) -Projets apportant leur soutien (IRDAR-RCI/PAC2, etc.) -Manque de capacités financières (prélèvement des taxes), de gestion et/ou de planification pour certaines => Travail de complémentarité avec l'IRDAR-RCI/PAC2 pour garantir que les communes impliquées aient les moyens de remplir leur mandat pour les activités du Projet. Accent sur l'entretien des pistes de desserte (BCER) => Domaine de renforcement: capacités de gestion, plan de développement communal, ressources financières (prélèvements des taxes), formation et gestion des BCER, etc.</p> |
| Services Techniques Décentralisés | <p>-Connaissances techniques locales et ressources humaines même si manque de personnel et besoin de formation -Présence à tous les niveaux (régional, départemental, communal) -Implication dans de nombreux projets (supervision, suivi, contrôle, mise en œuvre directe, etc.) -Mandat et missions -Logistique et équipement insuffisants => Evaluation des capacités plus détaillée à conduire dans la perspective d'une évolution vers une approche programme (mise en œuvre des activités par les STD)</p> |

14. Ceux-ci seront systématiquement renforcés à travers un plan de renforcement des capacités qui sera élaboré sur la base de ces éléments et une cartographie établie pour les OP. Pour les OP et les AUE en particulier, une stratégie d'intervention sera établie dès 2012 en tant qu'activité préparatoire. Il s'agira d'une vision à long terme de leur développement avec des mesures concrètes à mettre en œuvre de façon flexible, adaptée et facilement appropriables et compréhensibles par les bénéficiaires. La possibilité de mise en réseau et de représentation à l'échelon départemental, régional et/ou national devra être incluse.

15. De façon générale, la stratégie du projet *Ruwanmu* concernant les organisations de base consistera à les renforcer:

- 1/ sur le plan organisationnel (transparence et rendu des compte à leurs membres en respect des statuts et règlement intérieur adoptés);
- 2/ sur le plan fonctionnel (services clairement identifiés en fonction des objectifs et des besoins des membres et rendus de manière économiquement viable);
- 3/ sur le plan institutionnel (capacités de collaborer avec les organisations au plan local au travers de forum paysan local d'une part et d'intégrer des fédérations organisées autour de leurs services spécifiques afin d'améliorer leurs capacités de négociation tant au niveau local – par le forum local – qu'au niveau supérieur – par les fédérations et organisations faïtières.

16. En partant des besoins des organisations identifiées de manière participative (cf. mapping et recensement des OP existantes et/ou émergentes déjà ébauchés et qui seront complétés dans le cadre des activités préparatoires), le projet *Ruwanmu* les appuiera le long de ces 3 perspectives afin que chaque organisation devienne durablement un interlocuteur influent du développement agricole local et nourrisse la réflexion des faïtières auxquelles elles appartiendront de leur expérience et des leçons apprises pour contribuer au dialogue politique entre les autorités et organisations paysannes sur les thèmes ayant un impact sur la vie et les activités rurales dans le cadre de la promotion de l'initiative 3N «*les Nigériens nourrissent le Niger*».

17. **Etapas et processus de mise en œuvre.** Les équipements de forage, d'exhaure et de distribution de l'eau d'irrigation seront attribués aux bénéficiaires regroupés par paire sur la base de microprojets dont la faisabilité technique et la rentabilité économique a été validée par le CDAP et comprenant une contribution variable selon le degré de vulnérabilité du bénéficiaire sous forme de la constitution d'une épargne bloquée individuelle dans une SFD et sur la durée du projet qui devra permettre aux bénéficiaires de faciliter le renouvellement de l'équipement. Cependant, le paquet technique fourni pourra varier en fonction des conditions locales et des intérêts des bénéficiaires si un autre type d'équipement est en effet justifié et économiquement rentable. Ce choix interviendra au moment de l'élaboration des dossiers de micro-projet avec l'appui des GSC qui pourront présenter en amont des schémas type des différentes technologies envisageables.

| Catégorie sociale | Groupes cibles | Montant de la subvention |
|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Très vulnérables | Femmes (jardins de cases) | 100% |
| Vulnérables | Femmes, jeunes | 90% |
| Moyennement Vulnérables | Petits producteurs/trices | 80% |
| Peu vulnérables | Moyens ou grands producteurs/trices | 0% |

Les taux appliqués s'alignent sur les taux pratiqués par le projet Prodex actuellement mis en œuvre sur des zones voisines afin de ne pas créer de comportements opportunistes de la part des bénéficiaires.

18. Les infrastructures de services économiques liés à la production (boutiques d'intrants, plateformes de collecte etc.) seront construites dans les zones de production en partenariat avec les OP bénéficiaires. A compétences égales, les entrepreneurs locaux seront sélectionnés sur appels d'offres locales, notamment les entreprises liées aux métiers de la construction promus par de jeunes entrepreneurs (maçonnerie...).

19. La réhabilitation de pistes rurales de désenclavement reliant les zones de production et les marchés de collecte aux marchés de demi-gros sera faite sous maîtrise d'ouvrage des communes. Tous les travaux d'infrastructures seront confiés à des entrepreneurs de travaux publics réputés, sélectionnés par appels d'offres selon la

procédure de passation des marchés supervisée par une firme d'ingénierie conseil elle-même sélectionnée auparavant par appel d'offres. Il sera tenu compte de l'expérience de travail avec de la main d'œuvre HIMO et des capacités de formation des brigades locales d'entretien des pistes et la pose de barrières de pluie.

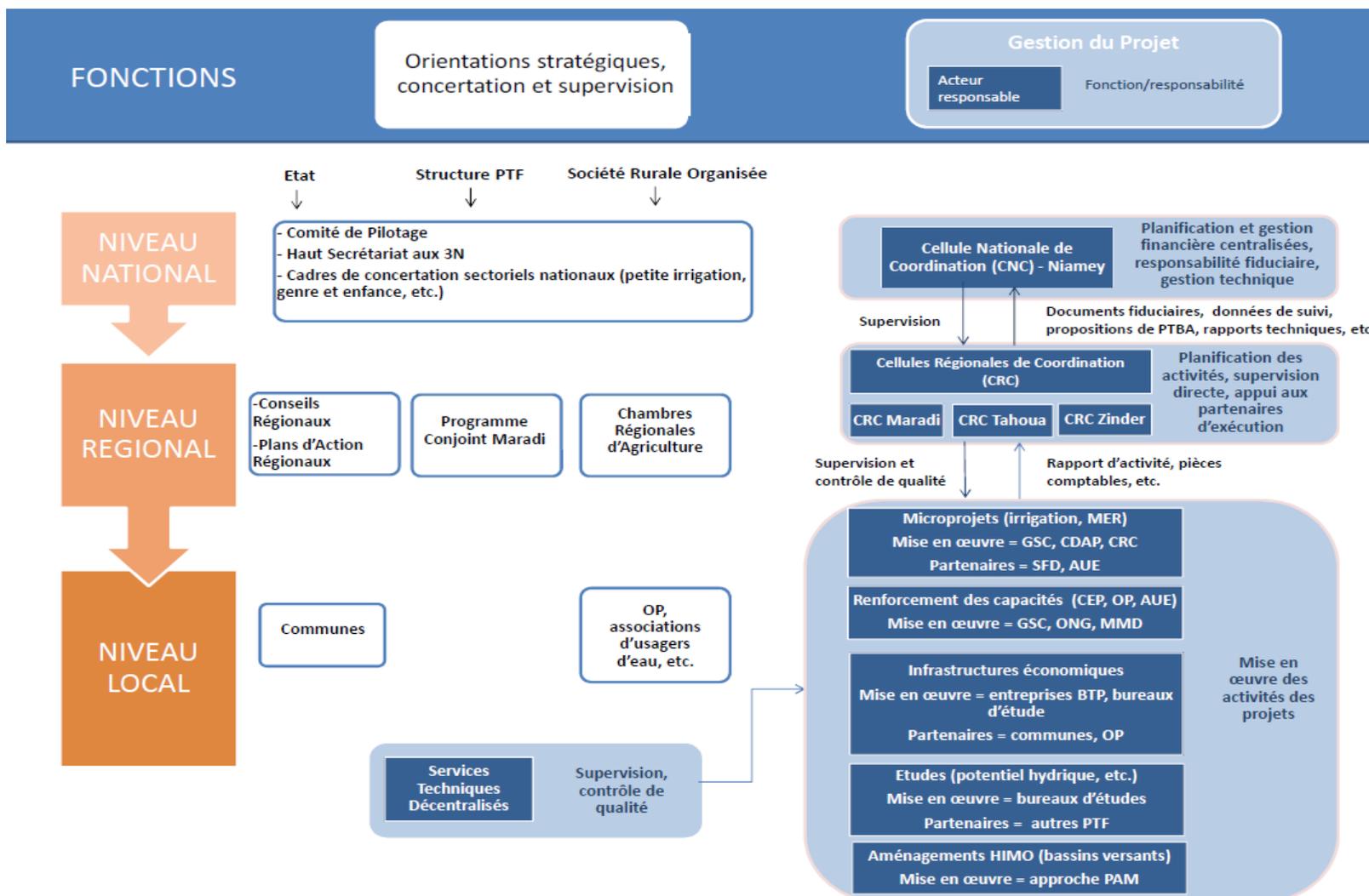
Mesures de garantie de bonne gouvernance et de participation

20. Afin de garantir une bonne gouvernance lors de la mise en œuvre, et ce au-delà des aspects purement fiduciaires avec un accent sur la participation effective des bénéficiaires, des institutions et des organisations locales, un ensemble de mesures est intégré dans le *Ruwanmu*. La centralité de l'approche participative du Projet permet à des mécanismes de gouvernance locale de se développer et/ou renforcer à travers leur fonctionnement à différents échelons dans la conduite des activités. Ces mécanismes ont déjà été expérimentés avec succès au Niger par le FIDA et les autres PTF.

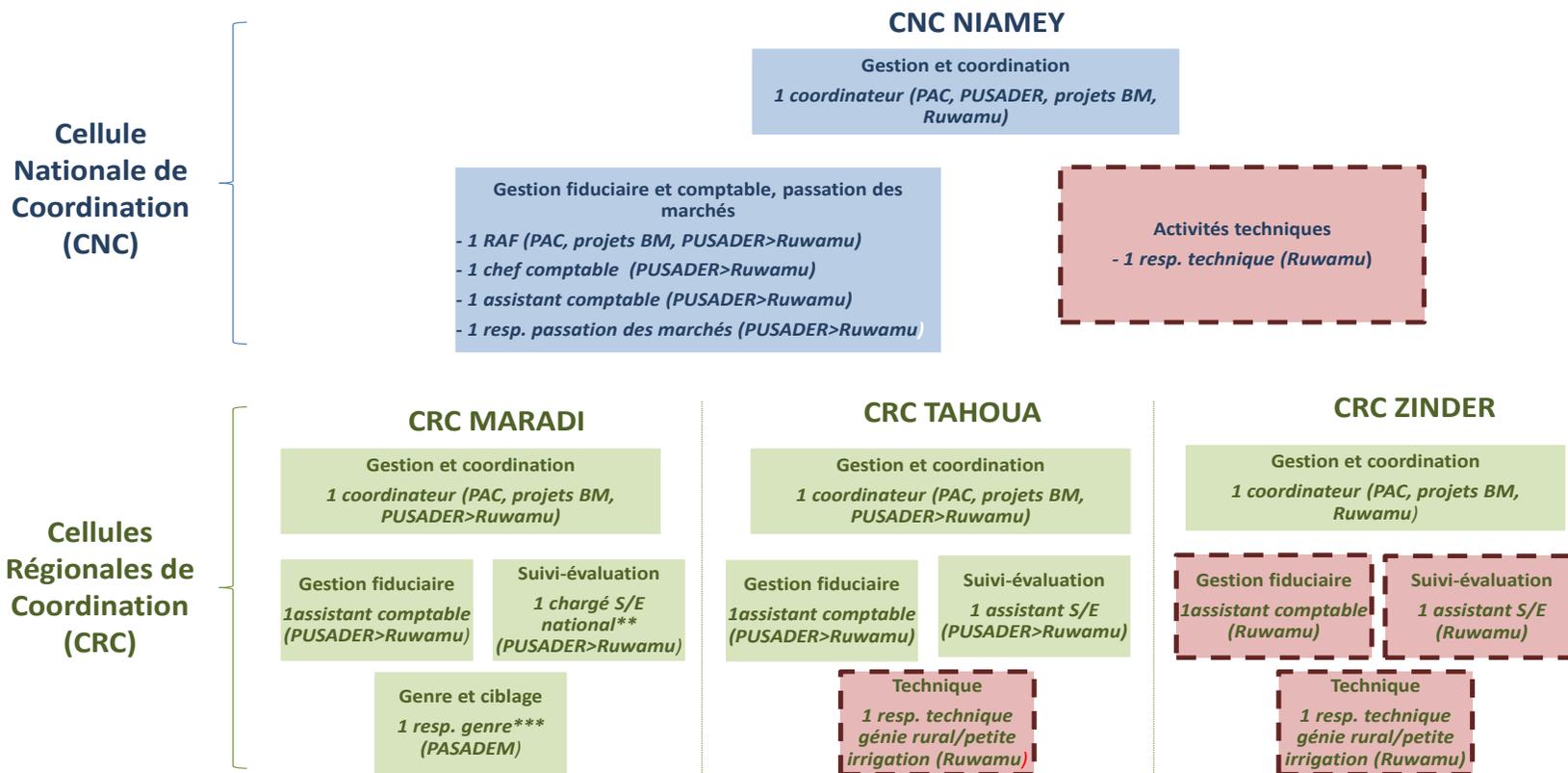
Plan d'action type montrant comment les approches participatives impliquent des dispositifs de gouvernance locale pour la mise en œuvre des activités définies par la demande sur une période 6 mois (S: semaine)

| Résultats escomptés traduisant la demande | Approche participative | Implication de la gouvernance locale | S 1-2 | S 3-4 | S 5-6 | S 7-11 | S 12-14 | S 15-20 | S 21-25 | S 22-29 |
|--|--|--|-------|-------|-------|--------|---------|---------|---------|---------|
| Population informée sur Ruwanmu | Réunion publique d'information | Communes et STD (agriculture, élevage, hydraulique, GR) | X | | | | | | | |
| Listes d'usagers actuels et potentiels | Consultations participatives et reconnaissance de terrain | Prestataires de services et STD | | X | X | | | | | |
| Liste des critères d'accès à la subvention | Consultation de focus groupes | Prestataires de services et STD, bénéficiaires, communes | | | X | | | | | |
| bénéficiaires potentiels avec un dossier technique | Accompagnement constitution d'un business plan | Prestataires de services et STD | | | | X | | | | |
| Approbation des dossiers de candidature | Constitution et formation des membres du CDAP | CDAP (STD département, communes, rep. des bénéf.) | | | | | X | | | |
| Passation des DAO locaux pour les bénéficiaires de la commune et équipement des bénéficiaires | Formation des communes à la gestion des dossiers approuvés | Prestataires de services, communes | | | | | | X | X | |
| Sélection des leaders de groupe | Constitution des groupes de base de champs écoles paysan maraîcher | Prestataires de services, utilisateurs d'eau | | | | X | | | | |
| Ouverture et accompagnement de CEP-M pilotes pour les leaders de groupes | Mise en culture des CEP-M pilotes | Prestataires de services, STD, leaders de groupes | | | | | X | X | X | X |
| Emergence d'associations d'usagers de l'eau (irrigation, élevage, jardins de case, domestique...) | Atelier locaux participatifs sur la ressource en eau | Communes, STD, DG Hydraulique, prestataires | | | | X | | | | |
| Transfert de compétences à l'AUE pour la gestion de l'eau | Reconnaissance officielle de l'AUE | Leaders AUE, STD, Communes | | | | | | | X | |
| Elaboration de règlement locaux d'accès à l'eau et de maintien des infrastructures naturelles et artificielles | Suivi de l'utilisation durable et équitable de l'eau de l'eau | AUE, Communes, STD (Hydrologie) | | | | | | | | X |

Appendice 5.1: Cadre institutionnel et schéma de mise en œuvre du Projet et organigrammes de la CNC et des CRC



∞



 = nouvelle position pour le Ruwamu

*PUSADER>Ruwamu = signifie que la position actuelle financée par le PUSADER sera conservée et financée par le Ruwamu à partir de 2014

**Le chargé de S/E du PUSADER actuellement basé à Niamey sera basé dans la CRC de Maradi en lieu et place de l'assistant de S/E actuel du PUSADER de la CRC de Maradi

***La/le responsable genre, jeune et ciblage du PASADEM qui sera basé à Maradi sera partagé € avec le Ruwamu (financement PASADEM)

Appendice 5.2: Description du dispositif d’attribution des équipements sous forme de subventions conditionnées

| NO | Description | En charge | Commentaires | Produits attendus | Période |
|-----------|--|---------------------------|--|--|------------------|
| 1 | Formation « confection d’un plan d’affaires de base de PI » | GSC | Les bénéficiaires font partie des cibles | Paires de producteurs/trices motivées | Octobre |
| 2 | Constitution de microprojet sur base d’un plan d’affaire précisant et justifiant la technologie choisie (produits et charges dont amortissement) | Bénéficiaires (par paire) | GSC accompagne | Plan d’affaire | Novembre |
| 3 | Ouverture d’un compte d’épargne bloquée avec double signature | Bénéficiaires MP | Dans un SFD de proximité avec appui des GSC | Attestation d’ouverture de compte | Novembre |
| 4 | Négociation pour l’obtention et la sécurisation du foncier | Bénéficiaires COFO | Accompagnement par les GSC | Actes fonciers (contrats, attestations..) | Novembre |
| 5 | Soumission des microprojets au <i>Ruwanmu</i> | Bénéficiaires | Navette GSC pour amélioration | Microprojets par département | Mi-Décembre |
| 6 | Vérification de l’éligibilité (lettre de sélection du microprojet et attestation de dépôt) | Communes | Appui des GSC | Inclusion définitive des bénéficiaires | Début janvier |
| 7 | Soumission des microprojets au CDAP | CRC CDAP | Navette CRC pour amélioration | Microprojets soumis | Mi-Janvier |
| 8 | Décision de conformité technique et financière | CDAP | Sur la base du PV de la réunion du CDAP | Financement des MP approuvé | Février |
| 9 | Décision de financement par le projet | CRC/CNC | Sur la base du PV de la réunion du CDAP | Financement des MP approuvé | Février |
| 10 | Information des communes et des GSC | CRC GSC | | Liste communales de microprojets | Mars |
| 11 | Information des bénéficiaires pour mobilisation de l’épargne bloquée | CRC | GSC en accompagnement | Lettre nominative d’information détaillant les conditionnalités du financement du MP | Mars |
| 12 | Dépôt du montant total sur le compte d’épargne bloqué | Bénéficiaires | GSC en accompagnement auprès des SFD | Attestation de dépôt de la somme requise | Avril |
| 13 | AO local pour la fourniture des travaux et des équipements et sélection des prestataires de services | Communes | CRC (et CNC passation de marchés) vérifient la procédure | Prestataires de services identifiés Travaux réalisés et équipement disponible | Juin à Septembre |
| 14 | Remise officielle et mise en service | Communes Bénéficiaires | CRC et GSC en appui | Aménagement fonctionnel et durable | Octobre |

Appendice 5.3: Répartition des coûts du personnel cadre sur les projets

| Postes | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Pusader | ■ | | | | | |
| Ruwanmu | | ■ | | | | |
| Niamey | | | | | | |
| Coordinateur Nat. | ■ | | ■ | | | |
| Resp. Admin. et Financier | ■ | | | | | |
| Coordinateur Technique | | ■ | ■ | | | |
| Resp. Passation des marchés | ■ | | ■ | | | ■ |
| Chef Comptable | ■ | | ■ | | | |
| Assistant Comptable | ■ | | ■ | | | |
| Maradi | | | | | | |
| Chargé S/E national | ■ | | ■ | | | |
| Coordinateur Maradi (R) | ■ | | ■ | | | |
| Assistant S/E | ■ | | | | | |
| Chargé Genre/Jeunes | | ■ | ■ | | | |
| Assistant Comptable | ■ | | ■ | | | |
| Tahoua | | | | | | |
| Coordinateur Tahoua (R) | ■ | | ■ | | | |
| Resp. GR/PI | | ■ | ■ | | | |
| Assistant S/E | ■ | | ■ | | | |
| Assistant Comptable | ■ | | ■ | | | |
| Zinder | | | | | | |
| Coordinateur Zinder (R) | | ■ | | | | |
| Resp. GR/PI | | ■ | | | | |
| Assistant S/E | | ■ | | | | |
| Assistant Comptable | | ■ | | | | |

Note: les modèles de Termes de Référence pour le personnel principal de l'équipe du projet sont disponibles dans le Project Life File (draft Manuel de Procédures).

L'information relative aux capacités institutionnelles des différents acteurs sont disponibles dans une matrice SWOT présentée en Document de Travail (DT3).

Appendice 5.4: Termes de références pour l'accompagnement et l'évaluation des capacités des OP et des AUE

Sur la base leur expérience et afin de mieux répondre aux besoins des OP et AUE (lorsqu'elles existent), une évaluation participative de leurs compétences et des besoins d'accompagnement devra être effectué au sein de chaque région dans les communes d'intervention du Ruwanmu en partenariat avec chaque CRA. Le prestataire devra particulièrement pouvoir accompagner les OP et AUE à se réfléchir selon les perspectives suivantes:

- Capacités organisationnelles:
Depuis combien de temps l'OP existe-t-elle ? (en années)
Comment et avec qui l'association est-elle constituée ? (par genre et tranches d'âge)
Quelle est son niveau d'organisation (base, union, fédération, faïtières) et son mode d'enregistrement (groupement, coop, association...)?
Quel est son mode de gouvernance ? (écart entre les statuts et la réalité: régularité des élections, des réunions de bureau, des AG...)
Comment rend-elle compte dans la transparence de ses activités ? (Compte rendu réunions, autres...)
Quelles leçons tire-t-elle de son histoire ? (Deux grandes leçons)
Quels sont les projets d'avenir de l'association en termes de développement organisationnel ?
- Capacités fonctionnelles:
quels sont les objectifs de l'OP ? ont-ils évolué ?
Quelles activités met-elle en œuvre pour les atteindre (quels services rend-elle) et comment se rémunère-t-elle?
Avec quels moyens (humains, techniques, financiers...)?
Quelle est la viabilité financière des activités menées ?
Quels sont les critères de satisfaction des membres (ou des clients) et comment sont-ils atteints ?
Quelles leçons tire-t-elle des activités menées ces dernières saisons ? (deux grandes leçons)
Quels sont les projets d'avenir de l'association en termes d'activités et de services ?
- Capacités institutionnelles:
Avec quelles autres associations collabore-t-elle ?
Comment l'association est-elle intégrée « verticalement » dans des fédérations et des faïtières ?
Comment est-elle reliée avec le dispositif de la Chambre régionale d'agriculture (CRA) ou à d'autres espaces de concertation « horizontale » ?
Quels sont ses rapports avec les autorités (communales, départementales, STD...)?
Quelle est sa stratégie d'alliance pour les années à venir ?

Cette exercice permettra aussi de quantifier les différentes catégories d'OP au sein chaque commune, département et de la région: groupements de base, coopératives, unions, fédérations, faïtières (confédération).

Cette évaluation devra se conclure par un atelier participatif de type SWOT permettant aux associations de partager les diagnostics établis et de définir des besoins de formation et d'accompagnement articulés sur la demande le long des trois axes :

- Renforcement organisationnel
- Renforcement fonctionnel
- Renforcement institutionnel

Ce processus d'identification s'inscrira dans un processus plus large d'émergence de forum paysan animé par les CRA au niveau local et régional.

Note: Ces termes de références devront être complétés et détaillés.

ANNEXE 6: PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES CONNAISSANCES

1. Le système de planification et de Suivi-Evaluation (S-E) du projet *Ruwanmu* capitalisera l'expérience du dispositif développé depuis 2006 par le PPILDA et adopté par l'ensemble des projets financés par le FIDA au Niger. Ce dispositif hautement participatif est basé sur un autodiagnostic des communautés, la définition par elles-mêmes de critères précis aboutissant à une catégorisation des ménages selon leur niveau de vulnérabilité (ex: extrêmement - très - moyennement ou peu vulnérables). Ce dispositif a servi à mieux connaître la composition de la population cible, à identifier les bénéficiaires potentiels du projet et faciliter la priorisation des couches les plus vulnérables en tant que bénéficiaires directs de certaines activités. Il a également permis de mieux analyser et préciser leurs besoins pour définir les activités du projet. Enfin, il constitue un outil de suivi des activités menées par le projet, d'évaluation des effets induits, ainsi que mesurer la qualité du ciblage. Les différents partenaires de l'exécution - populations rurales, agences d'exécution/prestataires de service et CNC/CRC - ont été impliqués dans son opérationnalisation.

2. Il apparaît clairement que ce dispositif a favorisé: (i) une meilleure connaissance des bénéficiaires et des effets des actions du projet sur leurs conditions de vie; (ii) une meilleure participation des plus vulnérables aux activités du projet; (iii) une responsabilisation des communautés et le renforcement de leurs compétences en matière de S-E; (iv) la définition de critères et de seuils de vulnérabilité adaptés à la zone d'intervention et aux groupes cibles (établissement de cartes de vulnérabilité villageoise servant de situation de référence et d'outil de suivi des populations et de liste consensuelle de vulnérables éligibles aux appuis d'urgence en cas de crise alimentaire); (v) la création d'un cadre de réflexion critique continu au niveau du projet et des partenaires; (vi) l'introduction d'une culture de S-E au niveau des communautés qui favorise la prise de conscience des changements, l'appropriation et la prise en charge des actions pour les pérenniser; (vii) l'émergence d'une expertise locale en matière de S-E; et (viii) la constitution de bases de données au niveau de l'Unité de coordination et de gestion du projet. Des améliorations et adaptations seront apportées à ce dispositif suite aux leçons apprises et pour faciliter sa mise en œuvre dans le cadre du présent projet d'une durée de 5 ans.

I. PLANIFICATION

3. Le *Ruwanmu* profitera de ses ressources et personnel en place pour préparer le démarrage immédiat des activités du nouveau projet sur le terrain une fois celui-ci approuvé. Ainsi, l'enquête d'impact SYGRI (situation de référence), l'actualisation du recensement des potentiels irrigables dans la zone cible, l'analyse des données piézométriques, et l'étude environnementale et sociale seront réalisées dès que possible par le PUSADER. Une fois ces informations de base disponibles, le *Ruwanmu* adoptera les étapes suivantes pour planifier les activités à mettre en œuvre:

- Campagnes de sensibilisation et d'information sur les objectifs et conditions de partenariat du *Ruwanmu* auprès des communautés des villages concernés par les sites aménageables dans les 30 communes ciblées; la dimension Genre du développement sera abordée. Elles seront réalisées en collaboration avec les groupements de services conseils (GSC) et/ou ONG, les services techniques déconcentrés (STD) partenaires/prestataires de services, la CNC et les CRC.
- Réalisation d'un autodiagnostic (profil de pauvreté et catégorisation des ménages en fonction du degré de vulnérabilité), d'un auto-recensement au niveau villageois, des petits irrigants organisés ou non, des OP et instances rurales existantes (IR: associations d'usagers de l'eau, commissions foncières, comités de gestion/entretien des infrastructures, etc.), en concentrant l'attention sur l'analyse des problématiques liées au développement des activités de petite irrigation ou connexes au sous-secteur, pour l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire des ménages. Les GSC

et/ou ONG et STD partenaires seront responsables d'accompagner cette réflexion critique à la base.¹ Les animateurs de terrain des GSC/ONG seront dans la mesure du possible organisés en binôme homme/femme afin de donner la juste importance aux spécificités de genre.

- Elaboration d'un dossier de microprojet (MP) par les promoteurs, voire d'un plan d'affaires pour les OP. A ce niveau, plusieurs technologies de petite irrigation pourront être présentées par les bénéficiaires (par les GSC) afin de sélectionner la plus adaptée. Ces MP prioritaires (équipement de captage/exhaure/distribution de l'eau d'irrigation, construction d'infrastructures, banque d'intrants, micro-entreprises rurales, etc.) pourront être: (i) totalement subventionnés par le projet (don unique pour la recapitalisation des vulnérables et très vulnérables, dont les femmes et les jeunes pour les jardins de case notamment); ou (ii) don conditionné par la mobilisation, avant démarrage des travaux, d'une épargne bloquée (10 ou 20% du coût d'investissement) sur un compte ouvert par le promoteur dans une SFD de son choix; afin de donner un coup de pouce initial aux moyennement vulnérables et aux OP naissantes. Les producteurs/trices peu vulnérables et OP matures se financeront directement auprès des SFD. Les partenaires d'exécution appuieront les promoteurs/trices tout au long du processus.
- Les dossiers de MP seront présentés à la session annuelle du Comité départemental d'analyse des projets (CDAP) pour une validation de la faisabilité socio-technique, environnementale et la rentabilité économique de chaque dossier avant son financement par le projet. Pour bénéficier du financement du *Ruwanmu*, ces MP devront être intégrés dans le PTBA du projet. La décision finale de financement des MP relèvera du projet.
- Appui à la mise en œuvre des microprojets, suivi et appui-conseil de proximité des prestataires de services et autres partenaires spécialisés de l'exécution (GSC, ONG, STD, bureau d'études, personnes ressources, etc.) qui auront des contrats d'objectifs biannuels, mais sur base d'évaluation annuelle des performances, ou des contrats à plus court terme en fonction des besoins. Ils seront responsables de la collecte des données relatives aux indicateurs du cadre logique concernant leurs activités.
- Suivi et coordination du travail des opérateurs sur le terrain par la Cellule nationale de coordination (CNC) et les 3 Cellules régionales de coordination (CRC). Une réunion bimensuelle interne au personnel et une réunion mensuelle avec les partenaires/prestataires de services du projet seront organisées au niveau régional pour discuter de l'état d'avancement des activités, suivre les tableaux de bord élaborés et trouver des solutions aux difficultés rencontrées.
- Mise en place d'un système de suivi-évaluation participatif (voir chapitre suivant).
- Organisation annuelle d'un atelier bilan, d'auto-évaluation et de programmation participative avec des représentants de toutes les parties prenantes afin de: (i) faire le bilan de l'exécution des activités en fin d'année en fonction des prévisions, (ii) tirer les leçons nécessaires pour une amélioration des interventions et l'atteinte les objectifs visés, et (iii) identifier les activités à programmer pour l'année suivante dans

¹ Le travail de profil de pauvreté, avec la catégorisation des ménages permettra d'identifier les plus vulnérables. Un questionnaire simple sera élaboré afin de collecter les informations utiles quant aux variables suivantes: (i) Moyens de production: Nombre et superficie des parcelles par type (dune vs vallée, propriétaire vs locataire), Matériel agricole par type (motopompe, culture attelée, charrette), Nombre de main d'œuvre familiale disponible (personnes âgées de 14 à 60 ans), possession de bétail par type (volailles, petits ruminants, bovins); (ii) Dimension sociale: Nombre de personnes à charge (enfants et anciens), sexe du chef de ménage; (iii) Sécurité alimentaire: Durée du stock de céréales (nombre de mois). Ce questionnaire sera soumis à tous les ménages des villages ciblés afin de collecter les informations qui permettront de juger de leur niveau de vulnérabilité et capacité de résilience. Les résultats de l'enquête devront être restitués en plénière à la communauté et la liste des ménages par catégorie de vulnérabilité devra ensuite être validée. Même si ce profil de pauvreté servira dans un premier temps à établir une situation de référence sans projet, elle permettra également de disposer d'un registre des bénéficiaires potentiels, d'estimer les activités qui répondent le mieux à leur caractéristiques et moyens, d'établir leur éligibilité quant aux différents mode de financement des activités du projet. Ce registre des ménages constituera également un outil de suivi-évaluation des réalisations et d'amélioration des conditions de vie des groupes cibles, sous forme d'un suivi systématique d'un échantillon d'environ 20% de ces ménages

le cadre de l'élaboration du PTBA et du programme d'investissement annuel des communes (PIA). Il s'agit d'un cadre d'échange et de partage d'informations mobilisant les acteurs et partenaires de la mise en œuvre autour d'une réflexion critique sur le processus de conduite des activités et les résultats obtenus; ainsi que sur la qualité du ciblage.

II. SUIVI-EVALUATION

4. Le système de suivi-évaluation (SSE) du *Ruwanmu* sera mis en place de concert avec tous les acteurs impliqués dans l'exécution des activités et en lien avec le système de suivi de l'I3N. Il devra mettre en application les principes et outils de la Gestion Axée sur les Résultats² (GAR) et du Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI) spécifique au FIDA. Plus précisément, le SSE du projet permettra de: (i) mesurer le niveau d'atteinte des objectifs visés par le projet; (ii) apprécier la pertinence des stratégies mises en œuvre et la performance de l'exécution des activités par les acteurs impliqués ainsi que la qualité du ciblage; (iii) suivre et évaluer les effets positifs comme négatifs engendrés par le projet sur les conditions de vie des groupes cibles; et (iv) capitaliser les leçons apprises de la mise en œuvre pouvant être répliquées ou au contraire évitées.

5. Aussi, le SSE du *Ruwanmu* se basera sur certains outils fondamentaux: (i) le **cadre logique** et ses indicateurs (y compris les indicateurs SYGRI) qui, chaque fois que de besoin, seront désagrégés par sexe, accompagné de **tableaux de bord** par composante et/ou sous-composante et opérateur; (ii) **l'enquête d'impact SYGRI** (dont les mesures anthropométriques) enrichie d'indicateurs spécifiques aux activités du *Ruwanmu*, qui sera réalisée dès 2012 par le PUSADER pour établir la situation de référence, puis répétée à l'achèvement du Projet pour mesurer les impacts. L'enquête SYGRI inclura l'indicateur relatif à la période de soudure. Des **études ponctuelles thématiques** seront également menées avec l'appui de consultants, enquêteurs et/ou bureaux d'études compétents; (iii) un **dispositif de S-E participatif** composé d'un registre nominatif et un suivi systématique d'un échantillon de ménages bénéficiaires (10-20% des villages et auprès d'au moins 900 ménages de producteurs ciblés)³. Il s'agira du même échantillon que celui touché par l'enquête d'impact SYGRI. La maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ce dispositif pourra être confiée aux **GSC ou ONG** qui seront formés à cet effet, et bénéficieront de l'appui méthodologique et de la supervision des responsables S-E des CRC et de **la CNC**. Il est envisagé une **revue à mi-parcours** (précédée par un travail **d'évaluation interne** des CRC/CNC et des partenaires d'exécution) et des **missions de supervision** annuelles conjointes FIDA/Gouvernement du Niger/Coopération Espagnole pour évaluer l'état d'avancement des activités, des réalisations par rapport aux prévisions, ainsi qu'apprécier l'évolution quant à l'atteinte des objectifs et le ciblage des groupes vulnérables.

6. **Le SSE du *Ruwanmu*** se veut participatif, simple, avec des outils facilement appropriables par tous les acteurs (fiches de collecte de données, plan d'actions, cahier de gestion, registres d'auto recensement et de suivi des bénéficiaires, canevas de PV de réunion, études socio-économiques, enquêtes thématiques, visites de terrain, photographies, etc.) et qui permettra de renforcer les capacités des différentes parties prenantes. Il sera opérationnel à différents niveaux et impliquera différents types d'acteurs et outils, à savoir: les producteurs individuels, les OP/IR, les communes, les agences d'exécution, la CNC et les CRC, les ministères de tutelle et le FIDA (voir tableau 1).

² Il s'agit d'une approche de management orientée vers la performance, la réalisation d'extrants et l'accomplissement d'effets directs. Elle se concentre sur la réalisation des résultats, responsabilise pour atteindre les résultats et utilise comme principes majeurs le partenariat, la responsabilité, la transparence, la simplicité et l'apprentissage dans le tas et comme principaux outils le cadre logique axé sur les résultats, le cadre de suivi de la performance et le tableau de bord de suivi des indicateurs

³ Ce dispositif sera mis en œuvre comme suit: sensibilisation des communautés (1jour) + constitution et formation du comité villageois de S-E (6 j) + collecte semestrielle des données et leur enregistrement dans le registre de S-E (5j) + actualisation des données (catégorisation des ménages) à mi-parcours et en fin de projet (7 j)

7. Les informations à collecter sont corrélées aux différents indicateurs (produits, effets et impact) présentés dans le cadre logique du projet et qui devront être validés lors de l'atelier de démarrage avec tous les acteurs et partenaires d'exécution. Cet atelier prendra en compte les évolutions contextuelles qui pourraient intervenir entre la formulation du projet et son démarrage effectif, et permettra surtout une relecture du cadre logique par toutes les parties prenantes une fois celles-ci mises en place, pour une meilleure compréhension et appropriation du projet. Une attention particulière sera accordée aux indicateurs du SYGRI⁴ et du cadre stratégique de l'Initiative 3N.

8. Il convient de souligner que les opérateurs recrutés pour la mise en œuvre de certaines activités seront tenus de fournir aux CRC/CNC des rapports d'activités trimestriels et annuels sur les activités relevant de leur responsabilité. A cet effet, le responsable national du Suivi-évaluation proposera au CRC et à chaque opérateur, prestataire de service, STD partenaires du projet: (i) un canevas de rapport spécifique à chaque activité reprenant l'ensemble des données et des informations jugées pertinentes pour assurer le suivi et l'évaluation de l'activité; et (ii) un canevas de rapport de suivi-évaluation, en vue de faciliter l'exploitation des données et des informations. Les responsables régionaux de S-E consolideront ces documents dans un rapport semestriel de présentation et d'analyse des résultats du projet (en y intégrant les informations relatives au suivi financier et aux activités menées au titre du projet) lui-même consolidé au niveau de la CNC. Ce rapport de S-E et le rapport annuel d'activités seront régulièrement transmis au FIDA, au ministère de tutelle et à la Coopération espagnole.

⁴ Les indicateurs SYGRI sélectionnés dans la gamme d'indicateurs retenus par le FIDA pour tous les projets et programmes qu'il finance doivent être renseignés annuellement par le projet et transmis au FIDA avant la fin du mois de mars

Tableau 1: Dispositif de Suivi-Evaluation du Ruwanmu

| Niveaux d'intervention du dispositif de S-E | Acteurs concernés | Rôles et attributions | Types d'informations collectées | Périodicité de collecte | Outils utilisés |
|--|--|--|---|--|---|
| Producteurs individuels, Organisations de producteurs (OP) et Instances rurales (IR) | Petits irrigants individuels ou en binôme | Collecte des données et transmission aux prestataires de services, et au CVSE pour ceux faisant partie de l'échantillon de référence du dispositif de S-E participatif | Indicateurs de produits et d'effets (1er et 2ème niveaux SYGRI*) | Mensuelle | Fiches de collecte de données, plans d'action, dossiers de microprojet, cahiers de gestion et de stock, réunions et leurs PV, cahier de visites des opérateurs, etc. |
| | Organisations des producteurs (OP) des spéculations promues (oignon, canne à sucre, etc.) | | | | |
| | Groupements de femmes Mata Masu Dubara (MMD) | | | | |
| | Instances rurales (comités des usagers de l'eau, Brigades d'entretien des pistes rurales, Commissions foncières - COFO, etc.) | | | | |
| | Comités de gestion des infrastructures (Banques d'intrants, plateforme de collecte, etc.) et autres sites (GRN, Bassins versants, etc.) | | | | Fiches de collecte de données, plan d'affaires, cahiers de gestion et de stock, réunions et leur PV, cahier de visites des opérateurs, dossier de crédit, etc. |
| Communes rurales | Entité autonome mixte public-privé responsable de la gestion des infrastructures de commercialisation (comptoirs) et pistes rurales | Prise en compte des plans d'action des OP/IR dans les PDC/PIA et suivi de leur mise en œuvre. Consolidation dans la base de données communale | Indicateurs de produits et d'effets (1er et 2ème niveaux SYGRI) | Semestrielle | Fiches de collecte de données, PDC, PIA, canevas de rapports d'activités, base de données informatisée, visites de terrain |
| Partenaires d'exécution et prestataires de services | Groupements suivi conseil (GSC) et/ou ONG | Collecte des données auprès des OP/IR appuyées et transmission aux communes et à l'UCGP | Indicateurs de produits et d'effets (1er et 2ème niveaux SYGRI) | Mensuelle (collecte) Trimestrielle (transmission) | Fiches de collecte de données, canevas de rapports d'activités, visites de terrain, photos, focus groups, etc. |
| | Opérateurs partenaires spécialisés (Chambres régionales d'agriculture, RECA, Centres de recherche, SFD, etc.) | | | | |
| | Services techniques déconcentrés (STD) | | | | |
| Cellule nationale de coordination (CNC) et Cellules régionales de coordination (CRC) | Cellules S-E régionales et nationale, Responsable des opérations, Responsables techniques/thématiques | Coordination et supervision (appui méthodologique, technique), analyse critique et consolidation des données, formulation des leçons apprises, puis diffusion | Indicateurs de produits et d'effets + indicateurs d'impact (1er, 2ème et 3ème niveaux du SYGRI) | Trimestrielle (collecte) Semestrielle (consolidation et diffusion) Annuelle (diffusion); démarrage/mi-parcours/achèvement (enquête d'impact) | Fiches de collecte de données, canevas de rapports, enquêtes d'impact, Bases de données informatisées (SYGRI et autres indicateurs), PTBA, tableaux de bord, études thématiques ponctuelles, visites de terrain, photos, etc. |
| Gouvernement du Niger et FIDA | Ministère de l'agriculture (DEP/MA, hydraulique, génie rural, environnement, foncier, etc.), Ministère du Plan, Ministère des finances, Haut Secréariat à l'initiative 3N, Chargé de programme du FIDA (CPM) | Supervision, suivi de la conformité avec les politiques et stratégies respectives | Indicateurs SDR; Indicateurs SYGRI | Semestrielle | Plans d'action régionaux SDR; Rapports de supervision, Project Status Report, Rapport SYGRI |

Note: * il peut s'agir d'indicateurs autres que SYGRI mais la terminologie est utilisée ici pour indiquer le niveau de résultat (1er niveau = produit, 2ème niv. = effet, 3ème niv. = impact).

III. APPRENTISSAGE ET GESTION DES SAVOIRS

9. Le *Ruwanmu* prendra en compte les savoir paysan, et les expertises locales (GSC, ONG, STD), nationales et internationales (institutions de recherche, Universités), ainsi que sur les expériences des différents bailleurs intervenant dans le secteur de la petite irrigation et du genre (cadres de concertation). Ce dispositif permettra: (i) le transfert des compétences aux communautés à la base (cf. champs écoles paysans, dispositif participatif de S-E, référentiel technique, etc.); (ii) l'insertion/l'utilisation ponctuelle dans le projet de jeunes diplômés/stagiaires en vue du renforcement de leurs capacités en développement rural; (iii) le renforcement des capacités des groupements services conseils et leur rattachement au CRA/RECA; ainsi que (iv) la diffusion des bonnes expériences.

10. La stratégie du *Ruwanmu* en matière de gestion des savoirs sera d'ancrer les compétences au sein d'acteurs locaux pérennes (en tout premier lieu les organisations rurales) et d'appuyer ces acteurs locaux à se doter de canaux durables d'accès aux connaissances. Les méthodes d'échanges entre pairs (champs écoles paysans, voyages d'étude, dispositif participatif de S-E, etc.), la mise en réseau et la participation à des cadres de concertation thématiques seront la base des interventions du Projet. Le *Ruwanmu* appuiera les réseaux locaux à accéder et à participer à des réseaux de gestion et partage de connaissances plus globaux, notamment ceux qui seront développés et soutenus dans le cadre de la petite irrigation et de la sécurité alimentaire. Les cadres techniques de la CNC et des CRC seront les principaux responsables de la mise sur pied et de l'animation de ces réseaux. Chacun dans son domaine devra jouer un rôle de veille, d'identification de partenariats, faire circuler ces savoirs/opportunités au sein de la zone du Projet et animer l'établissement de partenariats entre ces entités extérieures et les acteurs du Projet. Cette veille et cette recherche de partenaires couvriront les champs techniques, organisationnels, juridiques et réglementaires, financiers, etc.

11. Le principe d'apprentissage et de diffusion des compétences reposera sur les groupements de services conseils, les personnes ressources, les services techniques et les chercheurs impliqués ayant acquis des expériences dans la mise en œuvre des précédant projets d'irrigation, et dans une certaine mesure du PUSADER. Ces acteurs, plus précisément les groupements paysans et les personnes ressources locales assureront les formations horizontales des nouveaux acteurs qui seront sollicités dans le cadre du *Ruwanmu* à travers des cadres formels de collaboration (convention, contrat d'objectifs). De plus, le RECA sera sollicité pour renforcer les chambres régionales d'agriculture de Maradi, Tahoua et Zinder afin qu'elles jouent leur rôle de diffuseur d'informations. Elle intégrera pour cela les groupements services conseils mis en place par le PIP2 et encore fonctionnels. Par rapport à la recherche, le *Ruwanmu* valorisera ses acquis au sein du Centre d'études et informations sur la petite irrigation (CEIPI) de l'université de Niamey (appuyé par la coopération suisse) et mobilisera les compétences des institutions nationales et internationales ainsi que les Universités en vue d'accompagner le processus d'expérimentation, d'approfondissement des thématiques pertinentes et l'imprégnation pratique des étudiants en fin de cycle (ex: gestion durable des ressources naturelles, notamment en eau, techniques de transformation et conservation des produits maraîchers, etc.).

12. Fort de l'expérience du PPILDA et de l'IRDAR-RCI/PAC2 en matière de renforcement des capacités des jeunes diplômés en vue de favoriser leur insertion professionnelle, le *Ruwanmu* poursuivra cette innovation institutionnelle en recrutant, en fonction de ses besoins et sous forme contractuelle, des jeunes diplômés en vue de leur offrir un cadre d'apprentissage au sein du projet. Ces jeunes diplômés seront impliqués activement dans l'exécution des activités et acquerront des compétences valorisables par le projet et les autres partenaires.

13. En lien avec sa nouvelle stratégie d'intervention au Niger axée sur le renforcement du partenariat financier et technique avec les autres agences du système des Nations Unies et bailleurs de fonds, le projet pourra mettre en place un observatoire pour le

suivi, la diffusion et la communication des innovations porteuses et connaissances développées. A cet effet, les principaux outils et supports de diffusion à déployer seront des fiches techniques, messages et débats radiophoniques, voyages d'études, notes et rapports de capitalisation, des articles et films audiovisuels qui seront périodiquement élaborés et diffusés à travers des canaux appropriés. Les canaux les plus importants sont la radio rurale, le site Web, le site Fidafrigue, les ateliers de partage d'expériences, la presse écrite nationale et internationale et les voyages d'échange. Le responsable S-E de la CNC sera également chargé du volet communication/gestion des savoir.

ANNEXE 7: DISPOSITIF POUR LA GESTION FINANCIÈRE ET DÉCAISSEMENTS

– **Comité de pilotage.** En sus de la supervision directe par le FIDA, l'organisation de la fonction financière du projet commence par la qualité du système de planification et d'approbation des activités et des budgets au niveau de l'instance de pilotage et au niveau du bailleur de fonds. Le Comité de Pilotage (CP) assure l'orientation stratégique du projet, vérifie la cohérence des orientations du projet avec les stratégies nationales et les objectifs visés par chaque composante du projet, en approuvant le PTBA. Le CP se réunira deux fois par an en session ordinaire et si nécessaire en session extraordinaire, au sein de la zone d'intervention. La CNC assurera le secrétariat du CP, sous la présidence du Ministère chargé de l'Agriculture. Le CP sera présidé par un représentant du Ministère de l'Agriculture et inclura entre autre les représentants du: Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire et du Développement Communautaire, du Ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, du Ministère de l'Élevage, du Haut-commissariat à la modernisation de l'Etat (HCME), du Haut-commissariat à l'Initiative 3N, des Régions de Maradi, Tahoua, Zinder, des autres projets FIDA, des représentants du RECA.

– **Planification des activités et Plan de trésorerie.** Le calendrier d'élaboration du PTBA (Programme de Travail et Budget Annuel) de chaque année N devra être mené comme suit: démarrage du processus d'élaboration au plus tard en octobre N-1 et approbation par le comité de pilotage et par le FIDA au plus tard le 15 décembre N-1. L'équipe du SAF (Service Administratif et Financier) devra être pleinement associée à la préparation du PTBA, pour être en mesure d'en assurer le suivi d'une manière efficace. Une fois le PTBA approuvé, le SAF et l'équipe technique effectuent une planification détaillée des activités par trimestre, avec les procédures de passation des marchés et les décaissements prévisionnels correspondants.

– Un plan de trésorerie sera ensuite préparé et mis à jour mensuellement par le SAF sur la base de planifications trimestrielles glissantes. Les décaissements seront évalués en prenant en compte les différentes procédures prévues par le FIDA, notamment l'utilisation du compte désigné et la demande de paiement direct (DPD).

– **Mise à disposition des fonds.** La mise à disposition des fonds du FIDA se fera normalement à travers un « compte désigné » libellé en Francs CFA ouvert à Niamey au nom du Projet dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA et géré au niveau de la CNC. Le projet pourra également utiliser les autres procédures de retrait de fonds: paiement direct, remboursement ou engagement spécial, telles que définies dans le « Manuel sur les décaissements de Prêts du FIDA » qui sera envoyé au projet à la date de son entrée en vigueur. Le montant de l'avance au compte désigné sera établi dans la lettre à l'emprunteur (remise au projet dès la date de son entrée en vigueur) et correspondra initialement à un plafond constituant une limite raisonnable et suffisant pour couvrir la moyenne projetée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six mois. Les signataires autorisés pour le compte désigné du projet seront le Coordinateur du projet et le Responsable Administratif et Financier. Plus particulièrement au niveau du dispositif de gestion fiduciaire, l'organisation sera la suivante:

Au niveau national: la CNC sera responsable de l'exécution de l'Accord de Financement. Un compte désigné sera ouvert dans une banque commerciale pour recevoir les fonds du FIDA. Le compte désigné sera géré par le Coordinateur de la CNC et le responsable de la gestion financière conformément aux dispositions contenues dans le manuel de gestion administrative, comptable et financière du projet. Les DRF et les paiements directs sont préparés par la CNC et soumis pour autorisation au Ministère chargé du Plan par le canal de la Direction Générale du Plan et envoyés au FIDA à travers le circuit retenu. Le financement du projet sera justifié conformément à l'accord de financement établi entre le Gouvernement du Niger et le FIDA.

Au niveau régional: dans chaque région, un compte sera ouvert dans une banque commerciale pour recevoir les différents fonds destinés au financement des activités liées au fonctionnement. Ces comptes seront gérés par le Coordinateur régional. Les pièces justificatives des dépenses et les DRF sont élaborées par les CRC et envoyées directement à la CNC.

– **Contrôle interne et performance globale du projet.** La CNC devra organiser en son sein une revue interne régulière des comptes analytiques et des états d'exécution budgétaire. En amont, au moment de l'initiation de chaque dépense, chaque demandeur d'un achat ou d'un service doit remplir une demande d'achat ou fiche d'expression des besoins fournissant toutes les informations sur la catégorie de dépense, la composante, la sous composante, l'activité, la zone, le ou les villages, etc. sur lesquelles la dépense va porter. Il s'agit de comptes issus d'un plan analytique qui doit être défini conjointement entre le RAF, les Responsables thématiques, le Responsable Suivi Evaluation (RSE) et le Coordonnateur. Ces demandes d'achat ou fiches d'expression des besoins, une fois complètement renseignées, doivent être visées par le Responsable concerné. La saisie sur le logiciel de comptabilité doit porter sur l'écriture de comptabilité générale et sur les ventilations analytiques correspondantes.

– En aval, après exécution de l'activité et paiement des factures correspondantes, le SAF doit analyser ces grands livres analytiques et organiser un retour d'informations vers le Coordonnateur, les Responsables thématiques, le RSE et tous les techniciens du projet. Une revue des grands livres analytiques par ces derniers leur permettra de valider les dépenses afférentes à leurs activités. Le total de ces grands livres analytiques est reflété au niveau des états d'exécution budgétaire, qui doivent être portés mensuellement au moins, à la connaissance de chaque responsable et chargé thématique, pour ce qui le concerne. Ces Responsables doivent élaborer un rapport d'exécution technique listant les activités menées, les objectifs atteints et expliquant la faiblesse ou la performance en termes de taux d'exécution budgétaire. Le service « Suivi-Evaluation » est chargé de vérifier mensuellement ces états pour évaluer la corrélation entre l'exécution technique (indicateurs de suivi évaluation) et l'exécution financière. Toutes les dépenses ainsi validées sont reflétées au niveau des décaissements pour constituer la DRF.

– **Préparation des DRF.** Dès validation des grands livres analytiques et états d'exécution budgétaire par chaque responsable thématique, par le RAF et par le Coordonnateur, la DRF est préparée, vérifiée et envoyée au Ministère des Finances et ensuite au FIDA. Le rythme d'établissement des DRF doit être idoine et effectué effectivement sur la base du plan de trésorerie et des engagement financiers à honorer par le projet.

– **Logiciel de gestion.** Le Projet utilisera le logiciel TOMPRO et devra veiller à acquérir, chaque fois qu'elles seront disponibles et nécessaires, les dernières versions du logiciel, à le paramétrer afin d'un fonctionnement correct et efficient, et à former son personnel sur toutes les nouveautés qui peuvent améliorer la gestion d'un projet. Un contrat d'assistance technique devra être conclu avec le fournisseur du logiciel pour l'installation et le paramétrage du logiciel conformément au plan analytique du Projet, la formation initiale du personnel et son recyclage régulier et la saisie du premier budget annuel (PTBA). Les carnets de formulaires d'expression des besoins pré numérotés devront être également disponibles au démarrage des activités, avant la réception de l'avance au compte désigné.

– **Personnel administratif, comptable et financier du projet.** Le personnel administratif, comptable et financier du projet sera composé des postes suivants financés selon les modalités présentées dans l'appendice 5.3:

- Un(e) Responsable Administratif et Financier, qui assure la supervision de tout le Service Administratif et Financier

- Un(e) Comptable chargé(e) de codifier les pièces comptables, assurer la comptabilisation des pièces justificatives, préparer les DRF et DPD, établir les états financiers, etc.
- Un(e) aide comptable national(e)
- Trois aides Comptables régionaux(les) (un(e) pour chacune des régions d'intervention du projet: Maradi, Tahoua et Zinder)
- Un(e) Responsable Passation des Marchés.

– **Procédures de recrutement du personnel.** Tout le personnel à recruter devra l'être sur concours donnant lieu à des appels publics à candidature. Pour le personnel clé à recruter, les TDR et les résultats du processus de sélection devront être validés par le FIDA. Les contrats de travail du personnel seront des contrats de salariés et leurs salaires seront alignés sur ceux du projet IRDAR-RCI/PAC2, dans le souci de cohérence et de synergie entre les différents projets financés par le FIDA. Une évaluation du personnel sera réalisée semestriellement et annuellement sur la base des objectifs de performance assignés à chaque poste. Les résultats de ces évaluations feront l'objet de sanctions positives ou négatives selon les dispositions du manuel des procédures.

– **Etats Financiers Annuels.** La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes et annexes relève de l'Unité de Coordination du Projet en conformité avec les principes du SYSCOHADA et avec les clauses convenues avec le FIDA. Les états financiers du Projet devraient comprendre:

- a. L'état des ressources (fonds reçus du FIDA) et des emplois (dépenses engagées et payées au cours de l'exercice considérée)
- b. Le bilan indiquant les immobilisations du projet, les soldes bancaires et de caisse, les autres actifs et passifs du projet, y compris les engagements, le cas échéant
- c. Le compte de résultat indiquant les charges par nature et la subvention reçue en contrepartie de ces charges
- d. Les notes sur les états financiers reprenant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes
- e. La liste des actifs immobilisés acquis ou achetés par les fonds du projet (inventaire des immobilisations)
- f. Le tableau d'exécution budgétaire par catégorie de dépense et par composante en FCFA et en DTS
- g. L'état récapitulatif des DRF par catégorie de dépense en FCFA et/ou DTS (annuel et cumulatif)
- h. Les états de rapprochements bancaires et de reconstitution du compte désigné (état des mouvements annuels du compte désigné et état de rapprochement de l'allocation initiale –formulaire 104)
- i. Le Tableau de Situation des fonds du projet (par source de financement) en FCFA et DTS.

– **Audit.** En accord avec les Conditions générales applicables au financement du développement agricole adoptées par le FIDA et en accord avec les « Directives en matière d'audit du FIDA » l'Emprunteur fera vérifier, chaque année fiscale, par un commissaire aux comptes, les comptes relatifs au projet, conformément aux normes de vérification agréées par le Fonds et aux Directives du Fonds relatives à l'audit des projets. L'audit sera réalisé par des experts comptables/commissaires aux comptes dûment qualifiés et expérimentés. La sélection se fera sur appel d'offres international, sur la base de pré qualification, après avis de manifestation d'intérêt. L'auditeur est retenu pour trois exercices successifs, en cas de satisfaction par rapport au travail effectué. Les Termes de Référence doivent être conformes aux directives du FIDA en matière d'audit et seront sujet, chaque année, à l'avis préalable du Fonds et spécifiquement de la Division du contrôleur et des services financiers du FIDA. Le projet remettra au Fonds dans les six (6) mois suivant la fin de l'année fiscale, une copie certifiée conforme du rapport d'audit y compris la réponse à la lettre de recommandations des auditeurs.

Appendice 7.1: Eléments pour les TDR de l'audit

L'auditeur devra s'assurer que:

- a. Toutes les ressources extérieures ont été employées conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.
- b. Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, fondées sur les procédures de passation de marchés publics¹ et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables.
- c. Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses). Il devrait exister des relations de correspondance évidentes entre les livres de compte, les rapports présentés au FIDA et les différentes pièces comptables.
- d. Les comptes désignés sont gérés conformément aux dispositions des accords de financement applicables et de l'accord de prêt.
- e. Les comptes du projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du SYSCOHADA et donnent une image fidèle de la situation financière à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
- f. La performance financière globale du projet est satisfaisante.
- g. Les actifs immobilisés sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du PUSADER ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement.
- h. Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées aux Comptes Désignés. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants:

- ✓ *Fraude et Corruption*: conformément à la norme ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes), l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- ✓ *Lois et Règlements*: en élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'unité de Coordination du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires).
- ✓ *Risques*: dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques).

¹ Dépendant de la complexité des activités de passation de marchés, l'auditeur intégrera dans son équipe, des experts techniques durant toute la durée du contrat. Dans un tel cas, l'auditeur se conformera aux dispositions de la norme ISA 620: Utilisation des travaux d'un expert. La nécessité d'utiliser les travaux d'experts devraient être portée suffisamment à l'avance à l'attention de l'emprunteur et du FIDA pour un agrément mutuel et des avis appropriés

L'auditeur vérifiera que les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date. L'auditeur devra préparer un état de rapprochement entre les montants indiqués sous les rubriques « Fonds reçus du FIDA pour le Projet » et les montants enregistrés au titre des décaissements des différents fonds et les présenter en annexe aux états financiers du Projet. Dans le cadre de ce rapprochement, l'auditeur devrait indiquer le mode de décaissement (compte désigné, relevés de dépenses ou paiement direct).

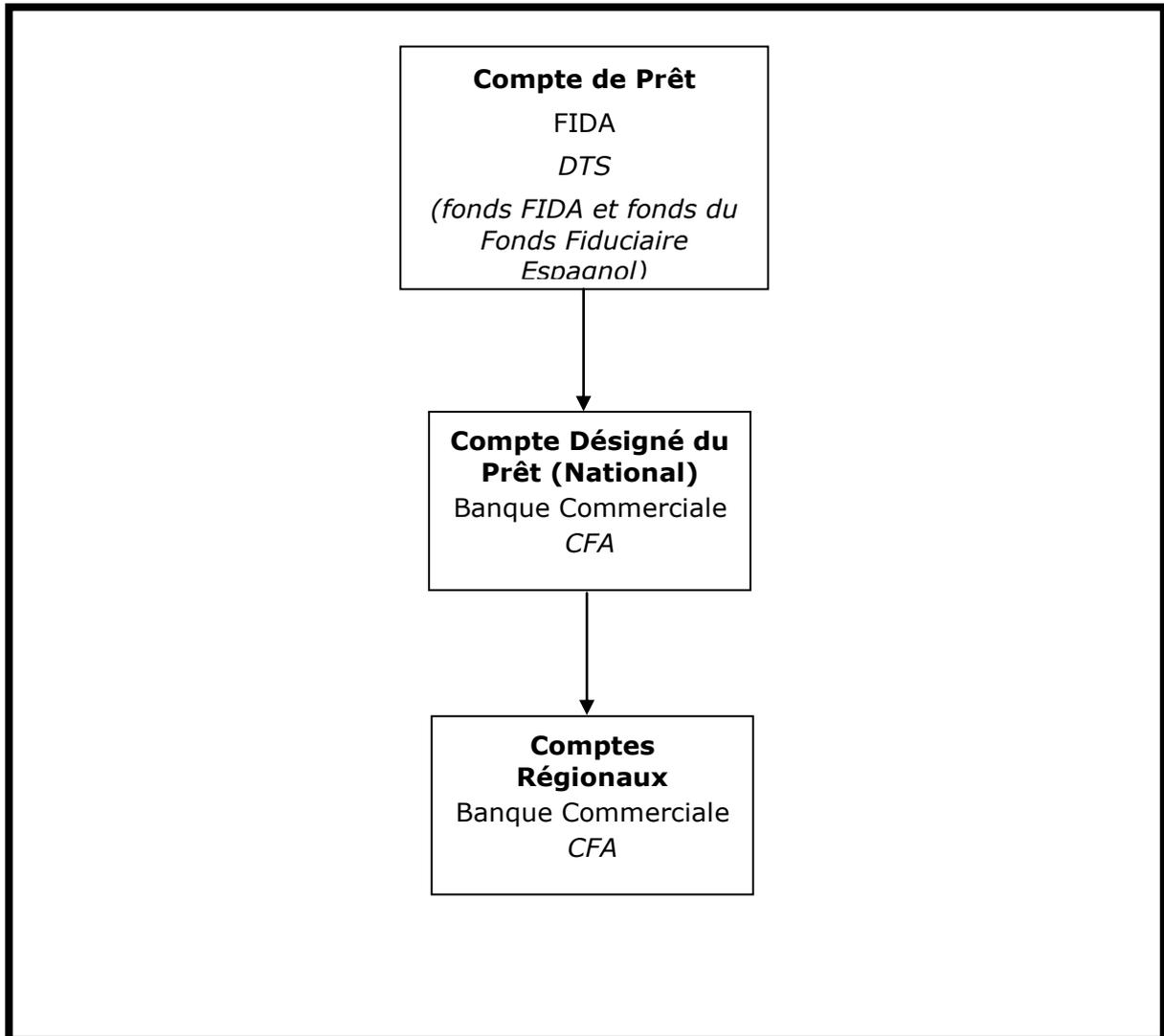
Etas certifiés des dépenses (ED). En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les états certifiés de dépenses (relevés de dépenses) utilisés comme base de demande de retraits de fonds du FIDA. L'auditeur effectuera les tests, procédures d'audits et vérification considérés nécessaires au regard des circonstances. Il sera inclus aux états financiers, une annexe de la liste des états certifiés de dépenses base de demande de retraits avec les références spécifiques relatives au montant et à la numérotation séquentielle. Le total des demandes de retraits de fonds selon la procédure des états certifiés de dépenses devrait être un élément du rapprochement global des décaissements.

Comptes désignées. Dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet, l'auditeur devra analyser les transactions des Comptes Désignés qui incluent normalement: les avances reçues des partenaires; les reconstitutions ou approvisionnements des Comptes Désignés soutenues par les demandes de retraits de fonds; les retraits relatifs aux dépenses du projet. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue en conformité avec les dispositions des accords de financement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement. Il convient de noter que les conditions de gestion des Comptes Désignés sont décrites dans l'accord de financement et la lettre à l'Emprunteur/ou au Bénéficiaire. L'auditeur examinera l'éligibilité et/ou l'exactitude: des transactions financières durant la période sous revue; des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue; de l'utilisation du Compte Désigné en accord avec l'accord de financement; de l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

Rapport d'audit. L'auditeur émettra une opinion sur les états financiers du projet. Le rapport annuel d'audit des comptes du projet inclura un paragraphe séparé mettant en exergue les principales faiblesses de contrôle interne et les cas de non-conformité avec les termes de l'accord de financement. En plus de cette opinion, le rapport de l'auditeur devra également comprendre une opinion distinctement formulée sur le compte désigné et une autre sur les états certifiés de dépenses.

Lettre de contrôle interne. En plus du rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne; elle inclura: (a) des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit; (b) les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système; (c) le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité; (d) les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du projet; (e) les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves; (f) les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents; et (g) les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent incluant les dépenses inéligibles. La lettre de contrôle interne devra inclure les réponses du Projet sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

Appendice 7.2: Circuits de mise à disposition des fonds



ANNEXE 8: DISPOSITIF DE PASSATION DES MARCHÉS

Présentation sommaire du système des marchés publics au Niger

1. L'actuel système des marchés publics du Niger est porté par l'ordonnance N° 2010-57 du 17 septembre 2010, modifiant l'ordonnance N° 2002-007 du 18 septembre 2002, portant Code des Marchés Publics. Cette ordonnance transpose dans la législation interne du pays les Directives N° 004/2005 et 005/2005 de l'UEMOA¹, relatives aux marchés publics et délégations de service public. Au total seize (16) textes d'application de l'ordonnance ont été promulgués. Le système fonctionne et répond globalement aux principes fondamentaux des marchés publics, notamment en termes de transparence et d'économie.

2. Il est basé sur une séparation des fonctions de régulation, de contrôle et d'exécution. Les textes régissant les organes de régulation et de contrôle leur confèrent suffisamment d'indépendance dans le cadre de leur fonctionnement. En particulier, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est une autorité administrative autonome et tripartite (Secteur Public, Secteur Privé, Société Civile). Le Champ d'application du Code couvre l'ensemble des acheteurs publics. La planification est préconisée avec l'obligation pour les autorités contractantes de procéder une publication d'un avis général de publicité, préalablement à la mise en œuvre de toute opération spécifique d'acquisition. L'appel d'offres ouvert est le mode de passation de marchés par défaut. Tous les autres modes de passation de marchés sont dérogatoires et, à quelques exceptions près (notamment, utilisation de l'appel d'offres restreint en fonction de montant), les conditions de leur application sont globalement conformes aux préconisations des bonnes pratiques internationales.

3. Les résultats d'attribution sont publiés dans les mêmes conditions que l'avis général et les avis spécifiques de passation de marchés. Au stade de passation de marché, les candidats et soumissionnaires disposent d'une possibilité de recours non juridictionnel suspensif de la procédure auprès d'un organisme indépendant, le Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP. Ce recours concerne toutes les étapes de la passation de marché.

4. Trois (3) dossiers types d'appel d'offres, dont deux comprennent respectivement un dossier type de pré qualification et un dossier type de présélection, établis sous la responsabilité de l'ARMP, sont mis à la disposition des acheteurs publics. Ces dossiers types, dont l'utilisation est obligatoire, ont été adoptés par arrêté. Ils ont été adaptés des documents préparés par les banques multilatérales de développement et institutions financières internationales.

5. Le contrôle a priori des procédures de passation de marchés est exercé par la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics (DGCOMP) qui s'appuie sur des organes déconcentrés en dessous d'un seuil de 100 millions FCFA. Nonobstant les contrôles et vérifications exercés par les corps de contrôle d'Etat, la passation et l'exécution des marchés publics doivent en principe faire l'objet d'audits et d'enquêtes périodiques conduits sous la responsabilité de l'ARMP.

6. Cependant, quelques faiblesses subsistent dans le système, liées à des lacunes dans le contrôle, des conditions de recours à certaines méthodes de passation de marchés de nature à affecter la transparence des procédures, l'absence d'un dispositif d'éthique formel permettant une prise en charge efficace des questions de conflits d'intérêts, de manœuvres frauduleuses et de corruption, et l'existence dans les dossiers d'appel d'offres de quelques dispositions non conformes aux bonnes pratiques internationales (Possibilité d'utilisation d'un système de notation dans les DAO pour

¹ Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

travaux et fournitures et d'ouverture en deux temps des offres pour des marchés de fournitures).

Les seuils de passation de marché

7. L'arrêté N° 106/CAB/PM/ARMP du 10 mai 2010, fixe les seuils de passation de marchés de l'Etat, des établissements publics, des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte d'une part, et des collectivités territoriales et locales, d'autre part.

8. En ce qui concerne l'Etat, des établissements publics, des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte, le seuil d'obligation de passer un marché est fixé à 10 millions FCFA. En dessous de ce seuil, les achats sont effectués par comparaison d'au moins 3 factures.

9. Le seuil d'obligation de procéder à un appel d'offres ouvert est fixé à 25 millions FCFA pour des prestations de services, 35 millions pour des fournitures et 45 millions FCFA pour des travaux. En ce qui concerne les prestations intellectuelles, le recours à l'invitation publique à soumettre des manifestations d'intérêt n'est effectif que pour des montants supérieurs à 25 millions FCFA.

10. Les marchés peuvent être passés par appel d'offres restreint dans des conditions précisées par la loi, mais également, lorsque leur montant est: i) égal ou supérieur à 20 millions FCFA et inférieur à 25 millions pour des prestations de service y compris les travaux de consultants, ii) égal ou supérieur à 20 millions FCFA et inférieur à 35 millions pour des fournitures, et iii) égal ou supérieur à 20 millions FCFA et inférieur à 45 millions FCFA pour des travaux.

11. Les marchés de prestations de services usuels, de fournitures standards et de petits travaux simples sont passés par consultation de fournisseurs lorsque leur montant est égal ou supérieur à 10 millions FCFA et inférieur à 20 millions.

12. En ce qui concerne les collectivités territoriales et locales, le seuil d'obligation de passer un marché est fixé à 5 millions FCFA. En dessous de ce seuil, les achats sont effectués par comparaison d'au moins 3 factures.

13. Le seuil d'obligation de procéder à un appel d'offres ouvert est fixé à 20 millions FCFA pour des prestations de services, 25 millions pour des fournitures et 30 millions FCFA pour des travaux. En ce qui concerne les prestations intellectuelles, le recours à l'invitation publique à soumettre des manifestations d'intérêt n'est effectif que pour des montants supérieurs à 20 millions FCFA.

14. Les marchés peuvent être passés par appel d'offres restreint dans des conditions précisées par la loi, mais également, lorsque leur montant est: i) égal ou supérieur à 10 millions FCFA et inférieur à 20 millions pour des prestations de service y compris les travaux de consultants, ii) égal ou supérieur à 10 millions FCFA et inférieur à 25 millions pour des fournitures, et iii) égal ou supérieur à 10 millions FCFA et inférieur à 30 millions FCFA pour des travaux.

15. Les marchés de prestations de services usuels, de fournitures standards et de petits travaux simples sont passés par consultation de fournisseurs lorsque leur montant est égal ou supérieur à 5 millions FCFA et inférieur à 10 millions.

16. Les seuils d'application des différentes méthodes de passation sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1: Seuils d'application des méthodes de passation

| | Etat, Etablissements publics, Sociétés d'Etat et Sociétés d'économie mixte | | | Collectivités territoriales et locales | | |
|--|--|----------------------------------|----------|--|----------------------------------|---------|
| | TVX | F. & S.C | P.I | TVX | F. & S.C | P.I |
| Comparaison de 3 factures | M<10 | M<10 | M<10 | M<5 | M<5 | M<5 |
| Consultation 3 fournisseurs | 10=<M<20 | 10=<M<20 | 10=<M<20 | 5=<M<10 | 5=<M<10 | 5=<M<10 |
| AOR | M<45 | M<25 pour S.C. M<35 pour F. | M<25 | M<30 | M<20 pour S.C. M<25 pour F. | M<20 |
| AOO | M>=45 | M>=25 pour S.C. M>=35 pour F. | M>=25 | M>=30 | M>=20 pour S.C. M>=25 pour F. | M>=20 |
| Abréviations - TVX: Travaux; F. & S.C.: Fournitures et services courants; F: Fournitures; S.C.: Services courants; P.I.: Prestations intellectuelles; AOR: Appel d'offres restreint; AOO: Appel d'offres ouvert; M: Montant prévisionnel du marché | | | | | | |

Les seuils et procédures de revue au niveau du Niger

17. L'arrêté N° 2011-0001 ME/F/SG/DGCMP du 12 janvier 2011 fixe le seuil de compétence de la DGCMP et de ses organes déconcentrés. Tout projet de dossier d'appel d'offres (DAO) dont le montant prévisionnel est égal ou supérieur à 100 millions FCFA ainsi que les résultats d'adjudication et le marché y afférents, sont soumis au contrôle de la DGCMP. En dessous de ce seuil, les organes déconcentrés de la DGCMP sont compétents: i) au niveau central, les contrôleurs financiers respectifs des départements ministériels, des établissements publics à caractère administratif et autres institutions de l'Etat, ii) au niveau régional, les chefs de centres de sous ordonnancement pour les marchés passés par les services régionaux de l'Etat, les unités de gestion des projets de développement régional, les établissements publics à caractère administratif et les communes urbaines du Chef-lieu de région, et iii) au niveau départemental, les percepteurs pour les marchés passés par les services déconcentrés de l'Etat, les unités de gestion des projets de développement régional, les établissements publics à caractère administratif et les communes urbaines et rurales du département.

18. L'avis de non objection de la DGCMP et de ses organes déconcentrés est donné dans un délai impératif de 7 jours ouvrables à compter de la date de réception des dossiers. Passé ce délai et à défaut de réponse, le dossier est considéré comme conforme.

Plan de passation des marchés

19. Le Plan de passation de marchés (PPM) sera établi conformément au modèle national, en prenant soin d'y ajouter les revues préalables du FIDA. En ce qui concerne les Travaux, Fournitures et Services courants, toutes les acquisitions dont les montants prévisionnels sont égaux ou supérieurs à l'équivalent de 20 000 USD seront préalablement inscrites dans le PPM, alors que les dépenses inférieures peuvent être

inscrites uniquement dans le PTBA. Tous les marchés de prestations intellectuelles seront quant à eux inscrits dans le PPM.

20. Le PPM et toutes les modifications qui y seront apportées en cours d'exécution seront publiés dans le Journal des Marchés publics édité sous la responsabilité de l'Agence de régulation des Marchés publics (ARMP), dans un journal local de large diffusion et, éventuellement, sur le site Web de l'ARMP (armp-niger.org). Le projet de PPM soumis au FIDA comportera les montants estimatifs de chacune des activités prévues. Cependant, conformément aux procédures nationales, ces montants ne figureront pas sur le PPM publié sur les supports précités.

Les seuils de revue préalable du FIDA

21. Les attributions de marchés de biens et de services courants dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent de 50 000 USD seront soumises à un examen préalable du Fonds.

22. Les attributions de marchés de travaux dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent de 100 000 USD seront soumises à un examen préalable du Fonds.

23. Les attributions de marchés de prestations intellectuelles dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent de 20 000 USD pour des firmes et 10 000 USD pour des consultants individuels seront soumises à un examen préalable du Fonds.

24. Tous les marchés à passer par appel d'offres restreint et par la procédure d'entente directe seront soumises à un examen préalable du Fonds.

APPENDICE 8.1.a/ - PLAN DE PASSATION POUR SERVICES DE CONSULTANTS 18 MOIS

Seuils de revue a priori par le FIDA

Firmes: 20 000 USD

Consultants individuels: 10 000 USD

Contrats de gré à gré: Tous

Seuils de publication internationale de l'AMI¹: 100 000 USD

Pays: Niger

Ministère: Ministère en charge de l'Agriculture

Région: Maradi, Tahoua, Zinder

Projet/Programme: Projet de Petite Irrigation *Ruwamu*

N° Convention de financement:

| N° | Objet du marché | Coût prévisionnel (USD) | Méthode de sélection | Revue par le FIDA | Date probable de lancement de la procédure | Structure responsable | Commentaires |
|--|---|-------------------------|------------------------|-------------------|--|-----------------------|--------------|
| Composante 1 – Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation | | | | | | | |
| | Assistant technique pour le système d'information géographique (3 mois) | 13 333 | CI ² | OUI | Janvier 2013 | CNC | |
| | Suivi et analyse des données par la DHR | 29 000 | Gré à gré ³ | OUI | Novembre 2012 | CNC/CRC | |
| | Assistant technique agroéconomiste (1an) | 17 777 | CI | OUI | Mars 2013 | CNC | |
| | Opérateurs d'appui-conseil de terrain | 800 000 | SFQC | OUI | Janvier 2013 | CNC/CRC | |
| | Opérateur alphabétisation fonctionnelle | 9 000 | Gré à gré ⁴ | OUI | Mars 2013 | CNC | |
| | Formation des formateurs CEP | 8 000 | Gré à gré ⁵ | OUI | Janvier 2013 | CNC | |
| | Appui des CRA (contrat trisannuel) | 81 000 | Gré à gré ⁶ | OUI | Février 2013 | CNC | |
| | Encadrement activités pour assurer la présence des femmes | ? | Gré à gré ⁷ | OUI | Mars 2013 | CNC | |
| Composante 2 – Développement d'infrastructures économiques | | | | | | | |
| | Assistants techniques génie rural (2/an) | 35 000 | CI | OUI | Février 2013 | CNC | |

¹ AMI: Appel à manifestations d'intérêt

² CI: Consultant Individuel

³ Gré à gré avec les DRH

⁴ Avec ONG spécialisée ou services départementaux en fonction des capacités

⁵ Gré à gré avec la FAO

⁶ Contrat gré-à-gré avec le RECA

⁷ Avec l'ONG du réseau MMD

| N° | Objet du marché | Coût prévisionnel (USD) | Méthode de sélection | Revue par le FIDA | Date probable de lancement de la procédure | Structure responsable | Commentaires |
|--|--|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------|---|------------------------------|---------------------|
| | Etudes et contrôle des travaux de réhabilitation des pistes | 147 000 | SFQC | OUI | Janvier 2014 | CNC | |
| | Formation des BCER à l'entretien du réseau réhabilité | 3 000 | SFQC | NON | Juin 2014 | CNC | |
| Composante - 3 Gestion et coordination du projet, suivi-évaluation et dialogue politique | | | | | | | |
| | Audit | 47 000 | SFQC | OUI | Septembre 2013 | CNC | |
| | Conception, production et diffusion d'outils IEC (communication) | 30 000 | CI | OUI | Mars 2013 | CNC | |

**APPENDICE 8.1.b/ - PLAN DE PASSATION DES MARCHES POUR TRAVAUX,
FOURNITURES ET SERVICES AUTRES QUE CONSULTANTS 18 MOIS**

Seuils de revue a priori par le FIDA

Travaux: 100 000 USD
Fournitures et services: 50 000 USD
Marchés par appel d’offres restreint: Tous
Marchés de gré à gré: Tous

Seuils d’appel d’offres international

Travaux: 200 000 USD
Fournitures: 100 000 USD

Pays: Niger

Ministère: Ministère en charge de l’Agriculture

Région: Maradi, Tahoua, Zinder

Projet/Programme: Projet de Petite Irrigation *Ruwamu*

N° Convention de financement:

| N° | Objet du marché | Coût prévisionnel (USD) | Mode de passation | Revue par le FIDA | Date probable de lancement de la procédure | Structure responsable | Commentaires |
|--|---|-------------------------|------------------------|-------------------|--|-----------------------|--------------|
| Composante 1 – Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation | | | | | | | |
| | Mise en place du réseau piézométrique | 293 000 | AOI ⁸ | OUI | Jun 2013 | | |
| | Appui au COFO et à l’établissement d’AUE (plusieurs lots) | 147 000 | Gré à Gré ⁹ | OUI | Mars 2013 (pour les COFO) | CNC/CRC | |
| | Opérateurs d’appui-conseil de terrain (plusieurs lots) | 800 000 | AOR ¹⁰ | OUI | Février 2013 | CNC/CRC | |
| | Construction des boutiques d’intrants (+contrat avec OP), plusieurs lots | 62 000 | AON ¹¹ | OUI | Novembre 2013 | CNC/CRC | |
| | Construction des ouvrages de captage et de distribution de petite irrigation (plusieurs lots) | 1 500 000 | AON | OUI | Novembre 2013 (après validation des 1ers microprojets) | CNC | |
| | Equipements d’exhaure (plusieurs lots) | 1 133 000 | AOI/AON | OUI | Novembre 2013 (après validation des 1ers microprojets) | CNC | |
| | Protection des bassins versants | 340 000 | Cash-for-work | OUI | Janvier 2014 | CNC | |

⁸ AOI: Appel d’Offres International

⁹ Contrat de gré à gré avec ONG et autres structures spécialisées

¹⁰ AOR: Appel d’Offres Restreint

¹¹ AON: Appel d’Offres National

| N° | Objet du marché | Coût prévisionnel (USD) | Mode de passation | Revue par le FIDA | Date probable de lancement de la procédure | Structure responsable | Commentaires |
|--|--|-------------------------|-----------------------------|-------------------|--|-----------------------|--------------|
| | (cash-for-work) | | | | | | |
| | Etablissement des CEP Maradi | 37 000 | Gré à gré/AOR ¹² | OUI | Février 2013 | CNC/CRC | |
| | Etablissement des CEP Tahoua | 22 000 | Gré à gré/AOR | OUI | Février 2013 | CNC/CRC | |
| | Etablissement des CEP Zinder | 37 000 | Gré à gré/AOR | OUI | Février 2013 | CNC/CRC | |
| | Equipement des CEP | 1 000 | AON | NON | Février 2013 | CNC | |
| | Appui au micro-entreprises rurales (plusieurs lots) | 60 000 | AOR | OUI | Mars 2013 | CNC | |
| | Opérateur jardin de case (inclut kit) | 40 000 | SFQC | OUI | Mars 2013 | CNC | |
| Composante 2 – Développement d’infrastructures économiques | | | | | | | |
| | Travaux de réhabilitation des pistes de désenclavement | 1 122 000 | AOI | OUI | Novembre 2013 | CNC | |
| | Equipement des BCER | 15 500 | AON | NON | Février 2014 | CNC | |
| | Formation des BCER | 3 000 | AOR | OUI | Février 2014 | CNC | |
| | Mise en place des barrières de pluie | 2 200 | AON | NON | Février 2014 | CNC | |
| | Construction aires de collecte | 330 000 | AOI | OUI | Mai 2014 | CNC | |
| | Construction comptoir de commercialisation | | AON | NON | Mai 2014 | CNC | |
| Composante – 3 Gestion et coordination du projet, suivi-évaluation et dialogue politique | | | | | | | |
| | Acquisition véhicules (x4) | 187 000 | AOI | OUI | Janvier 2013 | CNC | |
| | Acquisition motos (x9) | 35 000 | AON | NON | Janvier 2013 | CNC | |
| | Acquisition matériel informatique (plusieurs lots) | 45 000 | AON | NON | Janvier 2013 | CNC | |
| | Acquisition de matériel et mobilier de bureau (plusieurs lots) | 169 000 | AON | NON | Janvier 2013 | CNC | |
| | Acquisition d’un logiciel comptable et financier et formation | 67 000 | Gré à gré | OUI | Janvier 2013 | CNC | |

¹² Gré à gré avec la FAO ou AOR opérateur spécialisé

ANNEXE 9: COÛTS DU PROJET ET FINANCEMENT

Coûts du projet

1. La durée d'exécution du projet est estimée à 5 ans et le démarrage à janvier 2013.
2. **Les imprévus physiques.** Les coûts ont été imputés dans le COSTAB en FCFA. Un montant de 10% des coûts de base a été prévu pour couvrir les imprévus physiques des infrastructures.
3. **Coûts unitaires.** Les estimations de coûts sont basées sur les investigations de terrain de la mission de conception du projet. Concernant les coûts unitaires, le détail des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien est présenté dans les appendices 1 et 2.
4. **Pourcentages de taxes et composante en devise.** La mission a défini des catégories de dépenses pour lesquelles les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts unitaires sont uniformes. La TVA est de 19%. Ces catégories et les taux afférents sont indiqués dans le tableau ci-après:

Tableau 1: Pourcentages de taxes et de devises

| Catégories de dépenses | Pourcentage de taxes sur le coût unitaire | Pourcentage de devises |
|-------------------------------|---|------------------------|
| Coûts d'investissement | | |
| Moyens de transport | 30 | 60 |
| Matériels et équipements | 30 | 60 |
| Etudes | 18 | 0 |
| Consultations internationales | 0 | 80 |
| Consultations nationales | 18 | 0 |
| Formation | 18 | 0 |
| Contrats d'exécution | 18 | 0 |
| Coûts récurrents | | |
| Fonctionnement et entretien | 18 | 60 |

5. **Provisions pour hausse des prix.** Au Niger, en décembre 2011, le niveau général des prix a enregistré une hausse de 2,9%¹. L'évolution des prix des produits alimentaires passera de 2,9% en 2011 à 4% en 2012, étroitement corrélée aux aléas climatiques (sécheresse) et aux attaques de sauterelles sur la récolte 2011. L'inflation devrait se stabiliser à 2,8% en 2013. Sur la base d'une inflation en devise de 0,5% par an et d'une inflation en monnaie locale de 2,8%, les imprévus financiers ont été calculés à 7% des coûts de base, sur l'ensemble de la durée du projet.

Tableau 2: Hypothèses d'inflation et du taux de change dans le COSTAB

| Année/projet | Jusqu'au démarrage a/ | Y1 | Y2 | Y3 | Y4 | Y5 |
|--------------------------------------|-----------------------|------|------|------|-------|------|
| Inflation en devises (%) | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Inflation en monnaie locale FCFA (%) | 2 | 3,43 | 6,32 | 9,33 | 12,36 | 15,5 |
| Taux de change FCFA/USD | 450 | 450 | 450 | 450 | 450 | 450 |

¹ Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (Janv. 2011) Indice des prix à la consommation au sein de l'UEMOA (2010)

Coûts totaux du projet

6. Le coût total du Projet, imprévus physiques et financiers inclus, est estimé à 11,5 milliards de FCFA soit 25,6 millions de USD au taux de change de 450 FCFA par USD. Les coûts de base sont estimés à 10,4 milliards de FCFA soit 23,1 millions de USD. La part en devises étrangères est de 30% pour un montant 7,1 millions d'USD.

7. **La composante 1**, Renforcement durable des capacités productives des systèmes de petite irrigation (15,3 millions de USD) représente 66% des coûts totaux du projet. L'accès et gestion durable des ressources hydriques et foncières (11 millions de USD) représente 48% des coûts totaux ; le renforcement des capacités de production, post-récolte et de commercialisation (4,2 millions de USD) représente 18% des coûts totaux.

8. **La composante 2**, Développement d'infrastructures économiques (4,8 millions de USD) représente 21% des coûts totaux. La réhabilitation de pistes rurales de désenclavement des zones de production (4,1 millions de USD) représente 18% des coûts totaux; les Infrastructures communautaires de collecte, stockage et commercialisation des produits agricoles (0,6 million d'USD) représente 3% des coûts totaux.

9. **La composante 3**, Gestion et coordination du projet, suivi-évaluation et dialogue politique (2,94 millions de USD) représentent 13% des coûts totaux du projet. Cette composante a une provision de 0,67 million de USD pour financer le dialogue politique qui doit appuyer le Gouvernement à formuler les politiques sectorielles qui permettront de rendre opérationnelle l'initiative 3N.

Tableau 3: Synthèse des coûts

| | (FCFA Million) | | | (US\$ '000) | | | % | % Total |
|---|----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------|------------|
| | Local | Foreign | Total | Local | Foreign | Total | Foreign | Base |
| | | | | | | | Exchange | Costs |
| A. Renforcement durable des capacités productives des systèmes de petite irrigation | | | | | | | | |
| 1. Accès et gestion durable des ressources hydriques et foncières | 3 440.5 | 1 553.1 | 4 993.6 | 7 645.7 | 3 451.3 | 11 096.9 | 31 | 48 |
| 2. Renforcement des capacités de production, post-récolte et de commercialisation | 1 302.1 | 610.5 | 1 912.5 | 2 893.4 | 1 356.6 | 4 250.1 | 32 | 18 |
| Subtotal | 4 742.6 | 2 163.6 | 6 906.1 | 10 539.1 | 4 807.9 | 15 347.0 | 31 | 66 |
| B. Développement d'infrastructures économiques | | | | | | | | |
| 1. Réhabilitation de pistes rurales de désenclavement des zones de production | 1 157.4 | 721.0 | 1 878.4 | 2 572.0 | 1 602.3 | 4 174.3 | 38 | 18 |
| 2. Infrastructures communautaires de collecte, stockage et commercialisation des produits agricoles | 183.7 | 121.4 | 305.1 | 408.3 | 269.8 | 678.1 | 40 | 3 |
| Subtotal | 1 341.1 | 842.5 | 2 183.6 | 2 980.2 | 1 872.1 | 4 852.4 | 39 | 21 |
| C. Gestion et coordination du projet, suivi-évaluation et dialogue politique | | | | | | | | |
| 1. Coordination et gestion du Projet | 884.4 | 163.5 | 1 047.9 | 1 965.4 | 363.3 | 2 328.7 | 16 | 10 |
| 2. Suivi évaluation et gestion des savoirs | 171.2 | 36.0 | 207.2 | 380.5 | 80.0 | 460.4 | 17 | 2 |
| 3. Dialogue politique | 33.1 | 32.8 | 65.9 | 73.5 | 72.9 | 146.5 | 50 | 1 |
| Subtotal | 1 088.7 | 232.3 | 1 321.0 | 2 419.4 | 516.2 | 2 935.6 | 18 | 13 |
| Total BASELINE COSTS | 7 172.4 | 3 238.3 | 10 410.8 | 15 938.8 | 7 196.3 | 23 135.0 | 31 | 100 |
| Physical Contingencies | 257.2 | 172.9 | 430.2 | 571.7 | 384.3 | 955.9 | 40 | 4 |
| Price Contingencies | 628.7 | 73.9 | 702.6 | 1 397.1 | 164.2 | 1 561.4 | 11 | 7 |
| Total PROJECT COSTS | 8 058.4 | 3 485.1 | 11 543.5 | 17 907.5 | 7 744.8 | 25 652.3 | 30 | 111 |

Plan de financement

10. **Le projet sera financé, sous forme de prêt, à hauteur de 14 millions d'euros par le Fonds Fiduciaire Espagnol (FFE)** pour la sécurité alimentaire à la disposition du FIDA, équivalent à 18,76 millions d'USD au taux du jour de 1,34 USD pour 1 EUR (73,1%). Le FIDA finance le projet avec un prêt de 1,7 millions de USD soit 7% des coûts totaux. Un don du FIDA (contribution complémentaire suédoise au FIDA) finance le Projet à hauteur de 1 million de USD soit 3,9% des coûts totaux. La contrepartie du Gouvernement, exclusivement en droit de douanes et taxes a été estimée à 4,1 millions de USD soit 16% des coûts totaux. Les coûts par source de financement sont résumés dans le tableau qui suit. Pour plus de détails sur le plan de financement, on se référera à l'appendice 3.

Tableau 4: Coûts du projet par source de financement

| | Fonds Fiduciaire espagnol | | FIDA loan | | Government | | FIDA grant (Swedish contribution) | | Total | | For. Exch. | Local | |
|---|---------------------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|-----------------------------------|------------|-----------------|--------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | | (Excl. Taxes) | Duties & Taxes |
| A. Renforcement durable des capacités productives des systèmes de petite irrigation | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Accès et gestion durable des ressources hydriques et foncières | 8 175,9 | 66,3 | 1 006,6 | 8,2 | 2 400,9 | 19,5 | 756,6 | 6,1 | 12 340,0 | 48,1 | 3 723,1 | 6 216,0 | 2 400,9 |
| 2. Renforcement des capacités de production, post-récolte et de commercialisation | 3 620,5 | 80,4 | - | - | 641,1 | 14,2 | 243,0 | 5,4 | 4 504,5 | 17,6 | 1 385,7 | 2 477,8 | 641,1 |
| Subtotal | 11 796,3 | 70,0 | 1 006,6 | 6,0 | 3 041,9 | 18,1 | 999,7 | 5,9 | 16 844,6 | 65,7 | 5 108,8 | 8 693,8 | 3 041,9 |
| B. Développement d'infrastructures économiques | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Réhabilitation de pistes rurales de désenclavement des zones de production | 3 386,2 | 70,0 | 662,8 | 13,7 | 790,6 | 16,3 | - | - | 4 839,6 | 18,9 | 1 799,1 | 2 249,9 | 790,6 |
| 2. Infrastructures communautaires de collecte, stockage et commercialisation des produits agricoles | 546,4 | 69,7 | 111,9 | 14,3 | 125,4 | 16,0 | - | - | 783,7 | 3,1 | 302,8 | 355,5 | 125,4 |
| Subtotal | 3 932,6 | 69,9 | 774,7 | 13,8 | 915,9 | 16,3 | - | - | 5 623,3 | 21,9 | 2 101,9 | 2 605,4 | 915,9 |
| C. Gestion et coordination du projet, suivi-évaluation et dialogue politique | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Coordination et gestion du Projet | 2 479,4 | 98,0 | - | - | 51,4 | 2,0 | - | - | 2 530,8 | 9,9 | 377,6 | 2 101,8 | 51,4 |
| 2. Suivi évaluation et gestion des savoirs | 419,6 | 84,0 | - | - | 79,9 | 16,0 | - | - | 499,6 | 1,9 | 81,9 | 337,8 | 79,9 |
| 3. Dialogue politique | 129,4 | 84,0 | - | - | 24,6 | 16,0 | - | - | 154,0 | 0,6 | 74,6 | 54,8 | 24,6 |
| Subtotal | 3 028,5 | 95,1 | - | - | 156,0 | 4,9 | - | - | 3 184,5 | 12,4 | 534,0 | 2 494,4 | 156,0 |
| Total PROJECT COSTS | 18 757,4 | 73,1 | 1 781,4 | 7,0 | 4 113,9 | 16,0 | 999,7 | 3,9 | 25 652,3 | 100,0 | 7 744,8 | 13 793,7 | 4 113,9 |

APPENDICE 9.1: HYPOTHÈSES POUR LE CALCUL DES COÛTS

Liste des tableaux

1. Prévisions d'inflation internationale
2. Coûts unitaires, taxes et impôts
3. Salaires de cadres nationaux
4. Coûts des ateliers

APPENDICE 9.2: TABLEAUX DÉTAILLÉS DES COÛTS

Liste des tableaux

1. Accès et gestion durable des ressources hydriques et foncières
2. Renforcement des capacités de production, d'activités de post-récolte et de commercialisation
3. Réhabilitation ou construction de pistes rurales de désenclavement des zones de production
4. Infrastructures communautaires de collecte, stockage et commercialisation
5. Coordination et gestion du Projet
6. Suivi évaluation et gestion des savoirs
7. Dialogue politique

APPENDICE 9.3: TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES COÛTS

Liste des tableaux

1. Coûts totaux par composante
2. Coûts totaux par catégorie de dépenses
3. Composantes par source de financement
4. Résumé des coûts totaux par catégorie de décaissement et par financier
5. Résumé des coûts totaux par catégorie de dépenses et par financier
6. Méthodes de Passation de Marché
7. Plan de passation de marché par financier
8. Décaissements du prêt par semestre et cash-flow du Gouvernement
9. Plan de Loan allocations FIDA

ANNEXE 10: ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1. Cette annexe porte sur l'analyse financière et économique du projet. La 1^{ère} partie: (i) analysera les systèmes de production des principales cultures maraichères irriguées sur les 1 800 ha déjà aménagés; (ii) développera les comptes d'exploitation maraîchers sur les 5 000 ha additionnels; et (iii) mesurera la rentabilité financière des activités proposées. La 2^{ème} partie analysera les coûts et les bénéfices qui pourraient être générés par le projet au niveau de l'économie du pays. L'analyse a été conduite sur 20 ans, dans 30 communes (6 820 ha) des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Les hypothèses relatives aux modèles de cultures sont présentées en appendice 1-3.

Bénéfices

2. **Bénéfices directs.** Le projet contribuera à l'amélioration des revenus agricoles, de la sécurité alimentaire des ménages ruraux ainsi que des capacités locales de gestion durable de la ressource hydrique dans 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Les résultats des activités et des investissements indiquent une augmentation de la production, de la productivité et des revenus des ménages. Les bénéfices directs sont les suivants: (i) l'amélioration de la gestion durable des ressources hydriques (protection et utilisation raisonnée) et foncières liées à l'amélioration des techniques d'irrigation, et l'établissement d'associations d'usagers de l'eau; (ii) l'augmentation significative de la production et la rentabilité des cultures irriguées à haute valeur ajoutée grâce aux pratiques et technologies améliorées et la lutte intégrée contre les maladies et insectes nuisibles (IPM) sur les sites déjà aménagés (intensification) ainsi que l'aménagement des 5 000 ha nouveaux; (iii) la réduction des coûts d'exploitation avec la rationalisation d'équipements de petite irrigation¹; (iv) l'amélioration de l'accès des ruraux pauvres aux marchés et aux facteurs de production à travers la réhabilitation des pistes de desserte, le développement des boutiques d'intrants et comptoirs; (v) la réduction des coûts de transaction suite à l'amélioration des infrastructures routières; (vi) diffusion de bonnes pratiques au niveau des CEP et des jardins de case; et (vii) l'augmentation de l'emploi salarié saisonnier sur les parcelles irriguées. L'effet sur la réduction du sous-emploi de la zone pourrait être non négligeable.

3. **Bénéfices indirects.** Un bénéfice indirect important sera le renforcement des capacités administratives locales (communes, marchés, etc.) de collecte de la fiscalité communale et d'appui aux Brigades Communales d'Entretien des Routes chargées de l'entretien routinier des routes et des barrières de pluies à travers le développement et l'appui aux comités mixtes de gestion public-privé (type GIE) pour des infrastructures de marché. Par le renforcement de groupements de producteurs existants autour de centres de collecte, les liens développés avec les unions et fédérations existantes sur la région, et l'émergence de réseaux d'opérateurs de marchés doit permettre aux producteurs organisés d'accéder aux marchés pour écouler leurs productions maraichères et permettre une augmentation des revenus. Le projet impulsera également le développement de l'offre locale de services avec de jeunes artisans organisés en micro-entreprises rurales viables fournissant des services connexes essentiels au développement de la petite irrigation (puisatiers, entretiens des motopompes, fabrication de charrettes, transport). Pendant la durée d'exécution du *Ruwanmu*, la population vulnérable aura accès à une source de revenu additionnel en participant aux travaux à haute intensité de main-d'œuvre comme la récupération des terres (Cash for Work). Le projet appuiera les actions d'alphabétisation des populations rurales et plus particulièrement des femmes pour une réelle professionnalisation et autonomisation des petits producteurs.

¹ Dans le cas du PUSADER, la densité des pompes (4/Ha) a causé un déséquilibre avec seulement 60% des surfaces équipées avec 90% des engagements financiers effectués. Le coût de l'équipement à l'hectare était de 1 000USD alors qu'il n'est plus que de 500USD dans le cas du *Ruwanmu* sans affecter la qualité. Les bénéficiaires *Ruwanmu* se regrouperont par paire pour bénéficier d'un forage équipé d'une motopompe pouvant irriguer 0,5 ha. Chaque hectare sera par conséquent équipé de 2 forages manuels, de deux motopompes et de deux réseaux de distribution de type californien

Analyse financière

4. L'analyse financière est faite à partir de la typologie des modèles d'exploitations correspondant aux systèmes de production de la zone et ont été construits sur la base des données recueillies par la mission et des échanges avec les bénéficiaires. Les hypothèses de base de l'analyse se basent sur des éléments de projection qui s'appuient en majorité sur les résultats des projets dans le pays (PPILDA, PIP2 et PUDASER). L'analyse financière étudie: (i) la viabilité financière des technologies de petite irrigation promues et l'augmentation de revenus générée par les investissements; et (ii) l'impact du projet sur la main d'œuvre et le cash-flow des producteurs ayant adopté les technologies.

5. **Données.** Les données statistiques sur les prix en milieu rural sont basées sur les enquêtes de terrain et les entretiens avec les exploitants dans les différentes zones d'action du *Ruwanmu* effectués par la mission ainsi que sur des documents des projets financés par le FIDA. L'analyse est basée sur des points médians basée sur Tamaske pendant la campagne 2010-11, ignorant donc les pics de prix observés autour du cycle de récoltes. Le prix du carburant a connu une hausse exceptionnelle du fait de la crise au Nigeria. Tous les coûts et bénéfices ont été calculés à prix constants en février 2012.

6. **Main-d'œuvre.** L'estimation du coût de la journée de travail est basée sur les observations de la mission. La journée de travail est rémunérée à 1000 FCFA. Le coût de la main d'œuvre familiale n'a pas été valorisé car elle ne correspond pas à une dépense mais il a été valorisé dans les budgets économiques. La marge brute a été rapportée au nombre de jours de main-d'œuvre familiale.

7. **Spéculations par ménage.** En général dans la région de Maradi et Tahoua un ménage typique possède 1,25 ha de terres et pratique sur 1 ha les cultures associées céréales-légumineuses (mil, maïs, sorgho, niébé) et dans le 0.25 ha les cultures maraîchères (oignon, tomate, chou, canne à sucre, patate douce). Les producteurs maîtrisent la production d'oignon, en particulier à Tahoua où la production se fait sur plusieurs campagnes pour une même saison mais aussi à Maradi et Zinder où les systèmes de production irrigués sont plus diversifiés: maïs/oignon; maïs//chou, patate douce/maïs, ou sur Zinder particulièrement canne à sucre/patate douce.

8. **Crédit.** Dans les budgets financiers, les cash-flow ont été étudiés compte tenu d'un prêt avec un taux d'intérêt de 24% pour tester si les agriculteurs peuvent ou non avoir de problèmes de liquidité dans les premières années de l'investissement.

9. **Taux de rentabilité interne (TRI).** Les investissements sont valorisés en utilisant le taux de rentabilité interne (TRI ou TIR), un taux d'actualisation qui annule la valeur actuelle nette d'une série de flux financiers (en général relatifs à un projet avec un investissement initial suivi de flux de trésorerie positifs). Si le TRI est supérieur au taux d'actualisation du capital (voir aussi coût du capital), la valeur actuelle nette du projet est positive (le projet est donc rentable).

10. **Valeur Actuelle Nette (VAN).** La VAN est la valeur exprimée à la date 0 de l'ensemble des opérations consécutives à l'investissement projeté en comparant les dépenses aux recettes. La différence entre les dépenses et les recettes actualisées doit rester positive après un certain nombre d'années en tenant compte du taux d'opportunité (approximativement le taux d'intérêt bancaire). Ce taux est considéré à 12 %. Elle est obtenue en utilisant la technique d'actualisation.

11. **Budget par culture.** Des fiches techniques présentant la situation sans projet et avec projet ont été élaborées pour les cultures pratiquées actuellement dans la région du projet (oignons, tomates, chou, canne à sucre et patate douce). Les comptes d'exploitation des parcelles de 1 ha sont de regroupement de 4 parcelles individuelles de 0.25 ha. L'analyse distingue deux cas de comptes d'exploitation: ceux des périmètres déjà aménagés sans appui-conseil et ceux des périmètres qui seront aménagés par le *Ruwanmu*. Dans le 1^{er} cas, sur la base de la situation « sans projet », les activités

viseront à améliorer la gestion de la ressource hydrique (protection et utilisation raisonnée), l'utilisation et l'entretien des équipements, l'organisation des producteurs autour de l'approvisionnement en intrants, de la collecte et commercialisation groupée des produits issus de l'agriculture irriguée. L'augmentation des rendements attendue est en moyenne de 20%. Dans les périmètres nouveaux, sur la base de la situation « sans projet », on considère que les producteurs partent de zéro pour les cultures maraîchères mais qu'ils cultivent déjà des céréales (mil, maïs) sur lesquelles le projet n'interviendra pas. Le projet les appuiera avec une motopompe par pair (2 par ha/ 4 agriculteurs) et la diffusion de techniques vulgarisées par l'approche CEP se rapportant à: (i) l'utilisation des systèmes d'irrigation (goutte-à-goutte, moyenne pression, système californien, etc.), (ii) l'utilisation rationnelle des intrants et les techniques de gestion de la fertilité du sol², (iii) la lutte intégrée contre les maladies et insectes nuisibles (IPM), et (iv) l'introduction de nouvelles variétés, et la densité de semis et de repiquage des plants et boutures. Des thèmes spécifiques portant sur l'amélioration de la rentabilité du travail du producteur et sur l'éducation nutritionnelle, en fonction des besoins spécifiques des producteurs seront programmés dans les CEP.

12. Les itinéraires techniques détaillés sont décrits en appendice de ce document. Les hypothèses de rendements additionnels et marges brutes/nettes des cultures sont résumées dans les tableaux suivants (cf. Appendice 1 pour les calculs détaillés). L'accroissement sera progressif et atteindra des niveaux importants en année cinq pour l'intensification agricole et sept pour les périmètres nouveaux. Les tableaux 1, 2 et 3 présentent le résumé des prévisions d'augmentation de rendements et des résultats financiers par culture dans les deux cas (Appendice 1).

Tableau 1: Prévisions d'augmentation des rendements

| Cultures | Rendements sur les ha aménagés -1800ha (tonne/ha) | | Augmentation avec projet (%) c/ | Rendements sur ha nouveaux (5000ha) (tonne/ha) | |
|---------------------------------------|---|----------------|---------------------------------|--|----------------|
| | Sans projet | Avec projet b/ | | Sans projet | Avec projet b/ |
| Cultures céréales | | | | | |
| Mil | 0.45 | 0.45 | 0 | 0.45 | 0.45 |
| Maïs | 0.70 | 0.70 | 0 | 0.70 | 0.70 |
| Cultures maraîchères irriguées | | | | | |
| Oignon | 26 | 31 | 20% | | 31 |
| Tomate | 20 | 24 | 20% | | 24 |
| Chou | 12 | 16 | 36% | | 16 |
| Patate douce | 18 | 21 | 17% | | 21 |
| Canne à sucre | 30 | 33 | 10% | | 33 |
| Moyenne | | | 20% | | |

a/ Les rendements sans projet sont basés sur les résultats prévisionnels de la campagne agricole d'hivernage 2010

b/ Les rendements avec projet sont à régime de croisière (5 ou 7 ans)

c/ L'accroissement est basé sur les expériences des autres projets FIDA ou ailleurs, point de vue conservatif

13. **Marge brute par culture.** Globalement, les activités agricoles se caractérisent par une forte vulnérabilité aux aléas climatiques et une faible productivité dues aux déficits pluviométriques récurrents et à la faible fertilité des sols. Les productions agricoles additionnelles générées par le projet résulteront en premier lieu de l'extension des superficies agricoles irriguées (5 000 ha à l'année 5), de l'intensification augmentant les rendements (sur 6 800 ha) et du désenclavement des zones de production (moins de pertes post-récolte).

14. L'analyse des comptes d'exploitation montre que les filières ciblées par le *Ruwanmu* sont financièrement rentables et que les agriculteurs réalisent des marges plus élevées avec les interventions du projet (tableau 2). Les augmentations sont substantielles, en particulier pour les cultures de patate douce et de chou qui se

² Compostage, intégration petit élevage, rotations des cultures, la gestion de la fertilité et intégrant des systèmes bétails-cultures, agro-forestière, fertilisation écologique Ecosan, etc.)

rèvent. La marge brute par agriculture est entre 21 000 FCFA (canne à sucre) et 105 725 FCFA (patate douce). Une condition sine qua non de réussite d'intensification, particulièrement en ce qui concerne la tomate et le chou est la lutte phytosanitaire. On peut observer que les résultats obtenus (marge nette à l'hectare et valorisation de la journée de travail³) sont nettement supérieurs dans le cas de la production intégrant la fertilisation et l'utilisation de la fumure organique, la gestion de l'eau, l'introduction de nouvelles variétés, et la densité de semis et de repiquage des plants et boutures. Les augmentations de marge brute, suite à l'action du projet, sont plus élevées sur les 5 000 ha additionnels, mais il faut remarquer que dans la situation sans projet actuelle les céréales ont de très faibles rendements et par rapport aux cultures maraîchères (tableau 3). Les marges dégagées pour les comptes d'exploitation des parcelles de 1 ha mises en valeur en oignon, tomate, choux, canne à sucre, et patate douce sont supérieures à 300 000 FCFA dans la plupart des cas ce qui représente un apport considérable pour les ménages. En outre, l'analyse a conclu à un taux de Rentabilité Interne Financier (TRIF) par chaque modèle positif (table 2 et 3). Les tableaux 1, 2 et 3 présentent le résumé des prévisions d'augmentation de rendements et des résultats financiers par culture dans les deux cas (Appendice 1).

Tableau 2: Augmentation des marges brutes par culture (FCFA/ha) – sites déjà aménagés a/

| Rubrique | Cultures irriguées (aménagés -1800ha) | | | | | |
|---|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Unité | Oignons | Tomate | Chou | Canne a sucre | Patate douce |
| Sans Projet | | | | | | |
| Charges totales | FCFA/ha | 677500 | 262600 | 95000 | 255000 | 141200 |
| Rendement | Kg/ha | 26000 | 20000 | 11800 | 30000 | 18000 |
| Produit brut | FCFA/ha | 2678000 | 2020000 | 967000 | 1800000 | 2700000 |
| Marge brute | FCFA/ha | 2000500 | 1757400 | 872000 | 1545000 | 2558800 |
| Valorisation main d'œuvre | FCFA/jt | 13337 | 11716 | 7163 | 17167 | 28431 |
| Avec Projet | | | | | | |
| Charges totales | FCFA/ha | 1000400 | 462600 | 137000 | 347900 | 177300 |
| Rendement | Kg/ha | 31038 | 24000 | 16048 | 33000 | 21060 |
| Produit brut | FCFA/ha | 3208813 | 2424000 | 1307320 | 1980000 | 3159000 |
| Marge brute | FCFA/ha | 2208413 | 1961400 | 1170320 | 1632100 | 2981700 |
| Marge brute par agriculteur | FCFA/ha | 552103 | 490350 | 292580 | 408025 | 745425 |
| IRR @12% | % | 32% | 28% | 63% | 46% | n.a |
| Jours MO familiale | (Pers.-jour) | 150 | 150 | 50 | 90 | 90 |
| Jours MO saisonnière | (Pers.-jour) | 170 | 170 | 50 | 40 | 30 |
| Valorisation main d'œuvre | FCFA/jt | 14723 | 13076 | 9684 | 18134 | 33130 |
| Plus Value avec Projet | | | | | | |
| Incremental Marge brute | FCFA/ha | 207913 | 204000 | 298320 | 87100 | 422900 |
| Incremental Marge brute par agriculteur | FCFA/0.25ha | 51978 | 51000 | 74580 | 21775 | 105725 |
| Incrémental valorisation MO | FCFA/ha | 1386 | 1360 | 2521 | 968 | 4699 |

a/sans valorisation de la main-d'œuvre familiale; b/en situation de croisière, après cinq ans d'adoption.

³ Voir appendice 1, tableaux détaillés des cultures.

Tableau 3: Augmentation des marges brutes par culture (FCFA/ha) –ha nouveaux a/

| Rubrique | Cultures irriguées (nouveaux aménagements) | | | | | |
|---|--|-----------------|----------------|----------------|------------------------|-------------------|
| | Unité | Oignons/ mil | Tomate/ mil | Chou/ mil | C. a sucre/ mais | P. douce/ mais |
| Sans Projet | | | | | | |
| Charges totales | FCFA/ha | 45660 | 64460 | 65700 | 86850 | 59350 |
| Rendement | Kg/ha | 1350 | 1350 | 1350 | 1800 | 1800 |
| Produit brut | FCFA/ha | 73140 | 118800 | 118800 | 183000 | 183000 |
| Marge brute | FCFA/ha | 27480 | 54340 | 53100 | 96150 | 123650 |
| Valorisation main d'œuvre | FCFA/jt | 488 | 362 | 354 | 916 | 1178 |
| Avec Projet | | | | | | |
| Charges totales | FCFA/ha | 1023552 | 522360 | 337000 | 417900 | 219400 |
| Rendement | Kg/ha | 31239 | 24030 | 16004 | 33040 | 21060 |
| Produit brut | FCFA/ha | 3232585 | 2427006 | 1440367 | 1982394 | 3159000 |
| Marge brute | FCFA/ha | 2209033 | 1904646 | 1103367 | 1564494 | 2939600 |
| Marge brute par agriculteur | FCFA/ha | 552258 | 476161 | 275842 | 391123 | 734900 |
| IRR @12% | % | 58% | 65% | 36% | 59% | 175% |
| Jours MO familiale | (Pers.-jour) | 150 | 150 | 150 | 90 | 90 |
| Jours MO saisonnière | (Pers.-jour) | 150 | 170 | 30 | 40 | 30 |
| Valorisation main d'œuvre | FCFA/jt | 14239 | 12698 | 7356 | 17383 | 32662 |
| Plus Value avec Projet | | | | | | |
| Incremental Marge brute | FCFA/ha | 2181553 | 1850306 | 1050267 | 1468344 | 2815950 |
| Incremental Marge brute par agriculteur | FCFA/0.25ha | 545388 | 462576 | 262567 | 367086 | 703988 |
| Incrémental valorisation MO | FCFA/ha | 13752 | 12335 | 7002 | 16468 | 31485 |

a/sans valorisation de la main-d'œuvre familiale; b/en situation de croisière, après 7 ans d'adoption

15. Une analyse de crédit incluant l'option « prêt » au lieu d'une subvention a été conduite pour vérifier si les interventions du projet pourraient impacter sur les flux financiers des premières années. Les résultats sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4: Résumé financiers par culture

| Modele | Benefices annuelles apres finance FCFA 000 | | | | | | Incremental net benefices annuelles par USD1 investi (USD 000) | TIR avant finance | VAN avant finance | VAN après finance |
|-----------------------|--|----------------------------|-------------|-------------|--------------------------|-------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Investiss | Contribution beneficiaires | Total | Sans Projet | Avec projet en croisiers | Incremental | | | | |
| Deja amenees | | | | | | | | | | |
| Oignons | 33 | 8 | 41 | 2001 | 2208 | 208 | 0.5 | 32% | 334 | 408 |
| Tomate | 33 | 8 | 41 | 1757 | 1961 | 204 | 0.5 | 28% | 306 | 380 |
| Chou | 33 | 8 | 41 | 967 | 1232 | 265 | 0.6 | 63% | 665 | 772 |
| Canne a sucre | 33 | 8 | 41 | 1545 | 1632 | 87 | 0.2 | 46% | 208 | 245 |
| Patate douce | 33 | 8 | 41 | 2559 | 2982 | 423 | 0.9 | n.a | 1701 | 1889 |
| ha d'expansion | | | | | | | | | | |
| Oignons/mil | 1520 | 380 | 1900 | 73 | 2209 | 2136 | 4.7 | 58% | 5054 | 5934 |
| Tomate/mil | 1520 | 380 | 1900 | 54 | 1905 | 1850 | 4.1 | 65% | 4779 | 5582 |
| Chou/mil | 1520 | 380 | 1900 | 53 | 1103 | 1050 | 2.3 | 36% | 2220 | 2753 |
| Canne a sucre/mais | 1524 | 381 | 1905 | 96 | 1564 | 1468 | 3.3 | 59% | 3985 | 4679 |
| Patate douce/mais | 1524 | 381 | 1905 | 124 | 2940 | 2816 | 6.3 | 175% | 9608 | 10874 |
| Moyenne | 776 | 194 | 971 | 1058 | 2182 | 1124 | 2.0 | 57% | 2936 | 3413 |
| | 80% | 20% | 100% | | | | | | | |

16. La valeur actuelle nette (VAN) du flux de trésorerie montre que les investissements auront un résultat positif, même avec un financement sous forme de prêt. Les nouveaux sites enregistrent une augmentation plus significative, car la courbe d'apprentissage est plus importante que celle des agriculteurs cultivant déjà les parcelles (1 800ha). Tous les modèles présentent de flux financiers négatifs pendant les 2 premières années d'investissement. Etant donné que les agriculteurs/trices cultivent également des céréales et possèdent du petit bétails, les revenus de ces activités pourraient contrebalancer les flux négatifs. Le risque le plus attendu est celui inhérent à une certaine part des producteurs/trices qui ne s'approprie pas les investissements. Dans les autres

projets, les bénéficiaires ne devaient pas partager les équipements et forages. Une attention particulière doit être portée par les groupements de service-conseil dans le diagnostic détaillé afin que le ciblage conduise à la réussite de l'opération.

17. **Réhabilitation des pistes.** Les conditions des pistes représentent une contrainte pour les activités économiques et une perte significative de production. L'objectif de la sous-composante 2.1 est de désenclaver les bassins de production de petite irrigation à travers la réhabilitation/construction de 150 km pistes rurales. Les tronçons de pistes relieront les sites d'irrigation au réseau secondaire ou primaire. L'analyse a donc développé une évaluation de la rentabilité de la réhabilitation des pistes avec un modèle financier portant sur la réhabilitation d'une piste de 20 km reliant la zone de production d'oignon au comptoir se situant sur une route nationale. Le coût unitaire d'investissement par km est de FCFA 11 millions (USD 24 400). Le nombre de bénéficiaires par km est d'environ 100. Les bénéfices sont liés à la réduction de coûts de transports (19%) et à une augmentation des ventes (20%). Le modèle a enregistré un taux de rentabilité interne (TRI) de 14% et une valeur actuelle nette (VAN) de 28.58 milliers de FCFA à un coût d'opportunité du capital de 12%. Ce taux est sensible à la variation des revenus comme l'indique les Switching values⁴ présenté dans le tableau 4.

Tableau 5: Compte financier de réhabilitation de piste

| Financial Budget (FCFA 000) | | | | | |
|-----------------------------|-----------|----------|--------|--------|---------|
| | PY 1 | PY 2 | PY 3 | PY 4 | PY 5-20 |
| Net benefit | (232,480) | (17,472) | 12,591 | 29,717 | 50,143 |
| Internal rate of return | 14% | | | | |
| NPV@12% (FCFA 000) | 28,584 | | | | |

| Switching Values | Appraisal Value | Switching Value | % Change |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|----------|
| Incremental Revenues | 436,103 | 407,518 | -6.6% |
| Incremental Recurrent Costs | 243,409 | 271,993 | 11.7% |
| Incremental Investments | 196,429 | 225,013 | 14.6% |

Analyse économique

18. Une analyse économique a été menée sur la base d'hypothèses provenant des éléments de projections s'appuyant largement sur les résultats des projets en cours financés par le FIDA au Niger.

19. **Bénéficiaires.** Selon les hypothèses retenues (voir Annexe 2) la population cible du *Ruwanmu* sera composée de près de 455 300 personnes, soit environ 65 000 ménages agro-pastoraux, disposant en moyenne de 0,25 ha de parcelle irriguée, dans les trente communes retenues. La zone couverte par le projet concernera environ 20% de la population des 30 communes pouvant avoir accès à des terres irrigables en vallée. Environ 27 200 producteurs agricoles bénéficiant d'un accès garanti à l'eau seront formés via les CEP (Champ école paysan).

20. L'analyse estime que 80% producteurs agricoles adopteront les techniques disséminées par le projet et feront état d'une augmentation de leur rendement sur les surfaces déjà aménagées (1 800 ha). Le taux d'adoption est évalué à 50% pour les producteurs des nouveaux sites (5 000 ha). Il s'agit d'un taux conservateur puisque l'on peut raisonnablement s'attendre à au moins 60-80% d'adoption en se basant sur l'expérience des autres projets du financés par le FIDA.

21. **Prix économiques.** Les intrants commercialisés sont les fertilisants, les pesticides et le carburant qui sont considérés comme importés dans le cadre du projet. Les prix économiques ont été calculés par le biais de facteurs de conversion, supposés ou

⁴ The switching values show percentage by which the costs would need to rise or benefits decrease before the NPV reached zero, associated with each of the values.

calculés (urée). Les prix calculés sont basés sur le prix FOB⁵ des intrants échangeables: pour l'urée, le prix à l'importation (CAF) a été utilisé tandis que pour l'oignon c'est le prix d'exportation (FOB). Le taux de change est majoré d'un taux de 10% afin de respecter la parité de pouvoir d'achat. Un facteur de conversion de 1,21 a été obtenu pour l'urée et de 1,064 pour l'oignon. Ce facteur de conversion a été utilisé pour le calcul des prix économiques des autres intrants, les informations sur l'urée étant meilleures que celles des autres intrants. Pour les prix supposés, un facteur de conversion de 0,75 a été calculé pour déterminer le prix économique des engrais, en tenant compte du pourcentage des taxes (32% sur la valeur CAF)⁶.

22. L'analyse économique est basée sur les hypothèses suivantes:

- l'analyse porte sur une période de 20 ans avec un taux de change constant de 450 FCFA par USD;
- les coûts économiques du projet sont nets de taxes et de droits de douane, lesquels constituent des transferts;
- les bénéfices économiques ont été exprimés en valeurs constantes de février 2012 et valorisent les productions agricoles additionnelles basées sur les modèles financiers (convertis en modèles économiques) et multipliés par le nombre de hectares aménagés;
- les bénéfices du développement des infrastructures économiques (pistes) sont liés à la réduction des coûts de transports (19%) et à une augmentation des ventes (20%); le nombre économique des bénéficiaires par km a été estimés à 100;
- un taux d'adoption de 80% a été utilisé pour les techniques d'intensification agricoles sur les sites déjà aménagés (1 800 ha) avec la progression suivante:

| | | | |
|--------|--------|--------|-----------|
| Year 1 | Year 2 | Year 3 | Year 4-20 |
| 20% | 40% | 60% | 80% |

- un taux d'adoption de 50% est estimé pour les sites qui seront aménagés avec la progression suivante:

| | | | | | | |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Year 1 | Year 2 | Year 3 | Year 4 | Year 5 | Year 6 | Year 7-20 |
| 0% | 5% | 10% | 20% | 30% | 40% | 50% |

- les coûts de la main d'œuvre ordinaire ont été inclus dans les comptes d'exploitation (économique);
- pour le cas de base, les coûts d'investissement et les coûts d'entretien des infrastructures économiques ont été comptabilisés dans l'analyse économique.

23. **Taux de rentabilité interne économique (TRIE).** Sur la base d'hypothèses de calcul très prudentes, le TRIE du projet a été estimé à 20.78% et la valeur actuelle nette (VAN) du flux de trésorerie économique nette générée par le projet, à un coût d'opportunité du capital de 10%, serait 12.87 millions d'USD (tableau 6). Le TRIE est un taux réaliste pour un projet qui vise la sécurité alimentaire. Ce taux est sensible au rythme d'adoption (supposé faible les trois premières années) des nouvelles techniques de production, de transformation et des appuis conseils aux populations cibles.

Simulation de risque sur le TRIE

Avec une diminution des bénéfices agricoles du fait d'un changement du taux d'adoption (de 80 à 50% sur les superficies déjà aménagées et à 30% pour les nouveaux aménagements), la rentabilité économique du projet demeure positive avec un TRIE 17.2% et une VAN de 6.75 millions d'USD.

⁵ FOB est un Incoterm qui signifie « sans frais à bord » (Free On Board). On dit qu'une marchandise est achetée ou vendue FOB quand celle-ci est achetée sans les frais de transport et autres frais et taxes y afférant et sans les assurances pour cette marchandise. Par conséquent, quand on achète une marchandise à un prix « FOB », il faut ensuite qu'on paie son transport et les taxes ainsi que les frais d'assurances pour ce produit. Le prix « FOB » est ainsi toujours inférieur au prix "CIF" (Cost, Insurance and Freight)

⁶ Dans l'appendice 2 de cette annexe, il y a le tableau qui donne la méthodologie du calcul

Une réduction des bénéfices générés par les routes à 20% entraînent un TRIE de 19,3% et une VAN de 10,47 millions d'USD. Une réduction conjointe des bénéfices agricoles et des routes réduit le TRIE à 13,5% et la VAN à 3,1 millions d'USD.

Tableau 6: Taux de rentabilité interne économique (US 000)

| (US 000) | PY1 | PY2 | PY3 | PY4 | PY5 | PY6 | PY7 | PY8 | PY9 | PY10-20 | total | % |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|-------------|
| Bénéfices Economiques nets | | | | | | | | | | | | |
| Bénéfices nets liés à la production agricole | 15 | 439 | 939 | 1,855 | 2,932 | 3,829 | 4,488 | 4,488 | 4,488 | 4,488 | 72,821 | 87% |
| Bénéfices nets liés à la rehabilitation des pistes | 0 | 0 | 13 | 38 | 102 | 306 | 460 | 613 | 766 | 766 | 10,725 | 13% |
| Bénéfices Totaux | 15 | 439 | 951 | 1,893 | 3,034 | 4,136 | 4,947 | 5,101 | 5,254 | 5,254 | 83,561 | 100% |
| Coûts d investissements | 2,212 | 4,665 | 5,436 | 4,437 | 858 | | | | | | | |
| Récurrent Coûts | 183 | 382 | 382 | 395 | 368 | 55 | 55 | 55 | 55 | 540 | 3,323 | |
| Coûts Economiques COSTAB | 2,395 | 5,046 | 5,818 | 4,832 | 1,226 | | | | | | | |
| Coûts pris en compte dans l'analyse | 2,395 | 5,046 | 5,818 | 4,832 | 1,226 | 55 | 55 | 55 | 55 | 540 | 18,719 | 22% |
| Coûts totaux | 2,395 | 5,046 | 5,818 | 4,832 | 1,226 | 55 | 55 | 55 | 55 | 540 | 18,719 | 22% |
| CASH FLOW ÉCONOMIQUE | -2,381 | -4,607 | -4,867 | -2,939 | 1,808 | 4,080 | 4,892 | 5,045 | 5,199 | 4,714 | 64,841 | |

TRIE **20.8%**
VAN @ 12% (000 USD) **12,876** USD

24. Une analyse de sensibilité a été conduite pour tester la variation du TRIE et de la VAN selon différentes hypothèses. Une diminution des bénéfices de 10% et de 20% entraîne toujours une rentabilité économique du projet, respectivement 18.7% et 16.4%. La VAN est peu sensible à la variation des coûts du projet et descend en dessous de 0 (non acceptable) quand les bénéfices diminuent de plus de 50%. Les résultats de l'analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 7: Résumé des analyses de sensibilité - Cas de base

| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12-20 | TRIE/a | VAN/b |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------|--------|
| Net cash flow | | | | | | | | | | | | | | |
| scénario de base | -2,381 | -4,607 | -4,867 | -2,939 | 1,808 | 4,080 | 4,892 | 5,045 | 5,199 | 4,714 | 5,199 | 5,199 | 20.8% | 12,876 |
| coûts +10% | -2,620 | -5,112 | -5,449 | -3,422 | 1,685 | 4,075 | 4,887 | 5,040 | 5,193 | 4,660 | 5,193 | 5,193 | 18.9% | 11,342 |
| coûts +20% | -2,860 | -5,616 | -6,030 | -3,906 | 1,563 | 4,069 | 4,881 | 5,034 | 5,188 | 4,606 | 5,188 | 5,188 | 17.2% | 9,807 |
| coûts +50% | -3,578 | -7,130 | -7,776 | -5,355 | 1,195 | 4,053 | 4,865 | 5,018 | 5,171 | 4,444 | 5,171 | 5,171 | 13.2% | 5,204 |
| bénéfices +10% | -2,379 | -4,563 | -4,772 | -2,750 | 2,111 | 4,494 | 5,387 | 5,555 | 5,724 | 5,239 | 5,724 | 5,724 | 22.9% | 15,698 |
| bénéfices +20% | -2,378 | -4,519 | -4,676 | -2,560 | 2,415 | 4,907 | 5,882 | 6,065 | 6,249 | 5,765 | 6,249 | 6,249 | 24.8% | 18,520 |
| bénéfices -10% | -2,382 | -4,651 | -4,962 | -3,128 | 1,505 | 3,667 | 4,397 | 4,535 | 4,673 | 4,188 | 4,673 | 4,673 | 18.7% | 10,054 |
| bénéfices -20% | -2,384 | -4,695 | -5,057 | -3,318 | 1,201 | 3,253 | 3,903 | 4,025 | 4,148 | 3,663 | 4,148 | 4,148 | 16.4% | 7,232 |
| bénéfices -30% | -2,384 | -4,708 | -5,086 | -3,374 | 1,110 | 3,129 | 3,754 | 3,872 | 3,990 | 3,505 | 3,990 | 3,990 | 15.7% | 6,385 |
| bénéfices -50% | -2,388 | -4,827 | -5,342 | -3,886 | 291 | 2,013 | 2,418 | 2,495 | 2,572 | 2,087 | 2,572 | 2,572 | 8.8% | -1,234 |
| bénéfices retardés de 1 an | -2,395 | -5,032 | -5,379 | -3,881 | 667 | 2,979 | 4,080 | 4,892 | 5,045 | 4,714 | 5,199 | 5,199 | 17.3% | 9,601 |
| bénéfices retardés de 2 ans | -2,395 | -5,046 | -5,803 | -4,393 | -274 | 1,838 | 2,979 | 4,080 | 4,892 | 4,561 | 5,199 | 5,199 | 14.8% | 6,623 |

a/ Taux de rentabilité interne économique (TRIE).

b/ Valeur actuelle nette (VAN), sur la base d'un taux d'opportunité du capital de 12% l'an.

Tableau 8: Résumé des analyses de sensibilité - Cas de base

| | Cas de base | Accroissement des coûts | | | Accroissement des bénéfices | | Diminution des bénéfices | | | Ret bé |
|----------------------|--------------|-------------------------|-------|-------|-----------------------------|--------|--------------------------|-------|-------|--------|
| | | +10% | +20% | +50% | 10% | +20% | -10% | -20% | - 30% | |
| TRIE | 20.8% | 18.9% | 17.2% | 13.2% | 22.9% | 24.8% | 18.7% | 16.4% | 15.7% | 17.3% |
| VAN (USD 000) | 12,876 | 11,342 | 9,807 | 5,204 | 15,698 | 18,520 | 10,054 | 7,232 | 6,385 | 9,601 |

Appendice 10.1: Analyse financière

Liste des tableaux

- Tableau 1.1 : Prix financiers
- Tableau 1.2 : Prévisions d'augmentation des rendements
- Tableau 1.3 : Comptes d'exploitation financière de céréales (en FCFA/ha)
- Tableau 1.4 : Récapitulatif des résultats financiers par culture (en FCFA/ha)
- Tableau 1.5 : Modèle de culture - Oignons (en FCFA/ha) ha aménagés
- Tableau 1.6 : Modèle de culture - Oignons (en FCFA/ha) nouveaux ha
- Tableau 1.7 : Modèle de culture - Tomate (en FCFA/ha) ha aménagés
- Tableau 1.8 : Modèle de culture - Tomate (en FCFA/ha) nouveaux ha
- Tableau 1.9 : Modèle de culture - Choux (en FCFA/ha) ha aménagés
- Tableau 1.10: Modèle de culture - Choux (en FCFA/ha) nouveaux ha
- Tableau 1.11: Modèle de culture - Canne à sucre (en FCFA/ha) ha aménagés
- Tableau 1.12: Modèle de culture - Canne à sucre (en FCFA/ha) nouveaux ha
- Tableau 1.13: Modèle de culture - Patate douce (en FCFA/ha) ha aménagés
- Tableau 1.14: Modèle de culture - Patate douce (en FCFA/ha)
- Tableau 1.15: Modèle de culture - Patate douce (en FCFA/ha)
- Tableau 1.16: Réhabilitation de piste (20km)

Appendice 10.2: Analyse économique

Liste des tableaux

- Tableau 2.1: Prix économiques
- Tableau 2.2: Facteurs de Conversion
- Tableau 2.3: Comptes d'exploitation économiques de céréales (en FCFA/ha)
- Tableau 2.4: Récapitulatif des résultats économiques par culture (en FCFA/ha)

Appendice 10.3: Analyse économique

Liste des tableaux

- Tableau 3.1: Nombre des bénéficiaires et CEP
- Tableau 3.2: Systèmes d'exploitation
- Tableau 3.3: Bénéfices Agricoles
- Tableau 3.4: Réhabilitation de piste (20km) - économique
- Tableau 3.5: Bénéfices économiques des pistes
- Tableau 3.6: Coûts Economiques
- Tableau 3.7: Analyse Economique du projet
- Tableau 3.8: Analyse de sensibilité
- Tableau 3.9: Résumé des analyses de sensibilité - Cas de base

ANNEXE 11: SOMMAIRE DU MANUEL D'EXECUTION DU PROJET

Le Manuel de Procédures du PUSADER sera repris et adapté au nouveau projet. Une première version est disponible dans le Project Life File (annexe 13). Il est constitué des éléments suivants: (i) manuel opérationnel (qui inclut les aspects de suivi et d'évaluation); et le (ii) manuel de procédures administratives, financières et comptables.

TOME I – Manuel opérationnel: aspects techniques, cadre institutionnel et modalités de mise en œuvre

I. Introduction

- 1.1 Contexte d'identification du *Ruwanmu*
 - 1.1.1 Justification du projet
 - 1.1.2 Leçons tirées des projets du FIDA pour la petite irrigation
 - 1.1.3 Leçons tirées des projets d'autres PTF pour la petite irrigation

II. Description du Projet

- 2.1 Objectifs et résultats du Projet
- 2.2 Stratégies d'intervention
- 2.3 Zone d'intervention et phasage
 - 2.3.1 Ciblage géographique: critères et méthodologie de délimitation
 - 2.3.2 Progression d'intervention du *Ruwanmu*
- 2.4 Bénéficiaires du *Ruwanmu*
 - 2.4.1 Groupes cibles
 - 2.4.2 Stratégie de ciblage des bénéficiaires et méthodologie pratique
- 2.5 Structuration du Programme et liens entre les composantes opérationnelles.
- 2.6 Lien entre les composantes opérationnelles
- 2.7 Partenariat et mise en œuvre
 - 2.7.1 Partenariat avec d'autres projets et PTF
 - 2.7.2 Partenariat de mise en œuvre

III. Cadre institutionnel

- 3.1 Organisation
 - 3.1.1 Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre
 - 3.1.2 Comité de Pilotage
 - 3.1.3 Commissions Départementales d'Approbation des projets (approbation des microprojets)
- 3.2 Gestion
- 3.3 Supervision et suivi de conformité avec les politiques nationales

IV. Modalités de mise en œuvre des composantes opérationnelles

4.1 Composante 1

- 4.1.1 Principes, méthodologie d'intervention
- 4.1.2 résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet
- 4.1.3 Financement de la composante

4.1.4 Sous-composante 1.1: activités éligibles, résultats attendus et indicateurs associés, innovations prévues, méthodologie, phasage/calendrier, cibles quantitatives annuelles, partage des rôles et partenaires impliqués

4.1.5 Sous-composante 1.2, Volet A: activités éligibles, résultats attendus et indicateurs associés, innovations prévues, méthodologie, phasage/calendrier, cibles quantitatives annuelles, partage des rôles et partenaires impliqués

4.1.6 Sous-composante 1.2, Volet B: activités éligibles, résultats attendus et indicateurs associés, innovations prévues, méthodologie, phasage/calendrier, cibles quantitatives annuelles, partage des rôles et partenaires impliqués

4.2 Composante 2

4.2.1 Principes, méthodologie d'intervention

4.2.2 Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet

4.2.3 Financement de la composante

4.2.4 Sous-composante 2.1: activités éligibles, résultats attendus et indicateurs associés, innovations prévues, méthodologie, phasage/calendrier, cibles quantitatives annuelles, partage des rôles et partenaires impliqués

4.2.5 Sous-composante 2.2: activités éligibles, résultats attendus et indicateurs associés, innovations prévues, méthodologie, phasage/calendrier, cibles quantitatives annuelles, partage des rôles et partenaires impliqués

V. Gestion et coordination du projet (composante 3) (complétée par le TOME 2)

5.1 Suivi

5.1.1 Suivi d'exécution des activités: rôles et responsabilités, calendrier, outils (tableau de rapport)

5.1.2 Suivi des résultats: rôles et responsabilités, calendrier, outils (tableau de rapport)

5.1.3 Suivi des aspects genre et jeunes: rôles et responsabilités, calendrier, outils (tableau de rapport)

5.2 Rapport et circulation de l'information

5.2.1 Rapports trimestriels, semestriels, annuels

5.2.2 Audit

5.2.3 Rapports pour le comité de pilotage

5.2.4 Rapports SYGRI (annuels) et de suivi-évaluation (semestriels)

5.3 Suivi du FIDA

5.3.1 Supervision conjointe (FIDA, Gouvernement)

5.3.2 Revue à mi-parcours

5.3.3 Evaluation finale

5.4 Suivi par le Ministère de tutelle

5.5 Evaluation d'impact (méthodologie)

VI. Annexes

6.1 Cadre logique détaillé (appendice 11.1) à réviser par l'équipe de Projet

6.2 Format du cadre de présentation des chaînes des résultats du *Ruwanmu*

6.3 Format du plan de suivi des indicateurs du *Ruwanmu*

6.4 Attributions et rôles des acteurs impliqués dans le suivi-évaluation

- 6.5 Format du PTBA
- 6.6 Format des rapports d'activité
- 6.7 Format des rapports de suivi semestriel consolidés
- 6.8 Format des rapports SYGRI annuels
- 6.9 Grille d'évaluation des partenaires de mise en œuvre
- 6.10 Modèle de statut et règlement intérieur des brigades communales d'entretien routier
- 6.11 Modèle de contrat avec communes, BCER et *Ruwanmu*
- 6.12 Module de formation des communes et des OP sur la maîtrise d'ouvrage
- 6.13 Méthodologie pour les Micro-Entreprises Rurales (MER)

TOME II – Manuel des procédures administratives, financières et comptables

I - PRESENTATION DU MANUEL

- 1.1 Objectifs du manuel
- 1.2 Mise à jour du manuel
 - 1.2.1 Motifs de mise à jour du manuel
 - 1.2.2 Responsabilité de la tenue et de la mise à jour du manuel
 - 1.2.3 Méthodologie de mise à jour du manuel
 - 1.2.4 Distribution des procédures modifiées

II - PRESENTATION ET ORGANISATION GENERALE DU PROJET

- 2.1 Contexte
- 2.2. But et objectifs du programme
- 2.3 Composantes opérationnelles du projet
- 2.4 Organisation et Gestion du projet
 - 2.4.1 Comité d'orientation et de pilotage (CO)
 - 2.4.2 Cellule Nationale de Coordination (CNC)
 - 2.4.3 Cellule Régionale de Coordination (CRC)
- 2.5 Organigrammes
 - 2.5.1 Organigramme du Projet
 - 2.5.2 Organigramme de la CNC
 - 2.5.3 Organigramme des CRC
- 2.6 Attributions du personnel
 - 2.6.1 Coordonnateur National
 - 2.6.2 Responsable Administratif et Financier
 - 2.6.3 Responsable de la Passation des Marchés
 - 2.6.4 Spécialiste National du Suivi et évaluation
 - 2.6.5 Comptable principal
 - 2.6.6 Assistant Comptable
 - 2.6.7 Coordonnateur Régional
 - 2.6.8 Comptable Régional
 - 2.6.9 Spécialiste Régional du suivi et évaluation et Planification
 - 2.6.10 Autres postes

III - GESTION BUDGETAIRE

- 3.1 Généralités

- 3.2 Elaboration du budget
 - 3.2.1 Instructions de préparation du budget
 - 3.2.2 Collecte et consolidation des données
 - 3.2.4 Débats budgétaires
 - 3.2.4 Approbation du budget
 - 3.2.5 Notification du budget
- 3.3 Exécution du budget
 - 3.3.1 Expression des besoins
 - 3.3.2 Etablissement et signature du bon de commande
 - 3.3.3 Enregistrement de la commande
- 3.4 Contrôle Budgétaire
 - 3.4.1 Suivi quotidien
 - 3.4.2 Suivi mensuel
 - 3.4.3 Suivi trimestriel
 - 3.4.4 Suivi semestriel

IV - PASSATION DES MARCHES

- 4.1 Généralités
- 4.2 Modes de passation des marchés
 - 4.2.1 Appels d'offres internationaux
 - 4.2.2 Appel d'offres nationaux
 - 4.2.3 Consultation restreinte
 - 4.2.4 Gré à Gré
- 4.3 Procédures de passation des marchés au niveau de la Coordination Nationale
 - 4.3.1 Marchés de biens et travaux
 - 4.3.2 Matériels et équipements
 - 4.3.3 Marchés passés auprès des institutions des Nations Unies
 - 4.3.4 Principales étapes de la passation des marchés
 - 4.3.5 Petit matériels et fournitures
- 4.4 Procédures de passation des marchés au niveau de la Coordination Régionale
 - 4.4.1 Marchés de biens et travaux
 - 4.4.2 Matériels et équipements
 - 4.4.5 Petit matériels et fournitures
- 4.5 Procédures de passation des marchés des services de consultants
 - 4.5.1 Généralités
 - 4.5.2 Modes de sélection
- 4.6 Système de classement des dossiers de passation des marchés

V - GESTION DES STOCKS

- 5.1 Gestion des fournitures et consommables
 - 5.1.1 Mouvement de stocks
 - 5.1.2 Edition des états de consommations
 - 5.1.3 Inventaire physique
- 5.2 Gestion du carburant
 - 5.1.1 Achat des coupons de carburant
 - 5.1.2 Gestion des coupons de carburant
 - 5.1.3 Contrôle

VI - GESTION DES IMMOBILISATIONS

- 6.1 Généralités
- 6.2 Codification et marquage des Immobilisations

- 6.3 Suivi des immobilisations
- 6.4 Entretien et réparation
- 6.5 Gestion du matériel roulant

VII - GESTION DU PERSONNEL ET DE LA PAIE

- 7.1 Gestion du personnel
 - 7.1.1 Généralités
 - 7.1.2 Recrutement
 - 7.1.3 Composition du dossier du personnel
 - 7.1.4 Tenue des dossiers du personnel
 - 7.1.5 Congés, absence, maladies
 - 7.1.6 Rupture du contrat de travail
- 7.2 Gestion des missions
 - 7.2.1 Généralités
 - 7.2.2 Missions à l'intérieur du Niger
 - 7.2.3 Missions à l'étranger
- 7.3 Gestion de la paie
 - 7.3.1 Généralités
 - 7.3.2 Préparation de la paie
 - 7.3.3 Calcul et édition des bulletins de paie
 - 7.3.4 Contrôle des états de salaire
 - 7.3.5 Signature des états de salaire et des ordres de paiement

VIII - GESTION FINANCIERE

- 8.1 Généralités
- 8.2 Mobilisation des ressources
 - 8.2.1 Mobilisation des ressources IDA et FEM
 - 8.2.2 Mobilisation des fonds de contrepartie Nigérienne
- 8.3 Décaissements
 - 8.3.1 Paiement des factures fournisseurs
 - 8.3.2 Paiement par caisse
 - 8.3.3 Paiement des entrepreneurs et fournisseurs de la CNC et des CRC
 - 8.3.4 Transfert des fonds sur les comptes des bénéficiaires
 - 8.3.5 Paiement des entrepreneurs et fournisseurs par les communautés

IX - AUDIT, CONTROLE ET SUPERVISION

- 9.1 Planification et coordination des missions de contrôle, d'audit, et de supervision
 - 9.1.1 Audit des comptes
 - 9.1.2 Audit technique
 - 9.1.3 Audit des passations de marchés
- 9.2 Exécution des missions d'audit et de supervision
- 9.3 Au niveau de la CNC et des CRC
- 9.4 Au niveau des communes

X - ORGANISATION ET SYSTEME COMPTABLES

- 10.1 Organisation et systèmes comptables de la CNC
- 10.2 Organisation et systèmes comptables des CRC
- 10.3 Comptabilisation des principales transactions
 - 10.3.1 Comptabilisation des investissements et achats de biens et services

- 10.3.2 Versement de l'avance de démarrage
- 10.3.3 Réception des factures
- 10.3.4 Règlement des factures
- 10.3.5 Etablissement des DRF
- 10.3.6 Remboursement de la DRF par l'IDA ou le FEM ou le FIDA ou autres
- 10.3.7 Paiement direct effectué par l'IDA ou le FEM ou le FIDA ou autres
- 10.3.8 Comptabilisation de la paie
- 10.4 Planning des travaux comptables
 - 10.4.1 Travaux quotidiens
 - 10.4.2 Travaux mensuels
 - 10.4.3 Travaux annuels
- 10.5 Rapports de suivi financier
- 10.6 Rapports de suivi des activités
 - 10.6.1 Rapports mensuels
 - 10.6.2 Rapports trimestriels
 - 10.6.3 Rapports semestriels

XI - ANNEXES

Modèles de documents

Appendice 11.1 – Cadre logique détaillé (à réviser par l'équipe du Ruwanmu avant la mise en œuvre)

| Résultats | Indicateurs | Moyens de Vérification | Hypothèses |
|---|--|--|---|
| But: Améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder | <ul style="list-style-type: none"> ○ Taux de malnutrition infantile réduit dans les communes ciblées*^o+ (réduction % des enfants en insuffisance pondérale, chroniquement mal nourris et en malnutrition aigüe) ○ Augmentation de l'indice d'accumulation des actifs/biens dans les ménages ciblés * ○ 80% des ménages ciblés ont amélioré leur sécurité alimentaire (réduction du nombre de mois de la période de soudure)*¹ | <ul style="list-style-type: none"> ○ Enquêtes INS ○ Etudes d'impact par rapport à la situation de référence, dont SYGRI ○ Rapport UNICEF et PAM | <ul style="list-style-type: none"> ○ Stabilité politique nationale ○ La stratégie de l'initiative 3N est opérationnelle et harmonisée avec la SDDCI ○ Mécanismes conjoints (GdN et PTF) performants de gestion des crises |
| Objectif de développement: Augmenter les revenus de 65 000 ménages ruraux dans 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder | <ul style="list-style-type: none"> ○ 70% des ménages ciblés ont augmenté de 20% leur revenu ○ 70% des ménages ciblés tirent au moins 50% de leur revenu de la petite irrigation et de ses activités connexes ○ 65 000 ménages ont bénéficié des services du projet* ○ 70% des personnes formées (en alphabétisation) savent lire et écrire*+ | <ul style="list-style-type: none"> ○ Etudes d'impact par rapport à la situation de référence, dont SYGRI ○ Rapports i3N et INS | |
| Composante 1: Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation | | | |
| Effet escompté 1: La productivité des surfaces irriguées est augmentée durablement et les capacités locales de gestion durable de la ressource hydrique sont renforcées | <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité: <ul style="list-style-type: none"> ○ 6 835 ha de périmètres d'irrigation aménagés ou remis en état* ○ 28 000 producteurs/trices agricoles bénéficiant d'un accès garanti à l'eau*+ (>30% de femmes et >30% de jeunes) ○ 3 300 ha de terre améliorés (sur bassins versants) par des mesures de préservation des sols et de l'eau* ○ 60% producteurs/trices agricoles faisant état d'une augmentation de leur production/rendement*+ (Augmentation des rendements d'au moins 20% en moyenne) ○ 20 000 emplois salariés saisonniers créés sur les parcelles irriguées+ • Durabilité: (après 3 ans) <ul style="list-style-type: none"> ○ 90% des infrastructures en service (puits, forages)* ○ 90% groupes de GRN opérationnels/fonctionnels (AUE et brigades protection des bassins versants)* | <ul style="list-style-type: none"> ○ Enquêtes de suivi et d'impact, SYGRI ○ Etudes thématiques ○ Rapports des opérateurs techniques ○ Rapports des STD (Agriculture, GR, hydraulique, DAC/POR, Code foncier, etc.) ○ Plan de développement communaux et programme d'investissement annuel (PDC/PIA) ○ Rapports et études du RECA et des RCA ○ Statistiques nationales (INS) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Politiques et échanges commerciaux stables avec les pays de la sous-région ○ Conditions climatiques favorables pour la recharge des nappes ○ Conditions zoo-phyto-sanitaires favorables ○ Les Communes assument leur responsabilité de maître d'ouvrage ○ Partenariat effectif des différents projets et PTF pour un développement rationnel de la petite irrigation et la viabilité des ressources |

¹ Cet indicateur sera inclut dans l'enquête SYGRI

| | | | |
|---|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 groupes de commercialisation opérationnels/fonctionnels (comptoirs)* ○ 80% entreprises en activité (MER)*+ ○ 90% groupes communautaires opérationnels/fonctionnels* (MMD) ○ 3 Chambres régionales d'agriculture fonctionnelles et intégrant au moins 80% des Groupements de suivi et conseil (GSC) ○ Le système d'information sur les marchés agricoles est opérationnel ○ Le système de suivi/analyse de la qualité/quantité de l'eau est opérationnel | | |
| Produit attendu 1.1: La gestion durable des ressources hydriques et foncières est améliorée sur les 1 800ha déjà aménagés et les 5 020ha nouveaux | <ul style="list-style-type: none"> ○ 5 035 ha supplémentaires cultivés* ○ 1 800 ha déjà aménagés rentabilisés ○ 30 groupes de gestion des ressources créés/consolidés* (AUE et brigades protection des bassins versants) ○ 100% des groupes de gestion des ressources comptant au moins 30% de femmes dans leurs instances de direction* ○ 21 200 personnes ayant ouvert un compte dans une SFD+ ○ Au moins 5 000 actes fonciers rédigés/octroyés (par type)+ | <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports des prestataires de services ○ Rapports des STD partenaires ○ Etudes thématiques ○ Rapports des SFD ○ Registre des COFO ○ Registre des AUE | <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre effective du Code Foncier ○ Mise en œuvre effective du Code de l'Eau |
| Produit attendu 1.2: Les capacités de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des bénéficiaires sont renforcées | <ul style="list-style-type: none"> ○ 200 personnel des prestataires de services formé*+ (par type) ○ 28 000 personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole*+ (>30% de femmes et >30% de jeunes) ○ 1 088 Champs-école Maraîchers mis en place ○ 17 500 jardins de case équipés+ ○ 20 boutiques d'intrants établies et gérées par une OP ○ Nombre de personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation*+ ○ 2 groupes de commercialisation créés et/ou consolidés* (partenariat public/privé pour la gestion des comptoirs) ○ Les groupes de commercialisation comptant au moins 30% de femmes dans leurs instances de direction* ○ 1 200 personnes formées dans le domaine des activités génératrices de revenus*+ (MER) ○ 11 000 dossiers de microprojets élaborés+ | <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports des prestataires de services ○ Registres/PV des Comités départementaux d'analyse des microprojets (CDAP) ○ Rapports des SFD | <ul style="list-style-type: none"> ○ Disponibilité d'intrants de qualité ○ Prix économiques des intrants et le prix de d'exportation de l'oignon sont stables (cf. annexe 10.1) ○ Présence de guichets de SFD au niveau local ○ Demande solvable de services/ produits fournis par les micro-entreprises rurales ○ |

∞

| | | | |
|--|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ 200 groupes communautaires créés /consolidés*+ (MMD) ○ 3 400 personnes formées en alphabétisation fonctionnelle+° | | |
| Composante 2: Développement d'infrastructures économiques | | | |
| Effet escompté 2: L'acheminement des produits issus de la petite irrigation et leur commercialisation est améliorée | <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité: <ul style="list-style-type: none"> ○ 60% des producteurs/trices appuyés utilisent les plateformes de collecte et comptoirs ○ Le taux de pertes liées au transport et au stockage est diminué de 15% (routes et magasins de stockage) • Durabilité: (après 3 ans) <ul style="list-style-type: none"> ○ 80% des brigades communales d'entretien routier sont opérationnelles* (avec barrières de pluies fonctionnelles) en articulation avec les communes ○ 80% d'infrastructures de commercialisation, de transformation, de stockage en service* (par type) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Cahiers de gestion des plateformes et comptoirs ○ Etudes thématiques ○ Rapports des prestataires de services ○ Plans d'action des OP/GIE | <ul style="list-style-type: none"> ○ Les communes délèguent la maîtrise d'ouvrage aux OP/GIE et réinvestissent une partie des taxes perçues dans l'entretien périodique des infrastructures économiques |
| Produit attendu 2.1: Les pistes rurales de désenclavement des zones de production sont réhabilitées/construites | <ul style="list-style-type: none"> ○ 150km de routes construites/remises en état* ○ 30 brigades communales d'entretien routier équipées ○ 30 barrières de pluies construites et équipées | <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports des prestataires de services ○ Rapport de suivi des STD (DRA/GR) ○ PDC/PIA | <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonds d'entretien routier opérationnel |
| Produit attendu 2.2: Les infrastructures communautaires de collecte et commercialisation des produits agricoles sont construites dans les lieux de concentration des productions | <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 installations de commercialisation aménagées et/ou mises en état* (comptoirs oignon/canne à sucre) ○ 30 plateformes de collecte et de négoce construites/réhabilitées | <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports des prestataires de services ○ Rapport de suivi des STD (DRA/GR) ○ PDC/PIA | <ul style="list-style-type: none"> ○ Partenariat Public Privé soutenu par les communes |

6

ANNEXE 12: ADHÉSION AUX POLITIQUES DU FIDA

1. Le Projet s'inscrit pleinement dans le Cadre Stratégique 2011-2015 du FIDA avec une contribution directe à 3 des 5 Objectifs Stratégiques:

- **Objectif Stratégique 1:** une base de ressources naturelles et d'actifs économiques à l'intention des populations rurales pauvres, femmes et hommes, plus résistante au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la transformation des marchés;
- **Objectif Stratégique 2:** un accès de ces populations à des services susceptibles de réduire la pauvreté et d'améliorer la nutrition, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur capacité de résistance dans un environnement évolutif;
- **Objectif Stratégique 3:** des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations mieux à même de gérer des entreprises agricoles et non agricoles rentables, durables et résistantes ou de tirer parti de possibilités de travail satisfaisantes.

2. Il est en adéquation avec les différentes politiques du FIDA, notamment:

- **la Politique de ciblage:** groupes cibles identifiés et mécanismes de ciblage participatifs.
- **la Politique d'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière:** sécurisation foncière des parcelles sur la base du dispositif national de gestion décentralisée du foncier avec les institutions responsables de l'application du Code Rural (commissions foncières départementales, communales et de base).
- **la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement** et ses principes fondamentaux: reconnaissance de la valeur économique et sociale des actifs naturels (eau); renforcement de la gouvernance de ces actifs au profit des ruraux pauvres par la propriété foncière et l'autonomisation communautaire (actes fonciers, Associations d'Usagers de l'Eau); et diversification des moyens d'existence.

Appendice 12.1: Note d'Évaluation Environnementale et Sociale (NEES)¹

A. Description des composantes

1. L'objectif global du Projet est d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Son objectif de développement est d'augmenter les revenus de 65 000 ménages ruraux dans 30 communes des trois régions.
2. Les deux composantes techniques du projet sont: (i) Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation; et (ii) Développement d'Infrastructures Economiques. La gestion du projet consiste en une troisième composante.

B. Zone d'intervention et ses caractéristiques agro-physiques

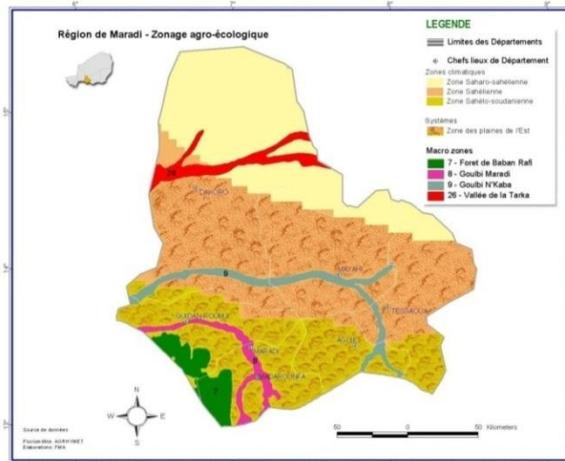
4. Le projet interviendra dans trois régions: Maradi, Tahoua et Zinder. Le FIDA opère déjà dans les régions de Maradi et de Tahoua dans le cadre du PUSADER, de l'IRDAR-RCI/PAC2, du PPILDA et du PASADEM. Ces trois régions ont été retenues du fait de: (i) leur potentiel en cultures irriguées; et (ii) leur forte incidence de pauvreté.
5. Un total de 30 communes ont été sélectionnées sur la base des critères suivants: potentiel en terres et en eau pour la petite irrigation; zone vulnérable en termes de déficit alimentaire; pratique déjà existante de la culture irriguée, avec des avantages comparatifs pour certaines spéculations; consolidation des acquis et actions des projets FIDA (PUSADER, PAC2 et PASADEM); et complémentarités les interventions avec les autres PTF (en participant au cadre de concertation nationale sur la petite irrigation).

Zones agro-écologiques

6. **Maradi.** La région couvre 38.500 km² pour une population estimée de 3.021.169 habitants en 2010, soit 19.9% de la population nigérienne. Elle est limitée à l'Est par la région de Zinder, à l'Ouest par la région de Tahoua, au Nord par la région d'Agadez au Sud par la République Fédérale du Nigeria sur environ 150 Km. Maradi est composée de: (i) 6 départements: Aguié, Dakoro, Guidan Roumdji, Madarounfa, Mayahi et Tessaoua; et (ii) 10 communes urbaines et 37 communes rurales.
7. Elle est caractérisée par trois zones agro-écologiques principales (cf. carte ci-dessous): (1) la zone sahélo-saharienne/nord dominée par l'élevage avec une expansion récente de l'agriculture (pluviométrie: 300mm/an); (2) la zone sahélienne/intermédiaire qui relie la vallée de la Tarka et le goulbi N'Kaba et où l'agriculture domine avec une végétation ligneuse épars (acacias, combretum, doum); et (3) la zone sahélo-soudanienne/sud partant du goulbi N'Kaba jusqu'à la frontière nigérienne rassemblant les principales formations forestières, le lac Madarounfa et le goulbi Maradi avec la densité humaine la plus élevée de la région exerçant une forte pression sur les terres (précipitation jusqu'à 600mm/an).

¹ Réalisé à partir de l'étude du consultant nationale (Mme. Christiane Mamosso), des données récoltées sur le terrain, les documents du PASADEM, l'étude d'impact du PIP2 et les informations fournies par les institutions impliquées

Principales zones agro-écologiques de Maradi

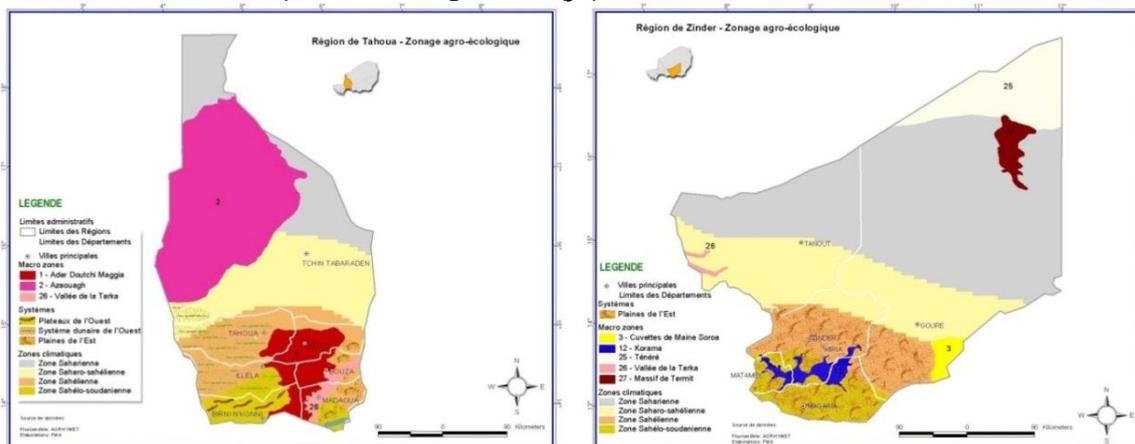


Source: ME/SDR, 2004

8. **Tahoua.** La région a une superficie de 113.371 km² (8.95% du pays) pour 2.741.922 habitants dont 90,73% est concentré dans les zones sud et du centre qui représentent 31,69% du territoire. Elle est limitée au nord par la région d'Agadez, au sud par la République Fédérale du Nigeria, à l'Est par la région de Maradi et à l'Ouest par la région de Dosso et de Tillabéry et la République du Mali. Tahoua est subdivisée de la façon suivante: (ii) 8 départements: Abalak, Birni Nkonni, Bouza, Illéla, Keita, Madaoua, Tahoua et Tchintabaraden; et (ii) 9 communes urbaines et 35 communes rurales.

9. La région est caractérisée par 4 zones agro-écologiques principales (cf. carte ci-dessous): (i) la zone saharienne au nord/nord-est (>150mm/an); (ii) la zone saharo-sahélienne au centre nord (150-350mm); (iii) la zone sahélienne au centre-sud où se concentrent les systèmes dunaires et les plaines (350-600mm); et (iv) la zone sahélio-soudanienne avec de nombreux plateaux et plaines.

Principales zones agro-écologiques de Tahoua et de Zinder



Source: SE/SDR, 2004

10. **Zinder.** La région est située dans la partie méridionale du pays et couvre une surface de 155.778 km² (12,3% du territoire national) pour 2.824.468 habitants. Elle est limitée à l'Est par la région de Diffa, à l'Ouest par la région de Maradi, au Nord par celle d'Agadez et au Sud par la République Fédérale du Nigeria sur près de 300 km. La région est divisée en: (i) 5 départements: Gouré, Magaria, Kantché, Mirriah et Tanout; et (ii) 5 communes urbaines et 45 communes rurales.

11. La région est caractérisée par 4 zones agro-écologiques principales (cf. carte ci-dessus): (i) la zone saharienne au nord où se trouve le massif de Termit; (ii) la zone saharo-sahélienne au centre nord dans laquelle se prolonge la vallée de la Tarka depuis

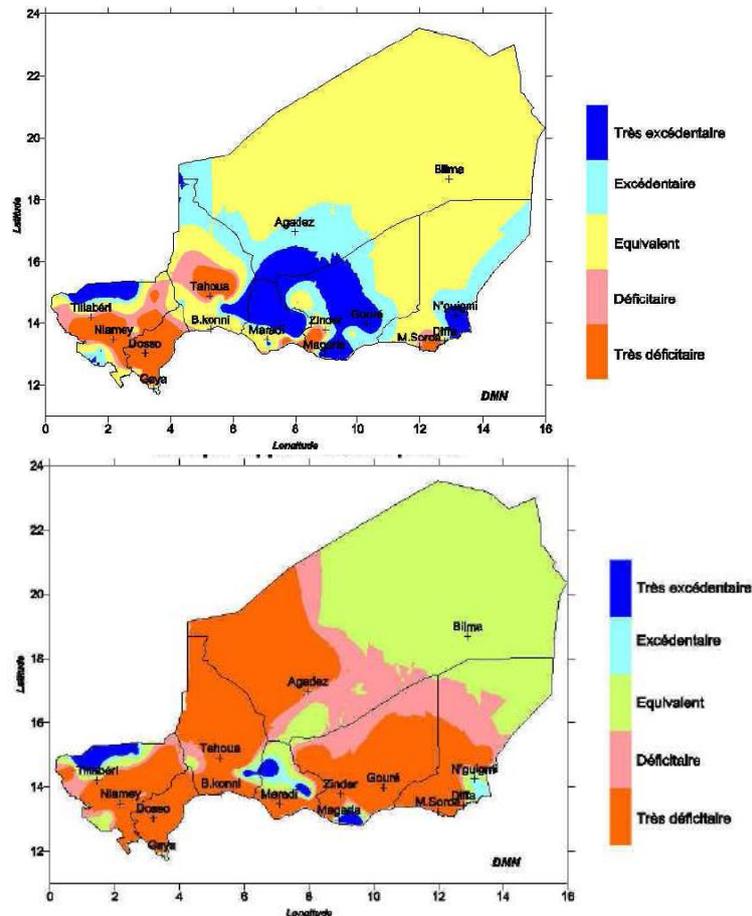
Maradi; (iii) la zone sahélienne au centre-sud marquée par la présence de plaines, de grands parcs agro-forestiers et une petite partie du bassin des Koramas; et (iv) la zone sahélio-soudanienne avec également les grandes plaines de l'est du Niger et la grande partie des Koramas.

Ressources en eau

12. D'après AQUASTAT, les ressources en eau renouvelables du Niger s'élèvent à 33.65 km³/an, dont 31.15 km³ d'eau de surface (29 km³ provenant du fleuve Niger) et 2.5 km³ d'eau souterraine. Les sécheresses récurrentes génèrent une variation importante de la ressource hydrique, avec une difficulté de rechargement des nappes phréatiques. Le volume moyen du fleuve Niger, ainsi que la couverture du lac Tchad se sont nettement réduits depuis les années 1970. Au total, seul 5 km³/an d'eau de surface et souterraine serait effectivement disponible. En 2000, 95% de l'eau était utilisée par l'agriculture.

13. Le régime pluviométrique des trois régions est caractérisé par une grande variabilité interannuelle, avec des déficits pluviométriques importants depuis plusieurs années (cf. carte ci-dessous). Différents niveaux pluviométriques correspondent à chaque zone agro-physique (cf. ci-dessus).

Pluviométrie cumulée au 30/09/11, écart par rapport à la moyenne 1979-2000 et sept. 2010

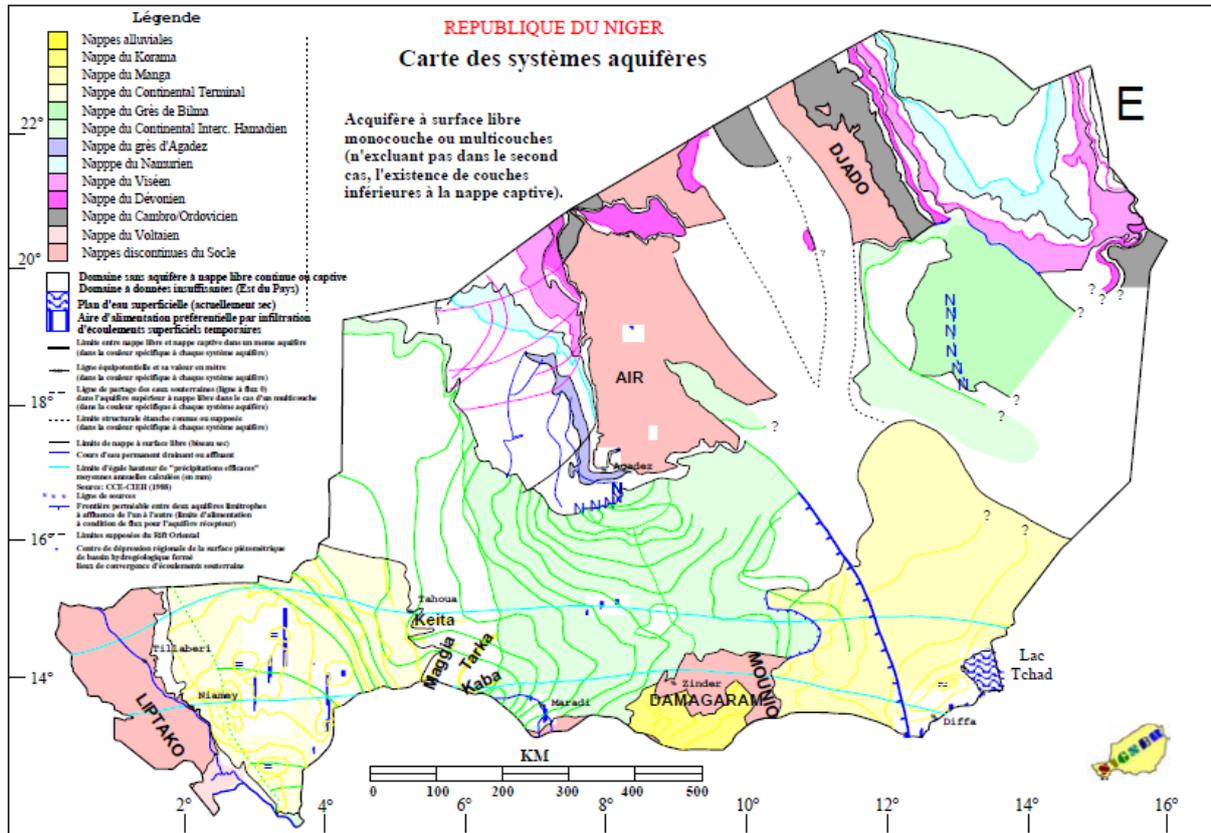


Source: Bulletin agro-hydro-météorologique décadaire, septembre 2011

14. Les ressources en eau souterraines renouvelables seraient comprises entre 2.5 et 4.4 km³/an (Aquastat). Les principaux aquifères sont: les aquifères alluviaux, en particulier celui du goulbi de Maradi, ceux des vallées de l'Aïr et du kori Teloua, des koris de la zone de l'Ader-Doutchi-Maggia, des dallols Bosso, Maouri et Foga, de la vallée de la Komadougou et des koramas; les aquifères discontinus du socle, notamment ceux du

Liptako et du Damagaram-Mounio; les aquifères du continental terminal et du continental hamadien; la nappe du pliocène du bassin du lac Tchad; la nappe phréatique du Manga dans le bassin du lac Tchad; l'aquifère des grès d'Agadez.

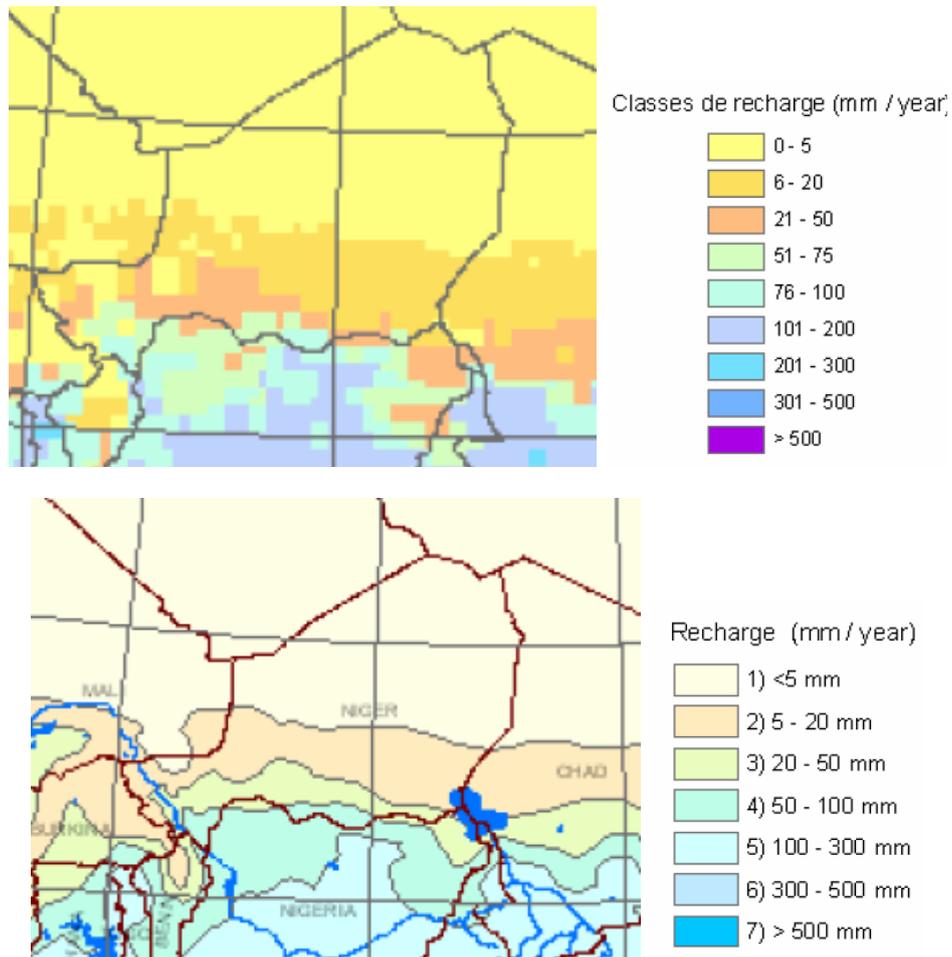
Cartes des systèmes aquifères du Niger



Source: Programme d'Action Nationale pour l'Adaptation aux Changements Climatiques, République du Niger, 2006

15. Le niveau de recharge des nappes présentes au Niger est estimé entre 0-5mm/an pour la majorité du pays et 76-100mm/an pour la bande à l'extrême sud, les maximum se situant à la frontière avec le Nigéria à Maradi et Zinder. L'index de recharge moyen pour le pays se situe entre 6 et 20mm/an.

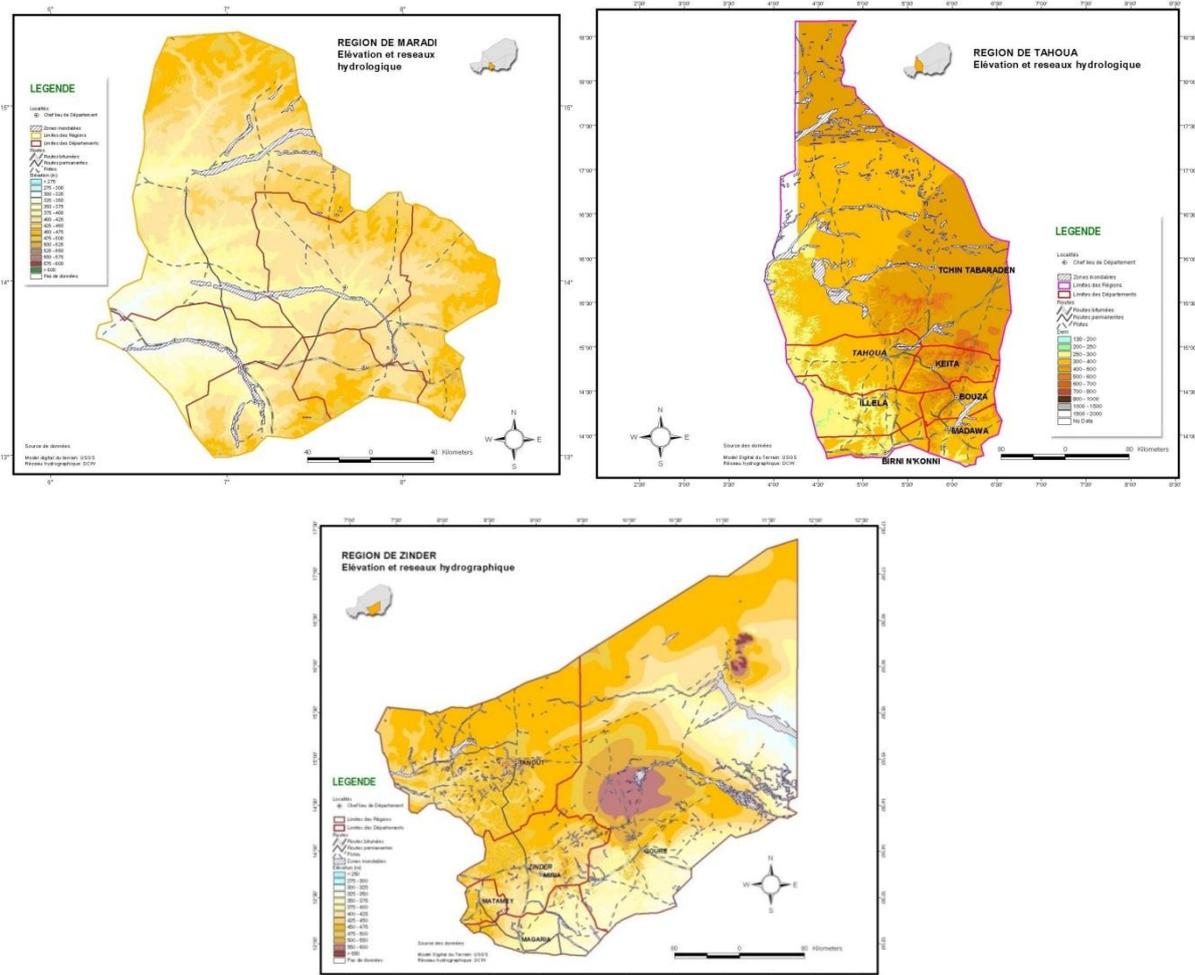
Cartes: Valeurs de recharge et délimitation des zones de recharge



Source: Extrait Cadre hydrogéologique de l'Afrique à l'échelle 1/10 million, Projet Réseau SIG-Afrique, décembre 2005

16. Les principales vallées de Maradi (encore rechargées) sont celles de la Tarka, du Goulbi Maradi et du Goulbi n'Kaba. A Tahoua, le potentiel d'eaux souterraines renouvelables chaque année est estimé à 1,2 milliards de m³, dont 2% seulement serait exploité. Les vallées des koramas et celle de la Tarka fournissent une grande partie des ressources souterraines à Zinder.

Élévation et ressources hydrologiques des régions de Maradi, Tahoua et Zinder



Source: SE/SDR, 2004

17. Les ressources partagées sont gérées à travers des traités internationaux et des organisations spécifiques dont: (i) l'Autorité du bassin du Niger (ABN), organisation régionale regroupant neuf États riverains et un protocole bilatéral de 1888 avec le Mali pour l'utilisation des eau du fleuve Niger; (ii) la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) créée en 1964; et (iii) l'accord de Maïduguri signé avec le Nigéria en 1990 pour la gestion quatre principaux bassins fluviaux communs (Maggia/Lamido, Gada/Goulbi de Maradi, Tagwâi/El Fadama et la section inférieure du bassin fluvial de la Komadougou Yobé). Il faut noter que les résultats de ce dernier accord sont mitigés, les dernier lâcher en provenance du Nigéria pour alimenter le goulbi de Maradi remontant à 2006.

18. Le potentiel de ressources hydrique effectivement disponible pour l'irrigation est difficile à évaluer, les données datant des années 1990 pour la plupart. Le potentiel serait de 270 000 ha de terres irrigables (140 000 ha dans la vallée du fleuve Niger). Le Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Maradi (PMERSA/MTZ) du Fond Africain prévoit de réaliser un inventaire complet du potentiel en terres irrigables dans les trois régions. Le cadre de concertation des bailleurs impliqués dans la petite irrigation est également intéressé par une actualisation des données.

Ressources en terre

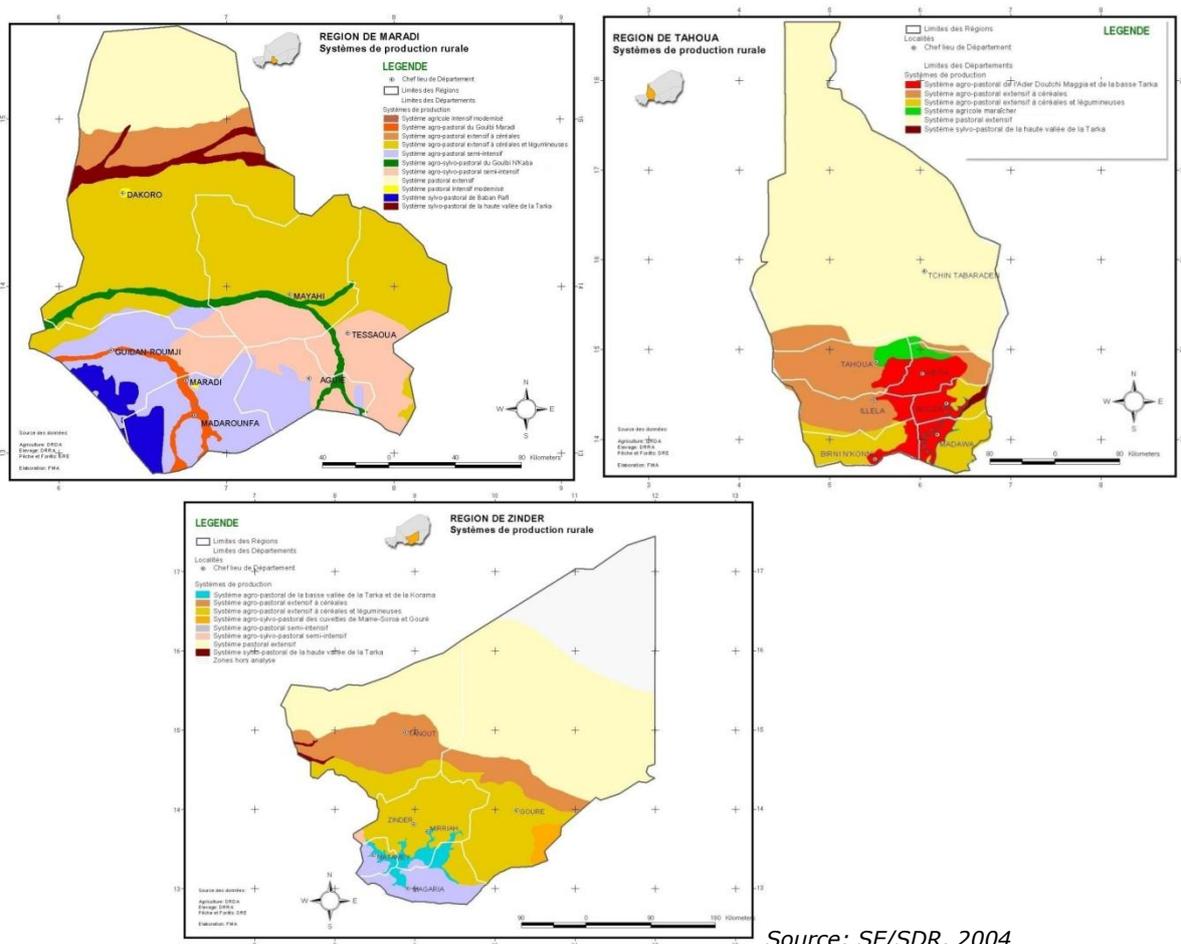
19. Le potentiel en terres cultivables du Niger est estimé à 16.5 millions d’hectares dont seulement 4.5 millions étaient exploitées en 2002 par l’agriculture. Environ 98% de ce potentiel est réparti dans les départements de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

20. De manière générale, les sols souffrent des effets de l’érosion éolienne et hydrique qui provoque la disparition des couches fertiles de surface et en ensablement important des surfaces. Par ailleurs, du fait de la densité démographique du sud du pays, l’intensité d’exploitation est parfois élevée, surtout à Maradi où elle se situe entre 65% et 90% hors zone de pâturage. La jachère est ainsi désormais faiblement pratiquée.

Systèmes de production

21. Dans les trois régions l’agriculture est dominée par les systèmes agro-pastoraux extensifs de production pluviale se concentrant sur les cultures céréalières (millet et sorgho) alternée parfois avec des légumineuses (niébé), mais également les cultures de rente (arachide, haricots, tabac, souchet, sésame, etc.). Le maraîchage en petite irrigation est également pratiqué dans des systèmes semi-intensifs par certains producteurs en saison hivernale avec des spéculations surtout destinées à la commercialisation (oignon, canne à sucre, poivron, tomate, chou, etc.) bien qu’une partie soit autoconsommée. Les systèmes de culture intensive demeurent marginaux.

Systèmes de production des régions de Maradi, Tahoua et Zinder



Source: SE/SDR, 2004

22. Il faut noter la forte intégration entre agriculture et élevage, source de conflit pour l'accès aux ressources mais également de synergies importantes (fourrages, fumure).

C. Stratégies et politiques nationales en matière de gestion de l'environnement

23. **Environnement, désertification, biodiversité.** La stratégie et les politiques environnementales du Niger se fondent sur une série de textes et de conventions. Le cadre de référence en matière d'environnement et de développement durable est le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) élaboré en 1998 et adopté par le gouvernement en 2000. Celui-ci est doté de quatre objectifs: (i) assurer une gestion plus rationnelle des ressources naturelles; (ii) intégrer les préoccupations environnementales dans la définition des politiques, programmes et projets mis en place dans les principaux secteurs du développement; (iii) favoriser l'implication, la responsabilisation et la participation des populations dans la gestion des ressources et de leur cadre de vie; et (iv) favoriser le développement d'un partenariat efficace entre les acteurs intéressés par la question de l'environnement et de développement durable au Niger.

24. C'est dans ce cadre que s'inscrit notamment le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN) adopté en 2000 après la signature de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification en 1994. De même, la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique ratifiée la même année a donné naissance à la Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Biodiversité ainsi que la Vision Nationale de la Diversité Biologique. Le Niger est également signataire du traité international sur les zones humides (RAMSAR), sur la faune et flore menacées extinction (CITES), et celui portant sur les espèces migratrices (BONN).

25. Par ailleurs, la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ratifiée par le Niger en 1995 a conduit à l'établissement du Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) en 2006. Le PANA inclut un ensemble d'activités prioritaires à entreprendre pour faire face aux besoins et préoccupations urgents et immédiats aux fins de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. Ces activités sont en ligne avec les dispositions des conventions post-Rio que le Niger a ratifié.

26. Le Niger a également développé en 2007 la Stratégie Nationale de renforcement des capacités pour gérer l'environnement mondial et national.

27. **Cadre juridique national.** Les principaux textes portant sur l'environnement et les ressources naturelles dans le secteur rural en particulier sont: (i) le décret n°97-006/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales; (ii) la loi 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'environnement; (iii) la loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement; (iv) les décrets n°2000-369, 397 et 398 du 12 et 20 octobre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact (BEEI), sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et déterminant des activités, travaux et documents de planification assujettis aux études d'impact sur l'environnement; (v) la loi 98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau; et (vi) l'ordonnance n°93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural. Les textes portant sur la décentralisation sont également pertinents dans le cadre de l'attribution de certaines responsabilités aux communes en la matière, notamment par rapport à la loi n°2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier qui crée un patrimoine forestier des collectivités territoriales.

28. Le Code Rural définit les règles d'accès aux ressources naturelles par le contenu des différents droits détenus sur la ressource (droit d'usage, droit d'accès, de

prélèvement, de gestion, droits de contrôle) et leur origine (hérités, acquis par défrichement, par emprunt, par achat, par affectation familiale, coutumière ou par l'État "concession"). Les instruments de sa mise en œuvre sont les commissions foncières départementales (COFODEP), communales (COFOCOM) et de base (COFOB) ayant pour mission principale la sécurisation foncière et la prévention des conflits.

29. Le Code de l'Eau du Niger comprend toutes les dispositions relatives à la gestion, la planification et le financement de l'eau, le droit de propriété et d'usage ainsi que son cadre institutionnel. Il inclut les dispositions relatives à l'établissement et au fonctionnement d'Associations des Usagers de l'Eau (AUE).

30. Le Niger dispose également d'un référentiel unique pour toutes les interventions du secteur à travers le document de Politiques et Stratégies pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement de 2000 (décret n°2000-400/PRN/MRE). Il existe aussi un Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau du Niger de 1999, servant de référentiel au secteur de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'un Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) définit le cadre national de gestion des ressources en eau approprié en vue de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau, ainsi que les modalités et le calendrier de sa mise en place progressive.

D. Problèmes relatifs à la gestion des ressources naturelles

31. L'évolution des ressources agro-écologiques du Niger est marqué par une fragilité accrue et une dégradation substantielle des terres arables provoquées par d'importantes sécheresses récurrentes dans l'ensemble du pays ainsi que de graves inondations dans certaines régions. Ceci est aggravé par la croissance démographique élevée induisant une pression humaine importante sur les terres cultivables dans un contexte où la part de ses surfaces pouvant être cultivée se réduit (actuellement 1/8^{ème} du territoire environ contre 1/4 en 1965). Ainsi 85% de la population est concentrée dans le couloir de 100-150km de largeur au nord du Nigéria qui pourrait être réduite du fait de l'avancée du désert du Sahara. Cet élément pourrait avoir des conséquences majeures en terme de disponibilité de terres arables, de biodiversité, des pressions transfrontalières et des risques environnementaux.

32. **Activités humaines.** Les activités humaines telles l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie ou l'industrie engendrent des conséquences importantes sur l'environnement, parmi lesquelles: le déboisement (environ 200 000ha/an), l'expansion des surfaces cultivées (70-80 000ha de terres et forêts perdus chaque année) le surpâturage, les pratiques agricoles inappropriées (faibles restitutions de matière organique, etc.), le braconnage, l'érosion, la prolifération des déchets plastiques et domestiques, la pollution du sol, la pollution des eaux de surface et souterraines, les feux de brousse.

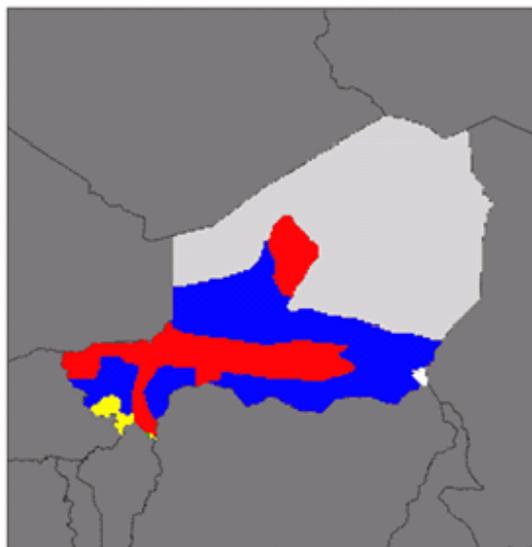
Dégradation des sols au Niger liée aux activités humaines



NIGER - Severity of Human Induced Soil Degradation



| Actual Extent Affected Legend | |
|-------------------------------|------------|
| Extent | Percentage |
| Infrequent | 0 - 5 |
| Common | 5 - 10 |
| Frequent | 10 - 25 |
| Very Frequent | 25 - 50 |
| Dominant | > 50 |



| Gravité | Cartographie (km2) | Population % | Densité de population | de la population (km2) | Terres incultes (km2) | Dégradées (km2) | Dégradées % |
|----------------|--------------------|--------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------|--------------|
| Aucune | 632,867 | 1.4 | 0.23 | 632,867 | 0 | 0 | 0.00 |
| Légère | 11,662 | 3.2 | 28.36 | - | 675 | 675 | 0.06 |
| Modérée | 168 | 0.1 | 37.07 | - | 30 | 30 | 0.00 |
| Grave | 336,239 | 57.0 | 17.47 | - | 175,019 | 175,019 | 14.72 |
| Très grave | 205,168 | 38.4 | 19.28 | - | 153,876 | 153,876 | 12.95 |
| Non classifiée | 2,587 | 0.0 | 0.60 | 2,587 | 0 | 0 | 0.00 |
| TOTALS | 1,188,690 | 100.0 | 8.68 | 635,454 | 329,600 | 329,600 | 27.73 |

Source: Statistiques FAO (tiré du document de projet GEF/FIDA)

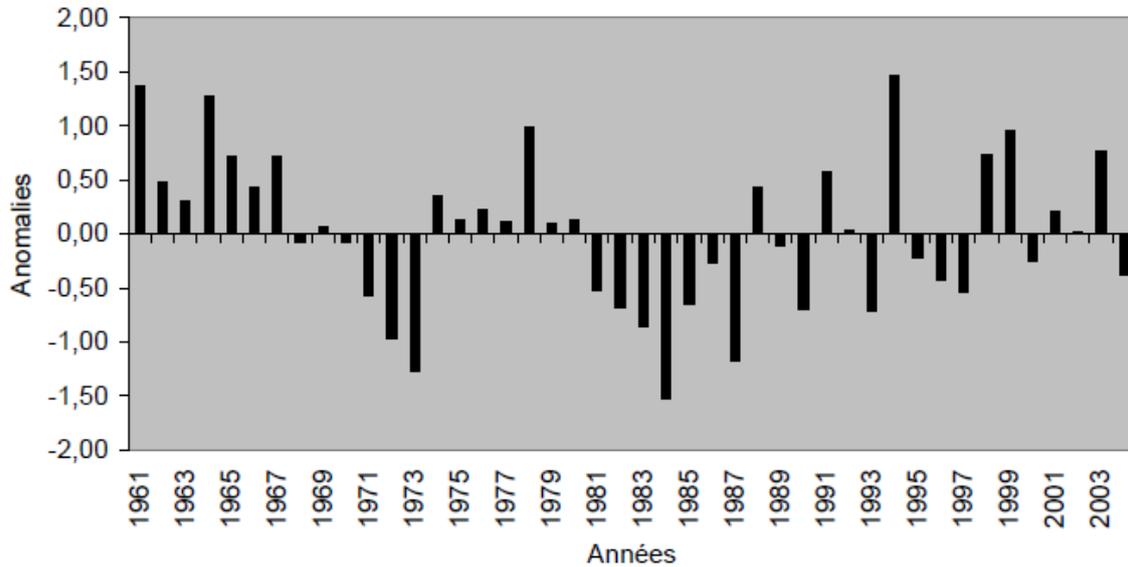
33. **Caractéristiques agro-géologiques et climatiques.** Le climat et le profil agro-géologique du Niger induit de facto un certain nombre de conséquences environnementales essentiellement liées au processus d'érosion éolienne et hydrique, à savoir le déplacement des dunes vers le sud ainsi que l'ensablement des points d'eau et cours d'eau avec une accumulation de sable et de limon.

34. **Changement climatique.** Le Niger souffre des conséquences du changement climatique à travers des perturbations suivantes sur les processus biophysiques: la diminution de la superficie totale des espaces forestiers, la perte accélérée de la biodiversité animale et végétale, l'insuffisance de la régénération naturelle, la dégradation des sols, la diminution des eaux de surfaces et la baisse de la nappe phréatique, l'ensablement qui menace les différents cours d'eau, en particulier le fleuve Niger, la perturbation et la modification des écosystèmes, la prolifération d'espèces végétales inutilisables par le bétail et la population, le stress hydrique dû à la chaleur, l'affectation des cultures lors de la floraison, l'affectation des zones humides, la perte des jeunes plantations, et la prolifération des maladies climato-sensibles.

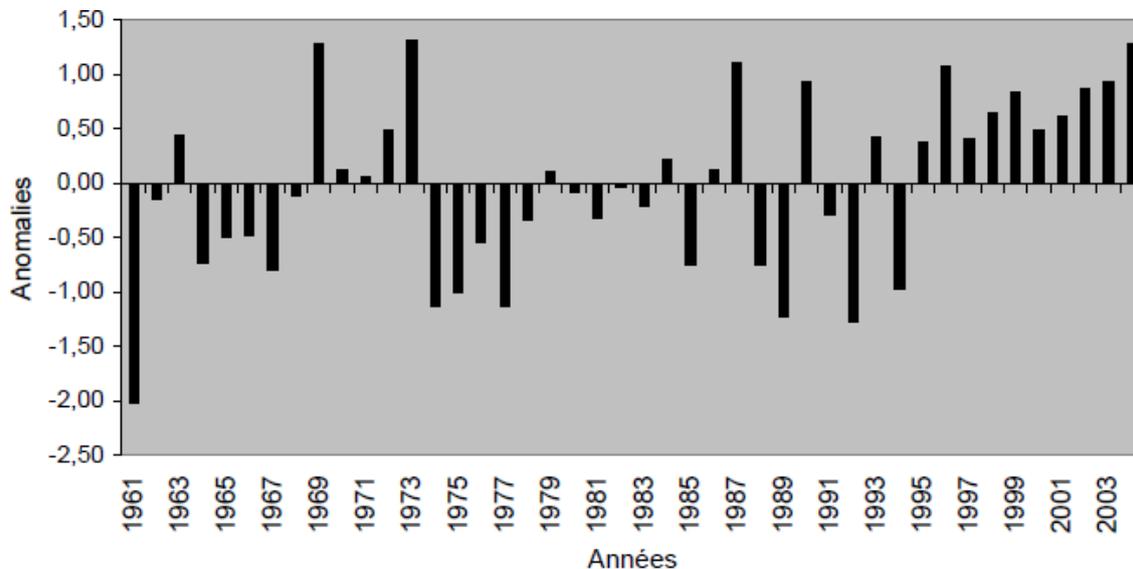
35. La baisse importante de la pluviométrie et sa grande variabilité demeure l'une des perturbations majeures associées au changement climatique. Le PANA souligne une

baisse généralisée des précipitations depuis trente ans sur la base des données pluviométriques de 1961 à 2004.

Anomalies moyennes annuelles de la pluviométrie période 1961-2004



Anomalies moyennes annuelles de la température maximale période 1961- 2004



Source: Bulletin agro-hydro-météorologique décadaire, septembre 2011

36. Les secteurs principalement touchés par ces perturbations sont: (i) le secteur agricole à travers les sécheresses et les inondations, induisant des baisses de production importante et un bilan céréalier négatif; (ii) le secteur de l'élevage touché par la sécheresse via les déficits fourragers et la perte directe de cheptel pour les espèces les moins résistantes; (iii) le secteur forestier avec une diminution des superficies d'environ 100 000 à 120 000ha chaque année du fait des sécheresses, des inondations et autre variations climatiques; (iv) les ressources en eau de surface avec une diminution du débit des cours d'eau, des surfaces d'épandage et des période d'étiage, et les eaux profondes avec la diminution du taux de recharge, les deux résultants surtout de la baisse de la pluviométrie; (v) la faune avec une diminution de la diversité biologique

(60% du territoire au niveau du seuil critique de dégradation des habitats) via les inondations, les températures élevées, les feux de brousse et l'assèchement des points d'eau; (vi) le secteur de la pêche avec la diminution du niveau des mares et des points d'eau ainsi que l'ensablement des eaux de surface; (vii) les zones humides avec la disparition de certains points d'eau (sécheresse) ou les inondations provoquant leur débordement; et (viii) la santé humaine à travers les crises alimentaire, les maladies liées à la sécheresse ou aux fortes pluies, les tempêtes de sable, etc.

*Présentation générale des processus et types de dégradation des terres majeurs
(utilisée dans le PASADEM)*

| PAYS: Niger-SITUATION GLOBALE: 45% des terres du pays sont dégradées ou très sévèrement dégradées (GLASOD, 2003) | | | | | | | |
|---|--|--|--|---|--|---|--|
| Processus et types de dégradation des terres majeurs | Extension spatiale | Causes immédiates majeures (Facteurs directs exerçant une pression) | Implications environnementales | Effets sur la production et implications socio-économiques | Qu'est-ce qui a été fait et reste à faire? (Meilleures pratiques) | Barrières (facteurs indirects) à l'adoption de la GDT | Stratégies de GDT |
| Erosion éolienne | Principal aspect de la dégradation des terres au Niger, qui affecte grande partie du pays | Couche de surface insuffisante dû à la déforestation | Perte en nutriments des sols et végétation enterrée sous dépôts de sable | Perte des rendements au niveau agricole | De nombreux projets ont cherché à stopper ce phénomène, en majorité, par le biais de la reforestation et du paillage | Terres non sécurisées limitent parfois l'intérêt des fermiers à reforester | Pour terres communales : promouvoir stratégies communautaires de reforestation ; pour les terres privées: promouvoir paillage et plantation d'arbres le long des champs et des éboulis |
| Erosion hydrique | Erosion par l'eau présente dans tout le pays, 4% des terres du Niger classées comme terres pentues (Terrastat, 2006) | Faible couvert végétal Encroûtement des sols de surface Manque de mesures anti-érosives Pluies irrégulières | Réduction de la fertilité des sols Perte en structure des sols | Réduction de la capacité productive des sols | Différentes mesures ont été prises comprenant les barrières végétaives murs en pierre et murs de contour, etc. | Certaines mesures requièrent un travail important Fermiers les utiliseront seulement si biens fonciers sécurisés | Présenter les essais dans des approches de vulgarisation participatives Améliorer la sécurité du foncier |

| PAYS: Niger-SITUATION GLOBALE: 45% des terres du pays sont dégradées ou très sévèrement dégradées (GLASOD, 2003) | | | | | | | |
|---|---|---|--|--|---|---|---|
| Processus et types de dégradation des terres majeurs | Extension spatiale | Causes immédiates majeures (Facteurs directs exerçant une pression) | Implications environnementales | Effets sur la production et implications socio-économiques | Qu'est-ce qui a été fait et reste à faire? (Meilleures pratiques) | Barrières (facteurs indirects) à l'adoption de la GDT | Stratégies de GDT |
| Dégradation des terres de pâture | Dégradation des terres de pâture dans tout le Niger (excepté au Sahara) | Surpâturage | Moindre résilience des terres de pâture causées par les sécheresses ont fortement réduit végétation | Aggrave conséquences de la sécheresse qui a causé mort du bétail et l'insécurité alimentaire; conflits entre bergers et agriculteurs | Différents projets de réhabilitation des terres de pâture comme le Projet de gestion des pâtures en Afrique de l'Ouest | Terres de pâture appartiennent à tous gérées selon anciennes traditions et pratiques difficiles à changer | Projets de GDT ne doivent pas investir dans augmentation du bétail au Niger ces hausses étant contreproductives au niveau économique Approches pilotes peuvent permettre des solutions possibles pour une gestion durable des pâtures |
| Réduction de la fertilité des sols | Ce problème est important au niveau local, en particulier dans partie sud et sud-ouest du Niger | Reconstitution insuffisante des sols pour cultiver | Réduction des capacités productives du sol | Faibles rendements Pauvreté | Plusieurs programmes ont promu le paillage, fosses à fumier, engrais verts, etc. | Si la majorité des mesures sont économiques et rentables, leurs impacts sont moins immédiats qu'en utilisant des engrais inorganiques parfois difficiles à promouvoir auprès des cultivateurs | Promouvoir des approches rentables (fosses à fumier, rotations des cultures avec engrais verts qui procurent des bénéfices directs comme les pois et le soja) |
| Compactage des sols, encroûtement et/ou colmatage | Problème répandu dans tout le pays en particulier zones de culture intensive, courtes périodes de jachère et faible couvert végétal | Faible couche de matière organique, faible couverture végétale | Des ruissellements plus forts portent une érosion en rigoles ou ravinements Faible infiltration et amenuisement des nappes souterraines | Capacité productive réduite, en particulier pour les sols pentus | Possible de lutter contre ce problème en changeant modes de culture, sur les jachères en maintenant les périodes de jachère et de couvert végétal | Principale limitation est le foncier non sécurisé et mauvaise connaissance des bonnes techniques de préparation des sols et paillage | Projets pilote avec une approche de gestion des terroirs, mesures pour sécuriser le foncier |

| PAYS: Niger-SITUATION GLOBALE: 45% des terres du pays sont dégradées ou très sévèrement dégradées (GLASOD, 2003) | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|---|--|--|
| Processus et types de dégradation des terres majeurs | Extension spatiale | Causes immédiates majeures (Facteurs directs exerçant une pression) | Implications environnementales | Effets sur la production et implications socio-économiques | Qu'est-ce qui a été fait et reste à faire? (Meilleures pratiques) | Barrières (facteurs indirects) à l'adoption de la GDT | Stratégies de GDT |
| Salinisation | Phénomène qui se manifeste sur les terres irriguées | Gestion inappropriée de l'irrigation cause dépôt insuffisant des minéraux en surface | Dans les formes extrêmes, peut rendre terres impropres à la production agricole | Diminution des rendements des terres irriguées réduit les revenus des agriculteurs | Formation aux bonnes techniques de gestion de l'irrigation | Manque de connaissances sur les impacts de la salinisation | Approche participative de vulgarisation pour les terres irriguées |
| Réduction des ressources en eau | Reporté pour le Niger comme pour les rivières mineures à la frontière sud. Réduction des sources locales | Infiltration réduite, faibles pluies, forte consommation d'eau, irrigation accrue | Peut dans les cas extrêmes réduire la disponibilité de l'eau au niveau des racines | Manques d'eau peuvent réduire la production agricole | Assurer une bonne gestion des terres garantissant bons taux d'infiltration | Gestion des terres dans une approche de gestion des terroirs | |
| Dégradation/Perte en habitats d'origine et ressources forestières | Perte en habitats d'origine affecte certaines forêts | Surexploitation du bois, pression en matière d'utilisation des terres et surpâturage | Réduction de la diversité des espèces et des écosystèmes | Réduction des possibilités de développer activités éco-touristiques, perte des services de production du bois, réduction des possibilités de récolter des PFNL | Projets forestiers communautaires | Biens fonciers des communautés locales non sécurisés Communautés locales sans expérience en matière de gestion durable des forêts | Soutien aux communautés locales pour gestion durable des forêts (exploitation sélective, protection de zones forestières spécifiques, agroforesterie, etc.) Suivi attentif requis |

Source: Cadre de programmation TerrAfrica Niger SIP

E. Impacts et risques socio-environnementaux potentiels

37. Les impacts socio-environnemental négatifs potentiels des principales activités du projet *Ruwanmu* relève des domaines suivants: (i) les ressources hydriques; (ii) le couvert végétal; (iii) les sols; (iv) la santé humaine; (v) la propriété foncière; et (vi) les conflits avec l'élevage, notamment autour de l'utilisation des ressources naturelles.

38. **Les ressources hydriques.** Une baisse du niveau des nappes phréatiques est constaté depuis plusieurs années au Niger avec un rechargement plus limité, notamment dans la région de Maradi. Parmi les causes possibles de cette diminution, on peut citer les récents déficits pluviométriques observés au Niger couplés avec la dégradation des sols (ensablement, etc.) et l'absence de lâchers d'eau en provenance du Nigéria des sources alimentant les principaux goulbis. L'effet de la petite irrigation à travers l'intensification du pompage des eaux de surface (mares) et des nappes alluviales doit être pris en considération dans l'évaluation prospective de l'évolution des ressources en eau future (équation taux de prélèvement/taux de recharge). Un total de 10 000 forages équipés de 10 000 motopompes seront mis en place sur les 5 000ha nouveaux. Le débit des motopompes est estimé en moyenne à 2 litres/seconde, soit 7.2m³/heure. Il faut en moyenne 4 heures/jour pour irriguer une parcelle de 0.5ha à raison de 156 jours/an (valeur moyenne, le temps variant en fonction de la culture). Le taux de prélèvement peut donc être estimé à 8 985,6 m³/an pour 1ha, soit 44,9 hm³/an pour les 5 000ha.

39. **Le couvert végétal.** La mise en valeur de terres pour l'irrigation peut conduire d'une part à un déboisement/débroussaillage et d'autre part à la surexploitation du bois pour la construction de haies mortes installées autour des parcelles. La diminution du couvert végétal peut provoquer une moindre diversité de l'habitat, une augmentation du taux d'érosion et l'épuisement des sols et une surcharge sur les parcours et par conséquent un surpâturage et une régression des ressources phyto-génétiques.

40. **Les sols.** Dans le cadre des interventions liés à la petite irrigation, les sols peuvent être touchés de la façon suivante: (i) l'érosion hydrique ou éolienne avec perte de la couche superficielle la plus fertile ainsi que l'ensablement des terres du fait du déboisement et de l'absence de couvert végétal à proximité des parcelles irriguées; (ii) la salinisation; (iii) la contamination avec une mauvaise utilisation de pesticides; (iv) la perte de fertilité liée à l'intensification de la production dans un contexte de disparition de la jachère et de restitutions insuffisantes (mauvais et/ou insuffisants apports de matière organique). Outre la dégradation immédiate du sol, ces facteurs peuvent contribuer à la perte de ressources biologiques endémiques.

41. **Les écosystèmes.** L'utilisation de l'eau des mares pour l'irrigation ou dans les systèmes de décrue peut avoir un impact sur la faune et la flore de celles-ci en modifiant l'écosystème, provoquant une réduction des espèces présentes dans les mares et à proximité.

42. **La santé humaine.** La mauvaise utilisation (équipements de protection, quantités apportées, etc.) des produits phytosanitaires et de fertilisants qui seront distribués dans le cadre du projet peut provoquer des effets négatifs sérieux sur la santé des utilisateurs. Par ailleurs, la présence des zones à eau stagnante sur les parcelles ou à proximité peut être la source de maladies (paludisme, bilharziose, dysenterie, etc.) bien que le risque soit limité pour la petite irrigation privée (à l'inverse dans grands aménagements).

43. **La propriété foncière.** La construction d'infrastructures, particulièrement les sites de collecte et les pistes rurales, peut empiéter sur la propriété foncière de certains ménages. Ce risque sera néanmoins atténué par des mesures de compensation en accord avec la législation nationale en la matière.

44. **Les conflits avec l'élevage.** L'aménagement de surfaces irriguées pose la question des rapports avec l'élevage sur les aspects d'accès à l'eau (cas des mares notamment), de la disponibilité fourragère et de la protection des cultures.

45. Le projet *Ruwanmu* aura par ailleurs des effets positifs importants à divers niveaux socio-environnementaux par le biais d'activités spécifiques dont certaines contribueront à l'atténuation des risques présentés ci-dessus:

i. La protection intégrée et participative des ressources et du milieu avec:

- la densification du réseau piézométrique actuel en collaboration avec les autres PTF impliqués (PRODEX, coopération suisse) pour le suivi qualitatif et quantitatif;
- un soutien aux Directions Régionales de l'Hydraulique pour l'analyse des données, l'utilisation et la dissémination en lien avec les Directions Régionales de l'Environnement;
- les Association des Usagers de l'Eau rassemblant tous les acteurs impliqués dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles liés aux terres irriguées et aux bassins versants voisins sur le modèle des comités de gestion des bassins versants du projet PGIR, avec l'établissement de plan de gestion des ressources naturelles prenant en compte les besoins de chacun;
- l'implication des commissions foncières à travers les communes pour l'application du Code Rural avec la mise en place d'actes fonciers sécurisant signés par les parties impliquées (propriétaire, loueur/receveur, chef de village, etc.) et la gestion des conflits;
- la protection des bassins versants sur 3 300 ha et plus (cf. ASAP, facilité du FIDA sur l'Adaptation de l'Agriculture Familiale aux changements climatiques) sur des sites ciblés en articulation avec les zones d'irrigation aménagées avec la mise en place de demies-lunes, banquettes et fixation des dunes avec des plantes fourragères pour permettre notamment un meilleur rechargement de la nappe et éviter l'ensablement des sites;
- l'utilisation de techniques de captage (forages, puits) et de distribution (canaux PVC ou béton cyclopéen) plus efficaces que les outils traditionnels (puisards, canaux en terre sableuse);
- réduction du nombre de moyens de captage et d'exhaure par hectare avec un forage/motopompe pour deux producteurs;
- l'amélioration de l'utilisation de l'eau par les irrigants dans le cadre des champs-écoles maraîchers pour réduire les pertes;
- l'appui au cadre de concertation sur la petite irrigation rassemblant les PTF et institutions nationales pour permettre un partage des connaissances et harmoniser les approches dans un objectif de préservation des ressources;
- l'appui au dialogue politique pour le respect des accords régionaux signés sur le partage des eaux entre Niger et Nigéria.

ii. L'intensification durable de la production avec:

- l'amélioration des itinéraires techniques dans le cadre des champs-écoles paysan maraîchers (CEP);
- la diversification des cultures;
- l'amélioration de la fertilisation des sols avec les techniques de compostage à partir de fumure organique;

- la gestion rationnelle des intrants chimiques avec l'approche de gestion intégrée contre les maladies et les nuisibles (Integrated Pest Management) qui sera encouragée et disséminée à travers les CEP, ainsi qu'avec le système des brigades phytosanitaires déjà en place sur les sites actuels (formation de 4-5 producteurs chargés de détecter les maladies/nuisibles et de faire remonter l'information auprès des groupes de suivi-conseil et/ou des services techniques pour ensuite procéder à l'application des produits stockés de façon appropriée au niveau du village ou d'une OP).

iii. La diversification des revenus et le soutien aux plus vulnérables avec:

- l'appui à la constitution de micro-entreprises rurales pour les jeunes et les femmes en lien avec les activités connexes à la petite irrigation pour les aspects de production (réparateurs, foreurs, etc.) et de transformation/commercialisation (transporteurs, etc.);
- l'approche HIMO pour la récupération des terres avec le cash-for-work;
- les jardins de case pour les femmes avec un accent sur la nutrition (moringa, dolique).

46. A travers l'ensemble de ces activités, le projet est en ligne avec le Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) de 2006 notamment les mesures d'adaptation et les actions prioritaires qu'il contient (cf. Annexe 13 PLF – DOC65).

47. Le projet utilisera par ailleurs un certain nombre d'outils pour atténuer les risques socio-environnementaux et déjà mis en œuvre dans le cadre des projets actuels de petite irrigation notamment. Un Plan de Gestion Environnemental et Social sera mis en place, en lien avec ceux établis pour le PRODEX pour assurer une harmonisation des approches. Les fiches de revue critique utilisées pour chaque site d'irrigation dans le cadre du PUSADER et du PRODEX seront également ajustées. Enfin, les opérateurs impliqués dans la mise en œuvre des activités (les Groupements de Service-Conseil) bénéficieront de formations supplémentaires en amont. Il faut néanmoins souligner que ces GSC sont déjà qualifiés dans ce domaine puisqu'ils réalisent depuis une dizaine d'années le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Social (PRODEX, ASAPI, etc.), la participation à leur élaboration, etc.

48. Enfin, le projet utilisera les guides de bonnes pratiques illustrés adaptés aux producteurs (notamment les analphabètes) déjà utilisés dans le cadre des projets FIDA (PPILDA, etc.) et du PIP2/PRODEX. Les manuels déjà disponibles concernent l'utilisation de l'eau, du matériel d'irrigation, des produits phytosanitaires, la fertilisation des sols, etc.

F. Catégorie environnementale

49. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur l'environnement ou au niveau social avec uniquement un risque d'impact très localisé, limité à certains sites en raison de potentielles caractéristiques spécifiques, et facilement atténuable. Par ailleurs, les activités incluses ont déjà été menées par le PUSADER ainsi que les projets de la Banque Mondiale PIP2 et PRODEX, tous les trois ayant démontré des conséquences socio-environnementales réduites et très circonscrites. Le projet proposé peut donc être classé en **catégorie environnementale B**.

50. Une étude d'évaluation environnementale et sociale plus précise sera conduite au début du projet conforme à la législation nationale et à l'issue de laquelle un Plan de Gestion Environnemental et Social spécifique mis en place. Le *Ruwanmu* capitalisera également sur le Note Environnementale réalisée dans le cadre du COSOP, notamment pour les aspects liés au changement climatique.

G. Caractéristiques de la conception et de l'exécution du projet préconisées afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles et d'atténuer les problèmes environnementaux

51. Afin de pallier aux risques socio-environnementaux potentiels et d'en limiter les effets, le projet inclura pour chaque risque les éléments d'atténuation suivants:

| Risques | Mesures |
|-------------------------|---|
| Ressources hydriques | <ul style="list-style-type: none"> -Conduite d'une étude d'actualisation des données hydrauliques au préalable pour valider les sites sélectionnés et fournissant des informations quantitatives claires sur le taux de prélèvement et le taux de recharge des nappes pour chaque site; -Suivi effectif des piézomètres, l'analyse des données, sa dissémination pour la prise de décision et l'application de celle-ci; -Cartographie systématique des zones d'intervention en concertation avec autres intervenants sous le leadership des STD (ouvrages, surfaces irriguées, bassins versants, disponibilité hydrique, etc.); -Suivi de l'utilisation des moyens de captage et d'exhaure pour éviter une surutilisation de la nappe et appuyer l'émergence d'un cadre institutionnel de suivi-information-alerte débouchant ensuite sur une prise de décision et son application (par exemple arrêt du pompage au-delà d'une côte d'alerte fixée de façon concertée, etc.); -L'analyse des impacts cumulatifs potentiels sur les ressources en eau des projets de petite irrigation existants et futurs dans les zones d'interventions dans le cadre du cadre de concertation sur la petite irrigation. |
| Couvert végétal | <ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement des producteurs sur les techniques de défrichement afin de limiter la réduction du couvert végétal; -Plantation d'arbres fruitiers, à tester dans les champs-école paysans; -Dissémination des haies vives avec des espèces à croissance rapide et génératrices de revenus (ou nutritives). |
| Sols | <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de la fertilisation des sols avec un accent sur l'utilisation efficace de la fumure organique; - Suivi la salinisation et de l'hydromorphie des sols dans les périmètres irrigués. |
| Santé humaine | <ul style="list-style-type: none"> -Utilisation des boutiques d'intrants qui seront mises en place avec les OP (achat groupé auprès centrale d'achat) vendant des intrants homologués par autorités publiques pour limiter l'utilisation produits non homologués. |
| Conflits avec l'élevage | <ul style="list-style-type: none"> -Interventions basée sur les synergies possibles: plantes fourragères utilisées pour la fixation des dunes, meilleure utilisation de la fumure (compost). La mise en place des AUE permettra également la gestion des conflits qui pourraient émerger pour le partage de l'eau (accès des éleveur/pasteurs aux mares). |

H. Aspects de suivi

52. Une étude actualisant le niveau des ressources hydriques et leur évolution en comparaison avec les taux de prélèvements associés à la petite irrigation sera conduite avant la mise en œuvre du projet en collaboration avec les autres PTF intéressés. Celle-ci servira de base à l'installation de piézomètre additionnels dans le réseau existant déjà couvert par le PRODEX. Le modèle de suivi des piézomètre adopté par le PRODEX pourra être utilisé avec une convention passée avec le Conseil National de Surveillance Environnemental chargé de travailler avec les Directions Régionales de l'Hydraulique pour la collecte des données piézométriques et de procéder à leur analyse. Un appui plus

direct des DRH de façon concerté avec la coopération suisse impliquée à Maradi à partir de 2012 (suivi et analyse des données) pourra également être envisagé. L'accent devra être par ailleurs mis sur l'émergence d'un cadre institutionnel permettant l'analyse mais également la prise de décision et son application au niveau local.

53. Le suivi du Plan de Gestion Environnemental et Social du projet établi en amont sera réalisé par l'équipe et par les opérateurs, particulièrement les Groupes de Service-Conseil ainsi que les Directions Régionales de l'Environnement. Un système SYG sera mis en place ainsi qu'une cartographie systématiques de interventions.

54. Des indicateurs liés à la gestion et au suivi des ressources naturelles ont été intégrés dans le cadre logique du *Ruwanmu*.

Annexe 13: Contenu du Project life file

[Western and Central Africa \(WCA\)](#) > [Niger](#) > [Operations](#) > [RUWANMU](#)

1/ Document de Conception du Projet (DCP)

Document de Conception du Projet (DCP) – Rapport Principal et Annexes

2/ Documents de Travail

Document de travail 1 – Infrastructures
Document de travail 2 – Pauvreté et ciblage
Document de travail 3 – Analyse institutionnelle

3/ Minutes CPMT

Minutes CPMT in house: 18/01/2012
Minutes CPMT in house: 28/02/2012

4/ Documents de QE

QE Panel Report
Reviewer's Recommendations Note (RRN)
Costab
Manuel de Mise en Œuvre (ébauche)

5/ Correspondance

Lettre Ministère du Plan Niger – Requête de financement relative au Programme de Cultures Irriguées 2011/2012 (14 octobre 2011)
Réponse FIDA – Allocation d'un montant de EUR14 million (20 décembre 2011)
Lettre Ministère du Plan Niger – Réception et acceptation de la proposition de financement
Fax au Gouvernement annonçant la mission de supervision-conception (février 2012)
Management letter de la mission de supervision du PUSADER et de conception du projet *Ruwanmu*

6/ Mémorandums

Decision Memo – Kevin Cleaver (19 décembre 2011)

7/ Rapports de mission

Aide-mémoire – Mission de supervision du PUSADER, Octobre 2011
Aide-mémoire – Mission de supervision du PUSADER et de conception du projet *Ruwanmu*, Février-Mars 2012

8/ Notes Complémentaires

- Doc1: Capitalisation d'expérience sur le développement de la petite irrigation privée pour les produits à haute valeur ajoutée en Afrique de l'Ouest, Août 2010
- Doc2: Lessons learned in the development of smallholder private irrigation for high-value crops in West Africa, June 2011
- Doc3: Rapport de fin d'exécution et des résultats du Projet de Promotion de l'Irrigation Privée (PIP2). Washington, DC. World Bank
- Doc4: Projets et programmes de développement de l'irrigation au Niger (1966-2010), Eléments pour un bilan, Centre d'Etudes et d'Information sur la Petite Irrigation (CEIPI), Août 2011
- Doc5: ICRISAT/AVRDC Niger. Improving Livelihoods through Affordable Micro-Irrigation for Vegetable (AMIV) in Western Africa, 2010
- Doc6: PIP2, Manuel technique de l'irriguant privé
- Doc7: IARBIC. Guide de formation des facilitateurs des champs-écoles paysans

- Doc8: IARBIC. Guide pratique sur les boutiques d'intrants « Livret Organisation et fonctionnement des boutiques d'intrants »
- Doc9: PRODEX/RECA. Plan d'Action de la Filière Oignon du Niger
- Doc10: Evaluation composante crédit du projet ASAPI, 2009
- Doc11: Evaluation du projet ASAPI, 2007
- Doc12: Capitalisation expérience de petite irrigation privée, Rapport National du Niger
- Doc13: Technique goutte-à-goutte pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest, IDE
- Doc14: Situation de référence PIP2, 2004
- Doc15: Projet PMERSA/MTZ de la BAD (GAFSP à Maradi, Tahoua et Zinder)
- Doc16: Document de Projet du PASADEM
- Doc17: Document de Travail du PASADEM « Systèmes agro-pastoraux et marchés ruraux »
- Doc18: Document de Travail du PASADEM « Systèmes financiers décentralisés »
- Doc19: Plan de soutien des populations vulnérables, Gouvernement du Niger, 2012
- Doc20: Cartes de vulnérabilité, PAM, 2012
- Doc21: Point presse du Gouvernement sur la situation alimentaire, février 2012
- Doc22: Aide-Mémoire mission FAO sur l'Initiative 3N, mars 2012
- Doc23: Cadre stratégique de l'i3N
- Doc24: Manuel d'utilisation du goutte-à-goutte dans la région de Zinder
- Doc25: Étude de Faisabilité Technique, Économique et Financière du « Volet Petite Irrigation » et propositions d'un schéma de mise en œuvre des actions dans le cadre du Programme d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural (PUSADER), dans les régions de Tillabéry, Tahoua et Maradi
- Doc26: Revue à mi-parcours de la Stratégie de Développement et de Réduction de la Pauvreté, février 2012
- Doc27: République du Niger, Evaluation du Programme Pays, Rapport Principal
- Doc28: Etat des lieux piézomètres Tahoua et Zinder, PRODEX 2010
- Doc29: Etude identification des sites irrigués menacés par région, PRODEX 2010
- Doc30: Diagnostic ouvrages de recharge Tahoua & Maradi, PRODEX 2010
- Doc31: Evaluation campagne agricole 2006-08 sites irriguées du PIP2
- Doc32: Manuel goutte-à-goutte région de Zinder, CRAC-GRN
- Doc33: Bilan expérience goutte-à-goutte, CRAC-GRN
- Doc34: Expériences aménagement et gestion des bassins versants au Niger, 2011
- Doc35: Technologies de restauration des sols
- Doc36: Etude sur la commercialisation de l'oignon, financement AFD 2007
- Doc37: Statistiques région Maradi, INS 2011
- Doc38: Monographie Maradi
- Doc39: Monographie Zinder 2008 (annexes)
- Doc40: Monographie Zinder 2008
- Doc41: Statistiques Zinder INS 2011
- Doc42: Statistiques Tahoua INS 2011
- Doc43: Statistiques population des communes INS 2011-12
- Doc44: Enquête de vulnérabilité INS-SAP 2008
- Doc45: Profil de pauvreté INS-BM 2006
- Doc46: Recensement agricole INS 2008
- Doc47: Enquête de vulnérabilité alimentaire SAP 2011
- Doc48: Enquête nationale genre et pauvreté INS 2008
- Doc49: Analyse de la situation des enfants et des femmes INS-UNICEF 2009
- Doc50: Statistiques population RENACOM
- Doc51: Monographie Tahoua
- Doc52: Fiche de présentation du Code Rural
- Doc53: Procédures de sécurisation foncière
- Doc54: Loi établissant les Chambres Régionales d'Agriculture
- Doc55: Atlas des projets au Niger SDR 2011
- Doc56: Liste des Partenaires Techniques et Financiers au Niger et contacts 2011

- Doc57: Fiche descriptive du projet PASR
- Doc58: Diagnostic et options stratégiques pour le développement de l'irrigation au Niger BM 2008
- Doc59: Stratégie nationale pour le développement de l'irrigation et la collecte des eaux de ruissellement 2005
- Doc60: Manuel imagé des bonnes et mauvaises pratiques de petite irrigation du PIP2
- Doc61: Rapport d'achèvement du Projet de Mobilisation des Eau à Tahoua de la BAD
- Doc62: Evaluation de certaines activités du Projet de Mobilisation des Eau à Tahoua de la BAD (SDR)
- Doc63: Programme national d'adaptation au changement climatique 2006
- Doc64: Intégration de l'aspect genre dans la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest
- Doc65: Guide méthodologique - analyse participative de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques
- Doc66: Document de projet bassin versant de l'AFD à Tahoua
- Doc67: Evaluation du projet de goutte-à-goutte du CRAC à Zinder
- Doc68: Document de projet goutte-à-goutte du CRAC à Zinder
- Doc69: Documents genre Niger
- Doc70: Guide sur le genre et l'irrigation de la FAO
- Doc71: Guide création Water User Associations de la FAO
- Doc72: Rapport sur les filières maraîchères du PIP2
- Doc73: Etude filière sur le moringa (RECA)
- Doc74: Etude auprès des commerçants de poivron
- Doc75: Etude filière sur le poivron (RECA)
- Doc76: Evaluation of gender equality and women's empow. in IFAD project 2006
- Doc77: Manuel sur le stockage et la conservation des bulbes d'oignon
- Doc78: Etude sur la RNA à Zinder (USAID)